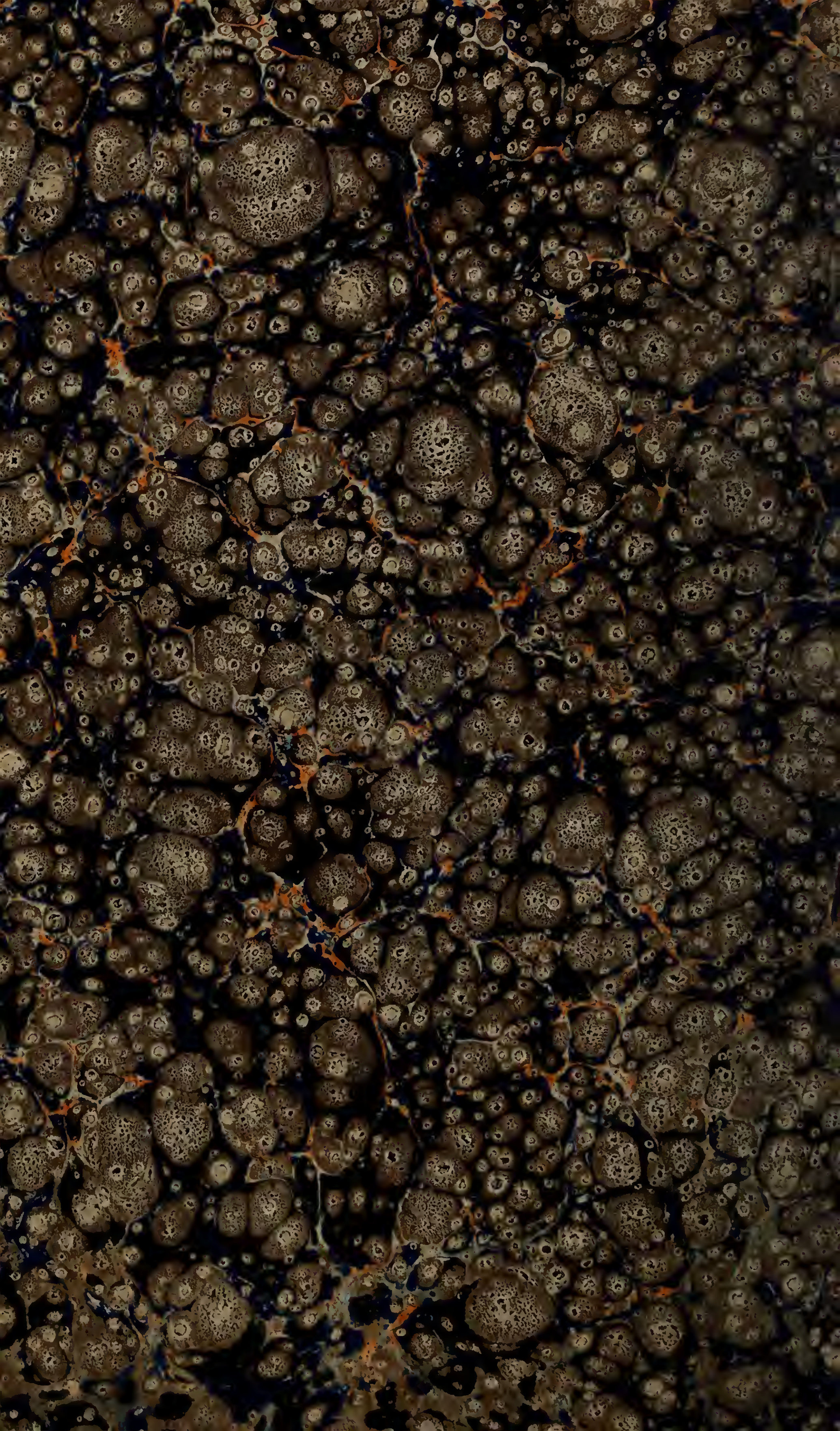
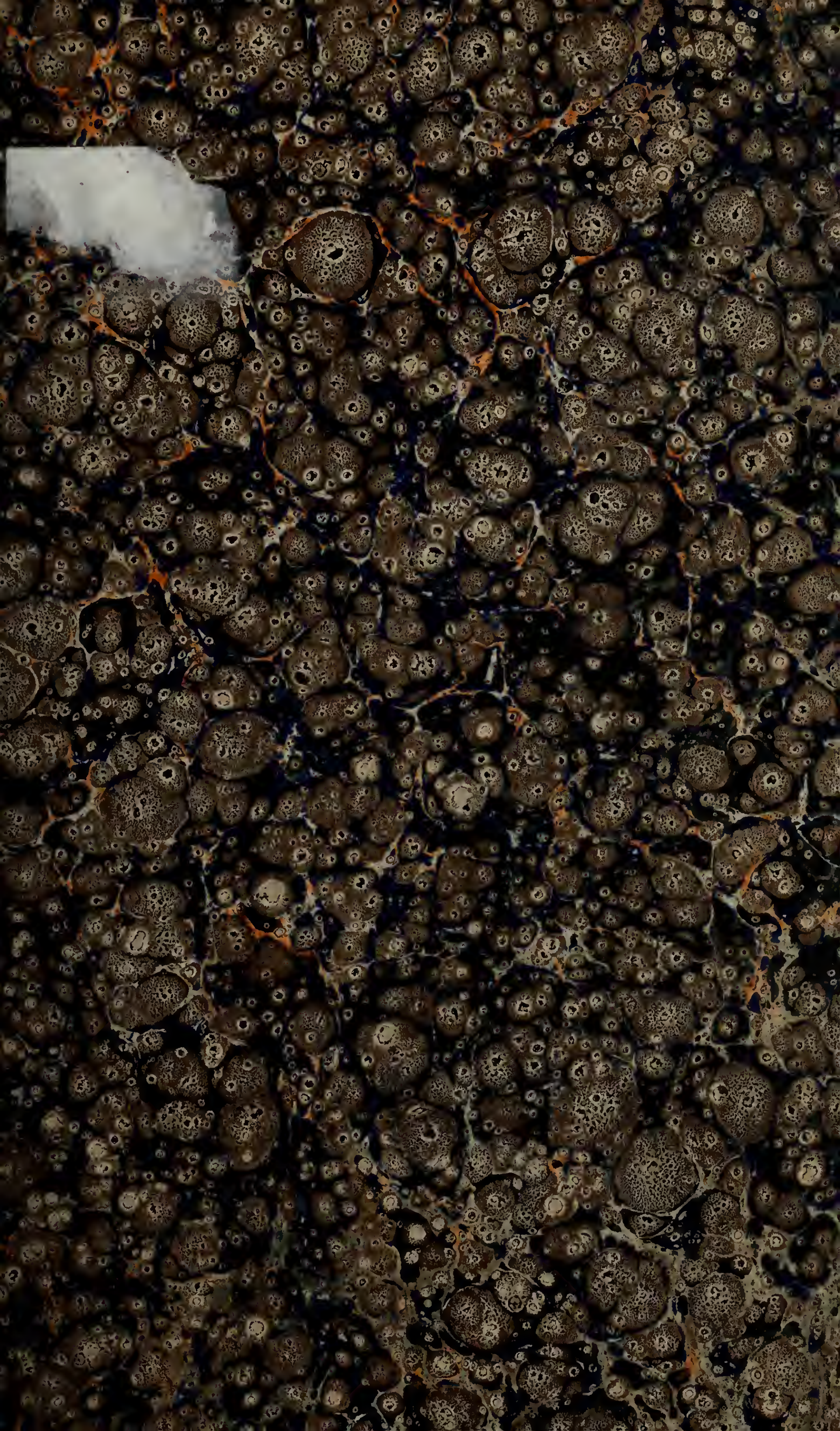






CSP

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE GENEVE.

PAR

JEAN SENEBIER,

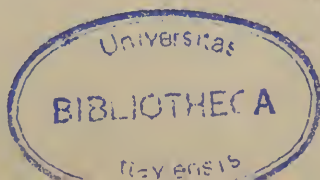
Miniftre du St. Évangile & Bibliothécaire de la République.

TOME PREMIER.



A GENEVE,
Chez BARDE, MANGET & COMPAGNIE,
Imprimeurs-Libraires.

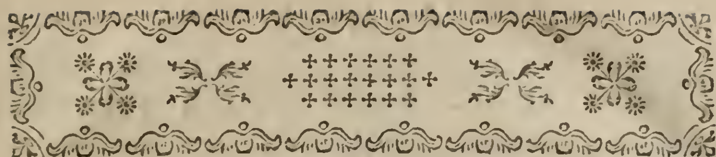
M. DCC. LXXXVI.



429027

CSP

Z
2794
.G354
1786
V.1



PRÉFACE.

POURQUOI *cet ouvrage* eſt-il fait de cette façon ? Pourquoi *certaines idées* y ſont-elles ſi fréquentes ? Pourquoi *cette maniere* de préſenter les objets ? Pourquoi . . . . ? Sans-doute le Public eſt en droit de faire toutes ces queſtions : un ouvrage qu'on lui donne devient une propriété qu'il peut traiter à ſa fantaiſie ; mais l'Auteur qui ne peut répondre à ces critiques, parce qu'il n'eſt pas toujours à portée de les entendre, eſt obligé de les prévenir par une expoſition naïve de ſes vues & par la peinture vraie des motifs qui l'ont engagé à travailler.

Une Hiſtoire littéraire peut ſe borner à quelques détails ſur les opinions des

Savans qu'elle peint, ou à quelques notes particulieres ſur les Livres qu'elle fait connoître, ſur leurs éditions, leur mérite & leur rareté ; tantôt elle s'occupera des controverſes qui ont agité la République des Lettres, quelquefois elle fixera l'influence des Ecrivains ſur leur ſiecle & la ſcience qu'ils ont cultivée. En général, l'Hiſtoire littéraire ſemble détacher plus particuliérement l'homme de la ſociété ; elle l'iſole dans ſon cabinet, & ne le montre que dans ſes rapports avec le ſyſtême de nos idées & la perfection de l'eſprit-humain. Je me ſuis bien propoſé toutes ces vues, mais je n'ai pas voulu qu'elles fuſſent uniquement l'objet de mon travail. Non, je n'ai pas ſeulement écrit pour ceux qui n'aiment que l'Hiſtoire littéraire, j'ai voulu que ce Livre fortifiât le goût de mes Concitoyens pour les ſciences & qu'il produisît dans

GENEVE beaucoup de Savans pareils à ceux dont j'ai parlé.

Je ſais bien que, quoique GENEVE ait une exiſtence plus réelle dans la République des Lettres que dans le ſyſtême politique de l'Europe, ſon Hiſtoire littéraire eſt cependant ſi bornée qu'elle ne peut gueres intéreſſer que les plus avides des Littérateurs ou les Genevois pour qui je l'ai faite.

Je ſuis encore très-convaincu que je n'ai ni l'éloquence ni l'originalité propres à fixer les regards des étrangers ſur des faits particuliers à notre République. Je ſuis, par conſéquent, bien perſuadé que je ne puis prétendre à des ſuffrages qui pourroient flatter mon amour-propre, ni à la célébrité dont l'eſpoir amuſe ſi fort l'imagination. Je ne me ſuis pas même caché les petites tracaſſeries que cette Hiſtoire pourroit m'occaſionner, quoique j'aie

long-tems pesé mes idées & mesuré mes expressions pour éviter tout ce qui seroit capable de déplaire. Mais comme on ne feroit aucun bien si l'on manquoit de courage pour l'entreprendre, & si l'on ne bravoit pas les obstacles qui arrêtent tous ceux qui se dévouent à être utiles, j'ai cru devoir sacrifier mon amour-propre, l'espoir de la célébrité, mon repos même, au désir seul de servir ma patrie.

Oui, mon but unique est de servir Geneve, ce lieu délicieux où je suis né, où mes yeux ne se sont ouverts à la lumiere que pour contempler le séjour le plus riant, où mon cœur n'apprit à sentir qu'en éprouvant la sensibilité touchante des parens les plus tendres, des amis les plus aimans, & de l'épouse la plus sensible & la plus vertueuse, où mon ame ne se livra aux charmes de l'étude que pour recevoir les leçons

des hommes les plus respectables & les plus savans, où je n'entrai dans le monde que pour goûter les plaisirs de la meilleure société, où le vrai Christianisme m'offrit d'abord les vraies sources du bonheur, où . . . . . . Mais GENEVE tient à mon cœur par tous les liens imaginables; son nom est enchaîné par le plaisir à toutes mes pensées, à tous mes sentimens, à toutes mes occupations, à tous mes délassemens; mon existence me seroit pénible si je n'avois pas essayé de lui être utile. C'est pour toi, ô ma Patrie! que j'ai composé cet ouvrage; pardonne-moi ses défauts en faveur de mon dévouement, & si je ne suis pas assez heureux pour ajouter quelque chose à ta gloire, par la peinture que j'ai faite des travaux entrepris par tes enfans, ne dédaigne pas du moins cette preuve que je te donne de mon zele, en rassemblant ces

matériaux pour quelque Citoyen, que ſes talens rendront plus digne que moi de te célébrer.

Qu'on ne cherche donc point ici le ſtyle élégant des Académiciens, les figures hardies des Orateurs, ces tours heureux qui caractériſent les bons Ecrivains, ou même cette diction pure qu'une oreille délicate exige avec ſcrupule; mes études, mes travaux, la foibleſſe de mes talens me les interdiſent. Mais ſi le Patriote y cherche de bonne foi le Patriote, j'oſe l'aſſurer, ſi je ne me ſuis pas trompé moi-même, qu'il y trouvera ſûrement les vues, les ſentimens & le langage d'un bon Patriote. Oui, j'ai écrit pour Geneve & pour tous ceux qui l'aiment. Si mes concitoyens découvrent leur patriotiſme dans mon ouvrage, je ſuis aſſuré de leur reconnoiſſance, & c'eſt elle ſeule qui peut me dédommager de la

grandeur & de la durée de mes travaux. Les Etrangers ſenſibles applaudiront à ma conduite, & m'accorderont leur indulgence en faveur de mes intentions.

Ces vues ont concentré toutes mes penſées dans GENEVE; auſſi mes idées ſur la religion, les mœurs, les ſciences, le commerce & les arts, toujours généralement vraies, ſont particuliérement démontrées pour notre maniere d'exiſter. Dans les grands Empires le reſſort principal de l'adminiſtration eſt ſi fort, il influe ſi prodigieuſement ſur tous les autres, qu'il entraîne la machine par ſon énergie, & néceſſite ſon mouvement & ſa conſervation, quoiqu'une foule de pieces importantes y dépériſſent: mais dans un petit Etat ſi toutes les forces concourantes à ſa vigueur n'ont pas toute leur influence, on ne tardera pas à s'en appercevoir. C'eſt ainſi, en particulier, que la pu-

reté des mœurs, la vertu la plus intacte ; une religion pure, qui eſt la ſeule baſe ſolide de la vertu & des mœurs, ſont les uniques appuis de tous les Gouvernemens républicains. Monteſquieu a développé ces grandes vérités que l'hiſtoire de l'Univers enſeigne depuis ſon origine.

Je ne pouvois écarter ces idées intéreſſantes en peignant les beaux momens littéraires de GENEVE, qui ont toujours été les beaux momens de ſon exiſtence phyſique ; auſſi j'ai cru devoir montrer que les Savans qui ſe ſont alors le plus illuſtrés dans les Lettres ſe ſont encore diſtingués par leur piété & leur patriotiſme.

Mais à quoi ſerviroient des connoiſſances qui ne rendroient pas les hommes meilleurs, plus utiles aux autres, plus dévoués au bien public ? A quoi ſerviroient des hommes en état

d'honorer leur patrie & de la ſervir, ſi l'égoïſme enchaînoit leurs bras, ſi l'intérêt particulier les écartoit des emplois, ſi l'amour du plaiſir les arrachoit au travail ? On ne peut ſe flatter d'avoir rempli ſes devoirs d'homme & de citoyen que lorſqu'on a fait aux autres hommes tout le bien qu'on peut leur faire, lorſqu'on leur a rendu tous les ſervices que leurs beſoins ſollicitent, & lorſqu'on a acquis à ſa patrie les avantages, la gloire & le bonheur qu'elle demande à chacun de ſes enfans.

L'expérience la plus ſoutenue a démontré dans GENEVE que les ſciences cultivées par des ames vertueuſes contribuerent toujours à ſa proſpérité, augmenterent ſes reſſources, firent oublier ſa foibleſſe, graverent ſon nom dans la mémoire des Etrangers & immortaliſerent ſes ſervices pour l'eſpece humaine. Que pouvons-nous donc ſou-

haiter de plus avantageux à Geneve que d'être toujours ce qu'elle a été ſi long-tems par la proſpérité de ſon commerce, la réputation de ſes Savans, l'habileté de ſes Artiſtes, la pureté de la religion & l'intégrité des mœurs?

Eh! mon Hiſtoire littéraire en nous montrant toujours les vertus antiques à côté du vrai ſavoir, ne montre-t-elle pas ce que peuvent & ce que pourront toujours l'exemple des Savans patriotes, la force d'une bonne éducation, la protection accordée aux ſciences & aux arts, & les encouragemens donnés à tous ceux qui ſe diſtinguent? Oh! ſi cette hiſtoire contribuoit ainſi au bonheur de Geneve, je me féliciterois de l'avoir faite; alors mon amour-propre vraiment flatté me permettroit de croire que mon ouvrage n'eſt pas ſans mérite, puiſque mes efforts n'auroient pas été ſans ſuccès.

Après avoir rendu compte de mes intentions, je dois auſſi faire connoître ma maniere de les réaliſer. En faiſant l'Hiſtoire littéraire des hommes dont je parle, j'ai cru qu'il ne convenoit pas de prendre le ton de l'éloge qui eſt trop relevé pour l'hiſtoire, & que je devois m'abſtenir de ces diſſertations épiſodiques qui retardent la marche d'un ſimple récit : cependant j'ai pris quelquefois le ton de l'éloge, & j'ai fait de petites diſſertations ; mais je ne me ſuis permis que rarement ces écarts, & ils ne m'ont jamais fait oublier le plan que je m'étois propoſé ; au contraire, ils ont mis dans l'enſemble de mon ouvrage une variété indiſpenſablement néceſſaire. Je puis m'être trompé en croyant bien faire ; mais on me pardonnera cette erreur quand on verra que j'ai ſeulement employé ces deux reſſources lorſqu'elles ont été

fortement ſollicitées par la nature des matieres que je voulois éclaircir, ou par le grand mérite des hommes que j'eſſayai de peindre.

Si l'on ſe met à ma place, on ſentira d'abord qu'il eſt impoſſible d'écrire la vie des hommes morts depuis long-tems, comme celle de nos maîtres & de nos amis : ceux-ci ſont bien plus à nous que les autres ; l'amitié qu'ils nous témoignerent, les inſtructions qu'ils nous fournirent, la mémoire vive de tout ce qu'ils ont été, de tout ce qu'ils ont fait pour la patrie & pour nous, les rendent néceſſairement les objets particuliers de notre ſenſibilité ; auſſi tandis que les Savans morts depuis long-tems excitent notre eſtime & notre reconnoiſſance, ceux que la mort vient de nous enlever remuent nos cœurs & font couler nos larmes. En cédant donc à ces mouvemens, lorſque nous eſquiſ-

ſons leurs traits, nous faiſons pour eux ce que les hommes de tous les tems ont fait avec empreſſement pour les Savans qu'ils perdirent.

Je n'ai donné à aucun Savant mort le titre de *Monſieur* que la politeſſe donne aux vivans. Les hommes en mourant ceſſent d'être quelque choſe quand ils ont vécu ſans utilité : la ſcience & la vertu peuvent ſeules arracher leurs noms au tombeau, & leurs noms ne ſont-ils pas alors plus honorés par le mérite particulier qui les ſauve de la deſtruction générale que par les minces décorations de la vanité ? D'ailleurs, ſi l'on eſt choqué de voir les noms de nos contemporains dépouillés de ce titre que nous leur donnâmes, il faudroit fixer l'époque où nos yeux & nos oreilles perdroient cette délicateſſe, ou bien qualifier avec les expreſſions de la politeſſe du jour

ces hommes illuſtres de tous les âges auxquels nous les refuſons à préſent par honneur. Ne ſuis-je pas plus uniforme en traitant les vivans comme ils ſe traitent, & les morts comme ceux qui ſont les plus reſpectés ?

On a déjà jugé quelques parties de mon travail ſur les rapports indiſcrets d'un Imprimeur ou d'un Correcteur d'imprimerie : on a trouvé mauvais que j'aie raſſemblé indifféremment les noms & les ouvrages de tous les Genevois qui ont écrit pour le Public. Mais quand on fait une hiſtoire peut-on en écarter à ſon gré les traits ? Quand on veut réunir tous les Ecrivains d'un pays a-t-on le droit d'en exclure quelques-uns ? Quel eſt l'Auteur qui m'eût trouvé juſte dans mon excluſion ? La partie la plus difficile de mon travail a été la recherche des ouvrages ignorés ; & la crainte la plus grande qui me reſte,

c'eſt

c'eſt d'en avoir omis quelques-uns. Tous les yeux découvrent & admirent les étoiles de la premiere grandeur : M. Herſchel avec ſes téleſcopes peut ſeul montrer les nébuleuſes, dont l'exiſtence n'étoit pas même ſoupçonnée ; cependant ces étoiles nébuleuſes appartiennent au ciel, comme celles de la premiere grandeur.

Enfin, je fais des excuſes au Public ſur la multitude de fautes d'impreſſion qui ſe trouvent dans les intitulations latines & grecques des livres que j'ai fait connoître, & dans mes citations : on en jugera par les *Errata*, & ſur-tout par celui du Tôme ſecond ; malgré leur longueur je me ſuis ſeulement borné à faire connoître les fautes de ſens, que je prie de corriger, & je n'ai indiqué aucune faute d'orthographe quoiqu'elles y ſoient très-nombreuſes. C'eſt un métier que celui de Correcteur,

& les Correcteurs qu'on a ne le ſavent pas ; d'ailleurs j'ai été abſent pendant l'impreſſion d'une grande partie de cet ouvrage, & j'ai lieu de croire encore qu'on a rarement corrigé toutes les fautes que j'ai marquées.



TABLE

De quelques Articles particuliers.

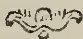


TABLE ALPHABÉTIQUE

De tous les hommes dont il est parlé dans cet ouvrage.

E.

F.

G.

K.

L.

N.

O.

P.

Q.

R.

T.

V.

W.

Fin de la Table.

Errata du Tôme premier.

Page 47, ligne 7, Farbity ; *lisez* Furbity.
150, 3, *Span.* ; lisez *Spanheim.*
160, 9, *La Croix ; Du Maine* ; lis. *La Croix Du Maine.*
196, 3, : ; *lisez* ,
201, 28, soutenu ; *lisez* publié.
245, 24, *Caldœrius* ; lisez *Calidœnius.*
254, 22, *harmonice* ; lisez *harmoniæ.*
263, 20, *F. Flavio* ; lisez *F. Fluvio.*
264, 7, *Kleupy* ; lisez *Klausing.*
Ibid. 24, *historice* ; lisez *historica.*
271, 8, Ils furent ; *lisez* Ils parurent.
282, 22, *mallent* ; lisez *malint.*
287, 20, *triennum* ; lisez *triennium.*
298, 17, *epitaiphon* ; lisez *epitaphion.*
301, 6, *gurgusto* ; lisez *gurgustio.*
306, 5, *d'Ariere* ; lisez *d'Arcere.*
Ibid. 10, *Lerin* ; lisez *Liron.*
310, 24, *Sancti* ; lisez *Sanctis.*
315, 4, *Christinna* ; lisez *Christianæ.*
Ibid. 13, *horrendam* ; lisez *horrendum.*
Ibid. 19, *Priscillanistas* ; lisez *Priscillianistas.*
317, 18, *Nicodemi Equitas* ; lisez *Nicodemi Equitis.*
319, 19, *Marcheticarum* ; lisez *Marchiticarum.*
Ibid. 27, *Bataviæ* ; lisez *Batavæ.*
324, 16, *ταυτα-λογιον* ; lisez *ταυτο λογιων.*
314, 7, *Asinii* ; lisez *Asconii.*
140, 13, *Distica* ; lisez *Disticha.*
Ibid. 19, *Galliæ* ; lisez *Gallice.*
347, 28, qu'il fit : *il faut l'effacer.*
351, 16, *Castillan* ; lisez *Castellan.*
366, 21, *Affinitas* ; lisez *Affinitates.*
391, 17, *éclipsis* ; lisez *eclipsibus.*
394, 6, *γενετλιχικι* ; lisez *γενεθλιακικι.*

ESSAI



ESSAI

SUR L'UTILITÉ

DE

L'HISTOIRE LITTÉRAIRE

D'UN PAYS

POUR SES HABITANS.

LE citoyen ne peut fixer honorablement ſur lui les yeux de ſa patrie qu'en lui rendant de grands ſervices, ou en lui formant de grands hommes. Le premier moyen eſt celui du héros, qui ſait toujours ſe ſacrifier pour ſon pays; le ſecond eſt celui de l'homme de lettres, qui enflamme le patriotiſme en éterniſant par ſes écrits les vertus de ceux qu'il inſpira: de même que les exploits de Miltiade, gravés à Marathon, agiterent le cœur de Thémiſtocle, & préparerent à Athenes ſon défenſeur; les belles actions des Grecs, célébrées par Thucydide,

formerent à la Grece cette ſuite de héros qui retardèrent ſi long-tems ſa décadence.

L'hiſtoire littéraire ne ſe propoſe pas des vues auſſi grandes; mais elle peut produire des effets auſſi importans : tandis que l'hiſtoire civile grave de ſon burin les traits du Magiſtrat qui s'occupa du bonheur de la patrie, l'hiſtoire littéraire reproduit ceux du Savant & de l'Artiſte qui l'ont ſervie par leur ſavoir & leurs découvertes.

Le vrai citoyen eſt celui qui eſt utile à l'Etat dont il eſt membre; il lui conſacre toutes ſes heures, il rapporte à cet objet toutes ſes penſées, ſes mouvemens, ſes travaux; à l'idée du bien qu'il peut faire, ſon cœur s'échauffe, ſes efforts ont plus d'énergie, ſes méditations plus d'enthouſiaſme, ſes projets plus de grandeur. Déjà ſon commerce s'étend, l'art qu'il cultive ſe perfectionne, la ſcience qu'il étudie s'avance; tout ce qu'il fait, tout ce qu'il médite, a des rapports plus ou moins grands avec la proſpérité de ſa patrie. CRAMER, CALENDRINI, TREMBLEY, BONNET penſoient à *Geneve* lorſqu'ils firent faire aux ſciences de ſi grands pas, & l'on ne ſépare plus leurs noms de celui de Geneve.

L'hiſtoire littéraire n'intéreſſe pas moins le Philoſophe par les matériaux précieux qu'elle lui fournit pour la connoiſſance de l'eſprit hu-

main. Tandis que l'hiſtoire des nations nous attriſte & nous humilie par le ſpectacle continuel des vices & des paſſions des hommes, celle des Savans nous réjouït & nous honore par la vue des préjugés qu'ils ont détruits & des vérités qu'ils ont découvertes. Ce ſont ſans-doute les hommes qui ont le plus exercé leur eſprit, qui ont créé le plus d'idées, ſaiſi le plus de rapports, qui peuvent fournir le plus de traits pour peindre l'ame, ſes qualités & ſes reſſources. Si LEIBNITZ, ſi HALLER avoient tiré l'empreinte des modifications de leurs cerveaux dans leurs recherches diverſes, on y trouveroit sûrement plus de connoiſſances ſur la pſychologie que dans le grand nombre des ouvrages métaphyſiquement creux écrits ſur cette ſcience importante. De même qu'on obſerve mieux la ſtructure des organes des grands animaux, parce qu'ils offrent à nos ſens plus de priſe, on peut mieux ſuivre l'eſprit humain dans la marche ſimple des grands hommes, parce que ſon impreſſion eſt plus profonde par ſes effets & plus facile à deſſiner par ſa manière.

Les hommes de lettres ont encore des rapports plus grands, plus utiles & plus nombreux avec les autres hommes que ceux-ci n'en ont entr'eux. Les talens, les connoiſſances des vrais Savans les mettent au niveau de tous les états, & les

rendent indiſpenſablement utiles dans preſque toutes les circonſtances capitales; chacun a beſoin de leurs conſeils; tout ſe reſſent de l'activité qu'ils diſtribuent; ils donnent l'impulſion à leur ſiecle; ils déterminent les opinions; ils dirigent tacitement leurs ſupérieurs & leurs inférieurs; leur génie vivifie les atteliers, le commerce, les cercles, l'adminiſtration; il eſt l'ame de la ſociété, & il ne l'anime que pour la rendre plus heureuſe.

Le citoyen verroit-il avec indifférence ſa patrie, illuſtrée par les lumieres qu'elle a répandues, devenir encore ainſi précieuſe à l'univers? Ce n'eſt que par l'utilité d'un petit Etat à tous les autres qu'il peut les intéreſſer à ſa conſervation; & dans ce ſiècle, pourra-t-on toucher plus sûrement les hommes en faveur d'une nation qu'en la repréſentant comme une des écoles lumineuſes de la terre? Alexandre arrache aux flammes la patrie de Pindare.

Le citoyen de Geneve doit déſirer une hiſtoire littéraire de ſa patrie pour la faire connoître avantageuſement dans quelques lieux où la ſuperſtition rend peut-être encore ſon nom un ſujet de ſcandale, & pour confirmer par-tout l'opinion flatteuſe que Geneve peut avoir déjà fait naître. C'eſt une maniere noble de ſe venger de ſes adverſaires que de leur démontrer le bien qu'on

leur a procuré ; & je crois qu'on peut sans ostentation pour son pays publier les efforts qu'il a faits pour augmenter le bonheur du genre-humain.

Cette histoire fera voir au moins d'une maniere frappante que le lustre des Etats ne dépend ni de leur grandeur, ni de l'étendue de leurs révolutions ; mais qu'ils le doivent sur-tout aux hommes de lettres qu'ils ont protégés. Athenes est toujours un nom cher aux Savans & aux Artistes, parce qu'elle fut le sein où se développerent les germes de la philosophie, des sciences & des arts qui font les délices de ce siecle ; mais on ignore presque l'existence du colossal empire de l'Assyrie, parce qu'il ne se fit connoître que par les chaînes dont il accabla une partie de l'univers.

Ceux qui sont à la tête des Gouvernemens verront toujours que la liberté seule qui fit fleurir les sciences, le commerce & les arts dans Geneve, peut encore les faire éclore & prospérer par-tout. La liberté, mere du génie, réveille l'activité, inspire les talens, trouble la paresse du citoyen ; elle le force de payer à la patrie la dette qu'il contracte avec elle, & sur-tout l'honneur d'être libre : c'est elle, elle seule, qui répand ce feu créateur ; elle féconde le sol le plus aride, & dévoue celui qu'elle abandonne à la stérilité

& à la mort. Les villes de l'Asie mineure, comme les républiques grecques, donnerent le jour aux beaux génies qui nous étonnent encore par leurs chef-d'œuvres; mais on ne trouve plus à-présent dans ces lieux, qui sont les plus favorisés de la nature, que le despotisme des Pachas & l'ignorance crasse d'un peuple imbécille, esclave & peu nombreux.

Comme les plantes vigoureuses, indépendamment d'un terrein spacieux & découvert, demandent encore une main habile qui les soigne, de même les Princes doivent protéger particuliérement les sciences & les arts qu'ils veulent faire fleurir. Eh! douteroient-ils de la nécessité de cette protection? Les sciences & les arts ne sont pas des hors-d'œuvres dans la société; on ne peut les perdre sans fermer une des sources de la prospérité publique. On remarque bientôt que partout où les sciences sont cultivées, les arts encouragés, l'éducation soignée, le peuple est instruit sur les vrais principes de la législation qui le rend heureux, & sur les vrais intérêts de sa patrie qu'il affectionne. Chaque individu trouve alors sa gloire & son bonheur enchaînés au corps dont il est membre; &, comme l'abeille, il travaillera à procurer le plus grand bien de la ruche à laquelle il appartient. Les Magistrats chargés de l'exécution des loix respecteront des

hommes éclairés & attentifs à la conſervation de leurs privileges ; ils feront chérir le Gouvernement par la juſtice de leur adminiſtration, & ils forceront à obéir aux loix en s'y montrant eux-mêmes inviolablement ſoumis. Chacun concourt ainſi au bien général ; le patriotiſme regle les rangs, en plaçant toujours aux premiers les citoyens utiles & vertueux ; l'union regne entre tous les individus, parce qu'ils travaillent de concert au plus grand bien de la patrie ; les mœurs ſeront adoucies par le déſir réciproque qu'on aura de mériter l'eſtime & l'amitié de tous ; le vice ſera proſcrit, parce qu'il entraîne la ruine de l'Etat. Geneve ! tel fut le ſpectacle que tu offris à l'univers.

L'hiſtoire littéraire d'un pays, conſidérée ſous ce point de vue, expliqueroit peut-être au Philoſophe ſes différentes révolutions ; elle offrira toujours au moins aux Politiques une bouſſole pour les diriger dans la maniere de répandre les ſciences, en leur fourniſſant un moyen de calculer la bonté d'un Gouvernement, le bonheur d'un peuple & la pureté des mœurs.

On ne peut s'obſerver long-tems ſans ſentir une inertie impérieuſe qui nous entraîne au repos, & nous y céderions infailliblement ſans les efforts produits par la ſoif d'une vraie gloire & la paſſion brûlante de s'aſſurer l'amour,

l'eſtime & la reconnoiſſance des autres hommes. Ces ſentimens éveillent le citoyen pour lui faire épier le moment d'une belle action; ils lui donnent des forces pour agir, & ils le ſoutiennent au milieu des revers. Voilà les ſources du ſang verſé pour la patrie; voilà le feu qui anime l'Artiſte célebre; voilà la voix qui révele à l'homme de lettres les ſecrets de la nature, & qui lui dicte la défenſe éloquente de la religion & de la liberté. Mais ce feu devient plus dévorant, cette voix plus énergique, quand on a ſous ſes yeux ceux qu'ils échaufferent, quand on les voit dédommagés de leurs travaux par le ſpectacle du bien qu'ils firent, & par la réunion de tous les cœurs qui s'accordent pour les bénir. Où eſt le Genevois vertueux qui penſe froidement aux fondateurs héroïques de notre liberté civile & religieuſe, à ces hommes étonnans qui firent éclore les ſciences & les arts dont nous ſavourons les fruits, & à qui nous devons Geneve elle-même? car ſans les lumieres qu'elle a répandues & les arts qu'elle a cultivés, Geneve diſparoît comme un atome qui ne ſauroit plus intéreſſer perſonne. Vous produirez le même enthouſiaſme, vous qui prétendez aux mêmes récompenſes; vous ſerez les modeles de la poſtérité après avoir tout fait pour être les délices de vos contemporains.

J'aime à voir ceux que la Providence favoriſe de beaux talens ſe partager l'importante fonction d'éclairer leurs compatriotes ; les uns, Théologiens profonds, répandront le vrai ſens de l'Ecriture-Sainte, & feront le bonheur de la patrie par la vertu qu'ils inſpireront aux individus, après avoir aſſuré par ce moyen à chacun le bonheur préſent & à venir ; les autres, Juriſconſultes ſavans, feront régner l'union dans l'Etat & entre ſes membres par une ſage explication des loix. Ceux-ci, Philoſophes habiles, dirigeront l'opinion vers le plus grand bien général, en montrant la vérité & la maniere d'y parvenir ; ceux-là, comme Artiſtes, perfectionneront les arts, en ſortant des routes battues pour ſe livrer aux inſpirations du génie ; d'autres, comme Négocians, ouvriront de nouvelles ſources de commerce, & enrichiront l'Etat avec les particuliers.

Les idées que laiſſent les grands hommes, comme un germe fécond, ſe développent bientôt ; elles agitent les ames qui ſont dignes de les concevoir, & deviennent autant de moyens propres à conſerver à l'eſpece humaine des hommes occupés de ſon bonheur, malgré les fatigues & les déſagrémens qu'on eſſuie pour le lui procurer. On croit toujours poſſible ce qu'on a vu faire ; on eſt moins découragé par le ſenti-

ment de ſa foibleſſe quand on apperçoit celle des meilleurs eſprits, & les hommes médiocres, qui ſont les plus utiles, ſont ſoutenus dans leur médiocrité par l'eſpoir d'en ſortir un jour. C'eſt ici qu'on apprend à dédaigner les dernieres places; chacun veut être à côté de ceux qu'il admire; dès-lors il ne néglige rien pour travailler comme eux au bien public; il ſe tourmente pour être digne de leur être aſſocié, & s'il ne peut les égaler par l'étendue ou l'originalité de ſes travaux, il concourra du moins, comme eux, à la proſpérité de l'Etat par la bonté de ſes intentions & l'aſſiduité de ſa vigilance. Que le Sybarite ne penſe gravement qu'à effacer les plis des roſes ſur leſquelles il veut s'endormir; qu'il concentre les forces de ſon ame pour inventer un meuble commode; qu'il atteigne les bornes de ſes efforts en déraiſonnant agréablement dans un cercle; qu'il épuiſe ſes facultés en liſant des romans ou des vers de toilette; je ne lui demande rien; il a rempli ſa vocation; il ne croira pas même poſſible ce que l'hiſtoire des grands hommes renferme de vrai; ſon cœur flétri par l'égoïſme, énervé par la molleſſe & les plaiſirs la démentiroit pour lui à chaque page, & ſa langue piquante lancera quelques épigrammes ſur les beaux traits qu'elle renferme. Mais le jeune homme plein de talens & de vertus, que l'eſpoir

de l'immortalité embrase, que le nom de la patrie enflamme, que l'amour du bien force d'agir pour bien faire; ce jeune homme patriote lira notre histoire avec émotion, & ne se permettra aucun repos qu'il ne puisse y occuper une place avec les bienfaiteurs de Geneve. O toi qui résistas aux goûts efféminés du siecle, qui ambitionnas l'estime de la postérité, qui ne craignis pas la science & les travaux qu'elle impose, qui sentis ton cœur battre pour la vertu ! fixes encore tes regards sur Geneve, imites les modeles qu'elle te présente, & penses aux services qu'elle attend de toi.

Mais quand l'histoire littéraire d'un pays ne pourroit plus y former aucun homme de lettres, quand sa lecture laisseroit le cœur froid & l'ame stérile, elle intéresseroit encore l'amour-propre de ses habitans. On aime à se promener au milieu des flambeaux qui éclairent sa nation, on aime voir leurs rayons se mêler à ceux qui fécondent la terre. On fixe avec attendrissement ses regards sur des hommes qui furent chers à la patrie; on se trouve avec eux au milieu des services qu'ils lui rendirent; on les voit se presser, s'accumuler, faire son bonheur & sa gloire. Les noms de ceux qui entrent dans ce catalogue illustrent les familles auxquelles ils appartiennent : chaque famille voudroit y trouver ceux

qui lui furent chers ; chacun souhaite d'y occuper une place.

Enfin, c'est un plaisir de suivre les progrès de la lumiere formée par les sciences ; elle se leve, s'augmente ; bientôt elle échauffe les esprits ; déjà elle influe sur les Gouvernemens & les mœurs ; mais on observe sur-tout ces phénomenes dans les petits Etats : les événemens y sont les effets d'un plus petit nombre de causes, de sorte qu'on peut mieux distinguer l'action de chacune ; & comme elles sont moins combinées, il est plus facile de les analyser. Je croirois que l'histoire des petits Etats est plus propre à faire connoître les hommes que celle des grandes monarchies : il n'y a rien qui se ressemble davantage que l'histoire des vastes empires, ni rien de plus particulier que celle des petites républiques. Rome du tems de Ciceron est bien différente de la Rome de Camille.

Toutes ces considérations m'ont déterminé à composer cette Histoire, malgré la longueur & la difficulté de l'entreprise, quoiqu'elle soit bien au-dessus de mes forces & absolument étrangere à mes occupations favorites, enfin quoique je sente que ma maniere d'écrire manque de cette chaleur, de ce coloris, de cette pureté, en un mot, de cette éloquence qui captive l'ame par un vif intérêt, & qui enchaîne l'attention par

le plaiſir. Je l'avoue, en voyant l'hiſtoire littéraire de Geneve preſque ignorée dans Geneve, j'ai eu peut-être de l'amour-propre pour Geneve ; j'ai voulu éviter aux Genevois le juſte reproche que Ciceron faiſoit aux Syracuſains, après qu'il eut découvert le tombeau d'Archimede, de négliger leurs illuſtres compatriotes pour s'occuper uniquement des étrangers.

Dans ce but, je me propoſe de donner la vie littéraire de tous les hommes de lettres & de tous les Artiſtes célebres parvenus à ma connoiſſance, qui ont été bourgeois de Geneve, ou qui ont appartenu juſques à un certain point à la République par les ſervices qu'ils lui ont rendus : j'indiquerai les titres des ouvrages qu'ils ont compoſés ; mais je ne les ferai connoître avec quelqu'étendue que lorſque leur ſingularité, leur rareté ou leur importance les rendront plus dignes d'être remarqués.

Je ne parlerai des Savans qui ſont en vie que pour les nommer avec leurs productions.

J'ai cru devoir paſſer ſous ſilence tous les détails des diſputes théologiques dans leſquelles quelques-uns de nos Théologiens ſont entrés. A quoi ſerviroit-il de les rappeler ? Qui eſt-ce qui les liroit avec intérêt, & ſur-tout quel uſage en pourroit-on retirer ? Le goût de ces controverſes a ſans-doute favoriſé les progrès de l'érudition ; mais il a ſûrement fait perdre à la

raiſon tout le tems qu'on a employé à écrire ſans s'entendre ; & l'on ne peut ſe diſſimuler que ces diſputes ont porté des coups dangereux à la religion, en la rendant injuſtement complice des inepties de quelques Théologiens, en cachant ſa noble ſimplicité ſous la pouſſiere de l'école, & en offuſquant ſa divinité par les taches que la foibleſſe humaine a oſé lui imprimer.

Je ſais que la notice & l'explication des anciens monumens devroit entrer dans cette hiſtoire ; mais comme on n'en a point découvert depuis 1730, & comme les autres ont été ſavamment décrits par Abauzit, je me contenterai de renvoyer les curieux à l'*Hiſtoire de Genève par Spon*, *Tom. II.* 4°., aux *Mémoires critiques ſur la Suiſſe*, *par De Bochat*, aux *Collections d'Inſcriptions faites par Boiſſard & Gruter*, au *Citadin de Genève* & à la *Storia Genevrina di Gregorio Leti.*

Enfin, je garderai le plus profond ſilence ſur tous les écrits que nos diviſions politiques ont fait naître ; il auroit fallu les anéantir dès leur naiſſance. Un patriote pourroit-il penſer à les reſſuſciter, & l'hiſtoire littéraire, qui ne cueille que des lauriers cultivés par des mains paiſibles, les ſouilleroit-elle en les mêlant avec de triſtes cyprès, ou pourroit-elle s'honorer de ce qui fut la cauſe de tous nos malheurs ?

Je dois témoigner ici ma reconnoiſſance à tous ceux qui ont eu la bonté de me communiquer des notices curieuſes & des manuſcrits importans rélatifs à mon but : ce devoir devient une juſtice, parce que quelques perſonnes, qui poſsèdent des pièces eſſentielles à mes recherches, m'en ont obſtinément refuſé toute eſpèce de communication : je me garde bien de les blâmer ; mais leur conduite me rend beaucoup plus précieuſe la générofité de ceux qui n'ont rien négligé pour me fournir tous les moyens poſſibles de perfectionner mon travail. Si cet ouvrage étoit goûté du Public, j'eſpere qu'il partageroit avec moi les ſentimens de gratitude que je nourris pour eux dans mon cœur.

Meſſieurs

DANIEL ARGAND.

JACQUES BONNET, ancien Châtelain.

AMI DE ROCHEMONT, Conſeiller & Secrétaire d'Etat.

EMANUEL DU VILLARD.

GOTTLIEB HALLER, Membre du Grand Conſeil de Berne & Baillif de Nion.

FRANÇOIS JALLABERT, Conſeiller d'Etat.

GERMAIN LE FORT, Membre du Gd. Conſeil.

BARTH. PIERRE NOEL, Membre du Grand-Conſeil.

ABR. PREVOST, Paſteur.

ROBERT GUILL. RILLET, Conſeiller d'Etat & ancien Premier Syndic.

AMI RILLET, Conſeiller d'Etat & ancien Syndic.

JEAN-FRANÇOIS ROCCA, Avocat.

JACOB VERNES, ancien Paſteur.

JACOB VERNET, Profeſſeur de Théologie.

Enfin, j'ai trouvé dans les régiſtres de la Vénérable Compagnie des Paſteurs & dans une maſſe conſidérable de manuſcrits & de livres raſſemblés dans notre bibliotheque publique des ſecours que j'aurois vainement cherché ailleurs, & ſans leſquels je n'aurois jamais penſé à former l'entrepriſe que je viens d'achever.



INFLUENCE

INFLUENCE

Des lettres ſur la religion, le commerce, les arts & les mœurs dans Genève.

L'HISTOIRE LITTÉRAIRE d'une nation eſt liée avec ſon hiſtoire politique & civile : les événemens ſont les réſultats des idées, & les idées ſont l'ouvrage de l'obſervation & de la réflexion. Ce qui multipliera donc le nombre des idées, ce qui pourra leur donner de la force, ce qui déterminera leurs liens devra donner néceſſairement à l'ame une empreinte particuliere ; mais cette empreinte ſe reſſentira toujours de la nature des idées que l'ame aura reçues, de la maniere dont elles y ſeront entrées, & de la chaîne qu'elles pourront y former. La ſcience ne conſiſte que dans la réunion des idées vraies & dans la connoiſſance de leurs rapports. Il y aura donc un nombre d'idées d'autant plus grand dans un pays, que les ſciences y ſeront plus cultivées ; & l'impreſſion de ces idées ſur les eſprits ſera proportionnelle à la force du lien qui les unira aux preuves qui les accompagneront, & aux

développemens qu'on leur aura donnés. Ces idées créent de nouveaux rapports qui se répandent dans la société; le nombre de ces rapports s'augmente encore par le commerce des hommes entr'eux : la lumiere perce ainsi les ténebres, & fournit à chacun le moyen de découvrir la route qu'il doit suivre pour se perfectionner dans sa vocation, & faire goûter aux autres le fruit de ses progrès. Je ne doute pas que l'homme le moins instruit en physique n'en sache beaucoup plus aujourd'hui que les plus fameux Docteurs du XIIe. siecle; il n'y a personne qui ne jouïsse, sans le savoir, des rayons bienfaisans qui vivifient le dix-huitieme. Qui peut méconnoître l'influence des livres de politique écrits depuis le commencement de ce siecle dans quelques réformes sages faites par les Gouvernemens, & sur-tout dans les convulsions malheureuses pour la liberté qu'on a ressenties d'un bout de l'Europe à l'autre.

Si l'on pouvoit établir l'état passé & présent des sciences chez une nation, on auroit sûrement fait un très-grand pas pour l'intelligence de son histoire civile; on découvriroit le génie du peuple par ses inventions; on pénétreroit son caractere & ses talens par les arts qu'il auroit cultivés, & les sciences qu'il auroit perfectionnées. Aussi, en suivant au travers des siecles

l'impreſſion que les ſciences & les arts ont laiſſée ſur tous les peuples, ou plutôt en meſurant l'intenſité de la lumiere qui les éclairoit dans des époques déterminées, on obſerve bientôt qu'en morale comme en phyſique les mêmes cauſes ont toujours eu les mêmes effets; que, dans tous les tems, chez tous les peuples, leur état politique a toujours été en proportion avec leur état littéraire, & que les mœurs ſe ſont toujours plus ou moins reſſenties des variations que les ſciences ont éprouvées. Comme le ſoleil crée les ſaiſons, & rend à la terre ſes ornemens avec ſa fécondité par la longueur des jours & la chaleur de ſes rayons, de même les ſciences ont marqué les ſiecles par les fruits plus ou moins mûrs qu'elles ont produits, & par leur influence plus ou moins grande ſur le bonheur du monde.

Geneve eſt aſſez ancienne pour ignorer le moment de ſon origine; cependant on peut aiſément préſumer que l'agrément & la commodité de ſa ſituation inviterent d'abord les peuples voiſins à ſe raſſembler dans le lieu charmant où elle eſt bâtie. Il y a pourtant quelques raiſons qui font croire qu'elle eſt une des villes les plus anciennes de ces cantons; mais comme l'antiquité des villes ne leur donne pas plus d'importance réelle que le nombre des aïeux enchaînés

dans une généalogie ne rend célebre l'homme qui s'en trouve le possesseur, je me garderai bien de vouloir illustrer ma patrie par des moyens aussi ténébreux; faisons-la plutôt sortir de la nuit des siecles, & comptons pour rien tout le tems pendant lequel son existence fut inutile. Jules-César est le premier Historien qui parle de Geneve, & le premier Général Romain qui en fit une place d'armes. Dès-lors elle devint une garnison romaine, & elle reçut des maîtres du monde les sciences & les arts qu'ils cultivoient.

On découvre le goût de leur architecture dans un architrave d'ordre dorique, qui paroissoit par ses proportions avoir été de quarante pieds. On a trouvé quelques débris d'édifices qui annonçoient assez de magnificence. Le nombre des inscriptions qui subsistent, quoiqu'il soit bien inférieur à celui des inscriptions qu'on avoit une fois rendu à la lumiere, annonce manifestement que Geneve étoit alors extrêmement peuplée, ou fait supposer que les Genevois, à l'exemple des Romains, aimoient transmettre leurs noms à la postérité; il prouve de même que la langue latine étoit alors devenue la langue parlée du pays, & qu'on savoit s'en servir avec pureté. On a des inscriptions latines faites à l'honneur du dieu Sylvain par des Bateliers & par un Marchand. La plus grande partie des inscriptions

qui reſtent rappellent des noms illuſtres, ſoit qu'on ait voulu éterniſer le ſéjour de ces Romains qu'elles déſignent, ſoit qu'ils aient été célébrés par les habitans dont ils furent les protecteurs. On a déterré de même un très-grand nombre de médailles romaines; de ſorte qu'en voyant la grande influence que les Romains durent avoir dans Geneve, on découvre en même tems les traces qu'ils durent laiſſer de leur caractere, de leurs mœurs, de leurs loix & de leurs uſages.

Les Romains donnerent au moins leurs dieux aux Genevois; les inſcriptions qui exiſtent publient toujours que Jupiter, Neptune, Apollon, Sylvain, étoient adorés dans Geneve comme des divinités, & qu'on n'y honoroit pas ſeulement Apollon comme le dieu du jour, mais encore comme le dieu des ſciences & des arts, & ſur-tout comme celui de la médecine.

Il eſt bien vraiſemblable que l'exemple des Romains, les modeles qu'ils apporterent, l'émulation qu'ils inſpirerent, firent fermenter l'eſprit naturel des habitans de Geneve, & les engagerent à cultiver les ſciences & les arts; mais ces tems heureux, qu'on trouve du plaiſir même à augurer, furent remplacés par ces ſiecles de barbarie & d'ignorance qui déshonorent l'eſpece humaine, qui affligent l'ame, &

qui ne laissent que la triste consolation de les effacer de son souvenir en les condamnant à l'oubli qu'ils méritent. Les Gaules devinrent le théâtre sanglant & continuel des guerres, des révoltes, des massacres ; les armes, toujours menaçantes, y inspiroient sans cesse l'effroi, & l'on étoit moins attentif à chercher les moyens de passer une vie heureuse, qu'à se procurer des ressources pour se soustraire au pillage & à la mort. Des hordes de Barbares septentrionaux s'emparerent de ces provinces saccagées ; les Bourguignons occuperent notre pays dévasté ; la foiblesse de leurs Princes, la violence de leurs Officiers vengerent nos aïeux devenus leurs esclaves, & anéantirent bientôt ce nouvel empire arraché à l'empire romain. Le christianisme s'établit dans Geneve vers le IVe. siecle ; il enseigna à son peuple désespéré la patience, & le consola des malheurs du tems par l'espoir d'un avenir plus heureux. Il paroît qu'il y eut des Evêques dans cette ville vers le Ve. siecle, & qu'ils releverent d'abord de l'archevêché de Vienne.

On peut assurer que Geneve fut détruite dans le IVe. siecle, ravagée plusieurs fois dans le cinquieme. Enfin, Gondebaud, qui s'empara de tout le pays, voulut se faire pardonner ses conquêtes & sa barbarie par des loix propres à entretenir la bonne intelligence entre les habi-

tans du pays & les Bourguignons qui le ſuivoient. Ce Prince, après avoir pourvu au bonheur de ſes peuples, rétablit Geneve.

Mais cette ville ne jouït pas long-tems de la tranquillité ; de nouvelles guerres la replongerent pendant un grand nombre d'années dans de nouveaux malheurs. Charlemagne, ſuivant Sigonius & Ducheſne (1), vint enfin dans Geneve : ce Prince, l'ami des hommes & des lettres, en traverſant cette ville pour aller faire la guerre à Didier, rendit franches les foires que les Genevois poſſédoient, confirma leurs privileges & leur liberté ; ce qui nous apprend que notre nation étoit au moins déjà diſtinguée des autres par quelques avantages particuliers, qui lui aſſuroient la conſidération de ſes maîtres & les effets de leur protection. Après la mort de ce Prince, Geneve dépendit tour-à-tour du royaume d'Arles & du nouveau royaume de Bourgogne, jusqu'à ce qu'elle fut réunie à l'Empire germanique ſous Conrad-le-Salique.

Enfin, au milieu des guerres continuelles qui occuperent les Empereurs, il s'opéra une révolution dans l'Europe dont Geneve ſut profiter. Divers Princes & Evêques, qui étoient hors de la portée de l'Empereur, obſervoient les diſſen-

---

(1) *Sigonius de Regno Italiæ lib.* 3, Du Cheſne *T. II.*

tions interminables qui déchiroient l'Empire ; ils laisserent entamer ces guerres cruelles, suscitées au sujet des élections des Ecclésiastiques & des investitures, & quand ils virent le moment favorable, ils secouerent le joug. Les Ducs & les Comtes s'emparerent des Gouvernemens qu'on leur avoit confiés ; les Evêques se déclarerent les Princes temporels des villes dont ils devoient seulement administrer le spirituel ; les Empereurs, trop foibles, dissimulerent leur ressentiment, & ils donnerent en fief à ces usurpateurs ce qu'ils ne pouvoient leur arracher.

Quoique je ne veuille pas même effleurer ce qui regarde notre histoire civile & politique, je ne puis me dispenser de m'arrêter un moment sur ce fait curieux que la plupart des Historiens ont à peine remarqué ; je dirai seulement que cette idée sur l'origine de la puissance des Ducs, des Comtes & des Evèques est si vraie, que Chorier, dans son histoire du Dauphiné, après avoir représenté la Bourgogne tombant dans l'anarchie à la mort de Rodolphe III, dit *le Paresseux*, ajoute que les Prélats se rendirent les Souverains des villes où ils résidoient, & les Comtes maîtres de leurs Gouvernemens. Dunod dit aussi que, sous Rodolphe III, qui commença de régner en 994, qui mourut en 1032, & qui fut le dernier Roi de Bourgogne,

plusieurs grands Seigneurs du royaume s'approprierent les droits royaux ; tels furent les Comtes de Zéringhen, d'Habsbourg, de Kibourg, ceux de Savoie au-delà du Rhône, & ceux du Genevois aux environs de Geneve. Mais comme les Prélats ne voulurent pas se soumettre aux Comtes, ils demanderent à l'Empereur les droits royaux dans leurs villes épiscopales ; l'Empereur se garda bien de les leur refuser. C'est de ces concessions que l'Archevêque de Lyon a tiré le nom d'*Exarque*, que l'Archevêque de Besançon & les Evêques de Bâle, Geneve, Lausanne, Belley, tiennent les titres de *Princes de l'Empire* ; de sorte qu'à la même époque le Comte du Genevois & l'Evêque de Geneve devinrent Souverains ; le premier, des lieux où il commandoit ; le second, de Geneve où il résidoit. Mais le Conseil-Général de Geneve avoit cependant alors des droits ; car, dès l'an 1409 au 10 Janvier, les Bourgeois de Geneve se regardoient déjà *à quadringentis citrà & suprà*, c'est-à-dire depuis quatre cent ans sous la puissance de l'Eglise, *dont eux & leurs prédécesseurs ont reçu doux & amiable traitement* (1). Ceci cadre parfaitement bien avec ce que je soupçonne la cause de la liberté de quelques villes impériales & de la formation de quelques nouvelles principautés.

(1) Acte particulier de ce tems.

Telle fut l'origine de la liberté de Geneve : les Comtes du Genevois firent bien les plus grands efforts pour s'emparer de la souveraineté de cette ville ; mais les Evêques, qui en faisoient hommage à l'Empire, la conserverent toujours. Ne craignons pas de le dire, la prudence, la sagesse, le savoir, la fermeté, le courage de la plupart des Evêques de Geneve ont assuré aux Genevois cette précieuse liberté qui a fait envier leur sort de toutes les nations du monde.

L'Empire reconnut Geneve pour une ville impériale, & les Empereurs firent expédier diverses bulles pour constater les droits qu'elle avoit en cette qualité. Telle fut la bulle accordée à Ardutius, Evêque de Geneve, par Fréderic, Roi des Romains, en 1153 ; telles furent celles qu'il donna de nouveau en 1162 & 1185 ; telles sont encore celles des Papes Adrien IV en 1157, & Victor IV en 1160 : la souveraineté de l'Evêque de Geneve y est établie de la maniere la plus évidente.

Ces bulles furent heureusement pendant quelque tems le bouclier de la liberté de Geneve & les garans de son repos ; mais leur influence diminua, & l'histoire de cette République jusques à l'époque de la réformation n'offre qu'une lutte continuelle pour la défense de ses droits. Enfin, la persévérance & la fermeté des Gene-

vois, la protection de la France & des Suisses, la divine Providence, qui veilloit particuliérement sur Geneve, & qui fut toujours son sauveur, lui assurerent l'indépendance, la liberté & le bonheur.

On comprend aisément que les Genevois, enveloppés avec l'Europe par les ténebres épaisses qui couvroient l'univers, ne pensoient guere qu'il y eût une lumiere propre à les égayer: leurs yeux fixés sur leurs droits, leurs bras occupés par les exercices militaires, leurs cœurs remplis de craintes pour l'avenir, leurs ames passionnées pour leur liberté qu'ils croyoient toujours expirante, concentrerent leurs talens dans les affaires d'Etat & leur énergie pour leur défense.

Cependant au milieu de ces obstacles, qui auroient repoussé les sciences hors de Geneve quand elles auroient pu l'approcher, on est étonné de voir que l'ignorance n'y ait jamais été aussi profonde que dans la plupart des autres villes de l'Europe. Geneve eut le bonheur d'avoir souvent des Evêques qui se distinguerent autant par leurs lumieres que par leur patriotisme; & quoiqu'ils lui aient tous été étrangers par leur naissance, on peut dire avec justice que le plus grand nombre y prit un cœur citoyen. Je ne parlerai point ici de quelques-uns de ces respectables Prélats, qui mériteront toujours notre vénération &

notre reconnoiſſance, pour éviter une répétition inutile; je dirai ſeulement que dans le dixieme ſiecle Frédric, Evêque de Geneve, donna au Chapitre de la cathédrale une Bible latine, qu'on voit encore dans la bibliotheque publique de cette ville; on y lit le catalogue curieux de divers livres qui annoncent des connoiſſances, du goût & du ſavoir. Voyez mon *Catalogue raiſonné des manuſcrits de la bibliotheque de Geneve*. En 1213, Pierre de Seſſons, Evêque de Geneve, établit un Docteur pour enſeigner les jeunes Eccléſiaſtiques : en 1305, Aimé Duquart, Evêque de Geneve, ordonna que l'année ne commenceroit plus à Pâques, mais à Noël. Tous les Auteurs allemands qui ont écrit ſur l'hiſtoire littéraire prétendent que Charles IV, qui mourut en 1378, donna une bulle pour l'établiſſement d'une univerſité dans Geneve. Ce Prince n'auroit pas penſé à lui procurer ce privilege ſi elle n'avoit pas eu déjà quelqu'école célebre.

Ce furent ſans-doute les mêmes conſidérations qui engagerent Jean De Brogny, Cardinal d'Oſtie, à envoyer à Geneve, au commencement du quinzieme ſiecle, une bulle pour ériger cette ville en univerſité; mais elle fut renvoyée par les citoyens, qui craignirent les vexations des étudians.

Pour entrer dans le Chapitre des Chanoines de la cathédrale, le Pape Martin V avoit ſtatué qu'il falloit être Docteur ou Gentilhomme. Dans un acte de 1420 l'on trouve la ſignature d'un Aimé Chalamitre, Juriſconſulte célebre & celles de deux Chanoines, Profeſſeurs en théologie. Dans un autre acte de 1455, il eſt parlé d'un Profeſſeur en théologie qui aſſiſta à la réſolution de faire un ſermon tous les dimanches dans un des deux couvens.

Dans un acte de 1491 entre Amied De Viry & le couvent des Cordeliers, Nicolinus de Poldo intervient comme Procureur; il eſt qualifié de *Lecteur en théologie.*

En 1429, François De Verſonnay fit bâtir une maiſon, & fonda une école pour apprendre la grammaire, la logique & les autres arts libéraux.

Le Conſeil prudent conſultoit dans les affaires importantes quatre Docteurs en droit qui étoient aggrégés au Conſeil ordinaire, & qu'on appeloit *Doctores, ſeu juris licentiati* : ils avoient ſouvent le pas ſur les Syndics, & en 1457 on leur donnoit deux écus par an; on ſait même qu'en 1554 le Conſeil envoya conſulter à Lyon quelques Avocats célebres, parce qu'il n'avoit plus alors de Docteurs ſiégeans avec lui.

Mais rien ne prouve mieux le goût qu'on avoit à Geneve pour les lettres que l'empreſ-

ſement avec lequel on y établit l'imprimerie. On poſſede dans la bibliotheque publique de cette ville trois livres imprimés à Geneve en 1478 ; *la Vie des ſaints Anges compilée par François Eximines*, *de l'ordre des Freres-Mineurs*, fol. *à Geneve le* 24 *Mars* 1478 ; *le Livre de Sapience*, *traduit du latin de Guy-de-Roye*, fol. *à Geneve*, *le* 3 *Octobre* 1478 ; *le Roman de Fier-à-bras*, fol. *Geneve*, *au mois de Novembre* 1478. La nature de ces ouvrages, leur petite importance, font ſuppoſer que l'imprimerie étoit déjà établie à Geneve ; on n'imagine pas au moins aiſément que les premiers ouvrages imprimés euſſent été ſi peu remarquables. J'ai lu dans un manuſcrit dont je ne connois pas l'Auteur, & dont je ne garantis pas le mérite, que les franchiſes d'Adhemar Fabri avoient été imprimées à Geneve en 1454, *ut dicuntur anno* 1454 *typis gothicis excuſæ*. Au reſte, les trois ouvrages dont je viens de parler ſont auſſi imprimés en caracteres gothiques. Mais quoi qu'il en ſoit, il eſt toujours certain que la premiere imprimerie établie en Suiſſe a été celle de Geneve, qu'elle eut même de ſi grands ſuccès, que la librairie y devint une branche conſidérable de commerce, & qu'elle y porta des lumieres & de l'or. Enfin, je remarquerai encore, comme une preuve de ce que je viens

d'avancer, qu'on lit dans les regiſtres du Conſeil pour le 13 Mars 1533, c'eſt-à-dire deux ans avant la réformation, une permiſſion du Conſeil des Deux-Cent donnée au Libraire Pierre De Vingle pour imprimer une Bible en françois conforme à celle d'Anvers.

Mais doutera-t-on de l'influence continuelle des ſciences ſur l'eſprit des Genevois, quand on conſidérera l'empire qu'elles eurent pour diminuer ſur eux les effets de la ſuperſtition générale? En vain elle avoit planté ſon étendard dans nos murs ; en vain une légion de Prêtres & de Moines cherchoient à l'augmenter, elle ne put jamais obtenir une obéiſſance aveugle. La chaleur ayant liquéfié les couleurs du portrait d'un Saint, on crie au miracle ; mais le Peintre explique le fait & arrête la fourberie des Moines. Deux malfaiteurs, condamnés à être pendus, échappent à la mort parce que les cordes ſe caſſerent ; ils ſe retirent dans une égliſe voiſine du lieu de l'exécution : les Prêtres firent peindre l'événement comme ayant été produit par la puiſſance de Notre-Dame de la Grace, à qui l'égliſe étoit conſacrée ; mais le Conſeil fit ôter le tableau. Enfin, les Réformateurs de Geneve, qui devoient être naturellement portés à exagérer les faits ſuperſtitieux, n'en racontent qu'un très-petit nombre.

Bonnivard, Prieur de Saint-Victor, né en 1496 de parens qui, par leur crédit & leurs richesses, pouvoient le dispenser du soin de s'instruire, avoit cru nécessaire d'acquérir toutes les connoissances qu'il pourroit se procurer, & il prouve par celles qu'il possédoit qu'elles étoient déjà bien répandues : il savoit très-bien le latin, l'italien, l'allemand; il avoit lu tous les Auteurs classiques dans ces langues; il étudia avec soin & avec succès l'histoire ancienne & moderne; il écrivit celle de Geneve avec une naïveté qui intéresse; &, si ses tableaux ne sont pas minucieusement finis, tous les grands traits en sont fortement prononcés.

Berthelier, ce fier Républicain, dont le sang, répandu pour Geneve, a cimenté ses fondemens & fixé la liberté dans nos murs, qui sera toujours le modele des citoyens par son zele & son courage; Berthelier, qui avoit analysé la vertu comme un Sage, après l'avoir pratiquée en Héros, la peignit dans sa prison quelques momens avant sa mort comme un Poëte :

Quid mihi mors nocuit? Virtus post fata virescit?
Nec cruce nec sævi gladio perit illa tyranni.

Les épitaphes qu'on lit à la fin de l'histoire de Geneve par Spon, quoiqu'elles soient faites avant l'année 1530, annoncent manifestement que les belles-lettres étoient utilement cultivées

à Geneve, & qu'on y nourrissoit le goût de la bonne latinité. Bonnivard, qui étoit instruit, comme je l'ai remarqué, dit que dans ce tems il y avoit plusieurs personnes savantes dans cette ville.

Le Gouvernement de Genève eut une forme très-variable jusques à la réformation : les pouvoirs étoient partagés entre l'Evêque, qui étoit Prince temporel de cette ville, & les Conseils élus par la communauté ; mais ces pouvoirs ne furent jamais bien déterminés. Plusieurs Evêques patriotes chercherent à fixer la jurisdiction réciproque de l'Evêque & des Conseils : Adhemar Fabri crut l'avoir fait dans l'espece de code qu'il a intitulé *Libertés & Franchises de la ville de Geneve* ; mais ses successeurs ne les observerent que lorsque cela leur convint, ou quand ils ne purent pas faire mieux. Le pouvoir épiscopal croissoit comme les liaisons des Evêques avec les Ducs de Savoie : cependant le peuple, jaloux de ses droits, prit la résolution de les conserver intacts ; la lumiere qui se répandoit l'éclaira ; son enthousiasme pour la liberté lui donna la fermeté & le courage nécessaires pour tout affronter plutôt que de perdre le plus petit privilege. Aussi, dès le quinzieme siecle, on le vit avec une vigueur héroïque, mais avec la prudence la plus sage,

repouſſer les attaques ſourdes & ouvertes qu'on dirigeoit toujours contre ſes prérogatives. Dans le commencement du ſeizieme ſiecle, le peuple prévoit l'inutilité de ſes efforts; mais ſes reſſources ne ſont pas épuiſées : trente ans avant la réformation, il ſut intéreſſer les Suiſſes à ſa cauſe, & cette époque fut celle de notre indépendance.

Le Gouvernement intérieur eſſuya une foule de révolutions : on ſait que les Syndics furent créés en 1090; en 1364 on rédigea la maniere de les élire, & l'on fixa leurs droits. Dans le quinzieme ſiecle, le Conſeil-Général confia à un Conſeil de cinquante perſonnes, élues pour une année par le Conſeil ordinaire, ſes pouvoirs, à l'exception de celui des aliénations; en 1518 il ſe réſerva encore tout ce qui concernoit les franchiſes & les libertés de la ville; en 1526 ce Conſeil de Cinquante fut changé en celui des Deux-Cent, & en 1527 le Conſeil des Cinquante prit le nom de celui des Soixante; mais les attributions de tous ces Conſeils furent très-variables; leurs pouvoirs augmentoient ou diminuoient ſuivant les circonſtances. En général, il paroît qu'on établit ces Conſeils des Cinquante & des Deux-Cent afin que les affaires importantes fuſſent toujours traitées avec maturité par ceux qui avoient le plus de lumieres, de ſa-

geſſe & de prudence, & ſur-tout afin que ce qui devoit être ſecret ne fût pas expoſé à être publié.

Le commerce, qui précede quelquefois, mais qui accompagne toujours les ſciences, fut plus conſidérable à Geneve que chez ſes voiſins. On lit au college une inſcription faite du tems des Romains par un Marchand, *Appollini M. Veratius mercator.* Pierre de Seſſons, Evêque de Geneve au commencement du treizieme ſiecle, avoit établi des manufactures d'étoffes, qu'on appeloit *Ras* ou *Racellum* : en 1415 le commerce avec la France devoit être aſſez conſidérable, puiſque les Marchands François demanderent qu'on fît un bâtiment aux halles pour y dépoſer leurs marchandiſes. Il falloit que les emballages fuſſent un objet conſidérable ; au moins en 1461 il n'étoit permis qu'aux Bourgeois de Geneve d'être emballeurs. Les foires de Geneve, qui furent fameuſes, ne ſe tinrent à Lyon qu'en 1463 : le Duc de Savoie, qui croyoit avoir lieu de ſe plaindre des Genevois, les punit en remettant au Roi de France les titres de ces foires qu'il s'étoit procurés. En 1451 l'intérêt de l'argent étoit à cinq pour cent, & en 1534 on établit des courtiers pour le commerce.

Les arts furent de bonne heure connus à

Geneve : la loi Gombette défendoit la monnoie de Geneve, *Lex Burgund. Addit.* 2, §. VI; il paroît donc que, pendant le regne des Rois de Bourgogne, on y frappoit de la monnoie. On lit dans un manuſcrit qu'on avoit payé 600 ducats pour un tableau d'égliſe; on vendit 500 écus en 1544 les orgues du couvent des Cordeliers, & il y en avoit alors de fort belles dans l'égliſe de Saint-Pierre.

En 1424 l'orfévrerie étoit aſſez conſidérable pour fixer les regards du Gouvernement, qui obligea les Orfevres de travailler en argent au titre de Paris, à 11 deniers & demi de fin.

En 1473 on fit peindre les verres des fenêtres de l'hôtel-de-ville; en 1480 André Malvenda fit peindre de même les vitres du chœur de l'égliſe Saint-Pierre, où l'on voit encore St. Jacques & Marie-Magdelaine; les autres furent achevées par un Chanoine de Sobrio de Clus.

On trouva en 1728, dans l'emplacement de l'ancien fauxbourg de Saint-Victor, où l'on fouilloit la terre pour les fortifications, une moſaïque qui repréſentoit des animaux avec une croix de Malthe : on ſait qu'il y avoit eu dans ce lieu une chapelle pour les Chevaliers de Saint-Jean de Jéruſalem.

On voit à la bibliotheque publique deux parties d'un retable d'autel peintes en détrempe,

& fort bien conſervées ; l'une repréſente un Evêque en habit de Cardinal, préſenté à la Vierge Marie par St. Pierre : on a ſoupçonné avec beaucoup de vraiſemblance que ce tableau faiſoit alluſion à Jean De Brogny, Evêque de Geneve & Cardinal ; au revers on voit la délivrance de St. Pierre hors de la priſon par un Ange. Dans l'autre on a peint l'adoration des trois Rois, & au revers on découvre la pêche miraculeuſe de St. Pierre, qui ſe fait dans le lac de Geneve : on ne peut au moins douter de l'intention du Peintre, puiſqu'on y reconnoît parfaitement les deux monts Saleve, le Môle & les Voyrons. Ce tableau fut fait en 1415, comme on l'apprend par la date qui y eſt miſe.

La groſſe cloche de la cathédrale fut fondue en 1407 par Guery de Marclay ; elle a 20 pieds de circonférence. En 1506 on fit de l'artillerie.

On voit dans une enquête faite contre Pierre De Seſſons, Evêque de Geneve, en 1213, que le jeu des échecs étoit alors fort commun à Geneve.

On cherchoit à rendre les fêtes intéreſſantes par des pieces de poéſie auxquelles on donnoit le nom de comédie : en 1484 Pierre Mantillon, Serrurier, fut payé pour une comédie, ou une hiſtoire jouée à la venue du Duc de Savoie ; on paya de même Jacques Neveu & Jean Piney pour des compoſitions ſemblables faites dans

le même tems. Le Conſeil renouvella les mêmes dépenſes en 1510 & en 1513 pour des comédies qu'il fit jouer à l'honneur de l'Evêque.

Les fêtes qu'on donna à la ducheſſe de Savoie en 1523 annoncent un luxe recherché & des idées étudiées. Les femmes s'habillerent en Amazones pour ſe conformer à la peinture que l'hiſtoire ancienne fait de ces femmes belliqueuſes ; il y eut, outre cela, des ballets, des maſcarades, des comédies & des vers ; on remarque même que Levrery, un des martyrs de notre liberté, y portoit à cette fête un habit de velours.

Bonnivard découvre dans ſon hiſtoire la cauſe qui a ſupprimé les monumens de la magnificence des égliſes ; il dit qu'on détruiſit dans le moment de la réforme tout ce qui pouvoit avoir ſervi au culte romain. L'enthouſiaſme religieux eſt quelquefois auſſi aveugle que la ſuperſtition.

Je ne veux point terminer ces remarques ſur l'état de Geneve avant la réformation ſans obſerver encore qu'on trouve dans les regiſtres publics qu'en 1404 on comptoit douze cent quatre-vingt-dix-huit feux à Geneve ; ce qui ne fait pas ſept mille ames ; & en 1475 on trouve une évaluation des fonds & des marchandiſes exiſtans dans la ville, qui ne monte qu'à 499,700 florins ; mais auſſi en 1409 le vin étoit

taxé à trois fols le fetier ; le prix des journaliers étoit en 1414 de 14 deniers par jour ; la coupe de bled fut payée 50 fols en 1504, & l'écu valoit 38 fols ; enfin en 1428 les Confeillers avoient pour paiement un fol par jour quand ils alloient au Confeil, & en 1505 la bourgeoifie fe vendit 20 fols. J'ai cru devoir donner ici ces notes éparfes, parce qu'elles font mieux connoître l'état paffé de Geneve par fa comparaifon avec l'état actuel. Le numéraire peut varier, & varie beaucoup ; mais les denrées de premiere néceffité qui le repréfentent font toujours invariables, & fervent de données pour apprécier la valeur de l'argent & fes rapports avec fa quantité, la population & les mœurs.

Enfin, l'on ne doit pas perdre de vue que les Genevois qui fe diftinguerent d'abord après la réformation avoient été élevés dans Geneve avant cette heureufe époque ; ils y avoient puifé les connoiffances qu'ils déployerent, le goût du bon, du beau & du vrai qu'ils manifefterent, cette politique fage & prudente qu'ils furent forcés fans ceffe d'écouter, & ce difcernement qui leur fit choifir avec tant de fuccès les favans étrangers qu'ils appelerent pour illuftrer la nouvelle académie que leur amour pour les lettres & le bien public leur firent inftituer.

D'où vient donc cette différence étonnante

entre les progrès que le commerce, les ſciences & les arts firent dans Geneve catholique-romaine & ceux qu'on obſerve dans Geneve réformée ? N'oublions pas d'abord d'être juſtes, & reconnoiſſons que les tems ne furent pas les mêmes : pendant que Geneve fut ſoumiſe à l'égliſe romaine, des ténebres univerſelles obſcurciſſoient la terre ; mais Geneve, comme nous l'avons dit, étoit une des villes où ces ténebres furent les moins épaiſſes : au moment de la réformation, la lumiere des lettres étinceloit partout ; elle échauffoit tous les eſprits, éclairoit tous les yeux. Geneve partagea cet avantage. Ne le diſſimulons pas cependant, la ſoumiſſion aveugle au ſiege papal, l'enchaînement deſpotique des eſprits à l'eſprit du clergé, la cenſure menaçante prononcée contre les idées nouvelles, contre les livres ſeulement curieux, le voile épais avec lequel on vouloit couvrir toutes les découvertes, le bandeau commandé pour tous les yeux avec la défenſe de voir, auroient ſans-doute retardé toute eſpece de progrès & ralenti cet élan des eſprits qui alloient au-devant du jour dont on appercevoit l'aurore.

Obſervons encore que l'on ne peut ſe livrer utilement aux ſciences quand on n'a pas l'eſprit tranquille ſur ſa liberté perſonnelle & politique de même que ſur ſes propriétés : l'eſprit revient

toujours ſur ces objets importans, & chaſſe tous les autres ſans les conſidérer. Les circonſtances politiques où Geneve ſe trouva depuis le milieu du quinzieme ſiecle juſques à la réformation donnerent toujours naiſſance à la crainte qui étouffe le génie, à la défiance qui glace l'ame, aux inquiétudes qui reſſerrent l'imagination en la fixant ſur quelques objets d'effroi. Enfin, Geneve fut alors déchirée par des factions violentes, atterrée par des exécutions tyranniques, dévaſtée par la guerre, affoiblie & déſeſpérée par la famine & la peſte : eh ! dans ces momens le citoyen pourroit-il avoir du tems, des richeſſes & du génie pour autre choſe que pour ſoutenir ſa patrie & la défendre ?

La corruption des mœurs eſt peut-être un des plus grands obſtacles aux progrès des ſciences ; elle rend ennemi du travail ; elle colle uniquement les regards ſur les objets qui la favoriſent : la débauche influe ſur l'ame en l'énervant ; elle donne de la lâcheté aux idées, de la foibleſſe aux expreſſions ; elle détruit la ſenſibilité ; elle flétrit l'imagination : mais ſi elle gâte le cœur, ſi elle empoiſonne les bons principes, ſi elle arrache le citoyen à la patrie, ſi elle concentre tout l'univers pour chaque individu dans ce qui peut l'intéreſſer, non-ſeulement alors on penſera mal, on écrira plus mal encore ; mais peut-être même on ne

penſera plus, on n'écrira plus, & l'on ne pourra rien faire de grand & d'utile. La dépravation des mœurs étoit exceſſive à Geneve avant la réformation : les Réformateurs eurent au moins les plus violens combats à ſoutenir contre un grand nombre d'hommes de tout âge, qui vouloient conſerver toujours leurs vices.

Enfin, l'on manquoit à Geneve des moyens néceſſaires pour favoriſer le goût naturel qu'on avoit pour les ſciences & les arts ; les écoles établies dans la ville pouvoient bien prévenir une grande ignorance ; mais elles n'étoient pas propres à répandre de grandes lumieres ; on n'y voyoit point de Profeſſeurs célebres, de bibliotheques bien fournies ; & la plupart des Genevois qui ſe diſtinguerent alors avoient étudié dans les univerſités étrangeres. L'époque de la réformation fut ainſi pour Geneve celle d'une nouvelle exiſtence ; ſon Gouvernement devint celui d'une république libre ; ſa religion fut réformée dans ſes erreurs ; ſes mœurs s'épurerent ; les préjugés dangereux furent détruits ; Geneve languiſſante s'anime ; le citoyen, maître de ſes propres penſées, ſe croit digne de la liberté dont il jouït ; chacun s'occupe à mériter cet honneur en s'élevant à tout ce qu'il peut faire ; les ſciences fleuriſſent ; le commerce s'étend ; les arts ſe perfectionnent ; Geneve, à

demi dépendante, pauvre, oisive, paroît tout-à coup libre, savante, riche, respectée; elle s'offre comme un refuge intéressant à divers étrangers illustres de différentes nations; elle réunit chez elle les nouveaux rayons du jour qui éclairoit l'Europe. Déjà Geneve est le centre de la religion réformée, le séminaire de ses prédicateurs, une école illustre pour les sciences, & un des temples les plus purs de la vertu : une foule d'hommes s'y distinguent par leur patriotisme & leur savoir; que ses murs soient attaqués par de puissans ennemis, que sa religion soit exposée à la fureur de ses adversaires, elle trouve des héros qui fondent ses remparts dans leur sang, & des savans qui démontrent la solidité de sa foi par leurs profonds écrits. La passion du bien public dirige tous les individus; la sûreté, la prospérité de l'Etat furent la récompense de ces hommes patriotes qui placerent la liberté dans une parfaite soumission aux loix & leur bonheur dans celui de la république.

Il y avoit déjà long-tems qu'on censuroit la corruption de l'église romaine lorsque la réformation se manifesta; Pierre De Valdo, au douzieme siecle, avoit attaqué les innovations de la Cour de Rome; Wiclef lui fit les mêmes reproches au treizieme; Jean Hus fut brûlé dans le quinzieme pour avoir blâmé quelques points

de la Foi catholique; divers autres perſonnages célebres & courageux ne craignirent point, pendant ces cinq ſiecles, de faire remarquer les abus qui s'introduiſoient, & d'en ſolliciter la réforme; mais la plupart furent punis de leur audacieuſe vertu, & n'obtinrent pour la récompenſe de leur zele que d'atroces perſécutions & de cruels ſupplices. Heureuſement on ne tue pas la vérité comme les hommes : il s'échappa des cendres de ces illuſtres Martyrs un ſillon de lumiere qui ſe conſerva au milieu des ténebres, qui ſe tranſmit d'un ſiecle à l'autre, & qui conduiſit enfin au grand jour qu'on cherchoit. Le ſchiſme qui diviſa l'égliſe pendant le quatorzième ſiecle & une partie du quinzieme avilit les Papes, dont l'ignorance & la ſuperſtition des hommes firent toute la grandeur. Alexandre VI, Jules II ſoutinrent alors leurs prérogatives avec la politique des Princes habiles & puiſſans; mais ils ſcandaliſerent la chrétienté par leur orgueil & leurs crimes. Les mœurs corrompues des Eccléſiaſtiques, qui réuniſſoient tous les vices enfantés par l'oiſiveté & l'opulence, les entraves ſcandaleuſes miſes aux travaux des Conciles aſſemblés pour la réforme de l'Egliſe, la vente indécente des Indulgences, la traduction de la Bible faite en langues vulgaires, les Princes fatigués par le deſpotiſme romain, la déſunion

de Charles - Quint & du Pape Clément ; telles furent les causes générales de la réforme qui se fit dans la religion au seizieme siecle.

Ces motifs ne furent pas cependant les seuls qui déciderent les Genevois ; ce n'est pas toujours l'amour du vrai qui engage les hommes à le rechercher ; ils y sont entraînés quelquefois par une foule de raisons qu'on ne pénetre qu'après une étude profonde de leurs cœurs & de leurs démarches ; & pour l'ordinaire les grandes raisons ne déterminent pas aux grandes choses. Les Genevois, jaloux de leur liberté, s'apperçurent bientôt dans le quinzieme siecle que leurs Evêques n'étoient plus, comme leurs prédécesseurs, des Evêques patriotes & citoyens, qui défendoient les droits de la ville & de ses habitans, ils ne pouvoient se cacher leur dessein public de les vendre à leurs voisins, aussi ils ôterent à ces Prélats cruels leur amour avec leur estime & leur confiance. Les Ecclésiastiques, souvent étrangers, avoient toujours plus d'attachement pour leurs bénéfices que pour la nation qu'ils enseignoient : ils devinrent encore l'objet général du mépris par leur dépravation, comme la Religieuse, sœur de Jussie, l'observe dans son histoire de la réformation, où elle ne craint pas de raconter l'enlévement d'une jeune fille que le dernier Evêque de Geneve, Pierre De la Baume, avoit fait pu-

bliquement ; mais le peuple, ſoulevé à la vue de cet attentat, força cet Evêque criminel à rendre à ſes parens l'enfant qu'il leur avoit arraché. Il faut ajouter encore à tout cela l'impreſſion que fit ſur le peuple l'avarice des Eccléſiaſtiques : ils jouïſſoient des meilleurs revenus de la ville, & ils refuſoient d'en payer les charges les plus urgentes ; en 1520 on employa la force pour les engager à fournir leur part de quelques dépenſes importantes, & en 1533, le Conſeil leur ayant demandé une légere ſomme pour l'aider à acquitter quelques dettes de l'Etat dont on ſollicitoit le paiement, ils répondirent qu'ils quitteroient plutôt la ville que d'en fournir une partie.

Enfin, les Bernois qui étoient devenus nos alliés & nos protecteurs, répandirent les idées de la réforme qu'ils avoient embraſſée : on croit facilement ſes bienfaiteurs, on les croit ſur-le-champ quand ils annoncent la vérité : leurs envoyés entraînerent le peuple, qui aſſiſta aux ſermons qu'ils firent faire avec la permiſſion du Conſeil par leurs Prédicateurs qu'ils avoient amenés dans ce but ; mais ils porterent les derniers coups à la religion romaine en obtenant une diſpute publique entre les Docteurs catholiques & les réformés : chacun put juger facilement par ce moyen quels

étoient ceux qui enſeignoient la vérité, & chacun ſe rangea ſous leurs étendards.

Remarquons, à l'honneur de Geneve, que la réforme de chaque individu fut l'effet d'un examen réfléchi; que la cauſe de la religion romaine fut plaidée avec chaleur & avec force par un célebre Dominicain, Guy Farbity, contre Farel & Viret; qu'on invita enſuite pendant pluſieurs mois les Docteurs catholiques à ſe rendre à Geneve pour y défendre leurs dogmes; qu'on ſe contenta d'inſtruire ceux qu'on eut le bonheur de convertir; que ce fut ſeulement au bout de trois ou quatre ans que ce grand ouvrage fut amené à ſa maturité, & que le mois d'Août 1535 en vit les heureuſes ſuites. La religion réformée fut alors reçue univerſellement; cependant on laiſſa encore à chaque individu de la ville, & même aux étrangers, juſques en 1551 la liberté de la diſpute publique, & par conſéquent d'un examen approfondi, dans un ſermon qui ſe faiſoit tous les vendredis au matin ſur des ſujets donnés.

A peine la réformation de la religion eut-elle affranchi les eſprits du deſpotiſme papal, que l'on chercha les moyens de répandre les ſciences & de favoriſer le goût qu'on avoit pour elles. Le Conſeil-Général, tenu le 21 Mai 1536, ordonna l'inſtitution d'une école pour l'éducation de la Jeuneſſe; le Miniſtre Antoine Saunier fut chargé de la diriger.

En 1541, Calvin commença de donner des leçons de Théologie, qui attirerent dans Geneve plusieurs étudians.

Ces succès en firent espérer de plus grands : au mois de Février de l'année 1542, Calvin proposa au Conseil de perfectionner le college, & de former une académie où les citoyens & les étrangers pourroient faire des études solides & complettes ; il renouvella cette proposition en 1556, & le Conseil arrêta en 1558 qu'on bâtiroit un nouveau college ; mais comme les finances de la République étoient épuisées, il compta sur le patriotisme des citoyens : il ne se trompa pas ; le college se bâtit, & l'Etat fut l'administrateur de l'argent qu'on lui fournit pour cet établissement. La générosité des Genevois a toujours procuré à la République les fonds nécessaires à sa prospérité ; les richesses des citoyens ont toujours été celles de la patrie, & chacun jouït encore du bien que ses ancêtres ont fait à Geneve. Mais celui qui se distingua le plus dans ces momens où l'on comptoit un si grand nombre de patriotes, celui qui fut un des plus héroïques défenseurs de notre liberté & un des plus ardens protecteurs des lettres, dont le nom enfin est à la tête de toutes les fondations utiles, c'est le vertueux Bonnivard, qui légua tous ses biens à la seigneurie pour être appliqués à la fondation

fondation & à l'entretien du nouveau college. Ce teſtament patriotique, écrit de ſa main avec la ſuperſcription du Notaire Froment, eſt du 10 Septembre 1558.

Enfin, le 5 Juin 1559 les loix de l'académie furent publiées dans le temple de Saint-Pierre, en préſence d'une foule de Savans, de citoyens & d'étrangers. Calvin fit alors une harangue françoiſe pour apprendre au public que le Conſeil avoit choiſi ce jour pour être celui de l'inſtitution de l'académie, & pour en promulguer les ſtatuts; il exhorta les aſſiſtans à prier Dieu pour ſes ſuccès. Enſuite Michel Roſet, ce Magiſtrat reſpectable, alors Secrétaire d'Etat, lut en françois les loix de l'académie, la confeſſion de foi que devoient faire les Profeſſeurs, les Régens, les Etudians, de même que le ſerment qu'ils devoient prêter. Il fit connoître enfin les perſonnes choiſies pour remplir les places de l'académie & du college, & déclara que Théodore De Beze avoit été élu Recteur par la Vénérable Compagnie des Paſteurs, & que cette élection avoit été approuvée par le Conſeil; qu'on avoit ſuivi les mêmes formalités pour celles des Profeſſeurs & des Régens; que Jean Calvin, qui enſeignoit la théologie depuis long-tems, avoit été nommé Profeſſeur dans cette ſcience avec Théodore De Beze; qu'on avoit fait Antoine

Chevalier Profeſſeur en hébreu, François Beraud Profeſſeur en grec, & Jean Tagaut Profeſſeur en philoſophie. Il y eut encore ſept Régens annoncés, & l'on compta pendant cette année deux cent quarante enfans dans la ſeptieme claſſe, où l'on apprenoit à lire. Enfin, l'on nomma un Principal dans le college pour régler ſa police intérieure de concert & ſous les ordres du Recteur : ce Principal fut long-tems le Régent de la premiere claſſe.

Le Recteur, Théodore de Beze fit, après la lecture des réglemens de l'académie, une harangue latine accommodée à la circonſtance, & Calvin termina la ſéance par la priere. Michel Roſet dreſſa un verbal de tout ce qui s'étoit paſſé dans cet acte académique, & il le publia en latin & en françois dans un petit livre in-4°., intitulé : *Promulgatio legum Academiæ Genevenſis Oliva Roberti Stephani.* Cet ouvrage ſans date fut imprimé au mois de Juin 1559, & ſa traduction françoiſe parut la même année chez Robert Etienne ſous le nom d'*Ordre des Ecoles ;* il fut enſuite réimprimé en françois avec les Ordonnances eccléſiaſtiques chez Artus Chauvin, in-8°, en 1562 : enfin il y en eut une nouvelle édition avec des additions & des corrections, qu'on joignit encore aux Ordonnances eccléſiaſtiques in-8°, chez Durand, en 1578.

Il paroît de-là que la Vénérable Compagnie des Pasteurs, jointe aux Professeurs, fut chargée de l'élection des Recteurs, des Professeurs & des Régens; mais qu'ils devoient présenter les élus au Conseil pour y être confirmés & approuvés. La police de l'académie & du college fut confiée au même corps. Enfin, le Conseil crut qu'il convenoit de choisir un de ses membres pour joindre à l'académie, & il jeta les yeux sur Michel Roset, auquel on donna le titre d'*Archigrammateus*, ou de Chancelier : cette place fut ensuite en 1581 conférée à deux membres du Conseil, qui prirent le nom de *Scholarques*, & qui présidoient l'assemblée des Professeurs : leur office étoit de pourvoir à la conservation des bâtimens du college & à la recette de ses deniers. Les bâtimens du college furent achevés en 1562; pendant cette année, on ajouta une classe au college; elle fut destinée pour apprendre l'écriture; & en 1565 on créa deux Professeurs en droit, Henri Scrimger & Pierre Carpentier.

Mais ce qui mérite bien d'être remarqué, c'est qu'en 1576 on retrancha la confession de foi qu'on faisoit faire aux Ecoliers avant d'être admis dans l'académie. On sentit bientôt que l'intolérance étoit l'ennemie des lettres, & que cette confession éloigneroit de l'académie les Papistes & les Luthériens.

Dans cette même année, l'Ordre de l'école de la cité de Geneve, compilé par Calvin, approuvé par le Petit-Conseil en 1559, fut encore sanctionné avec les Ordonnances ecclésiastiques par les Petit, Grand & Général Conseils. Chaque année, dans le mois de Mai, le Conseil distribuoit des prix aux Ecoliers qui les avoient mérités; aujourdhui cette cérémonie se célebre au mois de Juin. En 1575 on arrêta que *le Recteur seroit alors bref dans sa harangue; que M. de Beze ajouteroit quelque chose; que les Professeurs disputeroient sur un sujet; & que les enfans prononceroient une brieve harangue de leur composition.*

Enfin, la neuvieme classe, destinée pour apprendre à lire aux enfans, fut établie en 1579 : cela n'est constaté par aucun régistre public; mais on découvre dans les régistres du Conseil que le premier paiement fut fait au Régent de cette classe en 1580.

Geneve, qui avoit éprouvé tant de malheurs, sut mieux que d'autres nations partager le sort des malheureux; en 1554 elle fut un asyle pour quelques Anglois persécutés; elle leur permit d'avoir une église & des Pasteurs pour la desservir. Les fugitifs jouïrent de cet avantage jusqu'en 1560 qu'ils eurent des jours plus calmes & plus libres dans leur patrie.

Les Italiens, que la perſécution générale excitée contre la réformation avoit expatriés, trouverent dans Geneve les mêmes reſſources : ils y furent accueillis avec diſtinction ; ils eurent une égliſe dans laquelle le ſervice divin ſe faiſoit dans leur langue, & cet établiſſement ſubſiſte encore en partie aujourd'hui.

Nous touchons à des tems funeſtes : une guerre ruineuſe épuiſoit les finances de la République, qui étoit pauvre. Le Conſeil crut qu'il falloit pourvoir à la défenſe de la ville avant de fournir aux moyens de l'inſtruire : il réſolut en 1583 de renvoyer les Profeſſeurs de droit & de philoſophie ; mais la Compagnie des Paſteurs, effrayée par les conſéquences fâcheuſes de ce renvoi, employa tout ſon crédit auprès du Conſeil pour l'engager encore à cette dépenſe ; elle fut écoutée : cependant en 1586 les circonſtances où ſe trouva Geneve furent ſi malheureuſes, & la miſere publique fut ſi fort augmentée, que le Conſeil fut forcé de congédier de nouveau les Profeſſeurs d'hébreu, de droit, de philoſophie & de grec. On les rétablit en 1587 : on fit plus, on donna à l'Académie un troiſieme Profeſſeur de théologie ; mais on fut obligé de les renvoyer encore en 1589.

L'Académie prit une forme plus ſtable en 1591 : Jacques Lect, envoyé en Angleterre &

en Hollande pour y folliciter des fecours, rapporta d'Hollande 14000 livres, qui furent accordées par le Gouvernement à condition qu'on rétabliroit l'école de théologie. Je n'ai pas dit que cette école eût été fupprimée, parce qu'elle ne fut abolie que pour la forme; mais elle fe maintint par le fait. Théodore De Beze continua non-feulement de faire gratuitement fes leçons, mais il fit encore celles de fes collegues qui avoient été renvoyés : c'eft ainfi qu'il prouva fon zele pour fa patrie adoptive en l'illuftrant à fes propres dépens : il étoit cependant à peine à fon aife; mais il fut riche en piété, en vertus & en patriotifme, & ces richeffes font toujours les plus utiles & les plus sûres.

Ce fut dans ce tems que les Univerfités des Provinces-Unies rendirent publiquement un témoignage flatteur à notre Académie. Jacob Anjorran, envoyé en Hollande pour y folliciter de nouveaux fecours d'argent, demanda aux Univerfités des Sept Provinces de regarder nos Docteurs comme ceux qu'ils honorent de ce titre : fix provinces répondirent que « *les Docteurs reçus à Geneve en théologie, en droit, en*
» *médecine & autres fciences feroient reçus & ap-*
» *prouvés riere leurs Etats comme s'ils avoient été*
» *reçus dans d'autres univerfités, & cela avec*
» *diftinction, d'autant que la cité de Geneve eft*
» *eftimée précéder les autres envers tous Chrétiens,*

» *comme la plus célebre en ſcience, & conſtante* » *& perſévérante en la foi.* » Les lettres de Zéelande portent : « *Quoniam in Republicâ illâ pii* » *ac doctiſſimi viri quàm plurimùm ſunt diffuſi.* » En 1599, le même Anjorran rapporta des lettres ſemblables de Groningue ; enfin en 1619 les Hollandois firent demander à l'académie de Geneve deux Miniſtres pour aſſiſter au Synode de Dordrecht.

J'ai découvert que, Chevalier ayant été député au Roi de France pour obtenir de lui le droit d'univerſité en faveur de l'académie de Geneve, le Roi lui répondit d'abord qu'il en feroit écrire au Procureur-Général, pour ſavoir ſi les univerſités de France n'étoient pas intéreſſées à l'exécution de cette demande : en 1594 le Roi de France la refuſa, en déclarant qu'il avoit fait la même réponſe aux Etats des Pays-Bas, *parce que les univerſités ſont des pepinieres d'héréſie.*

Depuis le commencement du dix-ſeptieme ſiecle, il y eut peu d'événemens remarquables dans l'académie : on peut dire à ſa louange qu'elle fut toujours une des premieres à profiter de toutes les découvertes ſolides ; elle continua de ſe faire reſpecter par l'union inaltérable qui a toujours régné entre ſes membres, & par ſon zele pour le bien public. Elle eut ſouvent

des Professeurs illustres ; elle a fourni quelquefois de grands hommes aux académies étrangeres ; elle a attiré pendant long-tems une foule d'Etudians distingués par leur rang ou par leur savoir ; enfin elle a la vraie gloire d'avoir constamment créé pour la patrie des Magistrats éclairés & integres, des Pasteurs savans & pieux, des citoyens instruits & patriotes, des Négocians habiles, des Artistes ingénieux ; elle s'est toujours formé une suite de Professeurs qui l'ont rendue justement digne des éloges des étrangers & de la reconnoissance des Genevois.

Les finances de la République s'augmenterent avec sa prospérité ; l'académie s'en ressentit ; le Conseil créa en 1612 un second Professeur de philosophie, & en 1724 un Professeur de mathématiques.

Je n'ai point parlé de quelques chaires honoraires érigées pour un tems en faveur de quelques Genevois célebres : telles ont été celles de médecine, de géographie, d'astronomie, de physique expérimentale, d'histoire ecclésiastique & civile : ces places sans émolumens, & pour l'ordinaire sans peines, étoient la récompense de quelques gens de lettres distingués, & ne pouvoient avoir de successeurs que dans des hommes de leur mérite. Je ne dois point oublier qu'il y avoit autrefois à Geneve une école de

chirurgie : on voit que le Conſeil lui accorda en 1542 le cadavre d'un pendu pour le diſſéquer.

La religion eſt de toutes les ſciences celle qui a la plus grande influence ſur le bonheur public & particulier : il étoit tout-à-fait important d'en donner des idées juſtes ; mais il eſt toujours très-difficile d'en imprégner profondément le cœur & l'eſprit de tous les hommes qu'elle doit diriger. Comment y parvenir ? Geneveen a montré l'exemple : il ſe forma en 1736 une ſociété pour l'inſtruction chrétienne de la Jeuneſſe, & l'on remarqua bientôt qu'en répandant chez les jeunes gens les lumieres de la foi & les ſemences de la vertu, elle développoit encore les germes de l'eſprit, & facilitoit à chacun l'acquiſition des autres connoiſſances. Une inſtruction méthodique découvre le lien des idées & la maniere de les analyſer.

En 1773, Mr. Jacques-André Mallet, Profeſſeur d'aſtronomie, fonda un obſervatoire qui eſt devenu célebre par les obſervations de ſon Fondateur & par celles de MM. Jean Trembley & Marc-Auguſte Pictet.

Enfin, en 1776, M. De Sauſſure parvint à faire agréer un projet patriotique qu'il avoit nourri depuis long-tems ; il forma une ſociété uniquement occupée du progrès des arts utiles & agréables. Tous les ordres de la République

s'empresserent de favoriser un établissement aussi avantageux, & ils ne tarderent pas de trouver dans ses succès la récompense de leur zele. Cette société s'est distinguée entre mille autres par l'objet de ses recherches; occupée uniquement de la partie méchanique des arts & de cette théorie élémentaire qui fait les vrais Artistes, elle abandonne les théories profondes aux génies élevés qui les forment, en y puisant seulement tout ce qui peut intéresser les progrès des arts & l'instruction de ceux qui les exercent.

Quoique les circonstances où se trouva Geneve dans le seizieme siecle & une partie du dix-septieme eussent tourné les esprits du côté de la théologie, quoique l'estime & la considération que le Clergé Genevois a toujours méritées & obtenues aient contribué à augmenter le nombre des Théologiens, on compte cependant déjà parmi les Savans Genevois des hommes qui sont toujours les oracles de la jurisprudence & les flambeaux des sciences philosophiques.

Mais il paroîtra bien étonnant qu'au milieu de cette foule d'hommes célebres dans tous les genres de sciences & de littérature, on ne trouve aucun Poëte illustre. La plupart des Ecrivains Genevois, profonds dans l'invention & la déduction de leurs idées, sont foibles pour le coloris & pesans dans le style : ces défauts

ne naîtroient-ils pas de la gravité & de la réflexion que le ſentiment de la liberté inſpire, que le goût de prononcer ſur les objets importans du Gouvernement nourrit? On s'éleve avec des hommes accoutumés à balancer froidement les intérêts politiques, à calculer minutieuſement tous les rapports qui dépendent du commerce; on entend ſouvent approfondir des ſujets ſérieux, analyſer avec ſcrupule les idées, les volontés des autres; on prend le ton général, & l'on échange la légéreté des graces contre la ſolidité de la raiſon.

Avouons encore qu'il y a un bien petit nombre d'Ecrivains Genevois qui aient écrit purement en françois : cela ne viendroit-il point de ce que la langue nationale n'eſt pas à toute rigueur la langue françoiſe ? Je fais ici encore plus ma cenſure que celle de mes compatriotes; mais il eſt clair qu'on ne ſauroit écrire correctement dans une langue qu'on eſt entraîné preſque malgré ſoi à mal parler.

Les arts, en exerçant l'eſprit, le commerce, en mêlant les hommes, les voyages, en réuniſſant les lumieres de tous les lieux, étendirent beaucoup la ſphere des connoiſſances des Genevois; mais rien ne contribua tant à les répandre que les mœurs douces & faciles de quelques Savans aimables qui mirent dans la ſociété les

ſciences au niveau de chacun, & qui répandirent ainſi une foule d'idées utiles dans les eſprits : tels furent les Chouet, Turretini, Tronchin, Burlamaqui, Vernet, Cramer, Calandrini, Bonnet, Trembley, Bertrand, De Sauſſure; leurs idées tranſparentes & lumineuſes étoient d'abord à la portée de celles de chacun, s'amalgamoient dans tous les cerveaux, pénétroient toutes les maiſons, ſe répandoient dans tous les cercles : la curioſité excitée fait faire des efforts, & les efforts qu'on fit ne furent pas inutiles.

Enfin, au commencement du dix-huitieme ſiecle, on rendit publique la bibliotheque que Bonnivard avoit fondée en 1551. On ſait que, dès l'année 1557, le Conſeil avoit ſtatué que les Libraires & Imprimeurs donneroient à la bibliotheque publique un exemplaire bien relié des livres qu'ils imprimoient; en 1564 le Conſeil ordonna à Théodore De Beze d'acheter pour la bibliotheque publique les livres de la bibliotheque de Calvin qui pourroient convenir à notre Muſée : c'eſt dans ce but que le Conſeil acheta en 1565 la bibliotheque de Pierre Martyr. M. Amì Lullin, Profeſſeur d'hiſtoire eccléſiaſtique, fut, après Bonnivard, un des plus grands bienfaiteurs de la bibliotheque; il légua au public une collection de livres précieux & de manuſcrits rares, qu'il avoit formée à grands frais dans ſes

voyages. Divers Rois, Princes & Seigneurs ont fait à notre Musée de magnifiques présens; mais c'est sur-tout aux Anglois que nous devons les plus considérables. La bibliotheque publique est encore un dépôt où chaque citoyen s'est fait un plaisir de placer ce qu'il avoit de curieux, afin d'en conserver l'usage à sa postérité. Cet établissement fut extrêmement utile pour l'avancement des sciences & des arts dans Geneve. La bibliotheque de Geneve n'est point, comme les grandes bibliotheques, une bibliotheque de parade le tombeau des livres; c'est une bibliotheque d'un usage journalier; elle fait servir la lumiere qu'elle renferme pour éclairer le Public à qui elle est consacrée; on y prête les livres utiles à tous ceux qui veulent lire utilement, & l'on fournit toutes les commodités possibles à ceux qui souhaitent consulter les manuscrits ou les livres rares & précieux qu'il n'est pas permis de déplacer.

Je devrois ici donner une esquisse de notre histoire relativement au Gouvernement, pour faire voir l'influence des sciences sur cette partie importante de la félicité publique; mais je ne puis en parler sans découvrir des plaies encore saignantes & toujours douloureuses. On sait bien que les passions sont sourdes à la voix de la vérité, ou qu'elles sont souvent les interpretes

malins de ce que la vérité inſpire ; laiſſons donc tomber ce brouillard épais qu'elles forment ; profitons de l'ordre que notre nouvelle légiſlation nous donne avec tant de raiſon de garder le ſilence ſur les affaires politiques, & faiſons des vœux pour la proſpérité d'une patrie qui m'eſt ſi chere, & qui doit ſi fort intéreſſer les Genevois.

Les ſciences favoriſent le commerce en apprenant à bien raiſonner, en faiſant naître de nouvelles vues, en créant de nouveaux objets, qui deviennent pour lui de nouvelles reſſources : auſſi le commerce s'accrut-il à Geneve comme les ſciences qu'on y cultivoit.

Rien n'eſt plus propre à faire connoître la proſpérité du commerce & de l'Etat où on le fait que le prix de l'argent qu'on y emploie ; ſon abondance en fait baiſſer l'intérêt ; ſa rareté l'augmente. Les ſuccès du commerce peuvent donc ſe calculer ſur ce principe, puiſque l'intérêt qu'on donne pour avoir la confiance eſt toujours en raiſon des haſards qu'on peut courir. En 1538, l'intérêt des rentes foncieres fut fixé à cinq pour cent ; il ſubſiſtoit de même en 1544 ; en 1565 il fut établi à ſix pour cent ; en 1589 il monta à huit pour cent ; en 1593 à huit & un tiers pour cent ; enſuite il baiſſa conſidérablement, à meſure que l'Etat reprit de la conſiſtance, & le commerce de la vigueur.

Je vois déjà en 1579 des établissemens propres à favoriser le commerce ; les Marchands s'assembloient tous les jours à deux heures ; & en 1659 le Conseil forma une commission de son corps & de celui des Deux-Cent pour veiller à la prospérité du commerce.

On apprend encore qu'en 1568 il s'établit un change public, où l'Etat empruntoit à dix pour cent ; il prenoit l'argent des pupilles en 1569 à six & deux tiers pour cent.

On peut connoître encore l'état du commerce par la valeur réelle de l'argent, & l'on peut y parvenir en comparant la valeur intrinseque des objets avec celle du numéraire. En 1548 le marc d'argent valoit 32 florins ; en 1554 il monta à 33 florins & 4 sols ; en 1560 il se payoit 33 flor. & 10 sols ; en 1587 le même marc d'argent se vendit 41 florins, & celui d'or 500 florins. Aujourd'hui le marc d'argent vaut environ 98 florins, & celui d'or 1288 florins ; ce qui montre qu'ils ont conservé, depuis deux siecles, à-peu-près le même rapport entr'eux, quoique leur valeur ait doublé pour le numéraire, ou (ce qui est la même chose) quoique la valeur du numéraire soit diminuée de la moitié par l'augmentation de sa quantité.

Les rapports du prix des denrées ne suivent pas les mêmes proportions : en 1536 le vin

nouveau ſe vendit 10 ſols le ſetier, & le vin vieux 18 ſols. Le ſetier contient cinquante bouteilles : aujourd'hui le premier ſe vend 15 florins. En 1536 la coupe de bled ſe vendit 3 florins ; c'étoit un tems où le bled étoit fort cher : en 1570 elle ſe vendit 6 florins 6 ſols ; en 1576 5 florins ; elle en vaut à-préſent 35. En 1559 la coupe d'avoine ſe vendit un florin & 3 ſols, celle de bled ſe vendoit alors 3 ou 4 florins ; ce qui établit à-peu-près la proportion actuelle entre ces deux denrées, le prix moyen de l'avoine étant environ de 9 florins pour une coupe : dans les années de diſette ce prix monta plus haut ; la coupe de bled ſe vendit juſques à 10 florins en 1547, & même 12 en 1565 ; d'où il réſulte que dans les mauvaiſes années le bled étoit bien plus cher alors qu'il ne l'eſt à-préſent dans les mêmes circonſtances, puiſque le bled avoit preſque triplé de valeur, tandis qu'on la voit aujourd'hui très-rarement doubler. Les pauvres étoient donc bien plus malheureux, & ils avoient bien moins de reſſources.

La viande du bœuf ſe payoit 8 deniers, & celle du mouton 12 deniers en 1536 ; la premiere ſe paie à-préſent 9 ſols & la ſeconde 8.

En 1559 les Journaliers ſe payoient 6 ſols par jour, & les femmes 10 quarts ; en 1630 on payoit aux premiers 22 ſols, & à-préſent 42.

En 1543 la truite se vendoit 2 sols la livre; en 1559, 4 sols; en 1600, 6 sols; en 1624, 1 florin; en 1657, 3 florins; à-présent 4 florins & demi.

En 1548 l'écu valoit 4 flor. 8 sols; en 1614, 8 flor. 4 sols & demi; à-présent 10 flor. & demi.

Divers objets de commerce ont fleuri successivement à Geneve; mais la draperie, les épiceries, la toilerie & plusieurs manufactures contribuerent sur-tout à enrichir ses habitans : les Genevois fournissoient les draps, les toiles, les épices au Piémont, à la Suisse, à l'Allemagne. Ces branches de commerce se sont flétries, parce que, dans ces différentes parties de l'Europe, on tire des sources les marchandises qu'on faisoit auparavant venir de Geneve; de sorte que les principaux objets du commerce sont à-présent la banque & les produits de nos manufactures.

L'imprimerie fut dans le seizieme siecle un objet de commerce très-considérable : on comptoit soixante Marchands Libraires dans Geneve.

La fabrique des draps réussissoit si bien en 1542, & l'on en faisoit entrer une si grande quantité en France, que le Roi mit un impôt de cinq pour cent sur tous les draps de Geneve. Il paroît que cette fabrique se soutint; car en 1625 on défendit de contrefaire les serges de Geneve pour les faire ressembler à celles

de l'étranger, & en 1643 on fit de nouvelles ordonnances ſur la fabrique des draps.

Les chapeaux devinrent un objet important de commerce en 1579 : le Conſeil pourvut par des réglemens à ce qu'ils fuſſent faits d'une maniere qui ne nuisît point à leur réputation ; on défendit d'y mêler des poils de bœuf & de chevre.

En 1564 il y avoit une fabrique conſidérable de bonnets.

En 1564, dans les régiſtres du Conſeil, il eſt fait mention d'arquebuſes qui tiroient onze coups de ſuite ſans être rechargées.

En 1580 il y avoit des fabriques de rubans, d'étoffes légeres & de velours : la derniere devint fameuſe & s'établit enſuite à Gênes; la premiere fut auſſi tranſportée à Bâle. On trouve déjà en 1570 des réglemens ſur ces manufactures, de même que ſur les fabriques de draps & toiles d'or fin & faux.

En 1564 on trouve auſſi des ordonnances ſur les Orfèvres, & l'on ſait qu'en 1593 le Maréchal De Retz fit faire ſa vaiſſelle d'argent à Geneve.

En 1584 un Artiſte, nommé De Gaillon, propoſa de conduire l'eau du Rhône dans tous les quartiers de la ville, & d'y faire des fontaines.

En 1601 Pierre D'Amboiſe poſſédoit l'art de changer le fer en acier, & il l'exerçoit avec

profit. Les premieres ordonnances fur l'horlogerie font encore de cette année.

En 1616 le moulin à foie fut perfectionné à Geneve ; il fut défendu d'en faire pour les étrangers ; & les Lyonnois avoient alors à Geneve beaucoup de foie à mouliner.

Je n'ai rien dit ici des Peintres & de l'école de deffein établie en 1751 ; mais ce que mon hiftoire fera connoître fur ce fujet prouvera que les Genevois n'ont pas négligé les arts agréables, & l'on verra que leurs progrès fe lient étroitement avec ceux des fciences & des arts utiles.

Si nous ne pouvions voir à-préfent dans Geneve que des connoiffances plus étendues, un commerce plus floriffant, des manufactures plus heureufement exploitées, des arts mieux cultivés, que dans les tems anciens de la République, j'avoue que la revue de ces tems ne nous rendroit pas les tems préfens plus chers. L'ami des hommes ne calcule pas la profpérité des hommes fur leur opulence extérieure, qui n'eft fouvent qu'une caractériftique menfongere de leur vraie fituation ; mais il la juge fur le bonheur général d'une nation : parce que l'homme opulent paroît heureux, il ne conclut pas que la claffe la plus nombreufe des hommes jouïffe du bonheur ; & parce que le millionaire voit tous fes defirs remplis & prévenus, il ne décide pas

que le peuple a le néceſſaire. En général, là où l'on trouve les fortunes les plus immenſes, on rencontre l'indigence la plus profonde; & là où il y a le plus de riches, il y a auſſi le plus de pauvres. Cette propoſition pourroit ſe démontrer aiſément par le raiſonnement ſi les grandes villes n'en fourniſſoient pas les douloureux exemples. Mais je m'écarte de mon ſujet; car je voulois réjouïr les cœurs ſenſibles, en leur apprenant que le peuple eſt généralement aujourd'hui plus heureux à Geneve qu'il ne l'étoit dans le tems de la réformation & dans ceux qui le ſuivirent. Cependant, comme les détracteurs de leur ſiecle pourroient imaginer que j'ai voulu gliſſer un paradoxe abſolument faux pour les fronder, je vais donner quelques-unes des preuves qui me paroiſſent établir ſa vérité.

Je ne parlerai point de nos qualités morales; je dirai ſeulement que la maſſe des hommes change plutôt de vices & de vertus qu'elle ne devient meilleure ou plus mauvaiſe, & que ſur ce point, comme ſur tant d'autres, la mode a la plus grande influence; cependant je croirai bien que l'homme, conſidéré dans la ſociété, eſt plus heureux avec nos vices & nos vertus qu'avec les vices & les vertus de nos peres: il y a certainement plus d'aménité dans le commerce, plus d'égards dans l'extérieur, plus de décence dans

ſa conduite, plus de compaſſion pour les malheureux, plus de libéralité pour les pauvres : on eſt peut-être plus heureux dans ſes liaiſons ; mais on peut moins eſpérer de vrais amis. Les hommes intéreſſent plus lorſqu'ils ſont raſſemblés que lorſqu'ils ſont en ſolitude vis-à vis l'un de l'autre, & ils valent ſouvent mieux alors pour les autres par l'eſprit qu'ils ont que par le cœur ancien qu'on leur regrette. Je m'arrête ; je ne veux déprimer aucun ſiecle : il n'y a rien de ſi facile que de faire des ſatyres ; elles doivent être toujours odieuſes ; elles le ſeroient bien plus quand on ſouhaite voir quelques-unes des cauſes de notre bonheur national.

Les Puiſſances qui nous environnent ſe ſont généreuſement réunies pour nous protéger ; elles ont même pourvu au cas où leurs intérêts pourroient les diviſer, afin que nous ne ſouffriſſions pas de leurs diviſions, & que nous profitaſſions toujours de leur protection bienfaiſante : nous ne pouvons voir en elles que des garans de notre bonheur, & les fondemens ſolides des eſpérances les plus flatteuſes.

Le peuple, plus occupé, eſt plus à ſon aiſe ; il n'y a perſonne qui, en voulant travailler, ne trouve de l'ouvrage, & avec lui les moyens d'une ſubſiſtance facile.

On eſt mieux habillé à-préſent qu'on ne l'étoit autrefois ; l'uſage du linge, qui eſt univer-

ſel, prévient ces maladies cutanées dont tant de gens étoient infectés.

On a encore une nourriture plus ſaine; l'uſage des végétaux étoit preſqu'inconnu dans les villes; une mauvaiſe viande, ou des chairs ſalées, des poiſſons ſecs étoient la nourriture la plus commune; & cette nourriture eſt extrêmement malfaiſante; enfin l'on ne craint plus les horreurs de la famine, qui étoient aſſez fréquentes; on reſpire un air plus pur; les rues ſont plus larges, les maiſons mieux aérées, les appartemens plus élevés & plus propres; la ville elle-même eſt ſcrupuleuſement délivrée des immondices dont la corruption préparoit la mort: auſſi l'on ne connoît plus ces maladies contagieuſes qui rempliſſoient les maiſons d'effroi & de deuil. La vie elle-même eſt plus longue & plus sûre qu'elle ne l'étoit dans ces tems malheureux: il paroît par le dépouillement des régiſtres mortuaires que la probabilité de la vie d'un enfant qui venoit de naître, au tems de la réformation, étoit à celle d'un enfant qui naît aujourd'hui comme 6 à 28.

Enfin, les pauvres, les malades & les enfans dans l'indigence ſont plus généreuſement ſecourus, plus efficacement aidés. Tout eſt arrangé de maniere que les pauvres qui ſe conduiſent bien peuvent ſortir de leur pauvreté, & que les

pauvres vicieux ne souffriront pas trop des suites de leurs vices.

Il est heureux de voir ainsi l'augmentation de nos lumieres éclairer l'augmentation de notre bonheur national : oh ! si elle éclairoit aussi l'augmentation de notre piété & l'union de nos cœurs !



CATALOGUE

Des hiſtoires manuſcrites & imprimées à conſulter ſur l'hiſtoire de Geneve.

Hiſtoire générale.

HISTOIRE de la ville & république de Geneve, par François De Bonnivard, *Mſſ.* Munſter en a donné l'abrégé dans ſa Coſmographie.

Hiſtoire de Geneve, par Porral, *Mſſ.*: il écrivoit du tems de Calvin.

——————— par Jacob Mallet, *Mſſ.*: elle a été écrite en 1662.

Chronique de Geneve, ou ſommaire Recueil de ce qui ſe trouve des affaires de Geneve, & de l'Etat & de l'Egliſe; en icelle juſques à l'an 1562, par Michel Roſet. *Mſſ.*

Recueil ſur l'Hiſtoire de Geneve, par Favre, *juſques en* 1571. *Mſſ.*

Mémoires ſur Geneve, par David Colladon. *Mſſ.*

Hiſtoire de Geneve, par Maillet. *Mſſ.*

——————— par Piaget. *Mſſ. fol.* 2 *vol.*

——————— *& des pays circonvoiſins, en*

trois livres, extraite des meilleurs Auteurs: elle raconte les événemens jusques en 1632, par Perrin. *Mss.*

———————— *recueillie* par Jacques Savyon, *pour servir de suite aux Chroniques de Michel Roset de* 1562 --- 1603. *Mss.*

———————— *en 6 livres, depuis son origine jusques en* 1602. *Mss.*

———————— par Arlaud. *Mss.*

———————— par Alexandre Morus. 1641 *Manuscrit.*

Remarques sur l'Histoire de Geneve, par Abraham Dupan. 1617 --- 1647 *Mss.*

Mémoires touchant l'Etat & la ville de Geneve jusques en 1617, par Jacques Godefroy, 4°. 3 vol.

———— *sur Geneve*, par Théodore & Denis Godefroy, *Bibliotheque de la Chambre des Comptes de Paris*, N°. 514.

Jacobi Basnage, Rhotomagensis, *tres ad Philibertum De la Mare, regii Ordinis Equitem, Epistolæ quibus Historiam Genevensem complèxus est, fol. Mss. de la bibliotheque du Roi de France*, N°. 6019: elles sont datées de 1671.

Recueil de Pieces françoises pour servir à l'Histoire de Geneve, dès 1561 --- 1675. *Mss. Ibid.*

Storia Genevrina di Gregorio Leti, 8°. 5 vol. 1686.

Histoire de Geneve, par Jacques Spon, *in*-12. *Lyon* 1672 & 1680.

——————— par le même, *avec les Notes de* Gautier & d'Abauzit, 4°. 2 *vol.* 1730.

——————— par Pierre Monod, Jésuite. *Mss. dans les Archives de Turin. Voyez* Guichenon, *Hist. de la Maison de Savoie*, Le Long, *Biblioth. hist. de la France*, N°. 15419.

——————— par l'Abbé Frémin, *Mss.* 1700 4°. 3 *vol.* Elle est commune.

Abrégé de l'Histoire de Geneve, par Jean-Robert Chouet, ou *Réponse aux Questions de Milord Townshend sur l'Histoire & le Gouvernement de Geneve*, *Journal helvétique*, *Janvier* 1755.

Histoire des Révolutions de Geneve, par Nicolas Fatio, *avec des Notes de* Micheli-Ducrest.

Histoire de Geneve, *dans l'Histoire universelle de* Puffendorf.

——————— par une Société de Gens de lettres, *tom.* 38, 4°. *NB.* La traduction françoise est bien la compilation la plus absurde à tous égards qu'on puisse imaginer; elle est bien différente de l'original anglois, qui est beaucoup moins mauvais.

Histoire de Geneve, par Jean Gautier, *fol. Mss.* 12 *vol.*

M. De Tournes possédoit un manuscrit sur l'histoire de Geneve qu'il communiqua à Spon;

il me sembleroit que c'est celui de Godefroy: *Codex antiquus rerum genevensium, citatus à Samarthano Galliâ christianâ, T. II, pag.* 595.

Histoire de Geneve, par MM. Roustan & Vernes, *jusques en* 1750, 4°. *Mss.*

——————— par Mr. Bérenger, *in*-12. *6 vol. Geneve* 1772.

A Short account of the ancient History present Government and Laws of the Republic of Geneva by George Keate, 8°. *London* 1761.

——————— *traduit en françois* par Lorovich, 8°. *Geneve* 1775.

Dictionnaire des Familles de la Suisse, par Leu, *en allemand.*

Histoire particuliere.

Journal de ce qui s'est passé dès 1525 --- 1531, par Balard, *fol. Mss.*

Relazione di Genevra nella quale compediosamente si ragiona dello stato di quella Citta, particolarmente del anno 1535 *che vi fu introdotto il Calvinismo, e mutato il Governo fino al giorno presente di* 1621 *da* Andrea Cardoini, Cavaliere Napolitano, nato in Genevra, *Mss. Bibliotheque du Roi de France.* N°. 10091.

La Guerre & la Délivrance de la ville de Geneve, fidellement faite & composée par un Marchand

demeurant en icelle, 4°. *Geneve* 1535, chez Jean Belot : on y trouve le récit des événemens dès 1532 --- 1534. Ce livre est d'une extrême rareté.

Deux Pieces préparatoires aux Histoires & actes de Geneve, 8°. *Geneve* 1554.

La Gazetta de la Guerra zay zay susay zay la vella & zay la Comba. 8°. 1568.

J. Rodolphi Stumpfii *Historia belli à Duce Sabaudiæ contrà Rempublicam Genevensem gesti. Journal helvétique* 1735.

Journal de ce qui s'est passé de plus remarquable dans Geneve depuis le commencement de l'an 1587 *jusques à la fin de la même année*, par Jean-Robert Chouet. *Mss.*

Journal des guerres faites par M. de Lesdiguieres depuis 1588 --- 1597, *Biblioth. Thuana.*

Histoire de la guerre de 1589 *entre les Genevois & le Duc de Savoie*, *Mémoires sur la Ligue*, 4°. 1758, *tom. III*, *tom. IV dès* 1589 --- 1591; *tom. V*, *Exploits de Lesdiguieres dès* 1591 --- 1592.

Récit des choses les plus mémorables avenues en la guerre entre le Duc de Savoie & Geneve, *depuis le* 15 *Mai* 1590 *au* 6 *d'Août* 1593.

Expositio verissima & succincta de rebus nuper bello gestis inter Allobrogum Regulum & Helveticas Regis Galliarum auxiliares Copias, *ubi suo loco*

paucis quoque fit mentio de prœliis vario èventu hactenùs inter regios exercitus utrimque commissis, additis quœ ex Italiâ eodem spectantia à bonis Auctoribus scribuntur, nunciantur. 4°. *Augusti Rauracorum* 1589. Ce livre est de Simon Goulart.

Historische und umstandliche Erzehlung und warhaffte procedur was sich wegen des Savoyschen Auszugs in Jahr 1589 *zugetragen mit dem hoch wohl gebohrnen junker Johannes von Watenweil schultheissen der statt Bern und generalen wie hart und falschliger vorklagt wie wohl er sich aber justificart hat und seine him geraubete ihr wieder erlanget hat der posteritat zurnacht richt. Mss.* 4°.

Il Discorso del Signor Belli soprà le predittioni o Discorsi di Rizza casa con duo dieci missive di Rizza casa istorice, morali & satiriche nelle quali narra la cagione per la quale egli o andasse & demorasse per alcuni mesi a Ginevra ricorda qualche cosa delle prodesse del Duca di Savoya intorno alla detta Genevra & replica la malavantiera di quello Duca. 4°. *Lione* 1589.

Krapps gang ein lustig and nutzlig gesprech dess Baren uberdie utzig Krieges handlung mit dem Kreps, fol. 1588. *Bibliotheque de Zurich.*

Historia de bello inter Regem Galliœ & Ducem Sabaudiœ von Saphoy gesto, item de vitâ & rebus

gestis Ducum De Saphoy, item Bericht von einemung der stadt carmagnola, fol. Amsterdam 1588.

Beglaubte zeitungen was sich jungst beyder seɛts zugetragen als diesdem Konigen, in Frankreich, Zuziehenden, Eydgenossen, den Herzogen von Saphoy angriffen; 4°. 1589, *andere beglaubte zeitungen*, 4°. 1589.

Discours très-véritables des horribles meurtres & massacres commis & perpétrés de sang-froid par les troupes du Duc de Savoye sur les pauvres Paysans du Bailliage de Gex & Mandement de Gaillart & Terny près de Geneve sans aucune exception d'âge ou de sexe, tant hommes, femmes qu'enfans mâles & femelles, 8°. *Paris* 1589.

Histoire de Geneve de 1589, par Du Peril, Pasteur à Vandouvres, *fol. Mss.*

Remarques sur la guerre de 1589, par Esaïe Chabrey, *fol. Mss.*

Newe zeitungen vom vertrag der schweizer su Bern mit dem Herzogen zu Saphoien von der statt Genff, 4°. 1590.

De Nimphâ Lemanâ fidem quærente, & reperiente apud Limagum, Tigurinum carmen, Auctore Gerwar, *Mss.* 1590.

Historische berit des Kniges, Konig Henrich von Frankreich und Polen der dritten, Konig Hen-

rich der vierdte und von Navarra der dritte des namens dur Herſchafft von Geneve eingenommen, fol. Kolln 1597.

Saphoiſche Hiſtoria das iſt warhafftige erzehlung aller Kriegs handlung von dem Herzogen von Saphoy und der ſtatt Genff ſamt heren Bundgenoſſen der Konilg Kron Frankreich und der Herſchafft Bern anderntheils ſich verlauffen Geneva bey Paul. Brachfelden, 4°. 1591.

Brief Diſcours de la guerre eſmue entre le Roi de France & le Duc de Savoie; la ſource & la cauſe d'icelle avec un brief Recueil de ce qui s'y eſt paſſé de plus mémorable juſques à préſent, tant de-çà que de-là les monts, 8°. *Grenoble* 1593.

Bellum Sabaudicum, ſeu Narratio vera quid eo bello geſtum, quod Rex Francorum, Henricus IV 1600 *Duci Sabaudiæ intulit ob* 1588 *occupatum detentumque deindè Marchionatum*, 4°. 1602.

Richtferticke it des Saphoiſchen Kriegs, fol. Amſtelodami 1601.

Vrai Diſcours de la miraculeuſe délivrance envoyée de Dieu à la ville de Geneve le 12 *Décembre* 1602, par Simon Goulart, 8°. 1603.

Traduction allemande, par Gaſpard Waſer, *Mſſ. de Dupuy*, N°. 23 & 277, *Bibliotheque du Roi de France.*

Ample Discours de l'entreprise des Savoyards sur la Cité de Geneve, ensemble la prétendue exécution, & par la grace de Dieu la miraculeuse délivrance d'icelle, Poëme, par Simon Goulart.

Histoire de la supervenue inopinée des Savoyards en la ville de Geneve en la nuit du 12 *Décembre* 1602.

Von Genff grundtlicher und warhaffter bericht welchermassen dieselbige statt sontags den 12 *December* 1602, *vortags durch die Savoyer und Hispanier mordtlich angefallen die Mauren erstiegen und doch nach ernstlichen gefechte mit helf und beystande gottes durch der Burger schafft tapffere und mannliche gegenwehr erhalten worden und was sichin allem dabey verloffen wie auch die Genffer den* 2 *Fevrier* 1603, *einem ausfallt gethan und was sich dabey aufgerichtet zu vermehrunge des lobes der Macht und Barmhertzigkeit gottes und zur warnung der menneglichens vornemlich teutsche nation vor allen angelegten und schen all bereit angefengten mordtlichen practichen und anschlag sich zu hutten und zu verwahren. Aus unpartheischen schreiben verteutechet und an tag Gebracht*, 4°. 1603.

Véritable Récit de l'entreprise du Duc de Savoie sur la ville de Geneve, faite le 21 *Décemb.* 1602, *avec plusieurs particularités du succès d'icelle*, 8°.

Entreprise

Entreprise du Duc de Savoie contre Geneve 1602.

La Délivrance de Geneve 1603.

Sallustii Pharamundi Helvetii Carolus Allobrox, seu de superventu Allobrogum in urbem Genevam Historia, in qua, præter res biennio gestas, ingenium Ducis insidum, adhoc Pontificis Romani & Hispaniarum Regis quæ in Christianos capuerunt consilia deteguntur, 4°. 1603, par Melchior Goldast.

Brief Récit de ce qui advint à Geneve le dimanche matin, 12e. *jour de Décembre* 1602, par Simon Goulart, *Saint-Gervaisien, Ministre du St. Evangile. Mss. Bibliotheque de Berne.*

Regrets de l'Amant ennemi de Geneve sur sa retraite en Fossigni le 12 *Décembre* 1602.

Geneva liberata sylvâ ευχαριστικη, Antonii Fayi, 4°. 1602 *D. O. M. ob liberatam Genevam pridiè Id. Decembri, solsticio hyemali, Carmen ευχαριστικον*, Jac. Jacomoti.

Oratio Populi Dei pro liberatione ab hostibus ejus, Psal. CXXIII comprehensa & metaphrastica à D. J. M. Genevæ, 8°. 1602.

*Geneve délivrée, Poëme séculaire pour la fête dite l'*Escalade, *avec un abrégé de l'Histoire, ouvrage posthume de* Samuel Chappuseau, 4°. *Zell.*

Pronostication d'un Astrologue de Chambery, avec la moquerie savoyarde, 8°. *Chambery* 1603.

Discours véritable, contenant la découverte de l'entreprise faite contre Geneve le mercredi 19 *Avril* 1609, 8°. *Lyon* 1609.

Vers sur l'incendie du Pont du Rhône, par Robillard, *Chamoiseur.*

Embrasement du Pont du Rhône, par Vincent Minutoli, *in*-12. *Geneve* 1670.

Eclaircissemens sur l'Histoire de Geneve, ou Critique de l'Histoire de Leti; Journal Helvétique. Juin 1742, *Bibl. impart. Tôm. I.*

Lettres sur différentes choses qui regardent Geneve, Journ. Helv. Décembre 1756.

Remarques diverses sur l'Histoire de Geneve, Journal Helv. Mai 1762.

Politique extérieure.

INVENTAIRE des Bulles impériales, papales, Déclarations, Accords, Reconnoissances, Journées, Droits produits par les Seigneurs de Geneve en plusieurs rencontres, principalement à la Conférence d'Hermance, Mss.

Procuration passée en faveur des Syndics pour aller au-devant de l'Empereur Frédric en 1365, *Mss.*

Serment des Vidomnes & de leurs Lieutenans, Mss.

Remise d'un criminel au Duc de Savoie en 1424, *Mss.*

Extrait d'un Régistre du Parlement de Paris pen-

dant le regne du Roi Charles VII, ès années 1453 --- 1457, *pour ne pas maltraiter les Genevois, parce qu'ils ne ſont pas ſujets du Duc de Savoie, mais fiefs de l'Empire, Mſſ.*

Déclaration de Charles VII du 11 *Décembre* 1455, *qui exempte les Genevois des repréſailles octroyées contre ceux de Savoie, parce qu'ils ne ſont pas ſujets du Duc, Mſſ.*

Déclaration de Louis, Duc de Savoie, pour la liberté des denrées qui viennent à Geneve, en 1457, *Mſſ.*

Arrêt de la Journée de Saint-Julien 1530, *Mſſ.*

Sentence de Payerne 1530, *Mſſ.*

Der vertrag zu Weterlingen mit dem Herzogen von Savoyen wegen Genff durch die Eydgenoſſiſchen ſcheedrunchter errichtet ſainſtag nach michnachet 1531, *Bibliotheca Bernenſis.*

Lands frieden mit den Vorten 1531, *ibid.*

Bern voriger Vertrag mit Genff 1536, *ibid.*

Bern und Genff Bund 1536, *ibid.*

Bern und Genff Burgrecht 1558, *ibid.*

Avertiſſemens & Remontrances de Geneve ſur le fait de la ſeigneurie de Thiès, laquelle ils demandent leur être reſtituée 1558, *ibid.*

Poéſies d'Alliance entre les deux villes franches, Berne & Geneve, faites l'an 1558.

Extracht aus dem Verglich wegen Genff 1564, *ibid.*

——————— *abſchied wegen Genff* 1564, *ibid.*

Traité entre Emanuel Philibert, Duc de Savoye, & le Canton de Berne, au ſujet des ſeigneuries du Pays-de-Vaud, Gex & Chablais 1564, *à Lauſanne.*

Accord pour la Religion & Geneve, conclu à Nyon en 1564 *entre le Duc de Savoie & Meſſieurs de Berne.*

Bern und Genff, und Zurich Bund 1584, *Bib. Bernenſ.*

Tragi-Comédie ſur l'Alliance perpétuelle de la Cité de Geneve avec les deux premiers & puiſſans Cantons, celui de Zurich & de Berne, par Joſeph Du Chene, Seigneur de la Violette, 4°. 1584.

Paſtorale ſur l'Alliance perpétuelle de la Cité de Geneve avec les deux Cantons Zurich & Berne, repréſentée le 18 *Octobre* 1584, 4°. 1585.

Diſcours & Avertiſſemens notables, faits par le lac Léman aux villes & lieux circonvoiſins, 4°. 1588.

Recueil de ce qui s'eſt paſſé aux affaires générales de Suiſſe, Geneve, Savoie & autres lieux, où Meſſire Nicolas Brulart, Seigneur de Sillery, Ambaſſadeur de France, a été employé depuis 1587 --- 1593, *avec les Harangues & Propoſitions. Voyez Mſſ. de Brienne*, N°. 112, *Bibl. Thuana, Le Long, Bibl. hiſt. de la France*, N°. 12981.

Lettres du Marquis Pisani, Ambassadeur de France à Rome, où il parle des secours demandés à Sixte V par le Duc de Savoie pour s'emparer de Geneve.

Mémoire donné au Pape Sixte V par Pierre Bovier, Etienne La Faverge, Amédée Miller, Arnaud Martin & autres de Geneve & Savoie, sur la situation & la défense de Geneve, Mss. Bibl. Bern.

Sommaire discours des droits du Duc de Savoie sur Geneve, avec les défenses de Geneve, fol. Mss.

Discours au Duc de Savoie sur ses prétentions sur Geneve, fol. Mss.

Conférences tenues à Hermance en 1598 *entre les Envoyés du Duc de Savoie & ceux de la République de Geneve, fol. Mss.*

Stadt der Schweitzerschen Eydgnossen, und ihrer verbundeten, worunter auch die Republique Geneve, Mss.

Discours pour défendre les Traités faits à Berne & à Soleure pour la protection de Geneve, Bibl. du Roi de France, Mss. Du Puy, vol. XXIII.

Mémoires des choses que M. le Baron de Greisy, Ambassadeur de Son Altesse le Duc de Savoie, a ordre de représenter à MM. les Cantons Suisses contre la République de Geneve, avec une réponse satisfaisante de la République, Bibl. du Roi de France, N°. 6019.

Propoſition faite par l'Ambaſſadeur de Savoie à Lucerne peu avant la malheureuſe eſcalade de la ville de Geneve, pardevant les Députés des Cantons Catholiques, aſſemblés audit Lucerne, Mſſ.

Neue zeitung was ſich gar vor neulichen tagen zwiſchen dem Herzog von Saphoy, denen von Bern und den Konig von Frankreich in Kriegs handeln hat zugetragen.

Articles ſur leſquels les Députés de la Seigneurie de Geneve ſupplient leur être pourvu par Sa Majeſté Très-Chrétienne, 1602.

Lettres-patentes de Sa Majeſté en faveur de ceux de Geneve ſur ces articles.

Double Interprétation de quelques articles des précédentes immunités.

Vérification des précédens octrois & franchiſes, extraite des régiſtres du Parlement de Dijon.

Extraits des régiſtres de la Chambre des Comptes de Dijon, & des régiſtres des Tréſoriers de France ſur le droit d'aubaine.

Requête préſentée au Roi de France par le Fermier de la Traverſe, du 26 *Juillet* 1603, *ſur des péages.*

Copie du Traité de paix fait entre Son Alteſſe de Savoie & la République de Geneve, 8°. *Geneve* 1603.

Articles du Traité de paix fait & conclu à Saint-

Julien le 21 *Juillet* 1603 *entre Son Altesse de Savoie & la République de Geneve, avec les ratifications, vérifications, ensemble les déclarations depuis ensuivies touchant le péage de Suse en-delà les monts*, 8°. *Geneve* 1619.

Mémoire dressé en 1603 *pour informer les Princes, Potentats & Puissances des libertés de la ville & république de Geneve, & par conséquent de l'énormissime injustice du Duc de Savoie contre elle dans l'escalade du* 12 *Décembre* 1602.

Lettres-patentes du Roi de France sur ces péages, 1604.

Le Cavalier de Savoie, en réponse au Soldat François, par Marc-Antoine Buttet, Avocat à Chambery, 8°. *Chambery* 1606 *&* 1607.

Le Citadin de Geneve, ou Réponse au Cavalier de Savoie, 8°. *Paris* 1606.

Le fléau de l'Aristocratie Genevoise; ou Harangue de M. Pictet, Conseiller d'Etat à Geneve, servant de réponse au Citadin, 8°. *à Saint-Gervais* 1606.

Discours d'un bon Patriote sur l'établissement d'un Conseil commun & plus étroit entre les Cantons évangéliques de Suisse & leurs Alliés, Miscel. Tigurina, Tom. II. de Jean Sarasin.

Inhalt des Genffischen Berichte so zu S. Julio zwischen dem Herzog und der 2 *statten Bern und Freybourg auch zwischen dem Herzog und*

der ſtatt Genff durch etlich Ort der Eydgnoſchafft volzogen und aufgericht mit wochen nach St. Gallen Tag im 1530 *jahr auch was fur ſchloſſer ſin an dem Genfer ſee dem Herzog von ſaffoy un den ſcinen um des un ruhigen Adels willen von den Schweizern verbrent und zerbrochen worden ſejen. Horſch Millenar.*

Beſtatigung der Verglich zwiſchen Savoyen und daherigen acten 1617 *&* 1618, *Bibl. Bern.*

Memorie d' Agoſtano della Chieſa ſoprà la préten-ſione della Caſa reale di Savoya, Mſſ.

Lettre du Roi de France à ceux de Geneve, 22 *Juin* 1627, *Bibl. de Berne.*

—— *de l'Ambaſſadeur de France aux Genevois*, 1627, *ibid.*

J. Friſatii *Domus Sabaudiæ, duobus voluminibus diviſa; prior, Comitum; poſterior, Ducum, cum brevi deſcriptione Rerum Genevenſium*, 8°. *Lugduni* 1630.

Rivallii *Hiſtoria Allobrogum, Mſſ. Biblioth. du Roi de France*, N°. 6014.

Mémoires & Inſtructions touchant la protection de Geneve, Mſſ. de Brienne 120, N°. 6, 37.

Négociations de M. De Sabran, 1629--- 1631, *fol.*, 5 *vol. Bibl. Baluz.*

—————— *de M. De Maiſtru à Geneve en* 1631, *Bibl. Colbert, Le Long; Bibl. de la France*, N°. 13166.

Le Mercure Suiſſe, 8°. 1634.

Convention entre Zurich, Berne & Geneve; concernant les ſecours réciproques 1667, *Biblioth. Bernenſ.*

Oldemburger *Theſaurus rerum publicarum*, 8°. *Genevæ* 1675.

Von den Savoiſchen Krieg und gutlichen Unterhandlungen, 1666, 1667.

Berneriſche inſtruction auf eine Conferenz mit Zurich und Genff wegen ſicherheit der bedeckung dieſer Stadt 1686, *Bibl. Bern.*

Relation des Herrn Hotlz'halbs wegen Franzoſiſchen Emygranten ſo in Brandenburgiſchen aufgenommen werden, *Mſſ.* 1686, *Biblioth. Bernenſ.*

Relation uber das verrichten in Nahmen der lobl Evangeliſchen Orten der Eydgnoſchafft an dem Franzoſiſchen Hoff geweſter geſanter Herren Heinrich Aeſcher, Burgmeiſter der ſtatt Zuric und Herren Niclaus Daxeloffer Venners und des Rath der ſtatt Bern betreffend die Genfſeriſche zeenden und Eikunſte in der Terre de Gex und was geſtatten das capitul zu Annecy derſelben halb eine ſtatt Genff anfochte auch was ſidhero der Zuruck Kunſt der Herren geſandten bis zum Uſtrag & folget von 5 *Septembre* 1687 --- 1688, 4°. *Mſſ. Biblioth. Bern.*

Acta und agitata wegen Genff, 1688 --- 1694, *ibid.*

Genfische geschafft Relation loco protocolli 1695 *wegen dem Resident Iberville*, *ibid.*

Geneve à Berne sur le même sujet 1695, *ibid.*

Conferenz zu Zuric wegen der gefahr der statt Genff 1696, *ibid.*

Discours tenu dans le Conseil de Geneve par un Député des Cantons : cette piece est supposée ; on l'attribue à un François réfugié nommé Durand.

La Suisse endormie avec des lettres touchant Geneve, 4°. 1697.

Proposition faite par Guillaume Parkurst, *Secretaire de l'ambassade de M. Wotton*, *ambassadeur d'Angleterre en Piémont*, *faite à la République de Geneve*, *pour tirer déclaration d'elle & du Canton de Berne qu'ils ne remueront pas pendant que le Duc de Savoie attaquera le Duc de Mantoue*, *Bibl. du Roi de France*, N°. 6019.

Mémoire distribué aux Suisses en 1700 *par M. de Loisenge sur quelques difficultés avec Geneve.*

Réponse à ce Mémoire, par M. Gautier.

Signe de l'Alliance perpétuelle entre les Etats de Zurich, *de Berne & de Geneve*, *fol.* 1707.

Lettres écrites à M. de Saint-Usage, *Conseiller au Parlement de Dijon*, *par le sieur Du Pontis*, *pour lui donner une idée générale de l'Etat*, *Gouvernement*, *Police & exercice de la Religion de la ville & république de Geneve*, 1724 ; Le

Long, *Biblioth. des Hist. de France*, *Tom. IV.*

Droits du Roi de France sur plus d'un tiers de la baronie de Gex, usurpée par la république de Geneve, ibid.

Mémoires, Actes & Traités de la république de Geneve avec la France, fol. Mss. de Brienne, N°. 120, *Bibl. du Roi de France.*

Traités des Suisses avec la France & Geneve, Bibl. Segueriana, N°. 215, *Biblioth. des Hist. de France, Tom. IV.*

Traité entre la république de Geneve & le Roi de France, fait en 1749.

—— *entre la République de Geneve & le Roi de Sardaigne, fait en* 1754.

Entretiens politiques entre quelques Suisses des Treize Cantons & les pays alliés sur l'état présent où se trouve le Corps Helvétique, avec une Carte curieuse & exacte de toute la Suisse, 8°. *Londres* 1738.

Quarante Tables politiques de la Suisse, par C. E. Faber, *fol. Bâle* 1746.

Tableau historique & politique de la Suisse, 8°. *Paris* 1766.

Sur la population de Geneve, nouvelle Correspondance, par Schlosser, 8°. *Gottingue* 1776.

Meiners, *Lettres sur la Suisse en allemand*, 8°. 1784.

Hiſtoire eccléſiaſtique.

Histoire des Evêques de Geneve, par le Pere Monod, Jéſuite, *Mſſ. Le Long, Biblioth. des Hiſtoriens de France*, N°. 4511.

——— *du Dioceſe de Geneve*, par Beſſon, 4°. *Annecy* 1759.

Lettres & Mémoires d'un Savant Genevois à Mr. Rémont De Sainte-Albine ſur les Evêques de Geneve, Journ. Helvét. 1749, *Septembre, Octobre, Novembre.*

Extrait de l'Hiſtoire des Evêques, par Flournois, *Mſſ.*

Cartulaire de Geneve, fol. Mſſ. Le Long, Bibl. des Hiſt. de France, Tom. IV.

Conſtitutiones ſynodales Epiſcopatûs Gebennenſis, fol. & 8°. Geneve 1493 : elles furent données par l'Evêque Antoine Champion.

Les Actes & Geſtes merveilleux de la Cité de Geneve nouvellement convertie à l'Evangile, faits du tems de leur réformation ; comment ils l'ont reçue, rédigée par écrit en forme de Chroniques, Annales ou Hiſtoires, commençant l'an 1532, *dédié au Conſeil de Geneve en* 1536, *in*-12. *Geneve* 1536.

Le Levain du Calviniſme, ou commencement de l'héréſie dans Geneve, par Sœur Jeanne de

Juffie, Religieufe de Sainte-Claire, 8°. *Chambery* 1535.

Mémoires fur l'Hiftoire de la Réformation, par Froment, *Mff. Biblioth. de Geneve.*

Premier Sermon fait à Geneve, par Froment, *Mff. Ibid.*

Initium & progreffus Reformationis quæ facta eft Genevæ ab anno 1533 *collegit* Benedictus Turretinus, *fol. Mff. Ibid.*

Geneva reformata, ac Theodori Bezæ encomium tres Orationes Benedicti Pictet, 4°. *Genevæ* 1720.

Hiftoire de la Réformation de la Suiffe, par Ruchat, 8°. *Geneve*, 6 *vol.* 1727.

——— *générale des progrès & décadence de l'héréfie moderne : on y trouve état de la Religion Huguenote de la république de Geneve*, *T. II*, *Lib. VII.*

Joh. Wilhelmius, *Hiftorie von der Reformatie der Kirchen van del paltz in Geneve*, 8°. *Rotterd.* 1745.

Introductio in Hiftoriam Evangelii feculo XVI, *Auctore* Daniele Gerdes, 4°. 1744.

Mémoires pour l'éclairciffement de ce qui fe paffa en 1553 *&* 1554 *fur l'excommunication*, *Bibl. de Geneve*, *Mff.*

——— *fur Caroly & Troillet*, *Mff. Ibid.*

Les Ordonnances eccléfiaftiques de l'églife de Geneve, 8°. 1541.

Les Ordonnances eccléſiaſtiques de l'Egliſe de Geneve avec l'ordre de l'école de ladite Cité, 8°. *Geneve* 1559, *chez Robert Etienne.*

NB. On en fit une nouvelle édition à Lyon en 1562, 8°. chez Artus Chauvin; elles furent réimprimées à Geneve chez Jean Durand en 1578.

Les Ordonnances eccléſiaſtiques de l'égliſe de Geneve, avec l'ordre des écoles de ladite Cité, 8°. *Geneve* 1568.

NB. Nouvelle édition, en 1569.

Controverſes des Miniſtres de Geneve avec le Pere Chérubin, tenues à Thonon en 1598, *fol. Mſſ. Bibl. de Geneve.*

La Conférence accordée entre les Prédicateurs catholiques de l'ordre des Capucins & les Miniſtres de Geneve, là où l'on voit comment ceux de Geneve déſirent d'être inſtruits, & de rentrer au giron de l'Egliſe, 8°. *Paris* 1598.

Ottavio d'Iſa, *Capucino, la Ginevra in Viterbo appreſſo il diſcipolo, in*-12. 1630. *V. Toppi, Bibl. Neapolitana.*

Schrifft vechſel wegen der denen Herrn Theologis zu Geneve beygemeſſenen Socianiſchen Irrthumer, Acta nova Hiſtor. Eccleſ. Tom. I.

Epiſtola Eccleſiæ Genevenſis ad Doctores & Profeſſores Academiæ Lugdunenſis Bataviæ, qua & Arminianiſmum extirpandum ſuadet, & cri-

gendam novam Academiam Amstelodami dissuadet. Crenii Animadversiones, pars VII.

Johan Conrad Fuesslin *Beytrage zur erlauterung der Kirchen Reformation Geschiche des Swizer land*, 8°. 5 *vol. Zurich.*

Gott gehuligte Erstlinge eines aufbluhenden Evangelisch Lutherisch en Zions dienstes oder Christliche Einveyvungs-Predigt des neu aufgerich teten Evangelisch Lutherischen Gottes dienstes an der Christlichen gemeine zu Genff un der da zu gehorigen Mitglieder von Lyon in Frankreich als selbiger 1707 28 *Augusti war der X sonntag, P. Trinitat in Genff solemniter eingefuhret wurde von M.* Anton Schultzen *ersten Evangelisch Prediger der Christ Lutherisch gemeine in Genff und Lyon*, 4°. *Leipsic* 1708.

Avis au Public sur l'établissement de l'Ecole des Catéchumenes, avec le Réglement, 4°. 1742.

Unpartheische Beschreibung alles dessen was sich set anno 1752 *bis auf diesen Tag denkwurdiges zugetragen mit denen separatisten und wieder tauferen in Canton Basel und in der Republic Genff als des zweiten Tisches funfte tracht auf gestellet von einer fruchtbringenden Gesellschafft fur die einigen gaste die daran geschm ach finden*, , 4°. 1754.

Historische Nachricht von der unter Herzog. Gottaischen schutz stehenden Evangelisch Luthe-

rischen deutschen Kirche zu Genff, 4°. *Gotha* 1768.

Ordonnance concernant le Gouvernement de l'Eglise allemande dans la ville de Geneve.

Recherches sur la fondation de l'Eglise cathédrale de Geneve, *Journ. Helv.* 1745, *Juillet* 1750, *Juin*, *Juillet.*

Lettres sur l'Aigle Impériale sculptée sur le frontispice de la cathédrale de Geneve, *Journ. Helv.* 1743, *Mai*, *Août.*

Eclaircissement sur une communication secrette entre deux anciens Couvens de Geneve, *Journal Helvét.* 1750 *Mai.*

Histoire littéraire.

Je ne parlerai point ici des ouvrages particuliers où la vie de quelque Savant & de quelque Artiste Genevois peut être racontée ; mais j'indiquerai seulement à présent quelques ouvrages généraux peu connus, qui ont des rapports avec l'histoire littéraire de Geneve : les autres seront soigneusement cités quand il s'agira de la vie de l'homme de lettres dont ils auront fait quelque mention.



Histoire

Histoire de l'Académie.

L'ORDRE & la maniere d'enseigner en la ville de Geneve au College, 8°. 1538.

Leges Academiæ Genevensis, Oliva Roberti Stephani, 4°. 1559.

Ordre de l'école de la cité de Geneve, 4°. *chez Robert Etienne*, 1559. *NB.* Ce livre fut réimprimé en 1562 par Artus Chauvin, qui y joignit la traduction françoise de la harangue latine de Théodore De Beze; elle n'est pas dans l'édition de 1559.

Ordonnances ecclésiastiques de l'église de Geneve; item, *l'ordre de l'école de ladite Cité, réimprimés en* 1578 *chez Jean Durand, & en* 1609 *chez Nicod* : on en fit aussi une nouvelle édition latine sous ce titre : *Ordo ratioque docendi in Genevensi Gymnasio*, 8°. *Genevæ* 1593.

Cet ouvrage a été traduit en anglois par Robert Fills, 8°. 1562, en hollandois, 8°. 1617, Vid. Bibl. Baumgart. 1. 587, N°. 737; Uffembach, 1. 133; Draud. 248, Biblioth. Helv. Scheuchzeri; Anonima; Hyde, Bibl. Bodley, 252; Vogt 184, N°. 95.

Davidis Clerici *de Scholarum Institutione, ac præsertim de Scholâ Genevensi* : on trouve cette piece avec les autres Harangues, 8°. 1687.

Amadei De la Rive *Orationes duæ de Academiâ Genevensi*, *fol. Mss.*

Perinclytæ Academiæ Genevensis qualis fuit 1720, *Bibl. Bremensis CLIV*, *fasc. II.*

Facies hodierna Academiæ Genevensis, *Tempe Helvetica*, *P. VI.*

Journal Helvétique, *Août* 1748.

Gundling Historia litteraria, 3010, 5513.

Heuman Bibliotheca academica.

Nova litteraria Germaniæ, 1717.

Bibliotheque Germanique, *Tôm. XV.*

Histoire de la Bibliotheque publique.

Journal Helvétique, 1742, *Mars*, *Avril*, *Mai*, *Octobre.*

———————— 1752, *Août.*

———————— 1755, *Mars.*

———————— 1759, *Février.*

Mémoires de Trevoux, *Octobre* 1742.

Struvii *Introductio ad notitiam rei litterariæ*, *pag.* 303.

Oratio Alphonsi Turretini, 4°.

Lettres de Jacob-Jonas Byornsthal *sur la France & l'Italie* : elles ont été écrites en suédois & traduites en allemand.

Catalogue raisonné des Manuscrits de la Bibliotheque de Geneve, par Jean Senebier, Bibliothécaire, 8°. *Geneve* 1779.

Hiſtoire générale des Savans célebres.

CATALOGUS *Scriptorum ab Helvetiis ac Fœderatis reformatæ Religionis annis 50 poſterioribus ſeculi XVII editorum in omni genere eruditionis*, 8°. *Baſileæ* 1702.

J. Ant. Gautier, *philoſophiæ Profeſſoris, Orationes IV, dictæ cùm jam ſtatis Academiæ Genevenſis ſolemnibus, pro Rectoris munere, præeſſet*, 4°. *Genevæ* 1721.

Alexandri Mori *Oratio de duobus Genevæ miraculis, ſole & ſcuto*, 4°. *Medioburgi* 1652.

Lettre ſur l'Hiſtoire de Geneve & ſur les grands hommes qu'elle a produits, Journal Helvétiq. 1755 *Mai.*

Lettre ſur quelques particularités concernant Geneve & quelques-uns de ſes grands hommes, Journ. Helv. 1759 *Fevrier.*

Academiæ Genevenſis Παλιγγενεσια; *ſeu Panegyricus Chriſto liberatori*, à Johanne Lectio, 8°. *Genevæ* 1615.

Lettres de Jacob-Jonas Byornſthal *ſur la France & l'Italie, traduites du ſuédois en allemand, Tôm. I.*



Universitas BIBLIOTHECA

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE GENEVE.

LIVRE PREMIER.

Depuis son origine jusques à la fin du quinzieme siecle.

LES monumens relatifs à l'histoire littéraire de Geneve manquent absolument jusques au tems où elle embrassa le Christianisme ; dès-lors on en trouve quelques-uns qui font connoître avantageusement la plupart des Evêques qui y siégerent : il y a bien peu de villes qui doivent autant au zele, au patriotisme & au savoir de leurs Prélats. Cet éloge ne sera pas suspect ; l'amour que j'ai pour la vérité me le fait donner avec plaisir, & l'amour que j'ai pour ma patrie m'engage à témoigner ma reconnoissance à tous ceux qui lui firent du bien.

Le Chriſtianiſme s'établit dans Geneve vers le milieu du quatrieme ſiecle ; Denys & Paracodus, Evêques de Vienne, y fonderent alors une égliſe ; mais les troubles continuels excités par les Bourguignons qui ſe fixerent dans les pays voiſins ne laiſſerent pas aux Eccléſiaſtiques chrétiens le tems d'affermir les principes conſolans de leur religion ſainte dans l'eſprit de leurs catéchumenes. En 446 l'armée de Clovis ravagea le royaume de Bourgogne, détruiſit Geneve, brûla ſa cathédrale, comme Avitus, Archevêque de Vienne, l'apprend dans une de ſes homélies.

Au commencement du ſixieme ſiecle, Gondebaud profita de la retraite de Clovis pour s'emparer de tout le pays ; il rétablit Geneve, adoucit les loix de ſes prédéceſſeurs, & parut vouloir faire le bonheur de ſes nouveaux ſujets, que les Rois d'Italie & des Francs troublerent bientôt. Enfin, Charlemagne vint dans Geneve ; il lui confirma ſa liberté & ſes privileges, & lui fit eſpérer une tranquillité qu'elle ne connoiſſoit depuis long-tems que par des ſoupirs inutiles pour la poſſéder.

Maximus, Evêque de Geneve en 517, aſſiſta au Concile appelé *Epaunenſe* ; on lui donna le titre de *grand Prédicateur*. Voy. *Gall. Chriſt.*

SALONIUS aſſiſta au ſecond Concile de Lyon en 567, & au Concile de Paris en 573. *Gall. Chriſt.*

CARIATHO fut du nombre des Peres du Concile de Châlons en 582, du ſecond Concile de Valence en 584, & du ſecond Concile de Mâcon en 585. *Gall. Chriſt.*

ANSEGISUS étoit Evêque à Geneve environ dans l'année 860. Geſner, dans ſa Bibliotheque, dit qu'il commenta les loix de Charlemagne; on ſait qu'il fut Archevêque de Sens, & qu'il ſe fit enterrer dans l'égliſe de Saint-Victor de Geneve : Bonnivard rapporte au moins dans ſes Chroniques une épitaphe qui le fait croire. *Gall. Chriſt.*

OPTANDUS, Evêque dans le neuvieme ſiecle, mérita les éloges que le Pape Jean VIII lui donna dans une lettre adreſſée aux Genevois : cette lettre apprend encore que Geneve avoit alors le droit d'élire ſes Evêques & de les tirer de ſon propre clergé. *Gall. Chriſt.*

FRIDERICUS, Evêque en 1019, donna au Chapitre de la cathédrale une Bible manuſcrite qu'on voit à la bibliotheque de Geneve, & qui

paroît du neuvieme ou dixieme ſiecle. On ne peut douter que cet Evêque ne fût ſavant & pieux par le catalogue de ſes livres, qui eſt copié ſur le dernier feuillet de ce manuſcrit précieux : on y trouve autant d'ouvrages de philoſophie & de poéſie que de théologie ; & chacun d'eux ſont bien choiſis dans leur genre. Voy. mon *Catalogue des Manuſcrits de la Bibliotheque de Geneve.*

ARDUTIUS fut élu Evêque de Geneve en 1124; il étoit en correſpondance avec St. Bernard : il paroît qu'il avoit fait des progrès dans les ſciences profanes, puiſque l'Abbé de Clairvaux l'exhorte à ſanctifier ſes études, *Epiſt.* 27. Cet Evêque citoyen oublia ſes intérêts pour ceux de Geneve ; il préféra toujours la gloire d'un Paſteur pauvre & patriote aux triſtes revenus d'un Prélat avare & opulent ; il défendit les droits de la ville contre ceux qui les attaquerent, & il ſut intéreſſer à ſa cauſe les Empereurs & les Papes, qui le protégerent. Spon, *Hiſt. de Geneve*, *Tôm. I.*

NANTELINUS, qui lui ſuccéda en 1185, eut ſon courage & ſon patriotiſme ; il fit les mêmes ſacrifices, & il obtint les mêmes ſuccès. Spon, *Hiſt. de Geneve*, *Tôm. I.*

Pierre DE SESSONS établit en 1213 un Docteur en théologie, pour enſeigner les jeunes Eccléſiaſtiques. Spon, *Hiſt. de Geneve*, *Tôm. I.*

Guillaume DE MARCOSSEY, Evêque de Geneve en 1366, engagea l'Empereur Charles IV à révoquer le vicariat de l'Empire, qu'il avoit accordé à Amé de Savoie, appelé le *Comte Vert;* il obtint de Grégoire II, ſiégeant à Avignon, un ordre efficace pour forcer le Comte à remettre entre ſes mains les lettres impériales que ce Prince avoit ſu ſe procurer. Guillaume De Marcoſſey étoit cependant Seigneur d'un château dans le Faucigni, dont il étoit originaire : ſes terres, comme celles qui appartenoient à l'égliſe de Geneve, ſe trouvoient ſous la juriſdiction du Comte Amé; mais les yeux du reſpectable Prélat, fixés ſur les intérêts de l'égliſe & de la ville, ſe fermerent toujours ſur le tort particulier qu'il ſe faiſoit par cette conduite héroïque.

Guillaume De Marcoſſey fortifia la ville de Geneve, & releva ſes anciennes murailles; il les flanqua de vingt-deux tours : il mourut en 1377 comme un bon pere au milieu de ſes enfans qui le chériſſent. Voyez Roſet, *Lib. I*, *CXXIX*; Spon, *Tôm. I.*

Adhemar Fabri, qui paroît appartenir à une famille genevoise, succéda en 1385 à Jean de Murol; il fut Evêque de Geneve pendant trois ans; & l'on ignore s'il quitta sa place par la mort, ou par sa promotion au cardinalat: cependant le siege de Geneve n'étoit point incompatible avec le chapeau de Cardinal, puisque Jean de Brogny & Felix V furent Evêques de Geneve & Cardinaux.

Fabri avoit été Confesseur de l'Anti-Pape Clément VII, comme on le voit dans les Actes du consistoire du Vatican; aussi quand il fut Evêque de Geneve, il obtint de ce Pape une bulle datée du mois de Septembre 1385, révoquant toutes les aliénations faites depuis trente ans à la manse épiscopale de Geneve par les Evêques ses prédécesseurs, pourvu qu'elles n'eussent pas été confirmées par le Saint-Siege.

La ville de Geneve a des obligations à Fabri; il la défendit contre les Comtes de Savoie, & il rédigea le code de ses *libertés & franchises*. Loin de diminuer les prérogatives du peuple, il s'attacha sur-tout à les établir; il s'engagea même, pour lui & ses successeurs, à les observer: les Evêques qui lui succéderent étoient obligés de promettre par serment que ces franchises seroient leurs loix; & ils n'étoient revêtus de leur dignité qu'après s'être soumis à cette formalité.

Le code intitulé, *Libertés & Franchiſes de Geneve* fut publié le 23 Mai 1387; il contient ſoixante & dix-neuf articles; on y trouve une peinture du Gouvernement de ce tems-là & des coutumes qui ſervoient de loix. L'acte annexé à ces franchiſes renferme l'engagement formel de l'Evêque à les faire obſerver; il fut compoſé dans le mauvais latin qu'on parloit alors. Michel de Montyon les traduiſit en françois en 1455, & on les imprima chez Belot en 1507.

Le mot de vidomne eſt traduit par *vice-doynus* & *vice-dompnus.* On lit à l'article XV, *Fiat quarteronus de cupro ad cujus menſuram menſuretur bladam* : on appeloit la vente du bled *venda bladorum.* Voyez *Bonnivard*, *Roſet*, *Spon*, *Hiſt. de Geneve*, *Tôm. I*; *Beſſon*, *Hiſt. du Dioceſe de Geneve.*

François DE VERSONNAY, Syndic de Geneve en 1417, fonda en 1429 une école pour la grammaire, c'eſt-à-dire, pour la lecture, l'écriture, l'orthographe, la logique & les autres arts libéraux; il fit bâtir une maiſon pour recevoir les Ecoliers vis-à-vis les Cordeliers de Rive. Verſonnay étoit un riche Marchand qui aimoit les ſciences; ſon zele patriotique lui enſeigna l'uſage qu'il devoit faire de ſa fortune. Il fut long-tems le modele de la plupart de nos Magiſtrats, qui,

après avoir fait fleurir la République par le commerce, se consacrerent à faire son bonheur par leurs conseils.

Entre les clauses qui accompagnerent la fondation de Versonnay, il faut remarquer la défense qu'il fit aux maîtres d'école de recevoir aucun émolument de leurs disciples, & l'ordre qu'il donna à tous les écoliers de réciter un *Pater* & un *Ave* pour le repos de son ame près de l'autel bâti dans cette maison. Cette école subsista jusques à la fondation du college.

Voy. *Spon*, *Hist. de Geneve*, *Tôm. I.*

Jean DE CORS fut un Prédicateur distingué à Geneve : on a conservé son nom & la mémoire de ses sermons; il vivoit à la fin du quatorzieme siecle & au commencement du quinzieme.

Voy. *Quetif*, *Scriptores ordinis Prædicatorum.*

Jean DE COURTE CUISSE, ou, comme on l'appeloit en latin, *BREVIS COXÆ*, naquit au Mans; il fut reçu Docteur de théologie dans l'université de Paris en 1388; il fut député par cette université à Benoit XIII & à Boniface IX en 1395, pour les engager à renoncer au pontificat, & il composa plusieurs ouvrages sur cet objet important, qui occupoit alors tous les esprits.

Ses talens le firent choisir pour Aumônier

du Roi Charles VI ; en 1420 il remplaça Gerſon dans ſa place de Chancelier de l'univerſité de Paris. Enfin, Jean De Courte Cuiſſe ayant déplu à Henri V, Roi d'Angleterre, maître de Paris, obtint de Martin V l'évêché de Geneve, & il en prit poſſeſſion en 1422 ; mais il l'abandonna au bout d'une année.

On trouve parmi les manuſcrits de la bibliotheque de Geneve *Séneque, des quatre vertus cardinales, tranſlaté de latin en françois par Jean De Courte Cuiſſe.* On a de lui un autre ouvrage intitulé, *De Fide, Eccleſiâ, Pontifice, Concilio generali* : ce livre a été imprimé dans la nouvelle édition des œuvres de Gerſon, faite par Du Pin ſur un manuſcrit de l'abbaye de Saint-Victor ; il a été réimprimé ſeul à La Haye en 1728, fol.

Voy. *Spon, Hiſt. de Geneve, Tôm. I; Gallia Chriſtiana, ſur les Archevêques de Paris*; *Beſſon, Hiſt. du dioceſe de Geneve, Biblioth. des ſciences, Tôm. X, Biblioth. des Auteurs eccléſiaſt. Tôm. I, Catalogue raiſonné des Manuſcrits de la Biblioth. de Geneve, Gerſoniana.*

Jean De Brogny fut ainſi appelé d'un petit village près d'Annecy où il naquit. Le Rituel d'Annecy apprend que cet homme illuſtre s'appeloit Jean Allermet. On raconte que des Religieux voyageurs rencontrerent Jean De Brogny

gardant des cochons; qu'ils furent assez éclairés pour découvrir le génie du jeune Pâtre, & qu'ils lui proposerent de le mener à Rome pour le faire étudier. Jean De Brogny accepta cette proposition avec empressement; il ne tarda pas à en goûter les fruits; ses succès le firent connoître, & ses services lui procurerent des honneurs & des bénéfices.

Le génie égalise les hommes, ou plutôt il crée seul les distinctions. Les talens & le savoir de Brogny voilerent bientôt la bassesse de son extraction aux yeux du monde; mais Brogny fut le seul qui ne l'oublia pas, & qui voulut la rappeler aux autres. Il fit graver sur les sieges de la chapelle des Machabées, qu'il fonda dans Geneve, de même que sur la maison qu'il y habita en 1418, un monument de sa naissance qui devint celui de sa modestie & de sa grandeur; on y voit un jeune homme conduisant un cochon: ce monument subsiste encore dans la bibliotheque de Geneve, où il éternise la vertu du Cardinal.

De Brogny fut gradué en droit civil à Avignon; Clément VII le donna pour Précepteur à son neveu Humbert de Thoire de Villars. Il fut fait Evêque de Viviers en 1380: Clément VII le décora de la pourpre en 1385, & Benoit XIII le nomma Evêque d'Ostie & Vice-Chancelier de l'Eglise; le Pape Alexandre V le fit Chancelier de

l'Eglife : il préfida en cette qualité le Concile de Conftance pendant la vacance du Saint-Siege, comme on peut le voir dans la feffion VI de ce Concile : on apprend dans la feizieme que Johannes Gebennenfis fut député vers Benoit XIII, & qu'il confacra le nouveau Pape, Martin V, après la dépofition de Benoit XIII & de Grégoire XII.

On donna à De Brogny en 1409 l'archevêché d'Arles. Enfin, en 1422, après le départ de Jean de Courte Cuiffe, les Chanoines de Geneve élurent un Evêque que le Pape refufa d'approuver, & il nomma à fa place Jean De Brogny, comme ce dernier le fit favoir au Chapitre dans la lettre qu'il lui écrivit : il lui dit avec une bonté qui intéreffe que le Pape l'avoit transféré du fiege d'Arles à celui de Geneve, dont le revenu étoit bien inférieur à celui du premier, parce que le facré College l'avoit fouhaité pour de très-fortes raifons ; il ajoute qu'il avoit aifément confenti à cette tranflation, qui le plaçoit dans le diocefe où il étoit né, & où il efpéroit faire plus de plaifir au peuple qu'un étranger. Il nomma l'Abbé de Saint-Claude pour prendre poffeffion de l'évêché. Il paroît qu'il mourut à Rome en 1426 fans être venu à Geneve depuis qu'il en fut Evêque ; mais il fouhaita d'y être enterré dans la chapelle des Machabées ; ce qui fut exécuté en 1428.

De Brogny avoit toujours aimé Geneve, & il lui donna ſouvent des preuves de ſon attachement; en 1405, il fit préſent d'une cloche au couvent des Dominicains de Palais; en 1406 il fonda la chapelle des Machabées ſous le vocable de la Vierge Marie avec douze Prêtres & un Archiprêtre; il deſtina 5000 florins d'or pour le ſervice de cette chapelle. A ſon retour du Concile de Conſtance en 1418, il paſſa à Geneve avec Martin V, comme on le voit dans le concordat qu'il fit avec les Anglois, qui ſe trouve dans les actes du Concile de Conſtance, Tôm. I, pag. 1079; il eſt daté de Geneve le 18 Juillet 1418, *domus habitationis noſtræ*. Enfin De Brogny voulut établir dans cette ville une univerſité; mais le peuple en refuſa l'offre, par la crainte des déſordres que les étudians occaſionnent aux citoyens.

Les talens de De Brogny lui donnerent une grande influence pour finir les ſchiſmes qui s'éleverent alors dans l'égliſe, pour ramener les eſprits aigris, pour inſpirer aux peuples & aux Princes le déſir de la paix & les moyens de la procurer; il atteignit le plus haut degré de la gloire, en évitant la triple thiare, qu'il lui auroit été facile de placer ſur ſa tête.

Ce Prélat eſt toujours célebre par ſes fondations pieuſes : il créa l'hôpital d'Annecy; il ma-

rioit ſouvent de jeunes garçons & de jeunes filles qu'il dotoit; il bâtiſſoit des maiſons aux pauvres; il avoit des manufactures pour habiller les indigens; il voulut même dîner à Brogny avec tous les vieillards du lieu. On lit enfin dans les œuvres de Hus, Tôm. I, pag. 70 de l'édit. de Nuremberg en 1558 : *Conſilium patris hoc eſt, Cardinalis Oſtienſis, quem ſic nominat ne eum in periculum conjiciat; videbatur enim Cardinalis dictus minimè malè velle Huſſio*; on y trouve encore une converſation du malheureux Hus avec ce Prélat, qui tâche de vaincre la fermeté du martyr par les raiſonnemens que la compaſſion, la douceur & la charité chrétienne lui dictoient. Quel éloge ! un Cardinal qui reſpecte les loix de la tolérance & de la charité chrétienne dans ce ſiecle, & au Concile de Conſtance !

Voy. *Mſſ. Bonnivard, Roſet; Spon, Hiſt. de Geneve, Tôm. I, Ughelli, Italia ſacra, Tom. I; Ste. Marthe, Gallia Chriſt.; Saxii Pontif. Arelat.; Aubery, Hiſt. des Cardinaux; Frizon, Gallia purpurata; Baluze, Vitæ Papar. Aven., Tôm. I; Beſſon, Mémoires ſur le dioceſe de Geneve; Hiſt. du Concile de Conſtance; Journal Helv. Juillet* 1749 ; *Manuſcrit des Archives de Chambery; Du Cheſne, Hiſt. des Cardinaux, Liv. II; Teiſſier; Hiſt. des Papes d'Avignon; Colombi Geſta Epiſc. Vivar.*

Michel MONTHYON, Notaire public, Syndic en 1456, traduisit en françois les *Franchises* d'Adhemar Fabri en 1455; elles furent seulement imprimées en 1507 à Geneve, chez Jean Belot.

Voy. quelques manuscrits & quelques extraits des régistres du Conseil.

FELIX V. Geneve a l'honneur de compter parmi ses Evêques & ses protecteurs un Duc de Savoie revêtu de la triple thiare, qui eut le courage de l'abdiquer, & qui sut se contenter de l'administration des évêchés de Geneve & de Lausanne.

La mort d'Amé VII laissa Amé VIII son fils sous la tutelle de Bonne de Bourbon sa mere. Il obtint de Vinceslas le vicariat de l'Empire; mais Guillaume de Lornay, Evêque de Geneve, engagea l'Empereur à révoquer ce titre par une bulle du 22 Juin 1400; en 1412 Jean De Bertrandis, Evêque de Geneve, sut empêcher l'Empereur de donner le titre de Vicaire de l'Empire à Amé VIII, qui le sollicitoit de nouveau. Enfin, en 1419 le Pape refusa au Duc de Savoie la souveraineté de Geneve qu'il lui demandoit; & Jean de Bertrandis, comme ses prédécesseurs, préféra les intérêts de l'église de Geneve & l'indépendance de la ville aux offres flatteuses qu'on lui fit pour oublier son troupeau.

En vain Amé VIII avoit vu ſes Etats s'accroître conſidérablement par l'acquiſition du Comté de Genevois & la réunion du Piémont à ſes poſſeſſions ; en vain l'Empereur érigea en 1416 la Savoie en Duché ; l'ame inquiete de ce Prince ne pouvoit trouver le bonheur ; il voyoit bien que les titres & la puiſſance ne le donnoient pas. La mort de ſa femme, le danger qu'il courut d'être aſſaſſiné le dégoûterent du monde ; il fit bâtir un hermitage à Ripaille ſur le bord du lac de Geneve, & s'y retira en 1434 avec quelques Seigneurs de ſa cour, après avoir créé Louis ſon fils aîné Comte de Genevois, Prince de Piémont & Lieutenant-Général de tous ſes Etats.

L'ambition de ce Prince, renfermée dans un cloître, ſe calme ſous l'habit d'Hermite : la vie douce & tranquille qu'il menoit dans cet aſyle fixa ſur lui les yeux de l'Europe. Le Concile de Bâle, après avoir dépoſé Eugene IV, choiſit Amé VIII pour Pape au mois de Novembre 1439 ; il conſentit aux déſirs du Concile, & prit le nom de Felix V.

Ce nouveau Pontife partagea ſes biens temporels entre ſes enfans, & vint à Bâle au mois de Juin 1440 ; il y créa vingt-trois cardinaux. Felix V ne réunit pas les Princes de l'Europe ſous ſon obédience comme il avoit réuni les ſuffrages

du Concile; auſſi il céda le ſiege pontifical à Nicolas V en 1448, à condition qu'il ſeroit le premier Cardinal & Légat du Saint-Siege en France & en Allemagne; qu'on révoqueroit les excommunications lancées de part & d'autre, & qu'on conſerveroit les bénéfices donnés à leurs poſſeſſeurs. Il ſe retira enfin à Ripaille, où il mourut en 1451, ſuivant Raynaldus & d'autres Hiſtoriens.

Après la mort de François De Mies, Felix V ſe chargea en 1444 de l'adminiſtration de l'Evêché de Geneve; il jura d'obſerver ſes franchiſes, & il tint ſcrupuleuſement ſon ſerment.

Duclos & Voltaire ſe ſont accordés à calomnier la conduite pieuſe de ce Prince à Ripaille, parce qu'un proverbe du pays peint une vie de plaiſir par ces mots, *faire ripaille ;* mais ils n'ont pas réfléchi, que cette expreſſion fut dictée par la ſituation riante de cet hermitage, & la vie heureuſe que les Hermites y doivent mener, en comparaiſon de celle que paſſent communément les Religieux de cet ordre. Il eſt au moins certain que tous les Auteurs du tems font l'éloge d'Amé VIII; le ſatyrique Poggio en parle avantageuſement; Eneas Sylvius donne, dans ſon Europe & dans l'hiſtoire du couronnement de Felix V, une idée intéreſſante de la vie réguliere de ce Prince; Monſtrelet, qui aime à médire, Ray-

naldus approuvent tout ce qu'il fit. Le ſuffrage des contemporains en faveur d'Amé VIII doit impoſer ſilence à ſes détracteurs de nos jours ; mais en louant la piété de ce Prince, je ne puis approuver ſon abdication du Gouvernement : un Prince contracte avec ſes ſujets des obligations qui le lient à eux juſques à la mort, ou du moins tant qu'il peut contribuer à leur bonheur.

Felix V tint ſa daterie à Geneve pendant une partie de ſon pontificat ; la collection de ſes bulles eſt conſidérable ; elle eſt au moins compoſée de trois mille, qui forment huit volumes *in*-folio, dont la république de Geneve fit préſent à Sa Majeſté le Roi de Sardaigne en 1754.

Voy. *Eneas Sylvius, Lib. VII ; Guichenon, Hiſt. de Savoie, Tôm. I ; Spon, Hiſt. de Geneve, Tôm. I ; Onuphre, Genebrard, Morozzo, Virtu e vita di B. Amadeo, fol. Turino* 1680 ; *latine, ibid. ; Amadeus pacificus,* 8°. *Turin* 1624 ; *Bzovii Annales eccleſiaſtici, Tôm. XVI & XVII ; Hiſt. du Concile de Bâle ; Beſſon, Hiſt. de l'Evêché de Geneve ; Haller, Catalogue des Hiſtoriens de la Suiſſe.*

Antoine DE CHAMPION, dont on ignore l'origine, mais dont les talens & le génie ont été bien connus, fut d'abord Sénateur, enſuite Préſident du Sénat de Chambery. Yoland, tutrice

du Duc Philibert, envoya Champion en ambaſſade auprès des Suiſſes, enſuite il obtint la place de Chancelier; mais ſa femme étant morte, il entra dans l'état eccléſiaſtique; il fut Evêque de Mondovi en 1485, & la Régente du duché de Savoie le fit élire Evêque de Geneve par le Pape en 1491.

Le Chapitre des Chanoines de Geneve s'oppoſoit à l'élection de Champion, & vouloit ſoutenir celle qu'il avoit faite de Charles De Seyſſel: auſſi De Champion transféra à Annecy la cour de l'Official, & il ne conſentit à rendre ce tribunal à la ville de Geneve qu'après un préſent de 400 florins & l'impoſition faite en ſa faveur des langues de tous les animaux tués à la boucherie. Il mourut en 1495.

Il tint à Geneve un ſynode pour la réformation de l'égliſe & du clergé de ſon dioceſe en 1493: les conſtitutions & les ordonnances des Evêques de cette ville furent alors revues & corrigées; on les imprima ſous ce titre:

Conſtitutiones ſynodales Epiſcopatûs Genevenſis, fol. Genevæ 1493.

Elles furent auſſi publiées *in*-8°. dans la même année.

Voy. *Hiſt. de Geneve par Spon*, *Tôm. I*; *Beſſon*, *Mémoires ſur l'évêché de Geneve*; *Guichenon*, *Hiſt. de la Maiſon de Savoie*, *Tôm. I.*

Pierre MANTILLON, Serrurier, fut payé pour l'hiſtoire ou comédie à la venue du Duc, 2 Novembre 1484.

Voy. *Extrait des regiſtres du Conſeil.*

Jacques NEVEU, Orfevre, fut payé pour une comédie faite à la même occaſion.

Voy. *Extrait des regiſtres du Conſeil.*

Jean PINEY fut payé pour avoir fait une comédie dans le même tems.

Voy. *Extrait des regiſtres du Conſeil.*

Jean PERROTIN fut payé pour avoir fait des gaillardiſes en 1457.

Voy. *Extrait des regiſtres du Conſeil.*

Jean VALET fut payé pour une hiſtoire ou une comédie en 1513.

Voy. *Extrait des regiſtres du Conſeil.*

Henri-Corneille AGRIPPA.

Si les ſciences contribuent pour l'ordinaire au bonheur de ceux qui les cultivent, elles deviennent quelquefois la ſource de leurs malheurs. Les gens de lettres croient aiſément que leurs talens & leurs connoiſſances les diſpenſent de leurs devoirs, & qu'on ne ſauroit bleſſer leur

orgueil ſans attaquer l'eſpece humaine. Ce ſpectacle affligeant que pluſieurs Savans offrent aux autres hommes eſt bien propre à conſoler ceux qui négligent l'étude. Peut-on raiſonnablement s'expoſer à perdre en jugement & en bonheur ce que tant de Savans peuvent avoir acquis en ſavoir & en célébrité ? les gens ſages auront bientôt apperçu que rien ne peut dédommager de la perte du jugement & du bonheur.

Henri-Corneille Agrippa, de la famille de Nettesheim, naquit à Cologne à la fin de l'année 1486 ; il fut d'abord Secrétaire de l'Empereur Maximilien ; il prit enſuite le parti des armes, & il ſe diſtingua pendant ſept ans dans l'armée de ce Prince : ſon ardeur pour l'étude l'entraîne cependant ; il ſe fait recevoir Docteur en médecine.

En 1509 Agrippa commentoit à Dole dans ſes leçons le livre de Reuchlin, *De verbo mirifico* ; les Moines l'en chaſſerent par leurs perſécutions ; en 1510 il alla en Angleterre, où il travailla ſur les Epîtres de Saint-Paul ; mais il rentra bientôt dans ſa patrie, où il fit des leçons *de Queſtionibus quodlibetalibus*.

Agrippa retourne auprès de Maximilien, qui faiſoit la guerre en Italie ; le Cardinal de Sainte-Croix, qui le connut, le choiſit pour le Théologien du Concile de Piſe ; mais il fut ſans em-

ploi, parce qu'il n'y eut point de Concile. En 1515 Agrippa fit des leçons de théologie à Turin & ensuite à Pavie sur Mercure-Trismégiste. Enfin, ses amis l'engagerent d'aller à Metz, où on lui confia des places importantes. Les Moines l'en chasserent encore, parce qu'il avoit arraché au bûcher une jeune fille qu'ils y avoient condamnée, & parce qu'il avoit défendu son ami Lefevre d'Etaples, qui avoit soutenu que Ste. Anne n'avoit eu qu'un seul mari. Poursuivi de toutes parts, Agrippa se retire à Cologne en 1520; il quitta cette ville en 1521 pour venir à Geneve, où il espéroit obtenir une pension du Duc de Savoie: ses espérances furent vaines; mais il y épousa une fille dont il fait un grand éloge. Le Conseil de la ville, qui avoit apprécié le mérite & les talens d'Agrippa pour la médecine, lui donna la bourgeoisie en 1522. Agrippa ne séjourna pas long-tems à Geneve; il alla en 1523 à Fribourg, & de-là à Lyon, où il obtint en 1524 une pension de François I: il fut même nommé Médecin de la mere du Roi; mais il ne fut jamais payé de sa pension, & on lui ôta son titre, parce qu'il refusa de prédire astrologiquement les événemens.

Au milieu de ces malheurs & de ces incertitudes, Agrippa se vit tout-à-coup recherché en 1529 par Henri VIII, Roi d'Angleterre, par

Gattinara, Chancelier de Charles-Quint, & par Marguerite d'Autriche : il ſe mit au ſervice de cette Princeſſe; mais il fut bientôt diſgracié : ſes livres *de Philoſophiâ occultâ* & *de Vanitate ſcientiarum* lui attirerent des ennemis, le firent même mettre en priſon. Les Cardinaux Campegge & La Mare protégerent vainement Agrippa auprès de l'Empereur; il fut obligé de reſter à Bonn juſques en 1535 pour payer ſes dettes; il revint cependant alors à Lyon, où un écrit contre la mere de François I le fit empriſonner : il ſort de ſa priſon; il partit pour Grenoble, où il mourut chez un ami pendant cette année.

Il ſeroit inutile dans ce ſiecle de détruire l'idée qu'on s'étoit faite de la ſorcellerie d'Agrippa : ſes infortunes, ſa pauvreté démontrent au moins l'inſuffiſance de cette reſſource, tandis que ſes talens & ſon ſavoir, qui parurent incompréhenſibles dans ce tems d'ignorance, purent être la cauſe des accuſations abſurdes qu'on imagina pour les expliquer.

Il paroît que les idées des Réformateurs avoient fait ſur Agrippa quelque impreſſion; il loue Luther dans ſes lettres, il le blâme de même; & il reſta attaché à l'égliſe romaine, qu'il condamnoit hautement, comme on le voit

dans ſa lettre à Capellanus, du 16 Septembre 1526, Lib. IV, Ep. XLIV.

Agrippa fut inconſtant, colere & vindicatif; il avoit un amour-propre prodigieux; il parloit de lui avec complaiſance, & ſe conſoloit de ſes chagrins en ſe plaignant de ſes ennemis. On croit que ſon traité *de Vanitate ſcientiarum* lui attira, comme à J. J. Rouſſeau, la haine des Savans de ſon tems; mais je ſuis bien perſuadé que ſes infortunes furent encore plus le fruit de ſes vices que celui de la haine de ſes rivaux.

Agrippa fut bien au-deſſus de ſon ſiecle par ſes connoiſſances & ſon génie; il embraſſa toutes les ſciences; il épuiſa les Auteurs qui en avoient traité avant lui; ſes livres ſont pleins de citations judicieuſes & variées. On ne conçoit pas comment cet homme, qui exerça un ſi grand nombre de profeſſions différentes, qui fut expoſé à tant de revers, qui fit tant de voyages, qui eſſuya ſi ſouvent la miſere, ait pu apprendre huit langues, compoſer un ſi grand nombre de livres, & ſoutenir une correſpondance ſi étendue. Cependant, au milieu de tous ces travaux, il travailla utilement pour l'art militaire, qu'il enrichit de ſes inventions, & il propoſa des plans avantageux pour les finances des Princes qu'il ſervit. Agrippa prit quelquefois, ſuivant l'uſage

de ce tems-là, un nom ſuppoſé ; il s'appela dans quelques ouvrages *Philaletus Hiperboreus.*

Voici une notice des livres compoſés par Agrippa.

De incertitudine & vanitate ſcientiarum & artium, atque excellentiâ Verbi Dei, declamatio, 4°. *Antuerpiæ* 1530. Cette édition eſt extrêmement rare, de même que celle de Cologne, 8°. 1531, *apud Eucharium*, & celle de Paris, condamnée au feu par la Sorbonne. Ce livre fut réimprimé deux fois à Cologne en 1531, & cinq fois à Anvers depuis 1532 à 1539. Toutes ces éditions ſont rares, & ſur-tout la derniere, qui a le buſte d'Agrippa. Lodovico Domenichi traduiſit ce livre en italien & le publia à Veniſe, 8°. 1549 : cette traduction eſt très-rare. Il fut auſſi traduit en françois par L. T. ou Louis Turquet, 8°. Lyon 1582, & par Gueudeville en 1726.

Cet ouvrage plein d'exagérations, fut cenſuré avec amertume par les Théologiens de Louvain, mis à l'index du Concile de Trente ; & placé parmi les plus grands hérétiques dans l'index de Clément XI.

Apologia pro defenſione declamationis hujus de vanitate ſcientiarum & excellentiâ Verbi Dei, contrà Theologos Lovanienſes, Cardinali Laur. Camppeggio nuncupata.

Querela ſuper querelâ ob eamdem declamationem ipſi per aliquot ſceleratiſſimos ſycophantas apud Cæſaream Majeſtatem nefariè ac proditoriè intentata ad Scaphuſium Euſtochium, Cæſareæ Majeſtatis apud Regem Angliæ Oratorem.

De occultâ Philoſophiâ, Libri tres, Coloniæ, fol. 1533.

Ce livre, approuvé en 1510 par l'Abbé Tritheme, fut imprimé à Cologne & à Paris 8°. en 1531. L'édition de 1542 eſt la plus complete & la plus rare.

Apologetica Epiſtola ad clariſſimum urbis Agrippinæ Romanorum Coloniæ Senatum contrà inſaniam Conradi Colen de Ulm Ord. Prædic. Monachum, 8°. *Argentorati* 1535.

Expoſtulatio ſuper expoſitione ſuâ in librum de Verbo mirifico Johannis Capnionis, ſeu Reuchlini cum Johanne Catelineti, fratrum Franciſcanorum per Burgundiam Provinciali Miniſtro, 8°. *Antuerpiæ* 1529.

De originali peccato diſputabilis opinionis Declamatio ad Theodoricum, Epiſcopum Cirenenſem.

De triplici ratione cognoſcendi Deum.

De nobilitate & præcellentiâ fœmini ſexûs Declamatio, ſeu Libellus divæ Margaritæ Auguſtæ, Auſtriacorum Burgundiorumque Principi, inſcriptus, 8°. 1529.

On a fait trois traductions françoiſes de cet

ouvrage; la premiere eſt de Loys Vivant, *in*-16. Paris 1578; la ſeconde eſt d'Arnaudin; il y a joint des notes & la vie d'Agrippa, 8°. 2 vol. Paris 1713; la troiſieme eſt de Gueudeville, publiée à La Haye, *in*-12. en 1726, en anglois par H. Care, 8°. Londres 1670.

Dehortatio gentilis theologiæ, 8°. *Lugduni* 1526.

De Sacramento matrimonii Declamatio, 8°. *Lugduni* 1526.

In artem brevem Raymundi Lullii Commentaria, 8°. *Coloniæ* 1533 & 1568.

Ce livre eſt auſſi inintelligible que l'Auteur qu'il commente, & auſſi ridicule que l'art qu'il enſeigne.

Sermo de inventione Reliquiarum B. Antonii Eremitæ.

Regimen, ſeu Antidota adversùs peſtem.

De Beatiſſimæ Annæ monogamiâ & unico puerperio propoſitiones abbreviatæ & articulatæ juxtà diſceptationem Jacobi Fabri, Stapulenſis.

Defenſio propoſitionum prænarratarum contrà quemdam Dominicaſtrum, illarum impugnatorem, qui ſanctiſſimam Deiparæ Virginis matrem, Annam conatur oſtendere polygamam.

Epiſtolarum ad Familiares & eorum ad Agrippam Libri ſeptem.

Orationes decem. Ce ſont des complimens à

des grands Seigneurs, avec une harangue *in prælectionem Mercurii Trismegistæ de potentiâ & sapientiâ Dei, anno* 1515.

Historiola de duplici coronatione Caroli V, Romanorum Imperatoris, apud Bononiam 1530, *item Coloniæ* 1575.

Epigrammata nonnulla in ejusdem coronationem, 8°. *Basileæ* 1574.

Liber spurius de ceremoniis magicis, 8°. *Paris.* 1567.

Sermo de vitâ monasticâ.

Les freres Berings ont fait à Lyon une édition des œuvres d'Agrippa, 8°. 1586: il y en a deux autres absolument semblables; mais elles sont toutes mutilées & infidelles; le nom même des freres Berings est supposé.

Agrippa avoit promis d'autres livres, un commentaire *de occultâ Philosophiâ* dans une Lettre du 10 Octobre 1526; un traité *de Phyromachiâ* dans sa dédicace *de vanitate Scientiarum.* Jean Roger parle d'un livre d'Agrippa intitulé, *de Steganographiâ*, *Epist.* 1526. Enfin Agrippa avoit promis un livre *de sceleribus & hæresibus fratrum Prædicatorum.*

Voy. *Morery*, *Dict.*; *Bayle*, *Dict.*; *Magna Biblioth. ecclesiast.*, *Tôm. I*; *Biblioth. historique & critique de Clément*, *Tôm. I*; *Lipenii Biblioth. philosoph. Tôm. III*; *Biblioth. class. Draudii*;

*Mangeti, Biblioth. medic.; Popeblount Censura Auctorum illustrium; Freheri Theatrum; Ancillon Mel. crit.; Naudé, Apologie pour les grands Hommes accusés de magie; Niceron, Hommes illustres, Tôm. XVII; Foppens, Biblioth. Belg.; Colomesii Opera; Vogt, Catal. lib. rar.; Freytag, Analecta Litterat.; Apparatus litterar., Tôm. I; Shelhorn Amœn. litter. Tôm. II; Du Pin, Bibl. ecclésiast. du XVI*e*. siecle; Cave, Biblioth. ecclés.; Index libr. prohibit. Ant. à Sotomayor; Placcius, de Anonymis; Nouv. de la République des Lettres* 1687; *Biblioth. anc. & mod. Tôm. XX; Biblioth. choisie, Tom. IV; Journ. des Savans* 1701, 1713, 1714; *Dict. de Prosper Marchand, Tôm. I*, 34, *Tôm. II*, 1. 142; *Adami, Tôm. II; Crenii Animadversiones, Pars secunda.*



HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE GENEVE

Depuis la fin du quinzieme siecle jusqu'à l'époque de la réformation.

LIVRE II.

LES lettres ont eu leurs révolutions comme les empires : semblable à la lumiere qu'une foible aurore annonce, dont la douce lueur s'accroît peu-à-peu, qui verse ensuite avec abondance ses rayons bienfaisans, mais dont l'éclat se ternit ensuite, & dont l'absence totale ramene les ténebres ; de même l'esprit humain a passé successivement plusieurs fois de l'état de la plus profonde ignorance à celui des connoissances les plus belles & les plus répandues, pour retomber encore successivement dans la nuit profonde qu'il avoit su dissiper. Alors le génie sembloit mort

pour

pour les hommes, & s'il en paroiſſoit quelques étincelles éparſes, elles s'éteignoient bientôt ſans avoir été preſque apperçues, ou du moins ſans laiſſer des traces fécondes de leur exiſtence.

Mais la nature endormie s'éveille; le génie s'enflamme; le quinzieme ſiecle s'anime; une nouvelle eſpece d'hommes ſemble vouloir l'immortaliſer; les arts ſe perfectionnent; les ſciences font des progrès; les cœurs ſoupirent pour être libres; chacun examine les idées reçues; cet examen apprend à raiſonner. Tout-à-coup & de toutes parts il s'éleve une foule d'ames originales qui recherchent la vérité avec ardeur, qui combattent les erreurs & les préjugés avec courage, & qui parviennent à les vaincre par leurs efforts. Les eſprits embraſés par ces découvertes, étonnés des erreurs de leurs maîtres, entraînés par le ſpectacle des grandes révolutions qui ſe paſſoient ſous leurs yeux, encouragés par les ſuccès qu'on avoit obtenus, échauffés par ceux qu'ils eſpéroient, s'occuperent fortement de la réviſion de toutes leurs connoiſſances & de toutes leurs idées; la bonne érudition, mere de toutes les ſciences, eſt reſſuſcitée; la religion ſe purifie; la nature commence à ſe dévoiler; la ſphere des arts s'étend; la vraie philoſophie eſt ſur le point de paroître.

Le ſeizieme ſiecle eſt une des époques les plus importantes dans l'hiſtoire de l'eſprit humain; il n'y a point eu de ſiecle qui ait produit un nombre auſſi conſidérable d'hommes véritablement grands dans tous les genres, & auſſi originaux dans leur grandeur; il n'y a point eu de ſiecles où l'influence du génie & des opinions ſur la politique ait été plus fortement empreinte. Jamais il n'y eut des chocs auſſi forts entre le ſavoir & l'ignorance, le génie & la ſtupidité, la vraie religion & la ſuperſtition, la liberté & le deſpotiſme. Jamais il ne s'eſt traité parmi les hommes des queſtions religieuſes, politiques & ſavantes auſſi graves & auſſi intéreſſantes pour le bonheur de l'eſpece humaine. Dirai-je qu'on n'avoit jamais vu des événemens auſſi remarquables; la découverte d'un paſſage pour aller aux Indes Orientales; un nouveau monde qui ſe trouve; deux grands Princes qui ſe diſputent l'Europe; des Papes tour-à-tour guerriers, politiques, & jamais eccléſiaſtiques, qui profitent de l'ignorance des peuples pour les dépouiller; des Conciles qui ne s'occupent qu'à cacher les fautes & les erreurs de l'égliſe plutôt qu'à les corriger; la ſuperſtition vaincue chez pluſieurs nations; le ſang qui ruiſſelle ſous le fer des ſoldats & le glaive de l'intolérance.

Tels furent les objets qui frapperent tous les

regards, qui émurent tous les cœurs, qui ſoulevérent la raiſon, qui armerent tant d'hommes contre l'erreur, & qui leur firent faire un appel général au ſens commun, à l'Ecriture Sainte & à la nature. Voilà les cauſes principales qui nous procurerent les vérités qui font aujourd'hui nos délices : il eſt vrai que ces cauſes, ſi puiſſantes par elles-mêmes, furent encore favoriſées par les ſecours généreux que pluſieurs Princes s'efforcerent à l'envi de donner aux Savans, par les univerſités & les écoles qui s'érigerent par-tout, par l'imprimerie qui mettoit toutes les découvertes à la portée de tous les hommes, par les bibliotheques qui ſe formerent, par les collections d'antiquités, d'hiſtoire naturelle, d'inſtrumens de phyſique & d'aſtronomie qu'on s'empreſſa de créer, par les voyages qui procuroient à chaque individu les avantages & les connoiſſances de tous les lieux. Eſt-il néceſſaire, après ce tableau, d'inviter les Savans du dix-huitieme ſiecle à s'occuper du ſeizieme, à s'approcher ainſi des ſources de leurs plaiſirs, & à venir y reconnoître les tiges de leurs connoiſſances ?

François DE BONNIVARD, fils de Louis De Bonnivard, originaire de Seyſſel & Seigneur de Lunes, naquit en 1496 ; il fit ſes études à Turin : en 1510 Jean Aimé de Bonnivard ſon

oncle lui résigna le prieuré de Saint-Victor, qui aboutissoit aux murs de Geneve, & qui formoit un bénéfice considérable; mais il n'en prit possession qu'en 1514, avec une permission du Pape, que la grande jeunesse de Bonnivard fit solliciter, & que le crédit de sa famille sut obtenir.

Ce grand homme (Bonnivard mérite ce titre par la force de son ame, la droiture de son cœur, la noblesse de ses intentions, la sagesse de ses conseils, le courage de ses démarches, l'étendue de ses connoissances & la vivacité de son esprit), ce grand homme, qui excitera l'admiration de tous ceux qu'une vertu héroïque peut encore émouvoir, inspirera encore la plus vive reconnoissance dans les cœurs des Genevois qui aiment Geneve. Bonnivard en fut toujours un des plus fermes appuis: pour assurer la liberté de notre République, il ne craignit pas de perdre souvent la sienne; il oublia son repos; il méprisa ses richesses; il ne négligea rien pour affermir le bonheur d'une patrie qu'il honora de son choix: dès ce moment il la chérit comme le plus zélé des citoyens; il la servit avec l'intrépidité d'un Héros, & il écrivit son histoire avec la naïveté d'un Philosophe & la chaleur d'un Patriote.

Il dit dans le commencement de son histoire de Geneve que, *dès qu'il eut commencé de lire*

l'hiſtoire des nations, il ſe ſentit entraîné par ſon goût pour les Républiques, dont il épouſa toujours les intérêts : c'eſt ce goût pour la liberté qui lui fit ſans doute adopter Geneve pour ſa patrie.

Geneve, ville libre & impériale, luttoit depuis long-tems contre les efforts de la Maiſon de Savoie, qui vouloit la poſſéder: la protection de l'Empire, le courage de ſes Evêques lui avoient conſervé ſon indépendance; mais le moment de ſon eſclavage ſembloit s'approcher: Charles III, Duc de Savoie, l'avoit réſolu; Jean De Savoie, bâtard de cette Maiſon puiſſante, étoit alors Evêque de Geneve; il avoit cédé au Duc ſes droits de ſouveraineté ſur ſon ſiege épiſcopal. Le Duc, encouragé par ce droit qu'il venoit d'acquérir, concerte avec l'Evêque la ruine de Geneve; ils cherchent à écarter de cette ville les citoyens accrédités qu'ils ne purent corrompre par des préſens, & dont ils redoutoient le courage & la paſſion de vivre en liberté ou de mourir pour elle. Voilà le moment que Bonnivard, encore jeune, choiſit pour s'annoncer hautement comme le défenſeur de Geneve contre le Duc de Savoie & l'Evêque; voici l'occaſion qui irrita ſon zele & manifeſta ſon courage.

En 1518 Pecolat, ce citoyen ſi célebre dans l'hiſtoire de Geneve, fut arrêté injuſtement par

ordre de l'Evêque; ſa perte étoit réſolue, parce que ſa vigilance & ſon patriotiſme protégeoient la liberté de la ville : auſſi l'on tenta d'abord à ſouſtraire Pecolat à la juriſdiction des Syndics & du Conſeil pour le ſoumettre à celle de l'Official. Bonnivard, touché du ſort de ſon ami, qui s'étoit déjà coupé l'extrêmité de la langue avec un raſoir pour pouvoir braver les tourmens de la queſtion; Bonnivard ne craignit pas de braver le courroux de l'Evêque pour conſerver un homme vertueux; il parvient à évoquer l'affaire de Pecolat devant l'Archevêque de Vienne, Métropolitain du ſiege de Geneve : ce dernier, frappé de l'injuſtice de l'Evêque de Geneve, lui ordonna de comparoître à Vienne dans un tems déterminé, & il accompagna cet ordre d'une ſentence d'excommunication au cas qu'on attentât à la vie de Pecolat. Les eſclaves tremblent devant leurs maîtres. Ces lettres furent ſignifiées aux Officiers de l'Evêque; aucun d'eux n'oſa les lui préſenter. Bonnivard ne craignit point d'achever l'ouvrage qu'il avoit ſi heureuſement commencé; il ſe chargea de la commiſſion auprès de l'Evêque, & Pecolat fut relâché.

Les traits de violence ſe multiplioient, le ſang de Berthelier fumoit encore : les Genevois accablés ne ſont pas vaincus; ils craignent plus pour la liberté de l'Etat que pour leurs propres

vies; ils cherchent des appuis ; le canton de Fribourg leur tend les bras. Malgré la politique habile du Duc de Savoie, de l'Evêque & du Chapitre, la fermeté genevoiſe & les ſages conſeils de Bonnivard terminerent en 1518 ce fameux traité entre Fribourg & Geneve, qui fut la baſe ſolide de notre conſervation & de notre liberté.

En 1519 Bonnivard devient le martyr de ſa patrie : le Duc de Savoie étant entré dans Geneve avec cinq cent hommes, Bonnivard craint le reſſentiment du Duc; il voulut ſe retirer à Fribourg pour en éviter les ſuites ; mais il fut trahi par deux hommes qui l'accompagnoient, & conduit par ordre du Prince à Grolée, où il reſta priſonnier pendant deux ans. Bonnivard étoit malheureux dans ſes voyages : comme ſes malheurs n'avoïent point ralenti ſon zele pour Geneve, il étoit toujours un ennemi redoutable pour ceux qui la menaçoient, & par conſéquent il devoit être expoſé à leurs coups. Il fut rencontré en 1530 ſur le Jura par des voleurs, qui le dépouillerent, & qui le mirent encore entre les mains du Duc de Savoie : ce Prince le fit enfermer dans le château de Chillon, où il reſta ſans être interrogé juſques en 1536; il fut alors délivré par les Bernois, qui s'emparerent du Pays-de-Vaud.

Bonnivard, en ſortant de ſa captivité, eut le plaiſir de trouver Geneve libre & réformée; la République s'empreſſa de lui témoigner ſa reconnoiſſance & de le dédommager des maux qu'il avoit ſoufferts; elle le reçut bourgeois de la ville au mois de Juin 1536; elle lui donna la maiſon habitée autrefois par le Vicaire-général, & elle lui aſſigna une penſion de 200 écus d'or tant qu'il ſéjourneroit à Geneve, & qu'il s'y conduiroit convenablement. Il fut admis dans le Conſeil des Deux-Cent en 1537.

Bonnivard n'a pas fini d'être utile : après avoir travaillé à rendre Geneve libre, il réuſſit à la rendre tolérante. Quand la réformation fut établie dans la ville, les Magiſtrats penſerent à l'établir dans les campagnes reſſortiſſantes de leur juriſdiction; mais les Eccléſiaſtiques & les payſans refuſerent d'abord d'abandonner leur croyance. Bonnivard, jaloux de leur liberté, applaudit à leur conduite; il engagea le Conſeil à leur accorder un tems ſuffiſant pour examiner les propoſitions qu'on leur faiſoit; il réuſſit par ſa douceur : on prêche toujours le Chriſtianiſme avec ſuccès quand on le prêche avec charité.

Bonnivard fut mécontent de la République; il ne crut point avoir été dédommagé de ce qu'il avoit perdu pour elle; il demanda en 1538 d'être mis en poſſeſſion de ſon prieuré de Saint-

Victor; on le lui refuse; il se retire à Berne; le Héros de Geneve plaide contr'elle : enfin, par un accommodement du mois de Février 1538, il obtint 800 écus en especes & 140 écus de pension pendant sa vie.

Il paroît que Bonnivard mourut en 1570; mais on ne peut l'assurer, parce qu'il y a une lacune dans le Nécrologe depuis le mois de Juillet 1570 jusques en 1571.

Bonnivard fut savant; ses manuscrits, qui sont dans la bibliotheque publique, prouvent qu'il avoit bien lu les Auteurs classiques latins, & qu'il avoit approfondi la théologie & l'histoire. Ce grand homme aimoit les sciences, & il croyoit qu'elles pouvoient faire la gloire de Geneve; aussi il ne négligea rien pour les fixer dans cette ville naissante; en 1551 il donna sa bibliotheque au public; elle fut le commencement de notre bibliotheque publique; & ces livres sont en partie les rares & belles éditions du quinzieme siecle qu'on voit dans notre collection. Enfin, pendant la même année, ce bon patriote institua la République son héritiere, à condition qu'elle emploieroit ses biens à entretenir le college dont on projetoit la fondation.

Il reste de Bonnivard les livres suivans :

Histoire de Geneve, Mss. fol.

Bonnivard composa cette histoire par ordre du Conseil de Geneve, & sur les documens qu'on lui communiqua, il l'acheva en 1546, & il l'intitula *Chroniques de Geneve*. Cette histoire est écrite avec une naïveté qui plaît; elle est remplie de réflexions solides & piquantes. La bibliotheque publique possede le manuscrit autographe de cette histoire avec tous les autres écrits de cet illustre Genevois.

L'Amartigénée, ou la source du péché, Mss.

Avis & Devis de la source de la tyrannie papale; par quels artifices les Papes sont montés à si haut dègré, Mss.

Devis sur les vrais & faux miracles, Mss.

Poésies sur divers sujets, Mss.

Traité de l'ancien & du nouveau Gouvernemens de Geneve, Mss.

Cet ouvrage fut fait par Bonnivard sur les pieces que le Conseil lui communiqua : ce livre ne fut pas publié, parce que le style en étoit trop naïf; il avoit été cependant composé pour détromper les étrangers sur les événemens relatifs à la sédition d'Ami Perrin, dont il trace l'histoire.

Mémoires sur l'histoire ancienne, & quelque chose sur la moderne, Mss.

Menuës Pensées, Mss.

Chroniques des Ligues, Mss.

Histoire des Capitaines généraux de Geneve.

M. le Conseiller Jallabert la possede.

Bonnivard fit imprimer encore quelques ouvrages dont la bibliotheque publique conserve les manuscrits autographes.

Traité de la Noblesse & de ses offices ou degrés, & des trois Etats monarchique, aristocratique & démocratique; des Dixmes & des Servitudes taillables, *Mss.* 4°. 1549.

Rélation de la fraude des Dominicains de Berne qui furent brûlés quelques tems avant la réformation.

Voy. *Spon, Hist. de Geneve, Tôm. I; Ughelli, Italia sacra; Catalogue raisonné des Manuscrits de la Biblioth. de Geneve; Journal Helvét. Mars* 1754; *Draudii Biblioth. class.; Morery, Dict.; Zedler Lexic; Conradi Gesneri Biblioth.; Haller, Notice des Historiens de la Suisse.*

FAREL (Guillaume), né à Gap en Dauphiné en 1489.

Il y a eu des hommes qui, par leurs talens, leur savoir & leurs vertus, ont su dominer leur siecle, & s'approprier tellement l'ame de leurs contemporains, qu'ils les ont forcés de penser à leur maniere : leur chaleur a embrasé les cœurs les plus froids; leur enthousiasme s'est communiqué à leur nation; & par leur courage, leur fermeté, leur zele & leur prudence, ils ont

affronté & vaincu la ſuperſtition avec ſes bourreaux, l'ignorance & ſon obſtination, les préjugés & leur invincible ténacité. Tel fut Farel pendant les premieres années de ſon miniſtere; il éclairoit les lieux qu'il abordoit; il rendoit meilleurs les hommes qu'il inſtruiſoit; il diſſipoit les erreurs qui déſoloient l'eſpece humaine; il triomphoit même des paſſions exaſpérées par la doctrine pure qu'il prêchoit. Une partie de la Suiſſe lui doit au moins ſa religion, les ſciences, la liberté & des vertus.

Farel commença de bonne heure à cultiver ſon eſprit; il fit à Paris avec ſuccès ſes études de philoſophie & de théologie; il y gagna bientôt l'eſtime de Jacques Lefebvre D'Etaples, qui devint ſon ami après avoir été ſon maître.

La réputation de Farel le fit choiſir pour lire en théologie au college du Cardinal Le Moine; elle le fit connoître du Cardinal Briçonnet, Evêque de Meaux, qui ſouhaitoit la réformation de l'Egliſe, & qui employa ſouvent Farel comme Prédicateur dans ſon dioceſe.

Dans ce tems-là, Farel étoit cependant bien éloigné d'avoir des préjugés favorables à la réformation : on lit dans ſa vie manuſcrite deux fragmens de ſes lettres qui étonnent par leur naïveté : *Pour vrai*, écrivoit-il, *la papauté n'étoit & n'eſt pas tant papale que mon cœur l'a été; s'il y avoit*

quelque perſonnage qui fût approuvé ſelon le Pape, il m'étoit comme Dieu, &c. Il dit dans une autre lettre : *il a fallu que petit-à-petit la papauté ſoit tombée de mon cœur ; car par les premiers ébranlemens elle m'entraînoit bas.* Mais Farel, en étudiant l'Ecriture-Sainte, ſe vit forcé de changer ces idées & de prendre celles de la réforme : leur importance, leur vérité, le bruit qu'elles faiſoient alors l'engagerent à les approfondir & à les répandre; mais la publicité qu'il leur donna lui fit des ennemis & l'obligea de quitter la France en 1525; époque malheureuſe de la perſécution ſuſcitée dans ce Royaume contre tous ceux qui cherchoient à purger l'Egliſe des innovations qu'elle avoit adoptées.

Farel alla d'abord à Strasbourg, où Capito & Bucer l'attirerent par leur réputation : ces deux hommes illuſtres échaufferent ſon zele par leur exemple, & l'affermirent dans ſes idées par leurs leçons. Il viſita de même Zwingle à Zurich; Haller à Berne, Œcolampade à Bâle, où il ſe fixa, & où il convertit Conrad Pellican, Cordelier juſtement célebre par ſa piété & par ſes connoiſſances de la langue hébraïque & de la critique ſacrée.

Farel commença de prêcher la réformation à Montbelliard & dans ſes environs ; il reſta dans cette ville juſques en 1526, & il y mérita par ſes

ſuccès l'eſtime d'Huldric, Duc de Wirtemberg.

En 1527 Farel ſe joignit à Capito, Bucer, Œcolampade, Zwingle, Haller, qui devoient ſoutenir à Berne une diſpute publique pour l'avancement de la religion réformée. Ses talens le firent choiſir pour prêcher la réformation à Aigle, où l'on parloit françois; & ſon miniſtere eut les plus grands ſuccès, malgré les obſtacles qui ſe réunirent pour le traverſer. Il réuſſit également dans tous les lieux où il prêcha, à Morat & à Bienne en 1528, à Neuchâtel & à la Neuveville en 1529 & en 1530, à Granſon & à Orbe en 1531. Dans cette derniere ville, Farel vit pour la premiere fois Pierre Viret, qui revenoit de Paris, où il avoit étudié comme lui; & il le détermina à ſe vouer au ſaint miniſtere.

Les mauvais traitemens ne découragent point Farel; ſon zele croiſſoit avec ſes converſions: en vain il fut expoſé à divers dangers, il reçut pluſieurs injures, ſa vie fut menacée à Lauſanne, à Vallangin, à Orbe, à Avanches; il ſe venge comme les Apôtres; il inſtruit ſes perſécuteurs, & il parvient à les perſuader.

Farel paſſa à Geneve pour la premiere fois dans le mois de Septembre 1532, au retour d'un voyage qu'il avoit fait en Piémont avec Saunier pour conférer avec les Vaudois perſécutés. Geneve étoit alors dans un moment de criſe; une

diſpute fort vive s'y étoit élevée ſur la religion & avoit diviſé la ville : on avoit les yeux ouverts ſur tout ce qui ſe paſſoit; auſſi dès que le Conſeil épiſcopal ſut que ces deux Prédicateurs de la réformation inſtruiſoient ceux qui la favoriſoient, & qu'ils faiſoient même des proſélytes parmi ceux qui l'avoient d'abord proſcrite, il ordonna à ces nouveaux miniſtres de l'Evangile de venir défendre leur opinion devant lui. Farel & Saunier reçurent l'ordre avec joie & l'exécuterent avec empreſſement.

Mais on éluda cet ordre dès que Farel & Saunier s'y furent ſoumis, & on les accabla d'injures & de menaces, quoiqu'on leur eût promis une entiere ſûreté. Farel, auſſi prudent que courageux, leur dit alors avec reſpect que, *les injures n'étoient pas des raiſons; que la religion romaine ſe défendoit mal en employant des calomnies, & qu'il ne leur diroit point les vérités qu'ils mériteroient d'entendre, parce que les récriminations de cette eſpece ſeroient auſſi indécentes que leurs attaques.* A ces mots, un Chanoine, furieux, ſe leve, criant, *il a blaſphémé :* Farel, tranquille, l'exhorte à *tenir le langage de Dieu, & à ne point parler comme Caïphe.* Alors l'aſſemblée réunie s'écrie de concert qu'*il faut tuer ce Luthérien.* Les membres du Conſeil préſens à ce débat n'arracherent que difficilement Farel & Saunier

à la rage de ces Eccléſiaſtiques fanatiques, & ils furent forcés de les faire évader.

Ces obſtacles ne réfroidirent point le zele de Farel; il envoya à Geneve Antoine Froment, & il y vint lui-même dans le mois de Mars 1533; mais il fut encore forcé de fuir. Il revint cependant dans le mois de Décembre ſous la protection des Bernois. Il combattit alors publiquement la doctrine du Dominicain Furbity, qui s'étoit déclaré le défenſeur des idées de l'Egliſe romaine. Enfin, les partiſans de la réforme le forcerent de prêcher dans l'égliſe des Cordeliers en Mars 1534; & les députés de Berne obtinrent du Magiſtrat de Geneve qu'il y continuât ſes prédications.

Les ſermons publics & les inſtructions particulieres de Farel & de Viret augmenterent le penchant des Genevois pour la réformation; ils parvinrent même à la faire recevoir par tous les Corps de l'Etat le 27 Août 1535, après une diſpute publique annoncée à l'avance, & à laquelle on avoit invité les Prêtres & les Docteurs romains qui voudroient y aſſiſter. Cette diſpute fut remarquable, parce que Jean Chappuis, citoyen de Geneve, & Pierre Caroly, qui avoient été du nombre des diſputans, abandonnerent l'Egliſe romaine, qu'ils avoient voulu défendre contre Farel, Viret & Froment.

Farel

Farel fut pendant quelque tems le ſeul Paſteur de Geneve : les travaux pénibles n'effraient jamais celui que la gloire de Dieu & le bien de la ſociété enflamment. Mais le Conſeil, pour le ſoulager, fit venir de Neuchâtel Fabri & Viret : ce dernier reſta quelque tems à Lauſanne pour y prêcher la réformation ; enſuite il joignit ſes efforts à ceux de Farel, & ils acheverent de concert la réformation de Geneve au commencement de 1536. Ils fonderent même alors une nouvelle égliſe à Thonon, qui y fleurit pendant quelque tems.

Ces Réformateurs me paroiſſent des hommes auſſi diſtingués des autres par leur déſintéreſſement & leurs vertus que par leur courage & leur ſavoir ; ils ne connoiſſent point cette petite jalouſie qui dévore les grands hommes de notre ſiecle ; comme ils ne penſent qu'à réuſſir dans ce qu'ils ont entrepris, ils ne s'occupent qu'à procurer les ſuccès qu'ils recherchent avec ardeur : on les voit ſe réjouir quand des hommes plus grands qu'eux s'aſſocient à leurs travaux, parce qu'ils eſperent que l'Evangile ſera mieux connu par leur moyen. Farel découvre les rares talens de Jean Calvin, qui paſſoit à Geneve, & il le force preſque à y demeurer avec lui pour prêcher l'Evangile. Dès ce moment, ces deux hommes, faits pour s'eſtimer par leurs vertus,

furent toujours unis par le plus fort attachement, & ils travaillerent de concert à faire fleurir dans Geneve la vraie religion & une solide piété.

Le Conseil donna seulement en 1537 la bourgeoisie de Geneve à Farel ; il ne pouvoit donner moins à cet homme devenu si précieux pour ceux qui aimoient le bien public, mais il ne pouvoit alors lui donner davantage.

Pendant cette année Farel fit imprimer en caracteres gothiques la *Confession de Foi* : ce petit livre, qui est d'une singuliere rareté, fut le signal de la rebellion pour quelques Anabaptistes effrayés par la sévérité de la discipline qu'il établissoit. Le Conseil les fit sortir de la ville ; mais les esprits ne se calmerent pas ; les jeunes gens redouterent la gêne qu'on leur imposoit ; tous ceux qui avoient des mœurs mauvaises craignirent d'être forcés de les épurer. La ville se divise ; des hommes accrédités s'unissent aux ennemis des Ministres & des vertus qu'ils vouloient faire pratiquer ; mais ces Pasteurs séveres ne cedent pas à l'orage ; ils refusent dans le jour de Pâques de 1538 d'administrer la Sainte Cene à des hommes indignes de la recevoir. Le Conseil & la faction opposée aux Ministres bannirent Farel, Calvin & Coraut. Ils les remplacerent par d'autres Pasteurs dont ils étoient sûrs de diriger les actions. Farel, accompagné des vœux des gens de bien, partit

pour Neuchâtel, où il étoit invité depuis longtems à venir exercer son ministere. Enfin, le Conseil de Geneve sut reconnoître son erreur; il rappela les Ministres exilés par une lettre qu'il leur écrivit le 26 Novembre 1540; mais Farel fut alors forcé de rester à Neuchâtel, & il engagea Calvin à venir à Geneve.

Tous les hommes se ressemblent; ils changent aisément de croyance; mais ils ne renoncent pas à leurs vices. Farel éprouva à Neuchâtel le traitement qu'il avoit essuyé à Geneve : sa fermeté pour maintenir les ordonnances ecclésiastiques lui suscita des ennemis qui menacerent sa vie quand ils ne purent pas le faire exiler. Cependant sa constance, à l'épreuve des clameurs & des factions, réussit à lui faire publier dans le mois de Février 1542 les ordonnances ecclésiastiques, qu'il eut le plaisir de voir en vigueur.

Farel, infatigable tant qu'il voyoit quelque chose à faire, alla à Metz en 1542 pour y favoriser les progrès de la réforme; il y essuya les plus grands obstacles; il y courut les plus grands dangers, & il revint à Neuchâtel en 1543.

Dès ce moment, Farel consacra les restes de sa vie à remplir les fonctions de Pasteur à Neuchâtel, & à veiller sur les églises qu'il avoit fondées; il entretint les rélations les plus étroites avec tous les grands hommes qu'il avoit connus,

mais ſur-tout avec Calvin, Beze & Viret. A la ſollicitation de Calvin mourant, Farel, ce reſpectable vieillard, vint à Geneve en 1564 recevoir les dernieres paroles & les derniers embraſſemens de ſon ami; il eut un entretien aſſez long avec lui, & repartit le lendemain. Farel mourut plein de jours utiles aux hommes dans le mois de Septembre 1565.

Voici la notice des ouvrages publiés par Farel.

Themata quædam latinè & germanicè propoſita Baſileæ & Bernæ 1528.

La Confeſſion de Foi de l'égliſe de Geneve, in-24. 1537.

Epiſtre de Maître Pierre Caroly, Docteur de la Sorbonne, en forme de défiance, envoyée à M. Guillaume Farel, avec la Réponſe, 8°. *Geneve* 1543.

La ſeconde Epiſtre envoyée au Docteur Pierre Caroly par Guillaume Farel, Prêcheur de l'Evangile, in-12. *Geneve* 1543.

Lettre de Farel au Duc de Lorraine, datée de Gorze le 11 *Février* 1543, *in*-12. *Geneve* 1543.

La très-ſainte Oraiſon que N. Seigneur J. C. a baillé à ſes Apôtres, les enſeignant comme ils & tous vrais Chrétiens doivent être, avec un Recueil d'aulcuns paſſages de la Sainte Ecriture, fait en maniere de priere, in-12. *Geneve* 1543.

Traité du Purgatoire, in-12. 1543.

Epiſtre exhortatoire à tous ceux qui ont cognoiſſance de l'Evangile, les admoneſtant de cheminer purement & vivre ſelon icelui, glorifiant Dieu & édifiant le prochain par parolles, in-12. 1544.

Le Glaive de la parolle véritable contre le Bouclier de défenſe duquel un Cordelier s'eſt voulu ſervir, in-12. *Geneve* 1550.

Sommaire, ou brieve Déclaration d'aulcuns lieux fort néceſſaires à un chacun Chrétien pour mettre ſa confiance en Dieu, & à aider ſon prochain, in-16. *Geneve* 1552.

Du vrai uſage de la croix de Jéſus-Chriſt, & de l'abus & idolâtrie commis autour d'icelle, & de l'autorité de la parole de Dieu, & des traditions humaines, in-12. 1560.

Farel avoit encore composé un ouvrage ſur la faction appelée *des Libertins*, qu'il avoit eu à combattre dans Geneve; mais je n'en ai vu aucune trace.

Voy. *Vie de Guillaume Farel tirée de ſes lettres, avec un racourci de l'Hiſtoire de la réformation de Geneve, Mſſ. de la Bibl. de Geneve; Hiſt. de Guill. Farel, par Choupart; Idée du fidele Miniſtre de J. C., ou la vie de Guill. Farel, Miniſtre de J. C., par Ancillon; Hiſtoire de la réformation de la Suiſſe, Tôm. I; Hiſtoire de Geneve, par Spon, Tôm. I; Hiſt. de Geneve, par Berenger, Tôm. I; Roſet, Hiſt. de Geneve, Mſſ.; Gerdes*,

Historia reformationis ; Melchior Adam , Vita theolog. exter. Besœ icones ; Seckendorf , Historia Lutheranismi ; Spanh , Geneva restituta ; Leu , Lexicon helveticum , Tôm. VII ; Dict. de Morery, de Bayle ; Joly , Remarques sur le Dict. de Bayle; Ducatiana ; Musæum helveticum , Tôm. XIV ; Biblioth. german. , Tôm. II ; l'Europe savante 1718 ; *Journal litterary , Tôm. I , Choupar , Littera ad Scinezerum ; Conradi Gesneri Bibliotheca quadripartita ; La Croix du Maine , Tôm. I ; Draudii Biblioth. classica ; Lipenii Bibl. theolog. ; Le Long , Biblioth. des Historiens de France ; Catalogue raisonné des Manuscrits de la Biblioth. de Geneve.*

FROMENT (Antoine), né à Tries près de Grenoble.

La jeunesse a une chaleur d'ame propre aux grandes entreprises. Farel , forcé de quitter Geneve en 1532 , persuade à Froment, âgé de vingt-trois ans , d'aller prêcher la réformation à Geneve : Froment cede à Farel ; il part au mois de Novembre d'Yvonan dans le Pays-de-Vaud , où il étoit Ministre ; mais ne connoissant personne à Geneve qui méritât sa confiance , il quitta cette ville ; déjà il retournoit en Suisse , lorsqu'il forma le projet de se faire entendre par les Genevois ; il rentre dans Geneve ; il annonce

par des billets qu'il enſeignera à chacun à lire & à écrire dans un mois. On vient en foule profiter de ſes leçons; & il inſtruiſit la foule dans la religion réformée. La curioſité augmenta quand on ſut la maniere dont Froment rempliſſoit ſes promeſſes; le nombre même de ſes auditeurs s'accrût tellement, qu'ils ne pouvoient plus être contenus dans la ſalle où il les recevoit; auſſi au commencement de 1533, on le porta malgré lui dans une place publique, où il expliqua les verſets 15 & 16 du chapitre VII de St. Matthieu, en déclamant avec chaleur contre les erreurs de l'Egliſe romaine; mais il fut forcé de ſe retirer ſecrettement & de ſe ſauver par le lac, pour échapper à la vigilance de ceux qui le cherchoient.

Froment revint à Geneve en 1534 avec Farel & Viret, & il eut la ſatisfaction de voir achever cet ouvrage qu'il avoit ſi courageuſement commencé; il fut fait Paſteur de la paroiſſe de Saint-Gervais en 1537.

Froment renonça enſuite au miniſtere; il fut reçu Bourgeois & Notaire en 1553; on le créa membre du Conſeil des Deux-Cent en 1559. Il avoit été pendant quelque tems le Secrétaire de Bonnivard.

Sermon fait au Molard en 1533, *Mſſ.*

Mémoires ſur l'hiſtoire de la réformation de Geneve, *Mſſ.*

Ces mémoires devoient ſervir de ſuite aux Chroniques de Bonnivard.

Sommaire des Chroniques de Bonnivard, Mſſ. en 1545.

Deux pieces préparatoires aux hiſtoires & actes de Geneve, 8°. *Geneve, chez Jean Gerard* 1554.

Voy. *Hiſtoire de la réformation de la Suiſſe, Tôm. IV, V*; *le Citadin Genevois*; *Hiſtoire de Geneve par Spon, Tôm. I; par Berenger, Tôm. I*; *Catal. raiſonné des Manuſcrits de la Bibliotheque de Geneve.*

OLIVETAN (Pierre-Robert), de Noyon, parent de Calvin, Précepteur à Geneve chez Jean Chautemps en 1533.

Après avoir goûté les idées des Réformateurs, Olivetan chercha à les faire recevoir; mais il ne fut pas auſſi prudent que zélé; il entendit prêcher un Moine qui déclamoit contre les Luthériens; il s'éleve fortement contre lui; la foule alloit le punir de ſa témérité, quand on parvint à le faire évader; mais le Conſeil de Geneve le bannit en 1533.

Olivetan traduiſit la Bible en françois: on ne lui permit pas de publier ſa traduction à Geneve; les Vaudois la firent imprimer à Neuchâtel en 1535. Calvin loue ſouvent cette traduction, dont il avoit corrigé divers endroits; mais Bochart l'ap-

peloit par un jeu de mots l'*Aversion des Savans.* Au reste, elle n'est si mauvaise que parce qu'Olivetan copia la Bible traduite par les Vallons en 1530, qui étoit alors imprimée à Anvers.

Olivetan mourut à Ferrare en 1538 : on a soupçonné qu'il fut empoisonné à Rome ; mais je me défie beaucoup de ces soupçons.

Voy. *Spon*, *Hist. de Geneve*, *Tôm. I*; *Hist. de la réformation de la Suisse* ; *Lettres de Calvin*; *Morery*, *Dict.*; *Le Long*, *Biblioth. sacra.*

VIRET (Pierre), fils de Guillaume Viret, tondeur de draps, né à Orbe en 1511 ; son génie le porta aux études, qu'il commença dans sa patrie, & qu'il finit à Paris : c'est dans cette ville qu'il vit Farel, & qu'il prit avec lui les premieres idées de la réformation. Viret réformé devint bientôt Réformateur ; il convertit sa famille, & en 1531 il prêcha la réformation avec succès à Orbe, Payerne & Granson.

Les députés de Berne, instruits de ses talens & de ses succès, l'amenerent en 1534 avec eux à Geneve ; il y soutint une dispute publique contre le Dominicain Furbity ; elle fut imprimée en 1534 & réimprimée en 1644. L'avantage que Viret remporta sur son antagoniste arma quelques Moines contre lui, s'il faut en croire ses Historiens, qui racontent que ces

reclus furieux ſubornerent une ſervante pour l'empoiſonner ; mais la force de ſon tempérament le fit réſiſter au poiſon.

Viret quitta Geneve ; Farel le rappela en 1536 ; il venoit dans cette ville lorſqu'on le retint à Lauſanne pour y prêcher la réforme ; il y ſoutint encore avec éclat une nouvelle diſpute contre un Jacobin. Les Magiſtrats de Lauſanne, ſenſibles à ſes travaux, lui donnerent la premiere place de Paſteur.

En 1541, Calvin ayant été rappelé à Geneve avec les Paſteurs exilés, pria le Conſeil de faire venir Viret pour le remplacer, parce qu'il ne pouvoit pas alors ſe rendre à leur invitation ; mais le Conſeil de Berne ne l'accorda à la République qu'après de fortes inſtances, & ſeulement pour quelque tems.

Viret retourna bientôt à Lauſanne, malgré les ſollicitations de Calvin & des Genevois, qui vouloient le retenir ; mais en 1558 il fut forcé de quitter Lauſanne, parce qu'on l'accuſoit à Berne de vouloir introduire une nouvelle diſcipline dans l'égliſe ; il ſe ſouvint de Geneve ; il vint s'y conſoler de ſes chagrins & oublier ſes perſécuteurs. Le Conſeil lui accorda ſur-le-champ une penſion plus forte qu'aux autres Paſteurs, & en 1559 il l'honora de la bourgeoiſie.

Viret, malade, demanda en 1561 ſon congé; le Conſeil le lui refuſa, en lui permettant d'aller paſſer deux mois en Languedoc pour y rétablir ſa ſanté; mais en 1562 le Conſeil fut forcé de le céder aux prieres des égliſes de France. Il fut alors Paſteur à Niſmes, & en 1563 à Lyon, où il préſida le ſynode. Charles IX, ayant exigé que les Miniſtres fuſſent François, il ſe retira à Orange. La Reine de Navarre l'appela auprès d'elle à Orthez, où il enſeigna la théologie, & où il mourut en 1571.

Le docte Ruchat dit que Viret eſt le premier Savant du Pays-de-Vaud, & qu'on ne l'avoit pas ſurpaſſé. Peu d'hommes ont autant écrit que Viret; ſouvent il a été original, toujours plein de chaleur; mais pour l'ordinaire il abonde en négligences, & ſon ſtyle ſe reſſent des licences virulentes qu'on ſe permettoit alors. On comprend aiſément que la controverſe avec l'égliſe romaine eſt le ſujet le plus ordinaire des écrits de ce tems, & que ceux qui ſuſpendoient quelquefois leurs coups dans le combat, tournoient leur eſprit ſur la critique ſacrée, ou l'appliquoient à la compoſition des ſermons. Tel eſt en deux mots le caractere des ouvrages de Viret & de ſes contemporains. Je remarquerai encore ici que les livres de ce Savant ſont extrêmement rares, plus rares même que ceux des hommes

qui ont écrit dans le même goût que lui : ils étoient peut-être plus à la portée de chacun, & ils furent peut-être recherchés par un plus grand nombre de personnes, parce qu'ils étoient plus violens, & qu'ils avoient des titres plus bizarres.

Viret avoit pris le nom pseudonyme de *Firmianus Chlorus.*

Voici le catalogue de ses nombreuses compositions.

Deux Discours adressés aux Fideles qui sont parmi les Papistes, 8°. *Geneve* 1544.

Disputations chrétiennes en maniere de devis, 8°. *Geneve* 1544.

Tractatus de usu salutationis angelicæ & ortu capellarum & earum abusu, 8°. *Genevæ* 1544.

Exposition familiere sur les dix Commandemens de la Loi, faite en forme de dialogue, in-12. *Geneve* 1544.

Dialogi de confusione mundi, 8°. *Genevæ* 1545, *& en françois.*

Exposition sur le symbole des Apôtres, 8°. *Geneve* 1546 *&* 1552.

Demonstratio facta Fidelibus inter Papistas, præcipuè aulicis & in dignitatibus constitutis, quomodo offendunt Deum, atque se temerè conjiciunt in periculum vitæ & persecutionum, 8°. *Genevæ* 1547.

De la vertu & usage du saint ministere & des sacremens, 8°. *Geneve* 1548.

Physicæ papalis Dialogi quinque, 8°. *Genevæ* 1551, *& en françois* 1552.

De communicatione Fidelium quibus cognita est veritas Evangelii, cum Papistarum ceremoniis, ac præsertim cum baptismo, nuptiis, missâ, funeribus & exequiis, in-12. *Genevæ* 1551.

Expositio familiaris Orationis dominicæ, in-12. *Genevæ* 1551.

De Officio Hominis & necessitate inquirendi de voluntate Dei & ejus verbo, in-12. *Genevæ* 1551, *& en françois.*

De naturâ & varietate votorum atque Legum divinarum, 8°. *Genevæ* 1551.

Quod sperandum de Concilio universali, 8°. *Genevæ* 1551, *& en françois.*

Disputationes christianæ de statu mortuorum, 8°. *Genevæ* 1552, *& en françois*, avec une Epître de Calvin.

Le Requiescant in pace *du Purgatoire*, 8°. *Genevæ* 1552.

Commentaire sur l'Evangile de N. S. Jesus-Christ, selon St. Jehan, fol. Geneve, chez Robert Etienne 1553.

De vero verbo Dei, sacramentorum & ecclesiæ ministerio, fol. Genevæ, apud Robertum Stephanum 1553, 1563 8°., *en françois en* 1560.

De adulterinis sacramentis, Genevæ, apud Robertum Stephanum 1553.

Cento de theatricâ missæ saltatione, ex veteribus Poetis consarcinatus, 8°. *Genevæ* 1553.

De origine, continuatione, usu, authoritate atque præstantiâ ministerii verbi Dei & sacramentorum, & de controversiis eâ de re in christiano orbe excitatis, & de componendarum earum ratione, libri octodecim, fol. Genevæ 1554 : il est traduit en françois, 8°. Lyon 1565.

Différence & conférence de la Cêne & de la Messe, 8°. *Geneve* 1554 & 1560.

Nécromance papale, 8°. *Geneve* 1558.

Traités divers pour l'instruction des Fideles qui résident dans des lieux où ils ne peuvent vivre dans la liberté & la pureté de l'Evangile, 8°. *Geneve* 1559.

*Epistre aux Fideles pour les instruire & admonester touchant leurs offices, & les consoler dans leurs tribulations, in-*12. *Geneve* 1559.

De la vraie & fausse religion touchant les vœux, sermens licites & illicites, & notamment touchant les vœux de perpétuelle continence, d'anathême, les sacrifices d'hostie humaine; item, *de la moinerie, des Juifs, Turcs, Papistes*, 8°. *Geneve* 1560.

Dialogues françois, le Monde allant à l'empire & le Monde démoniacle, 8°. *Geneve* 1560, 1561; *augmentés en* 1570.

*Metamorphose chrétienne, faite en dialogues, in-*12. *Geneve* 1561.

Dialogue du combat des hommes contre leur propre ſalut & contre le devoir & le beſoin qu'ils ont de s'en enquérir par la parole de Dieu, 8°. Geneve 1561.

Expoſition des principaux points du catéchiſme & de la doctrine chrétienne, en dialogues, 8°. Geneve 1561.

Les cauteles & canon de la meſſe enſemble la meſſe du corps de Chriſt, avec annotations, 8°. Lyon 1563.

Inſtruction chrétienne en la doctrine de la Loi & de l'Evangile, fol. Geneve, 3 *vol.* 1564.

Viret a publié encore les livres ſuivans; mais comme ils étoient ſans date, je les ai renvoyés à la fin de cette notice.

Acta virorum ac falſorum ſucceſſorum J. C. in eccleſiâ, in decem libros diviſa, 8°. *Genevæ.*

Commentarius in Acta Apoſtolorum, 8°. *& en françois.*

De origine veteris & novæ idololatriæ, 8°. *& en françois.*

M. Tiraboschi, dans ſa *Storia della Litteratura Italiana, Tôm. VII*, parle d'un certain Mazio, qui répondit en 1574 à un ouvrage de Viret; *La diféſa della Meſſa de Santi e del Papato contro le beſtemmie di Pietro Viret.*

Voy. *Spon*; *Hiſt. de Geneve, Tôm. I; Leti, Storia Genevrina; Meſnard, Hiſt. de Niſmes*,

Tôm. IV; *Ruchat*, *Hist. de la réformation de la Suisse*; *Gerdes*, *Hist. de la réformation*; *Pictet*, *Theol.*, *Quick synodicon in Galliâ reformatâ*; *Morery*; *Bayle*; *Joly*, *Remarques sur Bayle*; *Leu*, *Dictionnaire des familles de la Suisse*; *Niceron*, *Tôm. XXXV*; *Adami Theol. exter. Historia*; *Du Pin*, *Biblioth. des Auteurs séparés*; *Bezæ Icones*; *Freheri Theatrum*; *Baillet*, *Jugement des Savans*; *Du Verdier*; *La Croix*; *Du Maine*, *Biblioth. françoise*; *Placcius*, *de Anonymis*; *Pseudonimia Calvini*; *Gesneri Biblioth.*, *Draudii Biblioth. classica.*

BALARD (Jean).

Balard fut élu en 1529 par le Conseil-général pour être un des six premiers *Auditeurs*, ou Magistrats chargés de remplacer le tribunal du Vidomne. Il fut Syndic de Geneve dans cette même année & en 1530. Les grandes connoissances de ce Magistrat le firent choisir pour présider la dispute tenue à Geneve dans le dessein de juger si les idées de la réformation étoient préférables aux idées reçues. Ce choix annonce la bonne-foi de cet examen; car Balard persista encore dans sa croyance pendant plusieurs années.

Après la dispute dont je viens de parler, les Petit & Grand Conseils résolurent en 1536 de renoncer

renoncer à l'églife romaine ; en conféquence les Syndics ordonnerent à chacun d'affifter aux fermons qui fe faifoient dans les églifes. Balard, ferme dans fes idées, refufe d'obéir, & répond à ceux qui le preffoient « qu'*il étoit abfurde de gêner la » confcience ; que les hommes n'avoient aucun droit » fur elle ; qu'elle venoit de Dieu ; que Dieu feul » pouvoit la diriger, & que la fienne ne lui per- » mettoit pas d'entendre les Miniftres.* » On eut alors avec juftice égard à fes fcrupules, & il conferva fes emplois.

Mais l'intolérance envenime les cœurs les plus charitables : en 1539 on voulut forcer Balard à rendre raifon de fa foi ; il répondit à fes perfécuteurs par un écrit qui peint toujours la violence qu'on vouloit lui faire. « *Si je favois précifément » que votre opinion fût bonne ou mauvaife, je ne me » ferois pas preffer pour vous le dire ; mais parce » que je ne le fais pas avec certitude, je ne dois » pas le juger avec témérité, & Vos Seigneuries » ne peuvent m'en donner le confeil : tout ce que » je puis faire pour leur agréer, c'eft de m'efforcer » à croire les articles de foi tels que la ville les » croit ; comme bon citoyen, je fouhaite avec ar- » deur d'être uni à tous égards par mes fentimens » avec mes concitoyens : de forte que, fi Vos » Seigneuries me preffent davantage, tout ce que » je peux leur dire, c'eft que je crois au Saint-*

» *Esprit, à la Sainte Eglise universelle, & que* » *j'ai de la messe la même idée que les vrais Chré-* » *tiens.* »

Cette réponse ne satisfit pas le Conseil, qui ordonna à Balard de quitter Geneve dans l'espace de dix jours. Balard pria le Conseil d'adoucir cet arrêt violent, & il déclara que, « *puisque les Petit & Grand Conseils vouloient qu'il* » *dît que la messe étoit mauvaise, il le diroit en* » *demandant pardon à Dieu de son jugement témé-* » *raire sur un sujet qu'il ne connoissoit pas.* » Le Conseil, touché par cette démarche soumise, révoqua son bannissement, & lui permit de reprendre ses fonctions de Conseiller d'Etat. Les régistres du Conseil placent cet événement en 1536, Spon en 1540; mais je crois avec Gautier qu'il est de 1539.

Balard a laissé un manuscrit curieux, qui renferme un Journal où il raconte tout ce qui s'est passé à Geneve depuis le mois d'Octobre 1525 jusques en 1531. De La Corbiere assure que ces Mémoires devoient commencer en 1515; mais alors il y en auroit dix années perdues.

Ces Mémoires sont en original dans la bibliotheque de Geneve; ils sont terminés par ces mots : « J'ai rédigé à mémoire les dictes hys- » toyres, ainsi qu'il est dict, lesquelles j'ai veues; » moi indigne étoit Syndique de la cité en l'an

» 1525, Contrôleur en 1527, & l'an 1530 » Syndique. A Dieu soit la gloire & l'honneur. » Amen. »

Voy. *Histoire de Geneve par Spon*, *Tôm. I*; *Hist. de Gautier*, *Mss.*; *Manuscrits de La Corbiere*; *Leu*, *Dict. des familles de Suisse*; *Moreri*, *Supplément*; *Catalogue raisonné des Manuscrits de la Biblioth. de Geneve.*

BERNARD (Jacques).

Bernard appartenoit à une ancienne famille genevoise illustrée par ses services dans les premieres places de la République. En 1535 Jacques Bernard étoit Gardien des Cordeliers de Rive; il favorisa la réformation de Geneve par ses conseils & par des theses qu'il soutint dans son couvent au mois de Mai 1535, après les avoir fait afficher un mois auparavant dans les carrefours & à la porte des églises, afin que chacun eût le tems nécessaire pour se préparer à les attaquer.

Ces theses traitoient:

1°. De la justification des hommes par Notre Seigneur Jésus-Christ.

2°. De l'Ecriture-Sainte, regardée comme la seule regle de la foi.

3°. De l'adoration d'un seul Dieu.

4°. De l'efficace du ſacrifice de Jéſus-Chriſt pour les péchés des hommes, & de l'inutilité d'en offrir de nouveaux.

5°. De l'erreur de ceux qui s'appuyoient ſur le mérite de leurs œuvres pour être ſauvés.

6°. De l'idolatrie dont on ſe rend coupable en adorant les reliques des Saints & leurs images.

7°. De ce que la meſſe n'eſt point enſeignée dans l'Ecriture-Sainte, & de ce qu'elle eſt inutile à notre ſalut.

8°. De ce que les Saints ne ſont point nos Avocats.

9°. Des traditions papales contraires à la loi de Dieu.

Bernard joignit les theſes ſur la juſtification aux autres, parce qu'on avoit publié des indulgences à Geneve le 9 Juin 1532, & il exigeoit que les oppoſans lui prouvaſſent la fauſſeté de ſes theſes par l'Ecriture-Sainte.

Le Petit-Conſeil permit l'annonce & la défenſe de ces theſes, après les avoir fait examiner par quelques Chanoines & quelques Prêtres; alors il ordonna que la diſpute s'ouvriroit le 30 Mai; qu'elle ſeroit préſidée par huit membres de ſon Corps; que tout ce qui ſe diroit ſeroit écrit par quatre Secrétaires choiſis pour cela; & qu'on inviteroit les Savans étrangers comme ceux de Geneve à y oppoſer.

Cette diſpute eſt un exemple bien rare de l'utilité de ces ſortes d'exercices pour l'inſtruction des diſputans. Chappuis, Dominicain; Cartelly, Docteur de Sorbonne; Chaſſeray, Religieux & citoyen de Geneve; Caroly, qui avoit été un des plus vigoureux oppoſans à ces theſes, renoncerent avec le Cordelier Bernard à la religion romaine, prêcherent la réformation, & contribuerent beaucoup à celle qui s'opéra bientôt après dans la ville.

Ce Bernard fut Miniſtre du St. Evangile en 1535; il mourut en 1536.

Voy. *Roſet*, *Chronique*; *Spon*, *Hiſt. de Geneve*; *Gautier*; *Ruchat*, *Hiſt. de la réformation de la Suiſſe*, *Tôm. V*; *Maimbourg*, *Hiſtoire du Calviniſme* (1).

---

(1) Si les rêveries perpétuelles de ce Jéſuite n'avoient pas été démontrées mille fois, je m'arrêterois à prouver la ſuppoſition de divers faits qu'il avance gratuitement, & la fauſſeté des couleurs avec leſquelles il ſe plaît à défigurer les événemens dont il conſerve quelques traits; mais je n'ajouterai rien à l'idée déſavantageuſe qu'on a généralement de ſes écrits hiſtoriques: chacun ſait qu'il ne mérite aucune confiance; & j'aurai le plaiſir d'éviter une diſpute déſagréable: je dis ceci pour toujours, je citerai déſormais Maimbourg ſans qualifier ſes anecdotes.

LAMBERT, Cordelier.

C'eſt dans les couvens que ſe formerent les premiers Réformateurs ; celui-ci eut part à des placards dans leſquels on promettoit des indulgences par Jéſus-Chriſt, pourvu qu'on crût en lui & qu'on ſe repentît.

Voy. *Roſet*, *Spon*, *Bérenger*, *Gautier*.

FURBITY (Guy), de Montmélian, Dominicain, prêcha l'Avent à Geneve en 1533 : dans ſon premier ſermon, il compara les Réformés aux ſoldats qui déchirerent le manteau de Jéſus-Chriſt, & il compta parmi eux les Allemands. Les députés de Berne ſe crurent inſultés ; ils ſe plaignirent au Vicaire de l'Evêque, qui ne leur donna aucune ſatisfaction. Le Conſeil de la ville ordonna l'empriſonnement de Furbity ; mais il refuſa de le juger, parce qu'il étoit Eccléſiaſtique. Les Bernois, charmés de mettre aux priſes le Conſeil avec l'Evêque, menacerent de rompre l'alliance, ſi on ne leur rendoit pas juſtice. Le Conſeil, embarraſſé, décida que Furbity ſeroit conduit à l'hôtel-de-ville pour diſputer avec les Miniſtres Bernois, & prouver par l'Ecriture-Sainte ce qu'il avoit avancé dans ſon ſermon ; mais il garda long-tems le ſilence, parce qu'il n'y avoit point de Juges eccléſiaſtiques ; il aſſura cependant qu'il n'avoit pas dit ce qu'on lui re-

prochoit, & il proposa de former un tribunal composé de deux Docteurs Allemands nommés par les Bernois, & de deux Docteurs François nommés par le Conseil, devant lequel il répondroit; il déclara même qu'*il tiendroit tête à Farel, à Viret & à cent autres comme eux.*

Enfin, le 27 Janvier 1534, il fut amené devant le Grand-Conseil; il y protesta contre l'irrégularité de la procédure faite contre lui; il essaya sa justification qu'il fit adroitement, & il soutint une dispute réglée pendant deux jours avec Farel & Viret, où il fut contraint de reconnoître qu'il avoit dit plusieurs choses qu'il ne pouvoit prouver par l'Ecriture-Sainte, mais seulement par l'autorité de St. Thomas.

Furbity fut condamné à faire le 15 Février une rétractation publique de tout ce qu'il avoit dit contre les Allemands : il le promit; mais dès qu'il fut en chaire, il commença son apologie, & blâma la conduite du Conseil : on le reconduisit aussi-tôt aux prisons, & il n'en sortit qu'au commencement de 1536, à la sollicitation de François I; cependant il fut forcé de faire des excuses au Conseil avec la rétractation qu'on lui avoit ordonnée.

Les Dominicains de Geneve souhaiterent que Furbity opposât aux theses de Bernard : le Conseil y consentit; mais Furbity le refusa.

On a deux livres très-curieux & très-rares ſur la diſpute de Furbity avec Farel & Viret, & ſur tout ce qui ſe paſſa dans cette circonſtance.

Lettres certaines d'aulcuns grands troubles advenus à Geneve, avec la diſpute faite l'an 1534.

Diſputatio Genevæ habita anno 1534 *à Monacho Dominicano, Doct. Theol. Pariſienſi, & Concionatore evangelico, Theologo Bernenſi*, 8°. *Genevæ* 1534.

Ce livre fut traduit, & il porte ce titre:

Diſpute tenue à Geneve l'an 1534 *entre le Dominicain Furbity & un Théologien de Berne, les entreparleurs étant le Moine Dominicain Guy Furbity, Docteur de la Faculté de théologie de Paris, & un Prêcheur du Saint-Evangile, de Berne, traduite du latin par François Manget, Miniſtre du Saint-Evangile*, 8°. 1634, *pag.* 134.

En 1611 on imprima à Chambery un livre qui doit être tiré des Mémoires d'une Abbeſſe par un Capucin, dans lequel on raconte l'hiſtoire de Furbity & de ſes diſputes; mais ce livre eſt entiérement contraire pour les faits au précédent, composé en latin au moment même où les choſes ſe paſſerent, publié immédiatement après la diſpute ſans aucune critique ni réfutation de la part de Furbity, des Moines & des Prêtres qui étoient nos voiſins, & qui avoient été les témoins des événemens qui y ſont atteſtés.

Voy. *Hist. de Geneve par Spon ; Gautier ; Ruchat, Hist. de la réformation de la Suisse ; Hist. de la réformation de Geneve par Chouet, par Turretini ; Mòrery, Dict.*

JUSSIE (Jeanne de), Religieuse de Sainte-Claire à Geneve.

Elle se retira à Annecy le 30 Avril 1535, après la réformation, avec les Religieuses de son couvent qui refuserent d'embrasser la réforme; elle fit imprimer l'histoire de sa retraite.

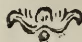
Levain du Christianisme, ou commencement de l'hérésie de Geneve, in-12. Chambery.

On fit une nouvelle édition de cet ouvrage sous le titre de

Rélation de l'apostasie de Geneve, in-12 Chambery 1611 : elle fut réimprimée à Paris avec les corrections de l'Abbé de Saint-Réal en 1682.

Cette histoire commence en 1526.

Voy. *Hist. de Geneve, Spon; Gautier; Joly, Remarques sur Bayle; Ruchat, Histoire de la réformation de la Suisse, Tôm. V; Prosper Marchand, Dict., Tôm. II; Wading, Scriptores ord. minor.; Lenglet, Méthode d'étudier l'hist.; Haller, Catalogue des Histor. de la Suisse.*



HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE GENEVE

Depuis la réformation jusques à l'année 1605.

LIVRE III.

LA réformation de la religion fut l'époque de l'éclat des sciences & des arts dans Geneve, comme le rétablissement des lettres avoit été l'époque de la réformation de la religion en Europe. A peine les changemens dans la religion eurent pris quelque consistance dans Geneve, qu'on y vit arriver en foule les Savans qui fuyoient la persécution : leurs leçons firent de bons disciples, & leur exemple fit des Genevois savans ; aussi le nombre des gens de lettres qui se distinguerent alors est-il considérable ; leur mérite est généralement reconnu ; l'Europe leur

doit une partie des progrès que l'eſprit humain a pu faire, & Geneve reſſent toujours l'heureuſe influence du mouvement qu'ils ont donné aux eſprits, elle jouït à préſent de la lumiere qu'ils ont répandue, & profite encore des moyens qu'ils ont fournis pour l'augmenter.

Quoique la plupart des Savans de cette époque ſoient des Théologiens & des Littérateurs, gardons-nous de croire qu'ils n'aient pas contribué à la perfection de la philoſophie & des arts; ſoyons juſtes, & ſans diſtribuer des louanges avec enthouſiaſme, craignons de déprimer avec témérité; ſecouons ce préjugé peu philoſophique qui ne permet d'eſtimer aujourd'hui que la meſquine philoſophie du jour, & qui oſe couvrir de la pouſſiere de l'école ces hommes vraiment ſavans qui ne la connurent jamais, & dont les profonds écrits augmenteroient la lumiere de ce ſiecle, ſi l'on avoit le courage de les feuilleter, ou ſi l'on ne déſeſpéroit pas de parvenir à les bien entendre. L'érudition des Etienne, des Godefroy, des Caſaubon, a été, comme elle ſera toujours, la ſeule ſource du vrai ſavoir : ce ſont ces grands hommes & ceux qui ont travaillé comme eux qui ont préparé les progrès qu'on fait encore dans tous les genres; ils ſont vraiment nos bienfaiteurs par la méthode qu'ils ont introduite dans le raiſonnement, par

le nombre des idées qu'ils ont ajoutées à celles qu'on avoit; par les queſtions incidentes qu'ils ont forcé à traiter; par une détermination exacte du ſens des mots, qui tranche tant de difficultés; par la curioſité qu'ils ont inſpirée, & le bon goût qu'ils ont fait naître. Les controverſes dictent la logique; le meilleur cours de logique pratique qu'on puiſſe avoir ſe trouve peut-être renfermé dans le livre preſque inconnu des *Préjugés légitimes de Pajon.* La ſaine critique rend délicats & difficiles; la lecture raiſonnée des bons Auteurs anciens embellit les langues modernes, les approprie aux ſciences, forme les Poëtes & les Orateurs, crée les Philoſophes & échauffe l'ame des Artiſtes.

Quand une fois l'eſprit a ſu captiver ſon attention ſur un ſujet, il devient capable d'en conſidérer attentivement d'autres; & l'on verra celui qui aura fait ſes délices d'Homere & de Virgile devenir Phyſicien quand il étudiera la nature comme il a étudié ces beaux génies; s'il s'occupe d'idées générales, & s'il cherche les rapports des idées abſtraites, il ſera Métaphyſicien ou Mathématicien, comme il a été Littérateur. Jean Le Clerc a fait des vers, compoſé des hiſtoires, tiſſu de beaux commentaires, dicté des cours de philoſophie, pénétré les profondeurs de la métaphyſique, & inſtruit ſon

ſiecle & le nôtre par de nombreux & d'excellens journaux.

Telle eſt la marche que l'eſprit paroît devoir ſuivre ; telle eſt au moins celle qu'il a ſuivie : l'attention qu'on a donnée d'abord aux faits, ſoit phyſiques, ſoit moraux, forma d'abord les Poëtes & les Hiſtoriens ; on a décrit & raconté avant de ſaiſir les rapports qui ne ſe préſentent pas d'eux-mêmes à l'eſprit ; il faut avoir la tête meublée d'un grand nombre d'idées pour pouvoir découvrir leurs liaiſons, & trouver du plaiſir à les chercher. Les idées ſont l'ouvrage des ſens long-tems exercés : auſſi l'attention, portée ſur ces mêmes objets déjà revêtus des couleurs de la poéſie, des nerfs de l'éloquence, & conſidérés, ſoit en eux-mêmes, ſoit avec les rélations qu'ils ont dans l'univers, fit long-tems après les Philoſophes. On comprend aiſément que les abſtractions ne peuvent être le fruit que d'une obſervation ſoutenue, & qu'avant de réfléchir ſur la grandeur, il a fallu meſurer & comparer un grand nombre de quantités. Homere parut avant Hérodote ; tous les deux précéderent Ariſtote & Platon. De même, dans le renouvellement des lettres, les Littérateurs ont fait l'aurore des ſciences & des arts ; les Poëtes ont paru avec les Peintres, les Sculpteurs, les Architectes ; les Hiſtoriens les ont ſuivis, & enfin

les Philoſophes ſe ſont joints aux premiers pour s'emparer de toutes nos connoiſſances & leur donner la ſolidité & l'étendue qui leur manquoient.

La théologie a joué un rôle diſtingué dans cette derniere révolution des arts & des ſciences; on ne peut ſe diſſimuler qu'elle a conſidérablement favoriſé leur développement. Les belles lettres ſe répandoient; on liſoit avec avidité les anciens Auteurs; en les liſant avec intérêt, on les lut avec réflexion; l'eſprit d'examen & d'analyſe s'introduiſit dans toutes les études; les découvertes faciles qui s'offroient à chaque pas dans tous les genres irritoient la curioſité encore plus qu'elles ne la ſatisfaiſoient. On étudia la religion avec ces diſpoſitions; on ne tarda pas à remarquer l'immenſe différence qu'il y avoit entre le Chriſtianiſme alors adopté par-tout & celui qui étoit enſeigné dans l'Evangile. On chercha les cauſes des changemens qu'on avoit découvert, & l'on ne tarda pas à reconnoître la main des hommes dans le chaume qui maſquoit l'or du ſanctuaire; outre cela, les eſprits étoient las de porter le joug de la cour de Rome & des Princes dont le Pape favoriſoit le deſpotiſme; on penſa de toutes parts à recouvrer ſa liberté & à renverſer ce nouvel empire romain qui enchaînoit les conſciences du globe : il fal-

loit pour cela montrer la fausseté des titres qui établissoient cette nouvelle souveraineté ; il falloit prouver que l'Ecriture-Sainte n'avoit jamais contribué à cet esclavage, ni autorisé les rêveries ajoutées à la religion; il falloit donc faire une étude approfondie des livres sacrés, connoître leurs langues, suivre la théologie dans ses dogmes & ses rapports. On comprend que de pareils travaux occasionnerent des disputes entre les défenseurs de l'église romaine & ceux qui l'attaquoient : la chaleur des débats religieux, l'enthousiasme qu'ils produisirent entraînerent les Savans vers cette science; & l'on devint Théologien par zele, par vertu, par superstition, par devoir, & peut-être par ambition.

Observons encore que la théologie est une des sciences qui offre à l'homme le plus de facilité pour l'étudier; ses objets sont déterminés, soit par leur nombre, soit par leurs rapports & leurs fondemens. La révélation est une science toute faite : Dieu a parlé; il n'est permis à l'homme que d'écouter & de se soumettre. Les études du Théologien à cet égard se bornent à rassembler les leçons, les ordres, les connoissances que Dieu nous donne, d'en faire connoître les détails, d'en montrer les convenances, d'en saisir les liaisons avec le bonheur de l'homme, celui du monde & le plan de l'univers; d'en tirer les

conféquences immédiates. Il étoit donc naturel que la fcience la plus importante par fon objet, la plus facile par les moyens qu'elle offre, fût auffi la premiere qu'on étudiât, & celle qui fît le plus de progrès.

Mais la théologie ne fe borne pas à l'étude de la révélation; fes principes repofent dans la métaphyfique la plus fublime : la théologie naturelle eft la fcience qui honore le plus l'homme à mes yeux, & les progrès qu'elle a faits prouvent le mieux l'étendue de fon efprit & ce qu'on doit à la révélation. Dieu, l'ame, l'univers, ces grands objets fe préfenterent à la méditation des Théologiens; leurs incertitudes, leurs recherches, leurs découvertes formerent la métaphyfique, dirigerent l'art de penfer, & ramenerent les hommes à l'étude des phénomenes de la nature, qui deviennent une des bafes de la théologie. Dieu a parlé dans le fpectacle de l'univers comme dans l'Ecriture Sainte; & ceux qui font attentifs à ces deux révélations favent bientôt en remarquer les grands rapports.

Si l'on ne trouve pas dans ces idées le fil continu qui les lie, on y trouvera du moins la route que l'efprit humain a toujours fuivie pour arriver au point où il eft parvenu aujourd'hui; & l'on ne doutera plus que l'érudition qu'on affecte de méprifer, la théologie qu'on daigne à peine compter

parmi

parmi les ſciences, ne ſoient cependant les fermes échelons qui nous ont conduits à ces connoiſſances propres à illuſtrer notre ſiecle; ſi l'oubli des études ſolides, la corruption du goût, & l'abandon des bons principes ne faiſoient pas redouter l'ignorance dont on s'étoit ſi heureuſement retiré par leur ſecours.

CALVIN (Jean), fils de Gérard Calvin, né à Noyon au mois de Juillet 1509.

Le pere de Jean Calvin paſſe pour avoir eu de l'eſprit & peu de fortune : on dit qu'il preſſentit le génie de ſon fils & ſon goût pour la piété; il le deſtina ſans doute par cette raiſon à la théologie, & l'envoya étudier à Paris, où il eut le bonheur d'être le diſciple de Mathurin Cordier.

Les protecteurs de Calvin le pourvurent à l'âge de douze ans d'un bénéfice dans la cathédrale de Noyon; à ſeize ans il obtint la cure de Marteville, qu'il permuta deux ans après avec celle de Pont-l'Evêque. Il ſembleroit que l'égliſe romaine ait voulu le gagner par ſes prévenances; mais elle lui fit peut-être trop connoître ſes abus en lui conférant deux bénéfices, dont ſon âge auroit dû l'exclure. Pendant qu'on le faiſoit Curé à Noyon, il étudioit les belles lettres & la philoſophie à Paris; Robert Olivétan ſon

parent lui faiſoit connoître alors l'Ecriture-Sainte avec les idées de la réforme : le jeune Calvin les ſaiſit avec chaleur, & il renonça à la théologie qu'on lui avoit enſeignée, parce qu'elle n'étoit plus conforme à celle qu'il puiſoit dans les livres ſacrés. Il prit alors le parti d'étudier en droit, & il alla à Orléans, où il fut le diſciple de Pierre De l'Etoile. Les progrès de Calvin dans cette nouvelle carriere furent ſi rapides, qu'il fit ſouvent les leçons publiques à la place des Profeſſeurs, & qu'on voulut le recevoir gratuitement Docteur; mais il ne ſe laiſſa pas éblouïr par ſes ſuccès : il quitta Orléans pour aller à Bourges, où André Alciat occupoit la chaire de droit. Ce fut dans cette ville que Calvin connut Melchior Wolmar : cet Allemand célebre lui enſeigna la langue grecque, & fortifia en lui les idées nouvelles qu'il avoit reçues ſur la religion. Calvin commença même déjà à les répandre dans les villages par la prédication; & le Seigneur de Linieres, qui l'entendit quelquefois, diſoit : *Du moins celui-ci nous enſeigne quelque choſe de nouveau.*

La réputation de Calvin étoit ſortie des lieux où il avoit étudié; à vingt-deux ans il fut trouvé digne d'être conſulté pour les affaires les plus importantes; il donna même ſon avis en faveur

du divorce de Henri VIII, Roi d'Angleterre; mais il chercha à détourner ce Prince du ſecond mariage qu'il projetoit & de la ſuprématie qu'il vouloit s'arroger.

Quand Calvin eut quitté Bourges, il vint à Paris, où il renonça à ſes bénéfices, & où il ſe fit connoître à vingt-quatre ans par ſon beau commentaire ſur les deux livres de la Clémence compoſés par Séneque; il y rappeloit aux hommes, & ſur-tout aux François, que la charité, le ſupport & la douceur étoient des vertus qu'ils ne pouvoient négliger ſans manquer à leurs devoirs d'homme & de chrétien. Les circonſtances rendoient ces leçons bien importantes; mais elles étoient trop ſupérieures au ſiecle qui les entendit, & les paſſions étoient trop échauffées pour en profiter.

Les progrès de Calvin dans la théologie & dans la controverſe le rendirent célebre parmi les réformés & leurs protecteurs; ſes ſuccès l'engagerent dans de nouveaux travaux, & ſa conſcience le portoit à répandre ſes idées; mais la protection de la Reine de Navarre enhardit encore davantage Calvin: cependant il ſe forma en 1533 un orage contre lui qu'il eut bien de la peine à écarter. On le ſoupçonna d'avoir compoſé pour ſon ami Michel Cop, Recteur de l'univerſité de Paris, une harangue que ce dernier avoit récitée le jour

M 2

de la Touſſaints : elle étoit remplie des idées des réformés ; les catholiques prirent l'alarme, & Calvin fut forcé de fuir. La Reine de Navarre employoit inutilement tout ſon crédit pour ſoutenir Calvin pendant qu'il erroit en France : il employa ſon exil à faire germer les idées de la réforme dans l'ame des hommes de mérite qui s'attacherent à lui, comme Marlorat & Lépine. Il vit alors à Nerac le fameux Lefebvre d'Etaples, qui prévit & annonça la grande révolution que Calvin alloit opérer.

Le courage n'abandonne pas Calvin ; il revient à Paris, & il fut ſur le point d'y voir Servet, qui manqua au rendez-vous que ces deux perſonnages s'étoient donné ſans ſe connoître.

La perſécution contre les réformés devenoit de jour en jour plus cruelle ; Calvin gémiſſoit des maux qu'elle occaſionnoit à ſa patrie ; il prit le parti de la quitter en 1534 ; mais il publia auparavant un ouvrage intitulé *Pſychopannichia* contre ceux qui croyoient que les ames dormoient quand elles étoient ſéparées du corps. Il arrive à Bâle, où il ſe lia étroitement avec Capito & Gryneus. Les vrais ſavans ſont toujours amis ; la vérité qu'ils cherchent de concert eſt un lien qui les unit étroitement. Calvin, qui ne croyoit pas tout ſavoir parce qu'il étoit déjà un Savant célebre, apprit l'hébreu à Bâle.

Mais le triſte état des François réformés troubloit le bonheur de Calvin; il avoit toujours ſous les yeux les perſécutions qu'on leur faiſoit ſouffrir; il prend un parti qui honoroit François I; comme Calvin connoiſſoit la grandeur d'ame de ce Prince, il réſolut de l'inſtruire des malheurs de ſes ſujets & de lui en dévoiler les cauſes : il compoſa dans ce but en latin ſon *Inſtruction chrétienne*, qu'il dédia au Roi de France par une préface dont l'éloquence eſt toujours juſtement admirée, & qui ſe compte entre les trois préfaces qui ne s'oublieront jamais. Il me paroît que Calvin penſoit encore alors à faire l'apologie des Princes d'Allemagne, que François I faiſoit déchirer par Du Bellay ſon Ambaſſadeur.

Pendant que Calvin achevoit cet ouvrage, il apprit que l'Italie nourriſſoit en divers lieux des idées favorables à la réformation; il vole auprès de cette célebre Ducheſſe de Ferrare, fille de Louis XII, que ſes grandes connoiſſances & ſon génie avoient fait connoître à tous les gens de lettres, & vers laquelle les ſavans Réformateurs ſe tournoient avec empreſſement, parce qu'elle penſoit d'une maniere peu éloignée de leurs opinions. Cette Princeſſe qui connoiſſoit le mérite de Calvin le reçut avec diſtinction, & Calvin la confirma dans ſes principes; elle conçut même pour ce Savant une eſtime qu'elle conſerva pendant

toute sa vie, & qu'elle lui témoigna dans une multitude de lettres. Malgré cette protection, l'inquisition se réveille au nom de Calvin; elle le poursuivit dans la cour de la Duchesse de Ferrare, & le força à fuir : il retourne en France. Ce fut sans doute alors, comme Muratori & les traditions de la cité d'Aost le font présumer, qu'il vint dans cette ville du Piémont, où il prêcha d'abord la réformation avec succès, mais dont il fut ensuite proscrit par l'intolérance. Cette anecdote, ignorée de tous les Historiens, est cependant fondée sur une colonne de huit pieds encore existante, qu'on érigea pour éterniser l'arrivée de Calvin à Aost & son bannissement. *Hanc Calvini fuga erexit anno MDXLI, Religionis constantia reparavit anno MDCCXLI.* Il paroît que ce monument ne fut élevé qu'en 1541, lorsqu'on ne craignit plus les suites de la réformation; mais il semble aussi que l'événement qui en est le sujet se passa vers la fin de 1535, ou au commencement de 1536; Muratori veut au moins l'insinuer dans ses Annales, quand il dit, en parlant de Calvin, *Ma nel presente anno veggendo si scoperto questo lupo se ne fuggi à Ginevra.*

Muratori se trompe : Calvin visita d'abord la France; les bûchers & les gibets élevés pour les protestans lui firent regretter la liberté de

l'Allemagne; il prit la résolution d'y revenir, lorsque la guerre, qui rendoit les chemins de la Lorraine & de la Flandre impraticables, le forcerent à passer â Geneve, où il arriva au mois d'Août 1536. Farel & Viret travaillerent long-tems inutilement pour le retenir dans cette ville, dont ils avoient réformé la religion; mais l'ayant sommé au nom de Dieu de les aider dans ce travail qu'ils faisoient pour le Seigneur, il se rendit à leur sommation. Dès ce moment on donna dans Geneve à Calvin la place de Ministre de la parole de Dieu, & on le chargea de faire des leçons de théologie; mais on ne peut pas dire avec De Beze qu'il fut alors créé Professeur en théologie, puisque l'académie n'étoit pas encore fondée. Les régistres de la République parlent pour la premiere fois de Calvin à la date du 5 Septembre 1536, & il est appelé dans cet endroit, *Iste Gallus*.

Je dois observer ici que la vie de Calvin, faite par Théodore De Beze, est peu exacte à divers égards; on y trouve, par exemple, que Calvin fit en 1536 un formulaire de confession de foi, & qu'il y joignit le plan d'une discipline ecclésiastique; mais Spon & plusieurs bons manuscrits placent la publication de ces deux ouvrages en 1537: il est vrai qu'ils furent lus dans le Conseil des Deux-Cent au mois de Novembre 1536;

mais ils ne furent approuvés & ſanctionnés par le peuple en Conſeil-général qu'au mois de Juillet 1537. Outre cela, on attribue avec raiſon ces deux pieces à Farel; car il n'eſt pas vraiſemblable qu'on eût chargé Calvin de ce ſoin pendant les deux premiers mois qu'il paſſa à Geneve, & il ne paroît pas croyable que Calvin ait alors eu le tems de s'occuper de ce travail. De Beze fait faire encore à Calvin pendant la même année un catéchiſme pour l'inſtruction de la jeuneſſe; mais il me ſemble que cet ouvrage ne parut qu'en 1537; car Calvin dit dans une lettre qu'il écrivit aux égliſes de Friſe en 1544, qu'il y avoit ſept ans que ce catéchiſme étoit compoſé. De Beze ne ſe trompe pas moins quand il dit que Calvin ſe joignit à Farel & à Coraut pour engager le peuple à abjurer la religion romaine, & à jurer ſolemnellement de garder la nouvelle confeſſion de foi; ce qui indiqueroit deux actes très-différens; le premier, qui fut une adhéſion du Conſeil-général à la réforme établie en 1535 (celle-ci ſe fit ſolemnellement le 21 Mai 1536 avant l'arrivée de Calvin à Geneve); & le ſecond, qui fut une approbation du Conſeil des Deux-Cent, donnée à la Confeſſion de foi & à quelques articles d'une diſcipline eccléſiaſtique, au mois de Novembre 1536. Calvin ſe joignit ſans doute à ſes collegues pour faire

ſanctionner ces deux pieces par le peuple, comme cela fut exécuté le 29 Juillet 1537.

Calvin s'étoit fait connoître avantageuſement chez nos voiſins ; à Lauſanne on le choiſit en 1537 pour préſider une diſpute qui devoit éclairer le peuple ſur la religion romaine & les changemens que les Réformateurs y faiſoient. Il ſemble que Calvin fut appelé à combattre tous les hérétiques & toutes les héréſies ; il fut obligé de défendre encore les réformés attaqués par les anabaptiſtes, & il employa contr'eux avec tant de ſuccès l'Ecriture-Sainte & le raiſonnement, qu'il proſcrivit pour jamais cette ſecte de Geneve : il fut forcé de plaider enſuite, pendant la même année, ſa cauſe à Berne contre Caroly, qui l'accuſoit d'arianiſme.

La réforme des idées ſur la religion n'avoit point produit à Geneve la réforme des mœurs. Les Hiſtoriens du tems parlent beaucoup de la débauche exceſſive qui y régnoit & des diviſions ſcandaleuſes de pluſieurs familles. Farel & Calvin, profondément affligés de ces déſordres, firent le 15 Février 1538 des repréſentations au Conſeil pour l'engager à pourvoir à la correction des mœurs. Ces deux Paſteurs prêcherent avec force contre les vices du tems : plus on eſt coupable, plus la vérité paroît dure ; on ſe plaignit de la chaleur de leur zele ; Coraut, plus incon-

ſidéré, ſe fit interdire la chaire, & ſa déſobéiſſance le fit empriſonner. Farel & Calvin furent l'objet de la haine de tous ceux qui préféroient leurs vices & leurs plaiſirs au bon ordre, à l'avancement de la religion & au bien de la patrie : dès-lors ces hommes ſans principes ſe liguerent avec leurs paſſions pour ſe débarraſſer de ces Miniſtres vigilans, pour ſe ſouſtraire aux cenſures eccléſiaſtiques & anéantir leur autorité, enfin pour faire bannir à jamais les Paſteurs qui avoient le plus grand crédit.

Il étoit impoſſible d'attaquer ces Conducteurs ſpirituels, chéris de la partie ſaine du public ; on ne pouvoit leur reprocher des crimes ſuffiſans pour les faire exiler du troupeau ; il falloit les rendre ſuſpects au Gouvernement. Les ennemis de l'ordre, de la vertu & de la religion imaginerent donc de faire adopter au Conſeil les déciſions du Synode de Lauſanne ſur l'uſage du pain azyme dans la communion, ſur la célébration du baptême avec les fonds baptiſmaux, ſur les fêtes de Noël, de l'Aſcenſion, de Pentecôte & de Notre-Dame, parce qu'ils ſavoient bien que ces déciſions étoient blâmées par Farel & Calvin. Les circonſtances favoriſerent les vues de ceux qui cherchoient à proſcrire les Réformateurs de Geneve : les Bernois inviterent le Conſeil de Geneve à recevoir leurs rits, &

le parti oppofé aux Eccléfiaftiques empêcha le Confeil de les confulter fur ces matieres, qui étoient entiérement de leur reffort; le Confeil entraîné approuva toutes les propofitions de Berne, & ordonna au clergé de fe foumettre aux décifions du Synode de Laufanne.

Calvin & Farel pénétrerent les motifs de ceux qui avoient fait agir le Confeil; ils fentirent bientôt que, s'ils étoient forcés de plier dans cette occafion où le Confeil avoit manqué aux juftes égards qu'il leur devoit, ils feroient forcés de même à plier dans toutes les autres, & d'abandonner la religion & les mœurs à la merci de leurs perfécuteurs. Ils réfolurent donc d'être fermes, & ils refuferent d'adminiftrer, dans le jour de Pâques 1538, la Sainte-Cêne de la maniere prefcrite par le Confeil. Ils allerent plus loin encore; ils crurent qu'ils ne pouvoient pas donner le facrement à des hommes que leurs divifions & leurs vices rendoient indignes du titre de chrétien. Le Confeil fut indigné de la défobéiffance des Miniftres; & leurs ennemis irriterent tellement le peuple contr'eux, qu'ils les firent bannir de Geneve. Enfin, comme fi les antagoniftes de ces grands hommes euffent craint un changement dans les circonftances propre à faire révoquer l'arrêt de ce banniffement qu'ils avoient follicité, on pouffa la violence au point qu'on ne

laiſſa à ces trois hommes, à qui Geneve devoit ſa religion, ſon bonheur & ſa liberté, que trois jours pour pourvoir à leurs affaires domeſtiques. Le zele de ces Miniſtres fut ſans-doute très-inconſidéré ; cependant il faut bien obſerver qu'il ne fut point échauffé par des diſputes ſur la doctrine, comme on a voulu le faire croire, mais ſeulement par l'importance qu'il y avoit à conſerver la diſcipline eccléſiaſtique, que pluſieurs perſonnes vouloient abolir.

En quittant Geneve, Calvin fit ſentir au Conſeil que ſon exil faiſoit l'éloge de ſon déſintéreſſement : *Si j'avois*, leur dit-il, *cherché à plaire aux hommes, certainement je ſerois mal récompenſé ; mais j'ai travaillé pour celui qui récompenſe même de ce qu'on n'a pas fait.* Il partit pour Berne avec ſes collegues, où ils ſe juſtifierent tous des imputations qu'on leur avoit faites ; ils déclarerent encore qu'ils étoient prêts à ſe conformer aux uſages reçus par le Conſeil de Berne, & qu'ils n'avoient jamais voulu conteſter ſur des objets d'une importance ſi minime. Les Bernois, étonnés de la conduite du Conſeil de Geneve, le prierent de rappeler leurs Paſteurs, & déclarerent qu'ils n'avoient jamais prétendu lui faire recevoir leurs cérémonies. Le Synode de Zurich joignit ſes inſtances aux précédentes, & les fit préſenter à Geneve par le Conſeil de Berne ;

mais toutes ces démarches se briserent contre l'enthousiasme libertin qui triomphoit : les Genevois confirmerent le 26 Mai l'arrêt qu'ils avoient rendu à la fin du mois d'Avril.

Farel se retira alors à Neuchâtel, & Calvin à Strasbourg, où Bucer, Capito & Hedio engagerent le Conseil de cette ville à le faire Professeur en théologie & Pasteur d'une église françoise, dans laquelle il introduisit sa discipline ecclésiastique.

Calvin, plein d'un véritable attachement pour Geneve, veilla toujours sur cette église, comme s'il en avoit été le Pasteur : aussi le Cardinal Sadolet, croyant vaincre les Genevois abandonnés de Calvin, écrivit au peuple & au Conseil une lettre très-pressante pour les faire rentrer dans l'église romaine ; le Conseil de Geneve lui répondit par des complimens ; mais Calvin, par des raisons solides, exprimées avec autant d'énergie que de modération, rendit inutiles les efforts qu'on avoit faits pour séduire les Genevois, & il les confirma dans leurs principes par deux lettres qu'il leur adressa ; la premiere est datée de la fin de 1538, & la seconde du mois de Juillet 1539 ; il y exhorte en particulier le peuple à la repentance, au support des méchans, à la soumission envers leurs Pasteurs & à la confiance en Dieu.

Ces procédés toucherent les Genevois; ils ſentirent la perte qu'ils avoient faite, & auſſitôt que la faction oppoſée à Calvin eut été abattue, ils travaillerent à le rappeler. En 1540 on lui écrivit à Strasbourg pour lui rendre les emplois qu'on lui avoit ôtés; mais il répondit qu'il ne pouvoit diſpoſer de lui-même, qu'il appartenoit à Strasbourg, & qu'il ſouhaitoit d'être remplacé à Geneve par Pierre Viret. Alors le Conſeil envoya Ami Perrin, ancien Syndic, à Strasbourg, pour prier les Magiſtrats de rendre Calvin à Geneve & aux Genevois : on lui accorda ce qu'il demandoit parce qu'il fut appuyé par les cantons de Zurich, de Berne & de Bâle. Calvin étoit alors à Worms & à Ratiſbonne, où il avoit été envoyé par des Théologiens Allemands réformés, pour aſſiſter à des aſſemblées qui s'y tenoient relativement à la religion : ce fut là qu'il ſe lia avec Melanchton & Cruciger; il y apprit auſſi ce qui ſe paſſoit à Geneve; mais il réſiſtoit encore aux offres qu'on lui faiſoit de ſa part. Enfin, ſollicité de nouveau par le Conſeil & les Miniſtres de cette ville, encouragé par Bucer, informé que le Conſeil-général avoit révoqué ſon banniſſement le premier Mai 1541, brûlant même d'être utile à ſes ennemis, il s'arracha à ſon égliſe de Strasbourg, qui lui accorda un congé de deux ans, & il partit pour Geneve en quittant Ratisbonne.

Calvin fut reçu aux acclamations de ſon ancien troupeau dans le mois de Septembre 1541; il préſenta au Conſeil les lettres du Magiſtrat de Strasbourg; il lui fit même des excuſes de n'avoir pas pu d'abord ſe rendre à ſes déſirs. Enfin, les Genevois, charmés de le poſſéder, ne vouloient plus craindre de le perdre; ils écrivirent à Straſbourg pour obtenir le congé abſolu de ce grand homme; mais ils eurent beaucoup de peine d'en venir à bout : cependant Strasbourg céda enfin Calvin aux inſtances réitérées de Geneve, en lui donnant ſa bourgeoiſie & en voulant lui continuer les honoraires qu'il recevoit; il les refuſa, quoique les émolumens que Geneve lui donnoit conſiſtaſſent ſeulement en 50 écus, douze coupes de bled, deux tonneaux de vin & ſon logement.

Calvin, ferme dans ſes principes, parce qu'il les croyoit la baſe du bien public, s'occupa d'abord après ſon retour à Geneve des moyens de prévenir la corruption des mœurs; il fit le projet d'une police eccléſiaſtique qui devoit être le cenſeur continuel des citoyens, & rendre vertueux par la contrainte ceux que l'honneur ne pourroit y engager. Son plan fut goûté en Conſeil; il rédigea les ordonnances eccléſiaſtiques avec quelques Magiſtrats nommés pour faire avec lui ce travail. Ces loix furent préſentées au Conſeil-général, qui les ſanctionna le 20 Novembre

1541. On y reconnoît combien Calvin étoit éloigné de vouloir donner trop de pouvoir au corps eccléfiaftique, & avec quelle prudence il confia le falut & la réputation des citoyens à un tribunal qui ne pouvoit jamais abufer de fes pouvoirs; tant la puiffance eccléfiaftique y étoit balancée par la puiffance civile. Ce tribunal des mœurs, qu'on appelle le *Confiftoire*, fut originairement compofé de Laïques & d'Eccléfiaftiques; mais le nombre des premiers y étoit alors le plus grand : ce corps, refpectable par l'importance & la délicateffe de fa commiffion, n'avoit pas le pouvoir d'infliger des peines corporelles; il devoit renvoyer au Confeil les cas les plus graves avec le jugement qu'il en portoit. La profpérité de Geneve fut long-tems le fruit heureux de ces fages loix; elles contribuerent puiffamment à maintenir la pureté de nos anciennes mœurs, qui ont fait notre luftre, & qui ont fi fort contribué à notre confervation; on peut même prouver qu'une des caufes de nos malheurs eft la diminution de l'influence de ce tribunal fur les individus. Rome fut perdue quand les Cenfeurs ne purent plus faire entendre leurs voix & reprendre ceux qui fe rendoient indignes par leurs vices d'appartenir à la République; Sparte tomba avec le crédit de ceux qui étoient chargés du foin de veiller

veiller fur les mœurs publiques, & de faire refpecter la vertu. Cependant il faut convenir encore que, malgré la corruption qui nous ronge, Geneve doit toujours au Confiftoire l'avantage d'être beaucoup moins corrompue que plufieurs autres villes qui lui reffemblent par leur population, leurs richeffes, leur commerce & leurs fabriques.

Calvin ne fut un Pafteur auffi vigilant que parce qu'il étoit un Pafteur très-zélé; il lutta avec force contre tous ceux qui voulurent fecouer le joug des loix eccléfiaftiques; il ne permit jamais qu'on fît attention à la qualité de ceux qui effayoient de s'y fouftraire; il fentoit bien que, dans une République, on ne peut conferver les loix que lorfqu'elles font rigoureufement & univerfellement exécutées. Calvin rempliffoit avec la même exactitude & le même courage toutes les parties de fes emplois; il voulut en 1542 fervir les peftiférés abandonnés par fes collegues; mais le Confeil ne lui permit pas d'expofer une vie auffi utile à l'Etat & à l'églife.

Malgré les grands foulagemens que Calvin reçut fans ceffe de Farel & de Viret, on ne comprend pas comment il put fuffire à tous fes travaux, fur-tout quand on réfléchit qu'il étoit atteint de plufieurs maux continuels & violens. Il prêchoit tous les jours pendant deux femaines de cha-

que mois ; il donnoit trois leçons de théologie dans chaque ſemaine ; il aſſiſtoit à toutes les délibérations du Conſiſtoire & de la compagnie des Paſteurs ; il ſe trouvoit tous les vendredis à la congrégation ; il éclairoit les égliſes de France par les avis fréquens qu'elles lui demandoient ; il défendoit la réformation contre les attaques de ſes adverſaires, & ſur-tout des Eccléſiaſtiques François ; il avoit une correſpondance fort étendue & fort importante dans toute l'Europe ; il étoit forcé de repouſſer ſes nombreux ennemis par les livres nombreux qu'il compoſoit dans ce but. Enfin, il trouvoit encore le tems de faire des ouvrages particuliers dont la ſolidité & la profondeur inſtruiſent ce ſiecle ſur les matieres qui en ſont les objets.

On ne trouve dans cette longue ſuite d'occupations qu'une petite partie de toutes celles dont Calvin étoit chargé : le Conſeil lui confia pluſieurs commiſſions difficiles & penibles, & il fut obligé de faire des voyages longs & fréquens. Le Conſeil, qui ſavoit que Calvin étoit auſſi bon Juriſconſulte que profond Théologien, le conſultoit habituellement dans toutes les affaires importantes ; il l'employa ſur-tout dans la compoſition des Edits & Ordonnances de la ville, qui fut achevée & approuvée en 1543 ; mais ce qu'il y a de très-vrai, c'eſt que Calvin préviut

par son crédit & son éloquence les troubles inévitables dans un Gouvernement naissant; il inspira une confiance universelle entre tous les corps de l'Etat : on connoissoit l'étendue de ses lumieres; on respectoit son intégrité, & l'on se reposoit entiérement sur l'attachement inviolable qu'il eut toujours pour la justice & la vérité.

Pendant que Calvin finissoit de s'occuper de notre législation, il alla à Strasbourg défendre la religion contre Caroly : il ne put obtenir du Magistrat de Metz la permission de disputer publiquement contre cet homme singulier, qui s'y étoit retiré, & qui abusoit singuliérement de son imagination dans ses explications de l'Ecriture-Sainte & dans sa maniere d'enseigner la religion.

Ce fut en 1543 que Calvin donna à l'église de Geneve la liturgie composée des prieres ecclésiastiques, avec la maniere de célébrer le baptême & la sainte-cêne; il y joignit un avertissement important sur la visite des malades.

Charles-Quint paroissoit désirer sincérement la tenue d'un Concile général, où les affaires relatives aux deux religions seroient soigneusement discutées; mais, loin de plaire au Pape par ce moyen qui étoit propre à réunir les esprits, il excita toute son indignation. Paul III ne craignit pas même de faire connoître publi-

quement & avec dureté ſa penſée ſur ce projet, mais Calvin repouſſa fortement les argumens du Pontife : lorſque la diete fut aſſemblée à Spire; il prouva même directement dans un autre ouvrage, qui parut alors, la néceſſité de la réforme de l'égliſe. Malgré ces travaux, Calvin publia encore quelques ouvrages pendant cette année contre les Anabaptiſtes & les *Libertins*; c'étoit le nom qu'on donnoit dans Geneve à une faction qui s'étoit formée contre lui.

Un grand nom eſt un ſignal pour la calomnie & les envieux; ils ſe réuniſſent afin de le déchirer, s'ils ne peuvent pas l'anéantir. Il eſt vrai que Calvin ſe fit ſouvent des ennemis en diſant des vérités piquantes; ſon zele lui donnoit une franchiſe pénible pour tous ceux qui attaquoient la vérité ou qui bleſſoient la vertu : peut-être que le ſentiment de ſa ſupériorité le rendoit dur auprès de ceux qui l'inquiétoient par des attaques mal-fondées, ou une obſtination déraiſonnable. Quoi qu'il en ſoit, il eut de fréquentes diſputes, comme tous les Savans de ſon ſiecle, & il les rendit, comme eux, repréhenſibles par le ton âpre qui y regne.

Calvin connut Caſtalion en 1539 à Strasbourg; il lui procura une place de Régent à Geneve en 1540. Cet homme, qui étoit un bon Humaniſte, mais un Théologien extravagant, peut-être le

Berruyer de ſon ſiecle, voulut traduire la Bible en latin; il s'efforça de faire parler aux Hébreux le langage de Ciceron; il eſſaya même de leur faire ſoupirer quelquefois les tendres vers d'Ovide : auſſi Calvin blâma hautement cette verſion avec diverſes idées que cet homme bizarre ne craignoit pas de répandre. Caſtalion, bleſſé, demanda au Conſeil la permiſſion de diſputer publiquement avec Calvin ſur la deſcente de Jéſus-Chriſt aux enfers: on le lui refuſa; mais, par amour pour la vérité & par reſpect pour la liberté de penſer, on lui accorda d'ouvrir cette diſpute devant l'aſſemblée des Miniſtres : elle dura long-tems ſans aucun ſuccès. Caſtalion s'aigrit même au point qu'il attaqua Calvin dans un ſermon deſtiné à réſoudre les objections que chacun pouvoit y faire contre la doctrine qu'on y avoit enſeignée; & il inſulta ſi groſſiérement les Miniſtres de Geneve, que le Conſeil le dépoſa du ſaint miniſtere, & lui ôta la place de Régent. Caſtalion ſe retira à Bâle, où il perſiſta dans ſes idées extraordinaires & dans ſa haine contre Calvin juſques à ſa mort.

En 1544 Calvin entra en diſpute avec Pierre Touſſain de Montbelliard ſur la ſainte-cêne, & avec la Sorbonne, qui avoit preſcrit des articles de foi.

Les années ſembloient augmenter le nombre

des adverſaires de Calvin; en 1545 il écrivit contre Pighius ſur le libre arbitre; il renouvella ſes controverſes avec Oſiander ſur la ſainte-cêne, & il prouva aux François perſécutés, dans un ouvrage compoſé pour cela, le danger d'être Nicodémites.

La peſte fit pendant cette année les plus grands ravages dans Geneve. Calvin, touché des malheurs de ſes concitoyens, & effrayé par leurs mœurs corrompues, qui lui faiſoient craindre pour eux des maux plus redoutables, tonnoit dans les chaires contr'elles : il engagea même le Conſeil à faire des loix plus ſéveres contre la paillardiſe & l'adultere. Au milieu des chagrins que Calvin reſſentoit à la vue de ce fléau exterminateur qui ôtoit à Geneve ſes citoyens, Calvin éprouva quelques conſolations par les ſecours qu'il procura aux Vaudois échappés du maſſacre de Merindol & de Chabriere; il obtint pour eux une ſomme d'argent de la ville de Strasbourg & des Princes d'Allemagne. Calvin ne pouvoit preſque rien donner parce qu'il ne poſſédoit rien; mais comme il ne demandoit jamais pour lui, il ſut toujours diſpoſer de la fortune de ſes protecteurs en faveur de ceux qui étoient malheureux.

On ignore la plupart des traits particuliers de la vie de Calvin; ſes amis les ont cachés, parce quils imaginoient que Calvin étoit ſuffiſamment

connu par sa vie publique ; ses ennemis se sont amusés à défigurer quelques actions de ce grand homme pour le noircir. Je crois important d'approfondir la vie de ce Théologien pour apprendre à le juger, & pour repousser par des faits les imputations qu'on ne lui a faites faussement que parce qu'on n'a pas assez étudié son caractere. Troillet, Genevois, Hermite en Bourgogne, étoit rentré dans Geneve ; il avoit obtenu du Conseil la premiere place de Pasteur qui deviendroit vacante : Calvin s'y opposa fortement à cause de l'incapacité du candidat ; il réussit à l'écarter ; mais il prouva évidemment par ce procédé qu'il ne cherchoit pas à briller par la comparaison qu'on pourroit faire de sa personne avec des collegues sans mérite, & qu'il n'avoit d'autre but que celui de contribuer à l'édification & à l'instruction du troupeau dont il étoit un des Pasteurs.

La vigueur avec laquelle Calvin attaquoit les vicieux & les vices lui attira mille désagrémens de la part de tous ceux qui s'exposoient à craindre son zele & sa vigilance. Une femme qu'il avoit censurée l'appela publiquement un *méchant homme ;* Calvin s'en vengea en obtenant sa grace du Conseil, qui l'avoit fait emprisonner, & qui vouloit la punir.

Si Calvin eut à lutter contre les jeunes gens

que leur goût pour l'indépendance & leurs passions violentes éloignoient de la décence & de la vertu qu'il vouloit faire régner dans Geneve ; il triompha de leur cabale par son courage & sa fermeté ; jamais il ne distingua ceux que le rang ou le crédit semblent autoriser par-tout à tout faire ; il ne vit jamais que l'homme qui avoit manqué à ses devoirs dans l'homme en place qui avoit cru pouvoir s'en dispenser. Il fit appeler au Consistoire la femme du Capitaine - général Ami Perrin, qui avoit dansé, joué la comédie & blasphémé dans une maison particuliere ; elle fut condamnée à une amende pécuniaire. Ami Perrin lui-même, dont la vie étoit fort déréglée, fut excommunié, privé de sa place de Conseiller, & condamné à deux mois de prison ; mais quoique cet homme eût toujours ameuté les ennemis de Calvin, quoiqu'il eût causé tous les chagrins que Calvin éprouva dans Geneve de la part du Gouvernement, Calvin employa cependant son éloquence & son crédit pour faire anéantir le jugement rendu contre lui, & il eut la satisfaction chrétienne de voir son ennemi mortel réhabilité dans ses emplois & sorti de prison.

Je pourrois passer sous silence la mort de Jacques Gruet, qui eut la tête tranchée le 26 Juillet 1547 ; mais, pour ôter tout soupçon de

partialité, j'en rapporterai les détails curieux, en renvoyant mes réflexions ſur l'intolérance du ſiecle, & ſur celle qu'on attribue à Calvin quand je parlerai de Servet.

Jacques Gruet, comme nous le verrons encore, étoit un de ces hommes que le vice & les déſordres publics rendent fameux; il devoit abhorrer Calvin & redouter ſa vigilance : auſſi Gruet, fatigué par les bornes que les Eccléſiaſtiques preſcrivoient à ſes débordemens, ne craignit pas d'afficher à la chaire de la cathédrale un libelle contre les Genevois réformés, mais ſurtout contre les Réformateurs & les Miniſtres : il fut arrêté; on trouva dans ſes papiers, & ſurtout dans ſes lettres, des paſſages très-violens contre Calvin; il y avoit même une requête qu'il vouloit préſenter en Conſeil-Général contre la diſcipline eccléſiaſtique; il vouloit ſupprimer la gêne qu'elle impoſoit à ceux qui menoient une vie libertine; enfin on y découvrit un écrit qui renfermoit des objections contre la divinité des livres ſacrés, la ſpiritualité & l'immortalité de l'ame, le jugement dernier : ſa ſentence le condamne pour avoir parlé avec mépris de la religion, pour avoir ſoutenu que les loix divines & humaines étoient l'ouvrage du caprice, pour avoir écrit des lettres impies & des vers libertins, pour avoir ſoutenu que la paillardiſe n'étoit

point criminelle quand les deux parties étoient consentantes, pour avoir travaillé à renverser les ordonnances ecclésiastiques, & à ébranler par une requête l'autorité du Consistoire, pour avoir menacé les Réformateurs & les Ministres, pour en avoir mal parlé, & sur-tout de M. Calvin, pour avoir écrit des lettres propres à irriter la Cour de France contre M. Calvin, & engagé le Roi de France à écrire au Conseil contre lui; enfin pour avoir fait des menaces au Conseil lui-même. Les motifs de cette condamnation, tirée de la sentence elle-même, me semblent démontrer que la mort de Gruet fut sur-tout l'effet de son indépendance, de son impiété & de ses menaces contre le Gouvernement.

Les années 1549 & 1550 se passerent sans aucun événement remarquable : en 1551 nous retrouvons dans l'histoire de Geneve un nouveau trait d'intolérance, que nous rapporterons pour faire voir encore que Calvin n'en fut pas l'auteur, comme ses ennemis voudroient le faire croire.

Bolsec, Moine & Prédicateur, prêcha trop librement en France, & fut forcé de quitter le froc; mais il resta Théologien malheureux, & devint mauvais Médecin : il adopta les idées de Pelage sur la prédestination, & il crut pouvoir les publier à Geneve comme un Missionnaire.

Calvin, informé de ſa conduite, le fit venir chez lui comme un diſciple qu'on veut inſtruire; mais il ne réuſſit pas à le perſuader. Le 15 Mai Bolſec fut appelé devant les Miniſtres & cenſuré; mais il perſiſta à publier ſa doctrine: le 15 Août il en parla ouvertement dans l'égliſe après la congrégation; Calvin le réfute; il fut mis en priſon; on lui fit ſon procès; Jacques De Bourgogne, Seigneur de Veigi, intercéda pour lui; Bolſec en appela au jugement des égliſes voiſines; la compagnie des Miniſtres y conſentit; il fut élargi ſous caution; mais n'en ayant point trouvé, il reſta priſonnier, & on le bannit le 18 Décembre.

Calvin s'occupa en 1552 de la controverſe ſuſcitée par Bolſec, & il dédia au Conſeil ſon livre *De Prædeſtinatione*. Les Bernois défendirent bien ſagement à leurs Eccléſiaſtiques ces eſpeces de controverſes. La diſpute n'a jamais éclairé les diſputans ſur les objets qui les diviſent; & quand elle roule ſur des matieres qui ſont au-deſſus des forces de l'eſprit humain, elle rend les hommes opiniâtres & méchans. Il y a eu peu de diſputes fatales ſur des ſujets faciles à éclaircir: la vérité réunit les combattans par ſa lumiere quand ils ne ſont pas intéreſſés à nourrir des préjugés qui lui ſont oppoſés. Je dois ajouter, pour honorer le Conſeil de Geneve,

qu'il défendit alors aux Miniſtres de traiter ces matieres en chaire.

Ce fut dans l'année 1553 qu'arriva l'hiſtoire tragique de Servet, dont on a ſi ſouvent parlé ſans la connoître, qu'on a racontée mille fois ſans en avoir tenu les pieces juſtificatives, & que les ennemis acharnés de Calvin, comme ceux de la réformation, ont défigurée pour noircir la réformation, en lui appliquant les taches vraies ou prétendues du Réformateur. Il eſt important d'examiner ce point d'hiſtoire pour découvrir la vérité, toujours précieuſe au Philoſophe, pour diſculper Calvin de pluſieurs torts qu'on lui impute fauſſement, pour déplorer la barbarie du ſeizieme ſiecle, & féliciter le dix-huitieme d'avoir preſque ſubjugué l'intolérantiſme, & fait redouter l'exécration de la poſtérité à tous ceux qui pourroient prêcher l'intolérance. Je ne crains pas de le dire, la religion chrétienne eſt anéantie par-tout où l'on croit pouvoir être perſécuteur; & l'homme le plus hérétique à mes yeux, l'homme le moins chrétien ſera toujours celui qui, perdant de vue la grande tolérance de Jéſus-Chriſt, & refuſant d'imiter ſa charité, ſera le plus intolérant.

Je ne me propoſe point de rapporter tous les détails de l'hiſtoire du malheureux Servet, je ferois un ouvrage volumineux, qui ſeroit fort

inutile; je remplirai mon but, & peut-être l'attente du public, en repoussant les traits lancés à ce sujet contre Geneve & Calvin, parce que c'est seulement à cet égard que l'histoire de l'infortuné Servet est chargée de ténebres.

On prétend avec confiance, & l'on publie avec certitude que Calvin avoit nourri pendant toute sa vie une haine implacable contre Servet, & que le Théologien Genevois avoit fait tous ses efforts pour l'assouvir dans le sang du malheureux Espagnol; que ce fut Calvin qui dénonça Servet aux Magistrats de Vienne, & qui le fit arrêter le surlendemain de son arrivée à Geneve. On croit aisément des faits avancés d'une maniere aussi positive, & on n'imagine pas qu'ils puissent être faux. Cependant Bolsec, l'ennemi mortel de Calvin, qui n'écrivit la vie de cet homme célebre que pour le déchirer, & qui fut le contemporain des faits qu'il rapporte; Maimbourg, aussi connu par sa partialité que par ses mensonges, n'ont jamais osé avancer ces faits, que des Historiens modernes ne craignent pas d'aventurer. Bolsec dit que Servet quitta Lyon pour s'établir à Charlieu, parce que *sa hauteur, son insolence & le danger de ses projets le faisoient redouter & haïr.* Il ajoute que *Servet revint à Lyon; qu'il entra en correspondance avec*

Calvin ; qu'il lui communiqua ses idées ; que Calvin les combattit avec force, & que Servet y persista avec opiniâtreté; enfin qu'il lui envoya son ouvrage intitulé Restitutio Christianismi , *qu'il faisoit imprimer alors ; & que Calvin , indigné, rompit tout commerce avec lui* (1). Il paroît évidemment que Calvin ne trahit pas le secret de Servet, & qu'il ne le fit point arrêter à Vienne, puisqu'il écrivoit à Viret & à Farel que, *si cet hérétique venoit à Geneve , il feroit ensorte qu'il y perdît la vie* : en effet, s'il avoit cru pouvoir le faire arrêter à Vienne ou ailleurs, il ne se feroit pas borné dans sa confidence à déclarer qu'il le feroit arrêter seulement à Geneve. Les idées de Calvin, renfermées dans cette phrase révoltante, étoient les idées de toutes les têtes, de toutes les sectes; c'étoit l'esprit de la jurisprudence du tems & de l'administration publique.

(1) *Restitutio Christianismi, hoc est totius Ecclesiæ apostolicæ ad sua limina vocatio in integrum restituta cognitione Dei fidei christianæ justificationis nostræ regenerationis, Baptismi & Cœnæ Domini manducationis, restituto denique nobis regno cœlesti Babylonis impiæ captivitate soluto, & anti-Christo cum suis penitùs destructo.* Ce livre est extrêmement rare; tous les exemplaires furent brûlés à Vienne & à Francfort : on a douté long-tems s'il en existoit encore , mais il paroît certain que le Docteur Mead en avoit possédé un exemplaire qui est passé dans la bibliotheque de M. le Duc de la Valiere.

Les disputes sont souvent la source de l'intolérance ; on apprend aisément à haïr ceux qui veulent nous apprendre que nous avons eu tort : ce ne fut point le cas de Calvin ; il supporta Servet tant qu'il espéra de le ramener ; Servet fut le premier qui se permit des injures dans la dispute, & qui employa les plus grossieres. Il est encore certain que Servet s'étoit rendu odieux par sa conduite à tous ceux qui l'avoient connu, & que presque tous avoient eu des idées semblables à celles de Calvin sur le sort qu'il méritoit. Il est prouvé par les lettres de Farel & de Viret qu'ils ne blâmerent pas la conduite de Calvin, quand il leur découvrit sa façon violente de penser sur ce sujet. Bucer ne craint pas d'écrire que *Servet est digne de quelque chose de pire que la mort*. Œcolampade avoit été tellement révolté par les idées de Servet, qu'il déclara en 1530 qu'*elles lui avoient fait oublier toute sa douceur* ; & il craignoit si fort que les idées de ce sectaire ne se répandissent, qu'il dénonça Servet aux Magistrats de Bâle. L'excellent, le doux Melanchton applaudit au supplice de Servet ; en écrivant à Calvin, il lui marque : *Affirmo etiam vestros Magistratus justè fecisse quòd hominem blasphemum, re ordine judicatâ, interfecerunt.* Farel dit hautement que *Servet méritoit une peine capitale*, & Théodore De Beze fit l'apologie du

jugement de Servet. Tous ces hommes célebres, Luthériens & Réformés, penſoient la même choſe ſur ce novateur; de ſorte que, comme on ne ſauroit leur imputer aucune haine contre lui, il eſt au moins injuſte d'en accuſer Calvin.

Mais Calvin abuſa de la confiance de Servet; il envoya à Vienne les lettres qu'il en avoit reçues; il y joignit l'ouvrage intitulé *Reſtitutio Chriſtianiſmi*, dont Servet lui avoit fait préſent. J'avoue que cette accuſation eſt inconcevable : peut-on croire que Calvin, dont le nom étoit en exécration dans les pays catholiques-romains, eût eſpéré de la part de leurs Magiſtrats quelque attention à ſes plaintes & quelque égard pour ſes lettres. Mais, en ſuppoſant que Calvin eût été capable de cette abſurdité & de cette atrocité, imaginera-t-on qu'il ait pu garder pendant ſept ans le ſilence; qu'il n'ait pas perſécuté plutôt Servet; qu'il n'ait pas envoyé dans tous les lieux où Servet réſida les lettres qu'il en avoit reçues & l'ouvrage qu'il poſſédoit; cependant il eſt démontré qu'il y avoit alors ſept ans que Calvin étoit en correſpondance avec Servet, & la fameuſe lettre de Calvin, qu'Uttembogaert a vue dans la bibliotheque du Roi de France, annonce que Calvin connoiſſoit alors cet homme comme il put le connoître enſuite, & qu'il avoit vu le livre fameux dont j'ai parlé. *Servetus nuper*

ad

ad me scripsit, & litteris adjunxit magnum volumen suorum deliriorum cum thrasonicâ jactantiâ me stupenda ac inaudita visurum; si mihi placeat, huc se venturum recipit; sed nolo fidem meam interponere; nam si venerit, modò valeat mea autoritas, vivum exire nunquàm patiar. Cette lettre est datée du mois de Février 1546; on y voit que Calvin fait mention du livre intitulé *Restitutio Christianismi*; on y découvre le jugement qu'il en porte, ses idées sur la peine qu'il croit méritée par son Auteur; mais on y apperçoit aussi clairement qu'il étoit bien éloigné de l'engager à venir à Geneve, qu'il ne voulut point lui promettre de le laisser tranquille, & qu'il lui fit entrevoir le sort qu'il auroit à craindre s'il avoit la témérité de paroître dans cette ville. Il est donc évident que, si Calvin cherche à éloigner Servet de Geneve pour lui faire éviter la punition qu'il lui annonce, il n'auroit pas pu penser à la lui faire infliger ailleurs, d'autant plus que cela lui auroit été extrêmement difficile, si cela ne lui avoit pas été absolument impossible.

Mais à quoi auroient pu servir les lettres de Calvin aux Magistrats de Vienne? Calvin savoit bien qu'on ne pouvoit méconnoître Servet pour l'Auteur du livre intitulé *Restitutio Christianismi*, puisqu'il portoit le nom de l'Auteur *Villanovanus*; Servet prenoit par-tout ce nom: il étoit

donc inutile que Calvin leur donnât des connoissances qui étoient publiques ; il n'étoit pas plus nécessaire qu'il les informât de ce qu'il y avoit de repréhensible dans ce livre ; la seule lecture le faisoit voir. Il eût été ridicule à Calvin de leur envoyer un exemplaire de l'ouvrage intitulé *Restitutio Christianismi*, puisqu'il avoit été imprimé en France sous leurs yeux ; de sorte qu'on ne peut pas imaginer la possibilité de la conduite de Calvin dans cette affaire, telle qu'elle a été représentée par ses ennemis.

Il y a plus ; la sentence rendue à Vienne contre Servet n'insinue en aucune maniere l'intervention de Calvin dans la procédure qui lui sert de base ; elle condamne Servet sur son ouvrage imprimé, sur le rapport des Docteurs en théologie consultés à l'occasion des erreurs contenues dans ce livre, & enfin sur les aveux de cet infortuné. Il est vrai que les Magistrats de Vienne, ayant su que Servet avoit eu une correspondance avec Calvin, firent demander ses lettres avec les écrits qui lui étoient rélatifs ; mais il paroît que la demande en fut faite au Conseil de Geneve, qui se prêta à leurs vues : on peut même conjecturer encore que les Magistrats de Vienne ne furent si faciles pour envoyer au Conseil de Geneve tout ce qu'ils avoient découvert sur Servet, que parce que le Conseil de Geneve leur avoit accordé la même

faveur. Il résulte donc de toutes ces réflexions que Calvin n'eut aucune part à l'envoi de ces lettres, que les réponses de Servet aux Magistrats de Vienne purent les rendre des pieces importantes à la procédure, & que, les Magistrats de Vienne les ayant demandées au Conseil de Geneve, celui-ci eut pour eux les égards qu'on se doit dans ces circonstances. Enfin, il paroît clairement que ces lettres n'influerent point sur la sentence de Vienne, puisqu'on n'en fait aucune mention.

Heureusement ceux qui se plaisent à ourdir des trames pour noircir leurs ennemis ne pensent pas à toutes les circonstances des faits qu'ils voudroient travestir, & laissent voir l'invention par l'impossibilité de faire cadrer ce qu'ils inventent avec ce qui est réel. C'est ainsi qu'on a dit que Calvin, instruit de l'évasion de Servet hors des prisons de Vienne, parvint à le faire arrêter deux ou trois jours après son arrivée à Geneve : cependant il est clair que Servet sortit de Vienne avant l'exécution de la sentence qui le condamnoit à être brûlé en effigie le 17 Juin; je suppose qu'il employa quinze jours pour venir à Geneve; ce qui est un terme bien long quand on fuit le bûcher : il auroit pu être dans cette ville au plus tard dans les premiers jours de Juillet; il ne fut pourtant arrêté que le 13 Août. Vaine-

ment imagineroit-on qu'il ſe tint caché dans d'autres lieux; mais dans quels lieux ſeroit-il allé? ſa sûreté le forçoit à quitter inceſſamment ceux où la religion romaine étoit établie, de peur que les clameurs de Vienne n'y fuſſent entendues; & Geneve étoit le premier endroit qui pût lui faire eſpérer un aſyle. On voit donc que Servet, loin d'avoir été arrêté deux ou trois jours après ſon arrivée à Geneve, devoit y avoir ſéjourné au moins pendant ſix ſemaines.

Comme la loi de Geneve exigeoit que l'accuſateur & l'accuſé entraſſent en priſon, Calvin fit entamer le procès par Nicolas De la Fontaine, ſon Secrétaire, Etudiant en théologie. Calvin avoue que cela ſe fit *de ſon ſu*. De la Fontaine ſe conſtitua priſonnier en requérant la détention de Servet, & il produiſit quarante articles ſur leſquels il demanda que Servet fût examiné; bientôt après Servet fut reconnu coupable. Le Lieutenant-Criminel ſe ſaiſit de la procédure à l'inſtance du Procureur-Général, & l'Etudiant fut libéré.

Les principales accuſations dreſſées contre Servet furent; 1°. d'avoir écrit dans ſon Ptolémée que c'étoit à tort & par vanterie que la Bible célebre la fertilité de la terre de Canaan, tandis qu'elle étoit inculte & ſtérile; 2°. d'avoir appelé un Dieu en trois perſonnes un Cerbere,

un monſtre à trois têtes; 3°. d'avoir écrit que Dieu étoit tout, & que tout étoit Dieu. Servet ne nia point la vérité de ces chefs d'accuſation; il appela même dans la priſon la Trinité un Cerbere, un monſtre à trois têtes; il inſulta Calvin avec violence, mais plus par humeur, & pour intéreſſer à ſon ſort la faction oppoſée à ce Miniſtre, que par grandeur d'ame; enfin il craignoit ſi fort que la mort ne fût à Geneve, comme ailleurs, la peine de l'héréſie, que le 22 Août il préſenta une requête dans laquelle il défendit la cauſe de l'ignorance, & où il montre la néceſſité d'être tolérant : le Procureur-Général lui répondit huit jours après, & je ne doute pas qu'il ne lui répondit très-mal.

Servet fut jugé ſur les extraits de ſes livres *De Trinitatis Erroribus*, *In Ptolemeum Commentarius;* ſur l'édition de la Bible qu'il avoit donnée en 1552, ſur ſon livre *Reſtitutio Chriſtianiſmi*, & ſur une lettre qu'il avoit écrite à Abel Poupin, Miniſtre de Geneve.

Les ennemis de Calvin ſe montrerent vigoureuſement dans cette affaire; ils eurent, pour cette fois ſeule, raiſon contre lui; mais leurs efforts nuiſirent à la cauſe de Servet; ils chercherent à l'évoquer devant le Conſeil des Deux-Cent, & ils ne purent y réuſſir, parce que ce n'étoit pas alors l'uſage,

Le Conſeil de Vienne fit redemander Servet, qui, ayant été laiſſé le maître d'être rendu à ſes anciens Juges, préféra de courir la chance d'un jugement favorable dans Geneve à la certitude de ſubir la ſentence capitale prononcée contre lui à Vienne, où il avoit été condamné à être brûlé.

On doit rendre juſtice au Conſeil de Geneve ſur la conduite qu'il tint dans cette affaire, lors même qu'on blâme les principes de ſa juriſprudence; il ne négligea rien pour découvrir la vérité; il multiplia les interrogatoires; il employa tous les moyens pour engager Servet à ſe rétracter; & comme il découvrit l'inutilité de cette voie, il écrivit aux Cantons Suiſſes réformés pour avoir leur avis : le croira-t-on? ils furent unanimes à exhorter le Conſeil à *punir le méchant & à le mettre hors d'état de provigner l'héréſie.* Si Calvin eſt ſoupçonné d'avoir quelque crédit ſur le Conſeil de Geneve, dominera-t-il à ſon gré quatre Conſeils de quatre Etats différens, tous les hommes qui furent conſultés par eux pour former leur jugement? La fureur qu'on prête à ce Réformateur rendra-t-elle cruelle l'ame de tant de Magiſtrats qu'il n'avoit jamais connus? J'avoue que l'eſprit intolérant du ſiecle dicta la ſentence de Servet à Geneve; mais je ſuis bien éloigné de croire que Calvin fut l'auteur de cette atrocité, & qu'il travailla avec ardeur pour la faire commettre.

Ce fut le 27 Octobre que Servet fut condamné à être brûlé vif, & que sa sentence fut exécutée. Il seroit à souhaiter que nos larmes eussent pu éteindre le bûcher de cet infortuné, & que l'aveu que je fais du crime commis en sa personne contre l'humanité & la religion pût le réparer; mais au moins il fera connoître que la charité regne parmi nous, & que nous osons nous croire assez bons chrétiens pour éviter à nos descendans des sujets aussi justes de larmes & de repentir.

Il me reste encore quelques observations générales à faire sur la conduite du Conseil & de Calvin; j'espere qu'elles seront assez fortes, quand on les réunira à tout ce que j'ai déjà dit pour fermer la bouche à ces hommes qui croient être considérables parce qu'ils ont calomnié un Etat ou un grand homme.

Je rappelerai d'abord que le supplice de Servet fut approuvé par la plupart des Ecclésiastiques célebres de ce tems-là entre les réformés, & que ceux dont on ne dit rien n'ont pas même pensé à le blâmer; j'ajouterai qu'il fut encore approuvé par les églises de Suisse, qu'elles l'avoient jusques à un certain point conseillé. Il faut remarquer même que Castalion, ennemi déclaré de Calvin, fut le seul qui eût le courage de prendre le parti de Servet & des hérétiques dans un

ouvrage intitulé, *Dissertatio quâ disputatur quo jure, quove fructu hæretici sunt coërcendi vel gladio puniendi;* mais qu'on fasse attention qu'il n'osa pas y mettre son nom, quoiqu'il demeurât à Bâle, & qu'il y prit celui de *Bellius*. Après cela, l'on est forcé de reconnoître que la doctrine qu'il défendoit avec tant de raison étoit généralement condamnée par les tribunaux, & qu'elle exposoit ses défenseurs à des peines capitales.

On peut croire que c'étoit la coutume à Geneve de procéder avec violence contre les hérétiques; au moins en 1536 on cassa de leur bourgeoisie tous ceux qui n'admirent pas la doctrine reçue; depuis 1541 le Consistoire avoit le droit de forcer le Magistrat & le peuple à rester fideles à la saine doctrine, & à pratiquer les bonnes mœurs. Mais Servet, comme je l'ai déjà dit, voyoit bien que les loix de Geneve décernoient la peine de mort contre les hérétiques, puisqu'il plaida la cause de la tolérance devant le Conseil. En 1558, Gentilis n'évita la mort que par une rétractation, quoiqu'on sût qu'elle étoit feinte; & Calvin, dans une lettre qu'il écrivoit alors, disoit clairement : *Mutando mentem pœnas à se avertere potuisset Servetus; hoc testatum volo me non ità capitaliter infestum quin licitum fuerit vel solâ modestiâ, nisi mente privatus*

foret, vitam redimere; ſed neſcio quod dicam, niſi fatali veſaniâ fuiſſe correptum, & ſe precipitem jaceret. Il paroît par ce fragment de lettre que Servet a pu ſe rétracter; que Calvin l'avoit déſiré; qu'il étoit fâché que la rétractation n'eût pas été faite : il eſt clair qu'on lui en fournit les occaſions dans une foule d'interrogatoires qu'on lui fit ſubir; ils ſe réduiſoient toujours au moins à des converſations théologiques, où l'on cherchoit à l'inſtruire; mais il perſiſta à défendre ſes opinions d'une maniere blaſphématoire; de ſorte que, ſi Servet fut condamné, c'eſt parce qu'il ne craignit pas de s'y expoſer, puiſqu'il connoiſſoit l'exiſtence des loix qui le menaçoient, & puiſque, ſans ces loix abominables, on n'auroit pu lui faire ſon procès; mais, comme on ne pouvoit les violer pour l'abſoudre, on ne pouvoit les changer pour les adoucir : auſſi elles s'oppoſerent au déſir qu'on avoit de commuer la peine en un banniſſement, & elles s'oppoſerent de même aux efforts de Calvin pour rendre le ſupplice moins cruel.

Quelle étoit donc la juriſprudence des tribunaux civils & eccléſiaſtiques dans les matieres rélatives à l'héréſie? Je frémis en penſant que les chrétiens, qui ont toujours été ſi diviſés à tant d'égards, ſe ſoient ſi barbarement réunis pour condamner les hérétiques à la mort. Les

Conſtitutions impériales ſont ſouillées de ce crime, *Codex Theodoſ.* XVI, Tit. V, *de hæreticis in legibus Honorii*, §. LI & LVI; les Conſtitutions de Frédric II ſont auſſi horribles. V. *Binii Concil.*, *Tit.* §. *XI*, *pag.* 619--621. On retrouve les mêmes atrocités du tems de Louis VII, *ibid.*, *pag.* 427, du tems d'Henri IV, Roi d'Angleterre, *ibid.*, *Tit. XI*, §. *II*, *p.* 2101. Le Droit Canon dépoſe de même tout eſprit de charité & de chriſtianiſme, *Decretal.*, *lib. V*, *Tit. VII*, *Cap. XIII.* Le Concile d'Alby condamne même au feu les cadavres des hérétiques, *Canon LII*, *pag.* 727. Les Papes Clément IV & Innocent IV ne furent pas plus attendris par le ſang qu'ils alloient faire verſer, puiſqu'ils approuverent non-ſeulement ces loix ſanguinaires, mais ils défendirent tout adouciſſement aux peines portées par ces loix, & ils ne voulurent pas qu'on en différât l'exécution.

Outre cela, les héréſies de Servet, qui étoient celles de Photinus & de Paul de Samoſate ſur Jéſus-Chriſt & la Trinité, de même que celles ſur la ſubſtance univerſelle, étoient expreſſément jugées par les loix impériales & canoniques, qui déclaroient dignes de mort tous ceux qui les avoient adoptées, parce qu'elles étoient contraires à la doctrine approuvée par les quatre premiers Conciles. Auſſi les réformés de France,

pour éviter le supplice ordonné par ces loix, reconnoissoient publiquement qu'ils se soumettoient à l'Ecriture-Sainte & aux quatre premiers Conciles, qui en étoient les interpretes, & qu'ils n'attaquoient que les innovations de l'église romaine désapprouvées par cette regle de foi.

La conduite du Conseil contre les hérétiques dont je viens de parler, étoit tellement déterminée par les loix canoniques, que, quoiqu'on brûla à Annecy un Jean Lambert, Genevois, en 1539, parce qu'il étoit protestant, on bannit seulement de la ville tous les catholiques-romains qui restoient dans Geneve, & qui refuserent d'embrasser la réformation; mais on se garda bien d'user à leur égard du droit atroce des représailles. Cependant il n'y avoit peut-être point d'hérésie plus redoutable pour des réformés, plus propre à exciter en eux le sentiment de la vengeance que celle des catholiques romains, qui les traitoient par-tout alors de la maniere la plus inhumaine & la plus barbare : on sait même qu'on offrit dans ce tems à M. De Beauregard, qui étoit étranger, & qui avoit mal parlé de la réformation dans Geneve, de disputer avec les Ministres pour dissiper ses préjugés. Il y a loin de ce procédé pour convaincre à la voie des gibets & des bûchers; & si l'on punit quelques

hérétiques du dernier ſupplice à Geneve, c'eſt parce qu'on les crut avec le Droit Canon coupable du crime de leſe-majeſté divine.

Enfin, la mort de Servet n'ouvrit point les yeux des Genevois ſur leur juriſprudence criminelle rélativement aux hérétiques. En 1558 cinq Avocats condamnerent Gentilis à la mort, en s'appuyant des loix impériales, & en priant le Conſeil d'uſer de clémence : la rétractation de cet héréſiarque lui obtint ſa grace. En 1632 Nicolas Antoine fut encore la victime de la barbarie de ces loix; on voit ces loix faire couler de même le ſang chez les réformés; elles dicterent en 1558 à Bâle le jugement rendu contre le cadavre de David George; en 1566, à Berne, elles condamnerent Gentilis à la mort; en 1549 elles firent mourir une femme en Angleterre. La ſeconde confeſſion helvétique porte que les Magiſtrats ſont obligés de tirer le glaive contre les hérétiques incorrigibles : on trouve la même loi dans les confeſſions des égliſes de France, des Pays-Bas & de Saxe.

La mort de Servet demande nos larmes, mais elle ne qualifie pas Calvin du nom d'*homme très-cruel & d'ame atroce*, parce qu'il n'en fut pas l'auteur, comme tous ſes ennemis le publient. Calvin ne s'oppoſa pas, il eſt vrai, au ſupplice du malheureux Eſpagnol, & il ne l'auroit pas pu; il y

contribua même, comme tous les hommes de son siecle qui jouoient un rôle dans l'administration l'auroient fait à sa place, & comme tous les Gouvernemens & tous les tribunaux le firent dans des occasions pareilles. Calvin étoit couvert de la rouille de son siecle; il en partageoit la cruauté & la folie, & l'on ne sauroit lui donner le titre d'*homme très-cruel & d'ame atroce*, à moins que le sang qui ruisseloit alors dans toute l'Europe pour la religion n'imprime la même tache sur le front de tous ceux qui le firent couler. Calvin fut intolérant comme son siecle; mais je ne connois rien dans sa vie qui puisse lui faire donner le nom de *méchant;* & chacun avouera bien qu'un homme méchant par caractere n'est pas méchant une seule fois en sa vie : aussi j'assure positivement que Calvin ne se rendit point coupable de l'horrible procédé que l'Auteur de l'*Essai sur l'Histoire générale* lui attribue, lorsqu'il dit que, *pendant que Servet fut aux fers, Calvin lui prodigua les injures les plus basses & les mauvais traitemens que font les lâches quand ils sont maîtres ;* car Calvin n'attendit point la captivité de Servet pour le traiter durement : Calvin écrivoit à Jean Frellon, Libraire de Servet, qu'*il lui avoit parlé plus durement que sa coutume ne porte, & cela pour l'humilier*, ou, dans le sens de ce mot, pour le faire rentrer en

lui-même, & lui faire appercevoir qu'il étoit bien éloigné de tout ſavoir. Enfin, l'on ne peut ſe diſſimuler que les injures étoient alors une des parties eſſentielles de toutes les diſputes, & que la qualité de Roi d'Angleterre ne put en impoſer à Luther, qui répondoit à un ouvrage de ce Prince.

On ſait ſeulement que Calvin déplora le ſort de Servet, & qu'il fut aſſez modéré dans les diſputes qu'il eut avec lui dans la priſon; que Servet pour l'ordinaire fut très-dur à l'égard de Calvin, & que, ſi Calvin ne mit pas toujours toute la modération poſſible dans ſes diſcours, il en mit certainement beaucoup plus que Servet, comme on pourroit facilement le faire voir, ſi le procès criminel de ce bizarre infortuné étoit public.

Servet fut ſans-doute calomnié à divers égards; mais le ſeul examen du procès ne permet pas de douter qu'il ne fût un blaſphémateur, & que ſes idées ne conduiſiſſent à l'athéiſme, ſi elles n'étoient pas l'athéiſme lui-même. Quelle impreſſion ne devoient pas faire ces idées toujours affligeantes ſur des eſprits échauffés par un zele brûlant, qui ſecoue le frein de la charité quand il eſt emporté par ſa ferveur! L'expérience apprend aſſez que le zele le plus louable eſt effrayé à la vue des idées trop généralement reçues dans

le monde, & si ce zele est encore exalté par le spectacle d'une partie de l'Europe réunie pour censurer ses démarches, par le sentiment intime du bien qu'on a fait, par le désir ardent de l'augmenter en renversant les obstacles qui pourroient le détruire, peut-on s'étonner que des hommes animés par ces motifs, qui voient les conséquences des dogmes impies d'un homme qu'il auroit fallu traiter comme un insensé, n'aient pas craint en même tems que la société ne fût anéantie par cette doctrine; que ses membres ne devinssent la proie de l'impiété; que la gloire de Dieu n'y fût muette pour tous les hommes, & sans influence sur les cœurs, que Dieu lui-même n'y fût oublié... Les passions de l'homme zélé s'échauffent:... prenez garde; il devient aveugle s'il cesse d'être charitable; le sang coule, & au nom du Pere des hommes, du Sauveur des hommes, du Bienfaiteur universel des hommes, les bûchers s'allument, les roues se dressent, l'homme est immolé par son frere, & l'on croit servir le Dieu de charité par les actes barbares de la plus cruelle des fureurs.

Mais il importe de fixer encore ses regards sur Calvin lui-même & les circonstances où il se trouvoit dans ce funeste moment. Calvin étoit dans une situation très-critique; les yeux des catholiques-romains étoient fixés sur lui; il savoit

qu'on calomnioit ſes idées théologiques, & il craignoit qu'en reſtant le témoin indifférent de Servet dans Geneve, on ne le fît paſſer pour ſon complice, & on n'empoiſonnât ſa doctrine avec le poiſon de celle du Médecin Eſpagnol. Il eût donc été très-difficile à Calvin de garder le ſilence ſur le ſéjour de Servet dans Geneve ; cependant le dénoncer, c'étoit le perdre, puiſque ſa ſentence étoit dreſſée par les loix dont j'ai parlé. Mais ce n'étoit pas tout encore : Servet, toujours inconſidéré, avoit vomi des injures atroces contre Calvin pendant la procédure, & lui avoit fait pluſieurs imputations graves ; de ſorte que l'état de Calvin devenoit très-dangereux : il falloit punir Calvin ſi Servet avoit échappé ; ce qui ſeroit d'autant plus ſûrement arrivé, que la faction oppoſée à Calvin avoit défendu Servet de tout ſon pouvoir, qu'elle ne négligea rien pour le faire triompher, & qu'elle déſiroit ſurtout très-fortement de ſe débarraſſer de la vigilance inquiétante de Calvin, qui gênoit leurs vues, bridoit leurs paſſions, & les forçoit à être religieux & citoyens.

Si l'on ſe tranſporte à-préſent dans le ſiecle de Calvin, ſi l'on raſſemble les circonſtances où il ſe trouva, & ſur-tout ſi l'on peut ſe dépouiller des préjugés qu'un certain ordre de perſonnes a généralement pris contre cet homme célebre,

je

je ne doute pas qu'on ne voie d'abord que le jugement fut fait par les Juges civils, & qu'on y ſuivit ſtrictement la procédure ordonnée par la loi; que Calvin ne rechercha point les moyens de faire périr Servet, puiſqu'il n'auroit jamais penſé à lui nuire s'il étoit reſté hors de Geneve; que Calvin ne fut point déterminé dans ce qu'il fit par quelques diſputes particulieres, ou par une baſſe vengeance, ou par quelque paſſion qui le ſollicitoit à demander la vie d'un malheureux; mais on y verra clairement que Calvin ſuivit les opinions de tous les Eccléſiaſtiques de ſon tems dans toutes les communions, celles en particulier de pluſieurs Luthériens célebres & de diverſes égliſes réformées; qu'il obéit aux loix ſanguinaires portées contre les hérétiques dans tous les pays de l'Europe; & que, s'il fut barbare, il le fut comme tous les grands hommes de ſon ſiecle, & comme tous les tribunaux de ce tems-là.

Il paroît au moins évident que Calvin ſe crut parfaitement innocent dans toute cette affaire: il ne penſa jamais à ſe juſtifier ſur ce ſujet; il ne fit aucun myſtere de ſa conduite dans cet événement; il en parloit à ſes amis & au public comme ſi elle étoit fondée ſur la juſtice, ou plutôt comme ayant agi d'une maniere qui étoit d'accord avec toutes les idées reçues; il avoue

même qu'il n'avoit pas fait arrêter Servet à Vienne, où il ſavoit qu'il ſéjournoit depuis quatre ans, & il ajoute naïvement que, s'il avoit contribué à le faire empriſonner, il ne voudroit pas le nier, parce que cela ne ſauroit lui faire tort.

Que penſera-t-on de Calvin après cet examen? J'avoue que ſa conduite me paroît très-blâmable dans le fonds : l'intolérance eſt à mes yeux une faute énorme contre Dieu, contre les hommes, contre le chriſtianiſme ; mais je ne puis me cacher en même tems les opinions généralement reçues dans le ſeizieme ſiecle, les roues & les gibets dreſſés de toutes parts contre l'héréſie, les loix qui ordonnoient la mort des hérétiques, les bourreaux qui la leur faiſoient ſubir de toutes parts, & le zele auſſi aveugle que féroce qui paroiſſoit applaudir à ces pieux aſſaſſinats. Enfin, il me ſemble que, puiſqu'on n'a pas regardé comme des *ames atroces* tous ceux qui ont fait mourir les hérétiques, on ne peut juſtement diſtinguer Calvin pour le flétrir, puiſqu'il ne fut pas plus intolérant qu'eux & que tous les chrétiens de ſon tems.

Qu'on ne diſe donc plus avec Boſſuet que, lorſque les proteſtans reprochent aux catholiques-romains la mort de tant de milliers d'hérétiques, on doit leur rappeler la mort de Servet & l'exil

de plusieurs personnes accusées d'hérésie hors de Geneve. Servet est pourtant le seul hérétique qu'on ait fait mourir à Geneve du tems de Calvin : on connoît la douceur du jugement de Gentilis & de plusieurs autres hérétiques comme lui. Enfin il me semble que c'est le cas de dire qu'une récrimination n'est pas une réponse quand il s'agit d'un crime abominable, & que l'aveu qu'on en fait ne sauroit faire excuser un crime pareil.

En 1554 Calvin publia un ouvrage pour combattre les erreurs de Servet, & pour assurer aux Magistrats le droit barbare de faire couler le sang des hérétiques. Il s'occupa plus utilement à terminer les différends élevés entre les églises de Suisse & du Valais ; il s'intéressa fortement au sort des François persécutés ; il s'affligea sur les cruelles tragédies qui ensanglantoient l'Angleterre, & il sollicita puissamment l'appui des Princes protestans d'Allemagne en faveur de tous ceux qui souffroient pour la religion.

En 1552 les Ministres du Pays-de-Vaud accuserent Calvin de faire Dieu l'auteur du péché, quoiqu'il eût soutenu l'opinion contraire dans son livre contre les Libertins ; mais les réponses de Calvin ne les détromperent pas : on ne persuade jamais ceux qui veulent trouver des torts & en donner ; aussi ils renouvellerent leurs

querelles en 1555, & ils ſe ſervirent de Bolſec, l'ennemi mortel de Calvin, pour porter dans l'obſcurité à cet homme célebre les coups dont ils vouloient le percer; mais Calvin alla à Berne, où il ſe juſtifia complétement.

C'eſt ſans doute un des éloges les moins ſuſpects de Calvin que celui des Chanoines de Noyon, qui rendirent publiquement graces à Dieu en 1556, à l'occaſion d'une maladie violente dont Calvin fut attaqué, & pendant laquelle il paſſa pour mort; pluſieurs grands hommes ont partagé cet honneur avec Calvin, & ont eu, comme lui, la ſatisfaction de connoître la profonde eſtime qu'on avoit conçue pour eux. Calvin partit au mois d'Août de cette année pour Francfort, dans le deſſein de terminer les troubles que la ſainte-cêne faiſoit naître parmi les proteſtans. Le Conſeil crut devoir lui donner un Huiſſier pour l'accompagner.

Dans ces tems d'effervefcence, les eſprits échauffés vouloient être créateurs; & oubliant que la réformation de la religion étoit circonſcrite par l'Ecriture-Sainte, ils formoient la religion au gré de leurs idées : c'eſt pour cela que les diſputes ſe multiplierent avec les erreurs, & l'amour-propre empêcha la fin des unes & des autres. Les membres de l'égliſe italienne établie à Geneve s'échaufferent ſur la Trinité : cette

diſpute fit dreſſer le 18 Mai un formulaire de confeſſion que chaque membre fut obligé de ſigner ; les formulaires font les coupables, les opiniâtres & les parjures. Valentin Gentilis refuſa d'abord de ſouſcrire au formulaire propoſé ; cependant il céda ; mais il continuoit de dogmatiſer contre la doctrine reçue : il fut mis en priſon, où il eut le 15 Juillet une diſpute avec Calvin ; il lui répondit par écrit : on trouve ſa défenſe avec les réponſes des Miniſtres dans les opuſcules de Calvin. Enfin, dans une requête que Gentilis préſenta au Conſeil, il déclara qu'il ſoumettoit ſes idées à celles des Miniſtres. Il fut néanmoins condamné à avoir la tête tranchée, comme étant convaincu de parjure & d'héréſie volontaires ; mais les cinq Avocats qui avoient décidé qu'il méritoit la mort, dévorés par le remords que leur cauſoit leur déciſion homicide, touchés par la repentance de Gentilis, prierent le Conſeil de ſurſeoir à l'exécution de leur ſentence : le Conſeil, toujours entraîné par ceux qu'il croyoit plus éclairés que lui ſur les matieres dont il s'occupoit, eut le courage & la ſageſſe de commuer la peine de mort en une amende-honorable, que Gentilis fit par la ville le 2 Septembre. J'aurois ſans-doute trouvé plus convenable que Gentilis eût été renvoyé ſans châtiment, parce que nous devons ſeulement à Dieu le compte de nos opi-

nions religieuſes, pourvu que nous ne cherchions pas à les répandre. Mais, il faut le dire, le Conſeil avoit remporté dans cette occaſion une bien grande victoire ſur ſon ſiecle, ſur ſes coutumes, & en particulier ſur lui-même.

Calvin étoit convaincu que le meilleur moyen de conſerver la pureté de la religion étoit d'éclairer les eſprits : il fit auſſi tous ſes efforts pour fonder dans Geneve un college où la jeuneſſe ſeroit bien inſtruite; en 1556 il avoit déjà ſollicité cet établiſſement; mais les affaires étrangeres ne permirent point au Conſeil de s'occuper de cet objet; enfin en 1559 Calvin eut la ſatisfaction de voir ſes déſirs remplis : on fonda un college qui fut d'abord compoſé de Régens très-éclairés, & on érigea une académie qui mérita l'eſtime des étrangers par la célébrité de ſes Profeſſeurs. Je ne dois point omettre que Calvin voulut que Théodore De Beze fût le premier Recteur de cette académie naiſſante, & il ſe contenta d'en être le premier Profeſſeur de théologie.

On n'imagineroit pas que ce fut ſeulement dans le mois de Décembre de cette année que Calvin fut reçu gratuitement bourgeois; il n'y a cependant point de citoyen qui ait acheté ce titre honorable auſſi chérement que lui par ſes ſervices, & je ne crois pas qu'il y en ait beau-

coup qui l'aient autant mérité, & qui le rendent aussi célebre.

Après la mort de François II, Charles IX écrivit en 1561 au Conseil de Geneve pour se plaindre de ce qu'on recevoit dans la ville les ennemis de la France, & qu'on favorisoit ses perturbateurs. Calvin fut appelé avec ses collegues en Conseil, & il répondit qu'il étoit vrai que la compagnie des Pasteurs envoyoit en France des hommes pieux pour régir les églises, lorsqu'on lui en demandoit; mais qu'elle s'occupoit trop sérieusement de l'avancement de la religion pour vouloir semer le trouble dans le Royaume; qu'il étoit en état avec ses collegues de répondre devant le Roi à tous leurs accusateurs. Le Duc de Savoie fit faire alors les mêmes plaintes à l'egard des Vaudois, & on lui adressa les mêmes réponses.

La paix se fit en France; la religion réformée y fut permise, les Princes & les Grands, qui lui étoient attachés, vouloient la faire fleurir; ils demanderent d'abord avec instance Calvin au Conseil; mais le Conseil connoissoit le grand homme qu'il possédoit; il fut assez éclairé pour en estimer le prix, & assez sage pour le conserver. Calvin, sensible au procédé du Conseil, resta à Geneve, où il étoit estimé & mal payé : il ne fut pas cependant insensible à cette distinction

honorable qu'il recevoit des églises de France ; il leur témoigna sa reconnoissance en leur dédiant ses Leçons sur Daniel, qu'il venoit d'achever.

Les disputes que Calvin eut à soutenir ne sont pas finies ; en 1561 il s'en éleva une nouvelle entre lui & Balduin : celui-ci avoit publié pendant le colloque de Poissy un livre de Cassander sous ce titre : *De Officio pii ac publicæ tranquillitatis verè amantis in hoc religionis studio.* Les protestans, attaqués de toutes parts, s'imaginoient être ménacés par-tout ; ils crurent ce livre dangereux : Calvin, Beze & plusieurs autres y répondirent ; mais il faut avouer que Calvin ne garda pas la modération que le sujet qu'il traitoit devoit lui inspirer, & que les vues de Balduin rendoient au moins nécessaire ; le titre de l'ouvrage de Calvin est aussi repréhensible que la maniere dont l'ouvrage est composé, ou plutôt ils sont tous les deux par leur violence dignes de la même censure : *Responsio ad versipellem quemdam mediatorem, qui, pacificandi specie, ratum Evangelii cursum in Galliam abrumpere molitur.* Balduin, maltraité, se vengea par de nouvelles injures : *Ad leges de famosis libellis & calumniatoribus Libellus.* Calvin répondit à son tour : *Responsio ad Balduini convicia.* Balduin ne resta pas dans le silence. Enfin, Calvin déclara qu'il ne vouloit plus répondre à son adversaire, & qu'il se con-

tenteroit d'inſtruire le public de ſes bienfaits à Balduin & de l'ingratitude qu'il lui avoit témoignée. Beze épouſa la querelle de Calvin ; mais il manqua à Calvin, comme Calvin s'étoit manqué à lui-même par le fiel amer qu'il répandit dans ſa réponſe.

Calvin ne ceſſoit pas d'édifier l'égliſe de Geneve par ſes ſermons, d'inſtruire l'Europe par ſes ouvrages lumineux, d'aider ſes amis par ſes conſeils, de former des défenſeurs au chriſtianiſme par ſes lecons, & de combattre les hérétiques par ſes livres & ſes converſations familieres.

Au milieu de ces travaux importans, Calvin étoit le ſeul qui oubliât les maux cruels qui le tourmentoient : en 1562 il compoſa encore cette belle Confeſſion de foi préſentée à la diete de Francfort par le Prince de Condé.

Quoique les maux de Calvin euſſent fort augmenté en 1563, il continua toujours ſes fonctions publiques, & il ne s'appercevoit de la violence des douleurs que lorſqu'il ne pouvoit plus prêcher ou faire ſes leçons : cependant il adreſſa encore deux exhortations aux Polonois contre les blaſphémateurs de la Trinité; il donna en latin & en françois les commentaires ſur les quatre premiers livres de Moïſe, & il termina ſes ouvrages par ſon Commentaire ſur Joſué.

La fermeté de Calvin ne l'abandonna pas à la fin de sa vie; il montra dans ses derniers momens l'empire de la religion chrétienne sur une ame qui en est profondément pénétrée; il prévoit l'instant de sa mort; il en profite pour demander au Conseil une audience dans le jour même où il croit quitter la terre : le Conseil cede à ses désirs, il se rend en pleurant auprès de ce grand homme, qui lui échappe. Calvin, victorieux de la mort qui le presse, remercie le Conseil des bontés qu'il avoit eues pour lui; il lui proteste qu'il avoit toujours souhaité le plus grand bien de l'Etat; il le prie de lui pardonner ses défauts & sur-tout sa vivacité, qui l'avoit quelquefois emporté trop loin, & qu'il espéroit que Dieu lui pardonneroit. Il prit ensuite Dieu à témoin d'avoir prêché l'Evangile purement; il représenta au Conseil les graces dont Dieu avoit comblé la République; il l'exhorta à se confier toujours en lui, à ne pas s'énorgueillir parce que Dieu les protégeoit; il les conjure de faire tous leurs efforts pour se rendre dignes de cette protection par leurs vertus; enfin il pria Dieu pour la prospérité de l'Etat & la conservation des membres du Conseil.

Il adressa encore une exhortation semblable aux Ministres, qui étoient ses collegues, pour les engager à travailler avec zele à l'œuvre du

Seigneur, pour les encourager à être unis, charitables, amis de l'ordre, & vigilans ſur les progrès de la corruption; il leur demanda pardon des manieres chagrines qu'il pouvoit avoir eues avec eux pendant ſa maladie, & il les remercia de leur attachement & de leurs ſecours officieux.

Calvin étoit ſi cher à ſes amis, que Farel, âgé de quatre-vingt ans, partit de Neuchâtel à pied pour recevoir ſes derniers embraſſemens. Calvin mourut le 27 Mai 1564.

Perſonne ne fut plus déſintéreſſé que Calvin; ſes meubles, ſes livres & ſon argent, dont on fit l'inventaire après ſa mort, ne produiſirent pas la ſomme de cent vingt-cinq écus d'or; cependant il refuſa pendant ſa maladie vingt-cinq écus que le Conſeil voulut lui donner, de même que la portion de ſes émolumens, qu'on lui devoit; il croyoit qu'il ne pouvoit pas recevoir cet honoraire, parce qu'il n'avoit pu remplir les fonctions de ſes emplois. Quand le Conſeil vouloit lui faire quelque gratification, il le prioit ſouvent de la partager entre ſes collegues qui étoient pauvres.

J'ajouterai ici quelques anecdotes ſur la vie de Calvin, qui contribueront peut-être à faire mieux connoître cet homme célebre.

On dit que, lorſque Calvin étudioit le droit

à Bourges, ſes Profeſſeurs lui faiſoient faire leurs leçons pendant leur abſence, & qu'on l'écoutoit avec avidité.

Calvin donna pluſieurs preuves de ſon patriotiſme pour Geneve ; toute ſa vie, principalement occupée pour le bien de cette république, en fut une démonſtration perpétuelle ; mais il le fit ſur-tout remarquer au mois de Mai 1559 : on craignoit un ſiege ; chacun travailloit à réparer les fortifications de la ville ; les Profeſſeurs de l'académie, les Paſteurs, les gens de lettres, à l'imitation de Calvin, s'efforcerent à perfectionner un des baſtions de la place.

Quoique Calvin fût aſſez attaché à ſes opinions, il reſpectoit cependant celles des autres, & quoiqu'il fût fixe dans ſes ſentimens, il ſavoit eſtimer & louer ceux qui ne les avoient pas, & même ceux qui les condamnoient. Chacun ſait que Calvin eut une façon de penſer bien décidée ſur la prédeſtination, la grace & les ſacremens ; il fit pourtant traduire en françois la *Somme de théologie* de Mélanchton en 1546, & il la fit réimprimer en 1551 ; cependant Mélanchton étoit bien plus réſervé que Calvin ſur le premier article, & il appeloit diſertement l'abſolution un ſacrement. Malgré cela, Calvin met une préface à la tête de cet ouvrage, & il y reconnoît que Mélanchton a dit ſur ces matieres tout

ce qui étoit néceſſaire au ſalut, & qu'il a ſeulement omis ce qu'on peut ignorer ſans danger; il peint même avec énergie les diſputes qu'on ſoutient mal-à-propos ſur ces ſujets, en diſant qu'*elles ſont perplexes & confuſes*, *& qu'il n'en revient nul fruit de bonne inſtruction.* Il termine ces réflexions, qui ſont ſages, par un bel éloge de Mélanchton, & il exhorte les lecteurs à reſſembler à ce grand homme par leur modération, leur docilité & leur piété.

Voici un trait plus remarquable : Bucer blâma hautement la véhémence de Calvin; Calvin le ſut; il lui écrivit uniquement pour lui avouer ſa faute : *Je n'ai pas de plus grands combats*, lui diſoit-il, *contre mes vices, qui ſont très-grands & en très-grand nombre, que celui que j'ai contre mon impatience, mais mes efforts ne ſont pas abſolument inutiles ; cependant je n'ai pu encore vaincre cette bête féroce.* --- *Voilà qui eſt modeſte*, dit Voſſius, *Epiſt. præſtant. Theol.*, *Pag.* 817.

Il eſt important de ſavoir encore que la conſidération dont Calvin jouiſſoit dans Geneve ne le mit jamais au-deſſus des loix; on voit qu'en 1538 le Conſeil lui défendit, de même qu'aux autres Eccléſiaſtiques, de s'occuper de la politique interne de l'Etat. On ſait encore que les livres de Calvin étoient ſoumis à la même cenſure que ceux des autres Ecrivains, & qu'on le força

plusieurs fois à corriger ses ouvrages de la maniere qu'on croyoit la plus convenable. Cela ne prouve-t-il pas clairement que Calvin ne dirigeoit pas despotiquement les opinions de ses supérieurs & de ses égaux, & qu'il soumit souvent les siennes à celles qu'on lui prescrivoit ?

Calvin reçut les louanges de son siecle & de tous les hommes illustres qui le connurent. On sait qu'Albert Pighius, qui avoit entrepris la réfutation de l'Instruction chrétienne de Calvin, devint calviniste dans un des dogmes principaux. Papyre Masson, ennemi déclaré des protestans, De Thou, Pasquier, Balzac, Stapleton, le pere Simon regardent Calvin comme un homme très-savant & comme un grand Théologien. Salmeron a copié dans ses Commentaires plusieurs morceaux des ouvrages de Calvin, sans les citer & sans les changer. Mélanchton appelle Calvin, *le Théologien*. Bodin fait l'éloge des Ordonnances ecclésiastiques de Geneve, dont Calvin fut le principal Auteur. Joseph Scaliger regardoit Calvin comme le meilleur interprete de l'Ecriture-Sainte, & il préféroit son commentaire sur Daniel à tous les autres; il disoit communément *solus Calvinus in Theologicis*.

M. Gaillard, cet Historien distingué par son exactitude & son éloquence, a prétendu dans l'histoire de François premier, Tôm. VI, que

Calvin étoit l'auteur de la mort d'Ami Perrin : j'avoue que jufques au moment où je lus cet excellent ouvrage, je n'avois rien apperçu dans notre hiftoire qui fît foupçonner feulement ce fait. L'anecdote que j'ai rapportée fur la conduite de Calvin à l'égard d'Ami Perrin prouve au contraire que Calvin favoit pardonner, & qu'il pardonnoit généreufement; mais il eft démontré que la fentence de mort prononcée contre Perrin fut fondée fur une émeute populaire dont il avoit été l'auteur, fur fa défobéiffance à l'un des premiers Magiftrats, fur l'infulte qu'il commit à fon égard en brifant fon bâton de commandement, & fur l'abus criant de l'autorité que lui donnoit fa place de Capitaine-Général. Quoi qu'il en foit, Calvin n'intervint en aucune façon dans ce procès, & il ne pouvoit même pas y intervenir; il n'y eut aucune efpece de part, enfin la fentence contre Ami Perrin ne fut exécutée qu'en effigie, & l'on anéantit à cette occafion la charge de Capitaine-Général, dont cet homme violent étoit alors revêtu, comme on peut le voir dans l'hiftoire de Geneve par Spon, Tôm. I.

M. Gaillard va plus loin; il attribue à Calvin les guerres que la religion fit naître en France: mais comme il ne fournit aucune preuve de ce fait, je me contenterai de l'affurer que Calvin

recherchoit la paix avec ardeur ; qu'il auroit voulu la faire régner par-tout ; qu'il ne cessoit d'exhorter à la paix tous ceux qui pensoient à la troubler ; qu'il parloit & écrivoit de cette maniere aux François qui le consultoient, & qu'il ne demanda aux Princes Allemands que de l'argent pour les François dépouillés & persécutés en France : sa correspondance, imprimée & manuscrite, ne laisse aucun doute sur ses intentions pacifiques.

Les Historiens peignent Calvin avec un visage pâle & décharné, un teint sombre & une barbe longue terminée en pointe : sa constitution étoit très-foible ; la migraine, la fievre quarte, la goutte, la colique le tourmentoient presque continuellement ; enfin à tous ces maux se joignirent encore avant sa mort les douleurs atroces de la gravelle.

Il en a été de Calvin comme de tous les grands hommes qui ont influé sur leurs contemporains : on a exagéré son éloge & sa censure ; mais nous, qui le voyons à la distance de deux siecles, nous serions impardonnables si nous étions encore injustes : nous dirons donc que Calvin nous paroît zélé & infatigable dans la recherche de la vérité, actif & courageux pour la répandre, pur dans ses mœurs, régulier dans sa conduite, & désintéressé dans toutes ses actions. Supérieur aux petites considérations de la vanité, il méprisa le luxe,

luxe, les honneurs & les plaiſirs ; ſes vices naiſſoient de ſes vertus outrées ; il s'indignoit auſſitôt qu'il croyoit voir fouler aux pieds la vérité & la piété : ennemi de toute diſſimulation, il s'exprimoit avec franchiſe ; & comme il étoit né violent, ſon ton étoit ſouvent dur & injurieux : mais, en même tems, il ne ſe ménageoit pas lui-même ; il avouoit ſes fautes ; il les montroit ſans les gazer ; il ſe traitoit quelquefois avec l'âcreté qu'il a eue pour les autres. Enfin, on peut aſſurer que, ſi Calvin ne gagna pas l'amitié de tous ceux qui le connurent, il les força tous au moins à l'eſtimer.

On peut voir par ce portrait que je ſuis auſſi éloigné d'être l'apologiſte univerſel de Calvin que ſon fanatique détracteur : j'ai ſur-tout évité de faire ſon éloge en faiſant la cenſure de ſes ennemis acharnés ; nous vivons dans un ſiecle où les paſſions doivent être tranquilles, & où la raiſon ſeule doit être juge. Auſſi je ne puis m'empêcher de m'étonner que, dans le dix-huitieme ſiecle, on ait pu faire un portrait de Calvin comme celui qu'on lit dans l'hiſtoire de l'égliſe de M. l'Abbé Berault De Bercaſtel ; il me ſemble que cet Hiſtorien a réuni tout ce qu'on peut imaginer de plus atroce pour rendre odieux le caractere d'un grand homme, qu'il n'a pas connu ; pour calomnier les vertus qu'il n'a pu lui diſputer ; pour

noircir les talens qu'il a été forcé de lui reconnoître. La calomnie, la médiſance, les jugemens téméraires ſervirent-ils jamais la religion qu'on veut défendre ? J'ignore ſur quel fondement repoſe ce portrait ; mais je ſais que mon hiſtoire, qui eſt fidelle, lui eſt entiérement oppoſée, de même que tout ce que j'ai dit ſur l'hiſtoire de la réformation de Geneve eſt différent des tableaux que ce nouvel Hiſtorien a cru devoir en tracer.

Je me ſuis borné à repouſſer les accuſations directes qu'on a intentées contre Calvin, & j'ai cru pouvoir laiſſer ſans réponſe une foule de jolies phraſes qu'on s'eſt permiſes contre lui : on réſiſte difficilement au plaiſir de placer Calvin à côté de Voltaire ; & l'on fait avec aiſance des *proſcriptions & des ſupplices* pour les oppoſer à l'ouvrage de l'Homere François ſur la tolérance. Je ſais avec Horace que les Peintres & les Poëtes ont toujours eu la liberté d'imaginer ce qu'ils ont cru propre à rendre leurs compoſitions plus intéreſſantes ; cependant le ſage Auteur de la Vie d'Agricola m'apprend par ſon exemple qu'on peut plaire toujours par une peinture fidelle & noble des grands hommes, qu'on conſacre ainſi à l'immortalité.

Si l'on conſidere Calvin comme un homme de lettres, on reconnoîtra qu'il fut très-ſavant, bon Littérateur, profond Théologien, excel-

lent Critique; il parloit & écrivoit très-purement en latin; il n'écrivoit pas moins bien en françois; & Patru le cite aussi souvent qu'Amyot dans ses Remarques sur les remarques de Vaugelas sur la langue françoise. Calvin étoit plein de génie; il éclairoit tous les sujets qu'il traitoit; il savoit les mettre à la portée de ceux qui devoient s'en servir, & y intéresser ceux qui les lisoient; ses ouvrages sont fortement pensés & éloquemment écrits; on le lit avec plaisir, on s'instruit en le lisant; c'est sur-tout dans ses Commentaires sur la Bible qu'il fait briller la profondeur de son jugement, l'étendue de ses connoissances, la sagesse de sa critique & la circonspection du vrai savoir; ils sont encore l'admiration de ceux qui les étudient, & fournissent des matériaux excellens à tous ceux qui veulent bien entendre l'Ecriture-Sainte.

Calvin domina tous les esprits de son tems par son génie; il a même été le Réformateur de l'église romaine, qu'il engagea à supprimer plusieurs abus crians qu'elle sembloit autoriser par son silence; il a contribué à décharger les hommes du joug de la superstition, & à leur faire redouter le despotisme des consciences; il a favorisé les progrès des sciences & de la philosophie, en forçant le clergé à raisonner & à étudier: mais c'est surtout dans Geneve qu'il déploya l'énergie de son

ame; il y fut dans le même tems la lumiere de l'églife, l'oracle des loix, l'appui de la liberté, le reftaurateur des mœurs & le créateur des favans & des fciences : les Genevois lui doivent les vertus qui les rendirent fi long-tems célebres, & les fciences qu'ils cultivent avec tant de fruit. Il s'occupa beaucoup de la compofition de nos Edits politiques & civils, qui ont fait profpérer la République pendant un très-grand nombre d'années : auffi Montefquieu difoit avec raifon que les Genevois devoient bénir le moment de la naiffance de Calvin & celui de fon arrivée dans nos murs.

Calvin fut en rélation avec tous les grands hommes de fon fiecle qui fe diftinguerent le plus par leur rang & par le rôle qu'ils jouerent en Europe, comme on peut le voir dans la grande collection de fes lettres, qui eft dans la bibliotheque de Geneve; par celles qu'on trouve dans la bibliotheque du Roi de France aux N°. 8585, 8586 des manufcrits latins; de même que parmi les manufcrits de M. Dupuy, N°. 102 : il y en a encore un très-grand nombre dans la bibliotheque du Duc de Saxe Gotha; elles avoient été recueillies par Théodore De Beze, qui les vendit avec fa bibliotheque à George De Zaftriffel, Seigneur Morave : chacun connoît celles qui font imprimées, & il y a peu de bibliotheques qui n'en poffedent pas quelques-unes.

On a ſouvent fait la queſtion, pourquoi donnoit-on à Calvin le titre de *Maître Jehan Calvin?* J'avoue que je l'ignore : on a cru qu'il prenoit ce nom comme Docteur en droit; d'autres ſuppoſent qu'on l'appeloit ainſi ſuivant l'uſage encore reçu en Suiſſe, où les Paſteurs ſont préſentés au peuple avec le nom de Maître ou Docteur: mais alors tous les Eccléſiaſtiques qui auroient étudié en droit & tous les Paſteurs de nos égliſes ſe feroient honorés en ſe qualifiant comme Calvin; cependant cet uſage n'a pas été adopté par les collegues & les ſucceſſeurs de Calvin.

J'obſerverai ſur la pſeudonymie de Calvin que c'étoit la mode des Savans de ce tems-là de ſe cacher ſous des noms ſuppoſés qu'ils aimoient à ſe donner : ainſi Luther ſe faiſoit appeler *Georgius Eques*. Garaſſe, dans un livre intitulé *Doctrine curieuſe*, a dit pluſieurs abſurdités ſur les noms adoptés par Calvin.

Il paroît que Cauvin fut le vrai nom du Théologien de Geneve; qu'il ſe fit appeler Calvin pour le latiniſer plus aiſément, & qu'il le garda parce qu'il étoit plus connu.

Calvin prit le nom de *Caldærius*, qui ſignifie la même choſe que celui de Calvin; en 1539 il ſe fit appeler *Alcuin* dans l'édition qu'il donna de ſon *Inſtitutio chriſtiana* à Strasbourg. Baillet prétend qu'il eut auſſi le nom de *Lucanus*; Spon-

danus dit qu'il se fit appeler *Deperçan*, ou *Deparçan*, Ann. ecclésiast. 1534 : on trouve quelques-unes des lettres de Calvin signées de ce nom. Enfin, il se signe souvent dans ses lettres, *Charles De Heppeville*, ou *Happeville*. Calvin se signoit peut-être ainsi pour ménager ses correspondans, à qui son nom auroit pu nuire si les lettres s'étoient perdues : il porta ce dernier nom pendant son séjour en Italie.

Je prévois que cette histoire de Calvin étonnera les uns & révoltera les autres ; qu'on m'opposera les préjugés dominans contre lui, quelques faits vrais tirés de nos annales ; on croira qu'un Ecclésiastique Genevois devoit faire l'apologie de ce grand homme. Je dois le dire, au risque même de n'être pas cru, j'ai dit franchement la vérité telle que je l'ai vue, & je me suis rigoureusement imposé l'obligation de raconter avec naïveté tout ce que j'ai pu découvrir. J'observerai donc d'abord que j'ai eu les mêmes préjugés contre Calvin que ceux que je combats ; que j'ai vu ces préjugés disparoître en approfondissant son histoire, celle de Geneve & du seizieme siecle ; je me suis convaincu ensuite que la passion, l'ignorance & souvent la mauvaise foi avoient imputé à Calvin des fautes qu'il n'eut jamais, & l'avoient rendu responsable de la barbarie des tems où il vécut. Je ne puis le dissi-

muler, un appui de la religion & des mœurs devoit être néceſſairement expoſé à l'intolérance de ceux qui n'aiment ni la religion ni les mœurs, & il ne pouvoit échapper aux calomnies de ceux qui, en ſe déchaînant contre l'intolérance religieuſe, ne ſont pas toujours tolérans pour ceux qui oſent penſer différemment qu'eux ſur d'autres objets. Enfin, les divers faits qu'on pourra citer pour confirmer ce que j'ai pu dire ne regardent point Calvin comme individu, mais comme membre du Conſiſtoire ou tribunal des mœurs, dont j'ai parlé : auſſi comme Calvin ne fut pour l'ordinaire que la neuvieme perſonne de ce corps, qu'il n'eut que ſa voix de même que ſes collegues, que dans ce corps il y avoit alors au moins autant de Laïques que d'Eccléſiaſtiques, que les premiers étoient membres des Petit & Grand Conſeils de la République, on ne peut juſtement attribuer à Calvin les réſolutions d'un corps composé de perſonnes inſtruites, jalouſes de leurs droits, & qui ſurent ſouvent réſiſter à Calvin. N'oublions pas ſur-tout que la diſcipline eccléſiaſtique ſe reſſentoit alors de la groſſiéreté des mœurs, de l'atroce ſévérité de la juriſprudence criminelle, de la cruauté, de la tyrannie dans les procédures, & de la barbarie des peines infligées pour de petites fautes; ce qui fait croire avec raiſon que ce qu'on regarderoit aujourd'hui

comme un attentat à la liberté, à la charité & à l'honneur, n'étoit pas alors considéré de même : on voit au moins souvent dans notre histoire des personnes flétries par des punitions publiques rentrer dans la société comme s'il ne leur étoit rien arrivé, & reprendre des emplois honorables comme si leur honneur n'avoit pas été anéanti. Ne jugeons donc jamais les événemens du seizieme siecle par les idées qui remplissent les têtes dans le dix-huitieme ; & pour peser la valeur d'un homme qui a vécu il y a trois cent ans, prenons, si nous voulons être justes, les poids dont on se servoit alors.

Il ne me reste plus qu'à faire le catalogue des ouvrages publiés par ce grand homme ; ils serviront de preuves justificatives à l'histoire que je viens d'en tracer.

L. Annæi Senecæ, Senatoris ac Philosophi clarissimi, libri duo de Clementiâ ad Neronem Cæsarem, Johannis Calvini Noviodunæi Commentariis illustrati, 4°. *Parisiis, apud Ludovicum Cyaneum* 1532. Cette édition est extrêmement rare.

Psychopannychia, quâ refellitur eorum error qui animas post mortem usque ad ultimum Judicium dormire putant, 1534, *Parisiis ; Morgiis* 1545 ; traduite en françois en 1556.

Christianæ religionis Institutio, totam ferè pietatis summam & quidquid est in doctrinâ salutis

cognitu necessarium complectens, omnibus pietatis studiosis lectu dignissimum opus, ac recens editum; præfatio ad Christianissimum Regem Franciæ, quâ hic ei liber pro confessione fidei offertus Johanne Calvino Noviodunensi, Auctore, 8°. *Basileæ* 1536, *per Thomam Plattnerum.* Cette édition est infiniment rare : Calvin retoucha cet ouvrage, l'augmenta & le fit imprimer *in*-folio à Strasbourg en 1539 par Vendelinus Rihelius; le même Libraire la réimprima en 1543 : on en fit ensuite plusieurs éditions à Geneve; mais la plus complete est celle de Robert Etienne *in*-fol. 1559. L'édition qu'on donna à Lausanne *in*-4°. en 1576 est accompagnée d'un indice fait par Nicolas Colladon & Marlorat. Calvin traduisit lui-même son ouvrage en françois en 1541.

De fugiendis impiorum illicitis sacris Epistola, 1537.

De papisticis sacerdotiis, vel administrandis, vel abjiciendis, Epistola, 1537.

J. Sadoleti Epistola ad S. P. Q. Genevensem, & ad eum J. Calvini Responsio, 1539; traduite en françois en 1541.

De la Cêne du Seigneur, 1540; traduit en latin par Nicolas Des Gallars, 1545.

La Bible, en laquelle sont contenus tous les livres canoniques de la Sainte-Ecriture, tant du Vieux que du Nouveau Testament, translatée en

françois par Jehan Calvin, 4°. *Geneve, à l'Epée* 1540. C'est la Bible d'Olivétan que Calvin corrigea de nouveau en quelques endroits; il en donna une nouvelle édition revue & corrigée en 1551.

Epinicium Christo cantatum, 1541; traduit en françois, par Conrad Badius.

Antidotum adversùs articulos Facultatis Theologiæ Sorbonicæ 1542.

Vivere apud Christum, non dormire animis Sanctos Assertio, 8°. *Argentorati* 1542.

Johannis Calvini supplex Exhortatio ad invictum Cæsarem Carolum Quintum, & illustrissimos Principes aliosque ordines Spiræ nunc Imperii conventum agentes, ut restituendæ ecclesiæ curam seriò velint suscipere, 4°. 1543.

Defensio doctrinæ de servitute & liberatione humani arbitrii adversùs Albertum Pighium, 1543.

Brieve Instruction pour armer tout bon fidele contre les erreurs de la secte commune des anabaptistes, 1544; traduit en latin par Nicolas Des Gallars.

De necessitate reformandæ ecclesiæ, 1544.

Aux Ministres de l'église de Neufchâtel contre la secte fanatique & furieuse des Libertins, qui se disent spirituels, 1544.

Scholia in admonitionem paternam Pauli III, 1544.

Petit Traité sur la recherche des reliques, qu'on croit par-tout fort utile à la chrétienté, 1544; traduit en latin par Nicolas Des Gallars.

Contre la secte fantastique des Libertins, qui se disent spirituels, 8°. *Geneve* 1545.

Catechismus ecclesiæ Genevensis, primò gallicè anno 1536 *scriptus, deindè ab ipso Auctore eo qui nunc extat ordine & methodo editus, tum latinè adjectâ formulâ, tum precum publicarum, tum administrationis sacramentorum, Genevæ* 1545. Ce catéchisme parut à Bâle en 1538; Calvin l'augmenta à Strasbourg en 1541, & il le traduisit en latin en 1545; on l'ajouta en 1550 à l'Instruction chrétienne, & il fut destiné pour l'usage des enfans. Ce catéchisme fut d'abord traduit en espagnol & imprimé sans nom de lieu & sans date; en 1545 il fut mis en italien, ensuite en anglois, en grec, en grec & latin & en hébreu.

De vitandis superstitionibus, 1545.

Excusatio ad Pseudo-Nicodemos cum duabus Epistolis ad Ministros ecclesiæ Tigurinæ, 1545.

La Somme de théologie, ou Lieux communs, revus & augmentés par Philippe Mélanchton; traduit du latin par Jehan Calvin, avec une préface, 8°. 1546. Ce livre est très-rare.

Contre un Franciscain, sectateur des erreurs des Libertins, adressé à l'église de Rouen, 8°. 1547.

Acta Synodi Tridentinæ cum Antidoto, 1547; traduit en françois en 1548.

Interim adultero Germanum, cui adjecta est vera christianæ pacificationis & ecclesiæ reformandæ ratio, 1547; traduit en françois en 1549.

Consensio in re sacramentariâ Ministrorum ecclesiæ Tigurinæ & Johannis Calvini, Tiguri 8°. 1549, *apud Robertum Stephanum* 1554.

Advertissement contre l'astrologie qu'on appelle judiciaire, *& autres curiosités qui regnent aujourd'hui dans le monde*, 1549; & en latin.

De scandalis quibus hodiè plerique absterrentur, nonnulli etiam alienantur à purâ Evangelii doctrinâ, 4°. *apud Crispinum*, 1550.

Brevis Formula confessionis fidei, 1550. Plusieurs croient qu'elle est de 1562.

De æternâ Dei Prædestinatione & Providentiâ, 1550; & en françois.

De Libertate christianâ, 8°. *Genevæ* 1550.

De Vitâ christianâ, 8°. 1550.

Consensus Pastorum Genevensium de prædestinatione & providentiâ, 8°. *Genevæ* 1552; & en françois.

Defensio orthodoxæ fidei sacræ Trinitatis adversùs prodigiosos errores Michaëlis Serveti; en latin & en françois, chez Robert Etienne, 8°. 1554.

Brevis Responsio ad diluendas nebulonis cujusdam calumnias, quibus doctrinam de æternâ Dei prædestinatione fœdare conatus est, 1554.

Defensio de sacramentis, eorumque naturâ, vi, fine & fructu, 8°. apud *Robertum Stephanum*, 1555.

Réformation pour imposer silence à un certain belître nommé Antoine Catelan, jadis Cordelier d'Alby, 1556.

Secunda Defensio contrà Westphallum, 8°. 1556.

Ultima Admonitio ad Joachimum Westphallum, 8°. 1557.

Responsum ad questiones Georgii Blandratæ, 1559.

Responsum ad fratres Polonos, quomodo mediator sit Christus ad refutandum Stancari errorem, 1560.

Gratulatio ad Gabrielem De Sacconnay, Præcentorem Lugdunensem, 1560.

Responsio ad versipellem quemdam mediatorem, 1561.

Responsio ad Balduini convicia, 1561.

Adversùs Valentinum Gentilem historica Expositio, 1561. Théodore De Beze la fit réimprimer avec une préface en 1567.

Explicatio sanæ doctrinæ de verâ participatione carnis & sanguinis Christi adversùs Heshusium, 8°. *Genevæ* 1561.

Optima ineundæ concordiæ Ratio, 8°. 1561.

Réponse à un certain Hollandois, lequel, sous

l'ombre de faire les Chrétiens spirituels, leur permet de polluer leurs corps en toute idolâtrie, 1562.

Confession de foi au nom des églises réformées de France, faite durant la guerre pour présenter à l'Empereur, aux Princes & Etats d'Allemagne à Francfort, 1562.

Brevis Admonitio ad fratres Polonos ne triplicem in Deo essentiam pro tribus personis imaginando, tres sibi Deos fabricent, 1563.

Epistola quæ fidem hujus ad Polonos Admonitionis confirmat, 1563.

Congratulation à Vénérable Prêtre touchant la belle préface & mignone dont il a remparé le livre du Roi d'Angleterre.

La partie la plus importante des ouvrages de Calvin est composée de ses Commentaires sur l'Ecriture-Sainte, dont il traduisit un grand nombre en françois.

Commentarius in Genesim, fol. Genevæ, apud Robertum Stephanum, 1554.

Commentarius in quatuor libros Mosis, in formam harmonicè digestus, fol. 1563.

Commentarius in quinque libros Mosis, fol. apud Henricum Stephanum, 1564.

Commentarius in Josue librum, 8°. *Genevæ* 1562.

Commentarius in Psalmos, fol. apud Robertum Stephanum, 1557; en françois, 1561.

Commentarius in Isaiam Prophetam, *folio* 1551 --- 1559, *apud Crispinum.*

Prælectiones in Jeremiam, *fol. apud Crispinum*, 1563.

Prælectiones in viginti capita Ezechielis, 8°. *Genevæ*, *apud Franciscum Perrin*, 1565.

Prælectiones in librum prophetiarum Danielis, *fol. apud Robertum Stephanum*, 1561; en françois, fol. 1562.

Prælectiones in duodecim Prophetas Minores, *apud Crispinum*, *fol.* 1559; en françois, folio 1560.

Prælectiones in Oseam, 4°. 1557.

Harmonia ex tribus Evangelistis composita, *adjuncto seorsim Johanne*, *fol. apud Robertum Stephanum*, 1563. On y a joint les Actes des Apôtres en allemand en 1600, par Wolfg. Haller.

Commentaire sur l'Evangile selon St. Jean, 8°. 1553.

Commentarius in Acta Apostolorum, *fol. Genevæ* 1552; en françois, 1563.

Commentarius in Epistolam ad Romanos, 8°. *Argentorati*, 1540.

Commentarius in omnes Epistolas Pauli, *fol. Genevæ*, 1548.

Commentarius in Epistolas ad Corinthios; 4°. *Genevæ*, 1548.

Commentarius in Epistolam ad Ephesios, 4°. *Genevæ*, 1548.

Commentarius in Epiſtolam ad Galatas, 4°. *Genevæ*, 1548.

Commentarius in Epiſtolam ad Philippenſes, 4°. *Genevæ*, 1548.

Commentarius in Epiſtolam ad Coloſſenſes, 4°. *Genevæ*, 1548.

Commentarius in omnes Epiſtolas Pauli, in Epiſtolam ad Hebræos & in Epiſtolas canonicas Petri, Johannis, Judæ, Jacobi, fol. apud Robertum Stephanum, 1551, 1556; & en françois, 1560.

Commentarius in omnes Epiſtolas canonicas, fol. Genevæ, 1551.

Commentaire ſur l'Epitre à Tite & aux Hébreux, chacun d'eux publié à Geneve en 1549.

Commentaire ſur deux Epîtres aux Theſſaloniciens, fol. Geneve, 1550.

Commentaire ſur deux Epîtres à Timothée & l'Epître à Tite, 4°. *Geneve*, 1563.

Voici le catalogue des ſermons imprimés de Calvin qu'on peut trouver encore.

Quatre ſermons de Mr. Jehan Calvin de matieres utiles pour notre tems, avec expoſition brieve du Pſeaume LXXXVII, 8°. 1552.

Sermon ſur le Sacrifice d'Abraham.

——— *ſur les dix Commandemens.*

——— *ſur le Deutéronome*, 8°. *Geneve*, 1562.

——— *ſur Job, fol.* 1563.

Sermon

Sermon sur le Pseaume CXIX.

——— *sur le Cantique d'Ezechias.*

——— *sur les huit derniers Chapitres d'Ezéchiel*, 8°. *La Rochelle*, 1565.

——— *sur l'Harmonie des trois Evangélistes*, 8°. 1562.

——— *sur les quatre premiers Chapitres des Evangiles.*

——— *sur la premiere Epître aux Corinthiens.*

——— *sur les dixieme & onzieme Chapitres de la premiere Epître aux Corinthiens*, 8°. *Geneve*, 1558.

——— *sur l'Epître aux Galates*, 4°. *Geneve*, 1552.

——— *sur l'Epître aux Ephésiens*, 8°. *Geneve*, 1562.

——— *sur la Naissance, Passion, Mort, Résurrection & Ascension de Jésus-Christ*, 8°. *Geneve*, 1558.

——— *sur la Providence & l'Election éternelle.*

Je joins ici un catalogue des sermons prêchés par Calvin depuis le 29 Septembre 1549 jusques au 15 Février 1560 : il est tiré des régistres de la Vénérable Compagnie des Pasteurs de Geneve.

Cent vingt-trois sermons sur la Genese.

Deux Cent sermons sur le Deutéronome.

Cent cinquante-neuf sermons sur Job.

Soixante & douze sermons sur les Pseaumes.

Vingt-deux sermons sur le Pseaume CXIX.

Trois cent quarante-trois sermons sur Esaïe.

Quatre-vingt-onze sermons sur Jérémie.

Vingt-cinq sermons sur les Lamentations.

Cent soixante & quatorze sermons sur Ezéchiel.

Quarante-sept sermons sur Daniel.

Soixante-cinq sermons sur Osée.

Dix-sept sermons sur Joël.

Quarante-trois sermons sur Amos.

Cinq sermons sur Abdias.

Six sermons sur Jonas.

Vingt-huit sermons sur Michée.

Dix-sept sermons sur Sophonie.

Cent quatre-vingt-neuf sermons sur les Actes des Apôtres.

Cent-dix sermons sur la premiere Epître aux Corinthiens.

Soixante-six sermons sur la seconde Epître aux Corinthiens.

Quarante-trois sermons sur l'Epître aux Galates.

Quarante-six sermons sur les deux Epîtres aux Thessaloniciens.

Cinquante-cinq sermons sur la premiere Epître à Timothée.

Trente-un sermons sur la seconde Epître à Timothée.

Quarante-huit sermons sur l'Epître à Tite.

Ces deux mille vingt-cinq ſermons exiſtent en manuſcrit dans la bibliotheque publique de Geneve : Denys Raguenier les écrivoit à l'égliſe pendant que Calvin les prêchoit. Jean Budé & Charles De Jonvillers écrivoient les leçons de Calvin à l'auditoire de théologie : Nicolas Des Gallars, François Bourgoing & Jean Couſin avoient de même écrit pluſieurs leçons & ſermons. André Spifame écrivit encore les ſermons de Calvin ſur l'Epître aux Galates, comme on l'apprend dans le catalogue des manuſcrits de la bibliotheque de Berne, Tóm. I.

On a fait diverſes collections des Œuvres de Calvin.

Tractatus theologici omnes, fol. Genevæ, 1576.

Opuſcula omnia, fol. Genevæ, 1552; & en françois 1566, avec des additions.

Entre les lettres de Calvin qui ſont imprimées, on trouve :

Epiſtolæ ab eccleſiæ helveticæ Reformatoribus, vel ad eos ſcriptæ, Centuria prima, 8°. *Tiguri*, 1742.

On en trouve quelques-unes parmi celles qui furent écrites à des Anglois par des Réformateurs, & qui ont été recueillies à Zurich en 1782.

Epiſtolæ Calvini & Reſponſa, cum vitâ Calvini à Theodoro Bezâ, fol. Geneve, 1576. L'édition

de Lausanne, chez Le Preux, 8°. a seize lettres de plus; elle est très-rare.

On trouve des lettres de Calvin dans les *Animadversiones philologicæ* de Crenius, dans les *Mélanges de littérature* par D'Artigny, Tôm. II & III, dans la *Pseudonymia Calvini* de Liebe, dans le vol. VIII des Œuvres de Calvin imprimées à Amsterdam. Teissier a publié en françois *Lettres choisies de Calvin* en 1702.

On a publié aussi *Lettres de Calvin à Jacques De Bourgogne*, 8°. Amsterdam, 1744. Toutes les Œuvres de Calvin sont imprimées en latin à Geneve en douze vol. *in*-folio : on en fit une nouvelle édition en 1617. Enfin, Schepfer, qui s'étoit imposé le devoir d'imprimer les Œuvres de Calvin avant sa mort, a donné la belle édition qui a été faite en neuf vol. *in*-fol. à Amsterdam en 1667.

Auteurs à consulter sur la vie de Calvin.

Histoire de la vie de Jean Calvin, par Théodore De Beze, 4°. *Geneve*, 1564. Cette vie a été augmentée par son Auteur dans la préface des Commentaires de Calvin sur Josué; elle parut en 1565, & elle fut traduite en latin par lui.

Robert Baens, de vitâ, fide & morte J. Calvini, Hidelbergæ, 1565.

De J. Calvini, magni quondam Genevensium Ministri, vitâ, moribus, rebus gestis, studiis, ac denique morte, Historia, per Hieronimum Bolsecum, Medicum Lugdunensem, descripta, & nunc ex gallico ejus, Parisiis impresso, exemplari latinè reddita, 8°. *Coloniæ*, 1580. Je n'ai pas vu l'édition françoise; mais l'ouvrage latin est écrit avec le fiel le plus amer, & dicté par la passion la plus violente.

Laingeus Liber de vitâ, moribus atque rebus gestis hæreticorum nostri temporis, 8°. *Parisiis*, 1585. On y trouve la vie de Calvin, ou plutôt un libelle, qui seroit regardé impossible s'il n'étoit pas imprimé.

Ludovici Alectorii Vita J. Calvini, hæresiarcæ. Voy. *Soto-Mayor, Index lib. prohib.*

Flores calvinistici, descripti ex vitâ Roberti Dudley, Johannis Calvini, Thomæ Cranmery, Johannis Knoxii, per Julium Briegerum, 8°. *Neapoli*, 1585.

Joh. Calvini, Noviodunensis, nova Effigies, centum coloribus ad vivum expressa, Auctore Nicolao Romeo Brugensi, quâ sancti Thomæ theologia tota strictim attingitur, Calvini tota fusè refutatur, accedit digressio de prædestinatione & justificatione, item Calvini confessio ex equleo, Antuerpiæ, 1622.

Emmanuel De Vega, Conimbrensis Jesuita, de vitâ & miraculis Lutheri, Calvini & Bezæ, Vilnæ,

Melchioris Cornæi Manes Lutheri & Calvini judicati, Herbipoli, 4°. 1651.

Posthumum Calvini Stigma, in tria lilia, sivè tres libros dispertitum à Rhetoribus collegii Societatis Jesu, Bruxellis, 1611.

Anti-Bolsec, en hollandois, par Pierre Curten, 4°. *Cleve*, 1622, *& en allemand, ibid.*

J. Papyrii Massonis Foresii Vita J. Calvini, 4°. *Parisiis*, 1611.

Alexandri Mori Calvinus, 4°. *Genevæ*, 1648.

Remarques sur la vie de Jean Calvin, héréfiarque, tirées des régistres de Noyon, ville de sa naissance, par Jacques Des May, Prêtre, Docteur en théologie, Rouen, 1657.

La Défense de Calvin contre l'outrage fait à sa mémoire dans un livre qui a pour titre, Traité qui contient la méthode la plus facile & la plus assurée pour convertir ceux qui sont séparés de l'église, par le Cardinal De Richelieu ; *par Charles De Relincourt*, 8°. *Geneve*, 1667.

Réponse au livre intitulé, la Défense de Calvin par le sieur Charles De Relincourt, Ministre de Charenton, *dans laquelle sont entiérement réfutées toutes les raisons alléguées par ledit De Relincourt, par lesquelles il prétend justifier Calvin des accusations faites contre lui, tant par Bolsec, Berthelier qu'autres, & il se voit comme ledit Calvin est auteur de la religion prétendue réformée, & comme*

ceux de Geneve ont changé deux fois de religion en moins de huit ans, par le sieur François Mauduit, 8°. *Lyon*, 1669.

Curicuser geschicte calender oder kurzes zeit regifter aber das leben des Gottseligen und hoch gelehrten Theologi Joh. Calvin, 8°. *Halle*, 1698.

Conrad Massens gesprache zwischen Calvinischen Lehrern und den iessigen religions Flickern, 4°. 1724.

Historica Narratio de Johanne Calvino. Historische Nachricht von Johanne Calvino dessen eltern Geburt ersten jugend lebensart samt einer umstandlichen erzehlung von Serveto and dessen greulich lehren aus Serveto eigenen schriften dargetan von Conr, Heinrich Barchkusen Dethmoldia lippiaco, 4°. *Berlin*, 1721.

Conrad Heinrich Barkusen beantwortung des critischen briefwechsels betreffend Calvini leben, 4°. *Berlin*.

Cranzii à Flavio P. P. erklarung an Pythaleten auf tit. Herrn Conradi Heinrich Barkusen beantvortung des critischen briefwechsels betreffend Calvini lebens, 8°. *Prenzlau*, 1727.

Christ. Sigism. Liebe Diatribe de Pseudonymiâ Calvini, 8°. *Amstelod.* 1723.

Simon Visoki Vita Joh. Calvini, Poloniæ.

Synopsis vitæ, missionis, miraculorum & evangeliorum Martini Lutheri & Johannis Calvini,

quinque tantùm conſtans capitibus, primam in lucem edita à Gulielmo Frederico, Damiani Sacerdote Petrino, 8°. *Poſonii*, 1754.

Il faut conſulter encore *Freheri Theatrum; Bezæ Icones; Dupin, Auteurs ſéparés de l'égliſe romaine, Tôm. I; Verheiden Icones; Adami Vitæ Theologorum exterorum; Kleupy & Scultet Diſſertatio de doctis præcocibus; Crenius, de ſingularibus Scriptoribus; Rolt Lives of principal Reformers; Eloges des Savans par Teiſſier; Klefker, de doctis præcocibus; Wagner, de eruditis uſu ſpirituum familiarum ſuſpectis; Varillas, Hiſt. de François I; Maimbourg, Hiſt. du calviniſme; Hooker, Preface to his eccleſiaſt. policy; Raynaldi Annales eccléſiaſt., Tôm. XX; Gerdes, Hiſtor. reform.; Brandt, Hiſt. reform.; Ruchat, Hiſt. de la réform. de la Suiſſe; Hottinger, Hiſt. eccléſiaſt.; Baſnage, Hiſt. de l'égliſe; Quick, Synodicon in eccleſiâ reformatâ; Nouveaux Mémoires hiſtoriq. & critiq. par Ancillon; De Thou, Hiſt. ſui ævi; Sleidan; Gaillard, Hiſt. de François I; Voltaire, Tôm. XIII; Tiraboſchi Storia litteraria, Tôm. VII; Muratori, Antichità Eſtenſe, Part. II, pag.* 389; *Crenii Animadverſiones; ſelecta hiſtoricè Eccleſiaſticæ Capita Auctore Natali Alexandro; Boſſuet, Hiſt. des variations des égliſes proteſtantes, Tôm. II; Boiſſard, Biblioth. calcographica; Geſneri Bibl.; Joly, Remarques ſur Bayle; Alvoërden, Diſſer-*

tatio de morte Serveti ; Mosheim, Hiſt. de Servet en allemand ; Lettres d'un Voyageur Anglois ; Baillet, Jugemens des Savans ; Clément, Biblioth. des livres rares ; Vogt ; Du Verdier ; La Croix ; Du Maine ; Lipenii Biblioth. theolog. ; Biblioth. regiæ Catal. ; Placcius, de Anonymis ; Walchius, Biblioth. theolog., Tôm. II ; Popeblount, Cenſura ; Paſquier, Recherches ſur la France ; Catalogue raiſonné des manuſcrits de la Biblioth. de Geneve, Notice des Hiſtor. de la Suiſſe par Haller, en allemand ; Mayer, Biblioth. biblica ; Hiſt. Biblioth. Fabricianæ, Tôm. I ; Joëcker, Lexicon, Tôm. I ; Zedler, Lexicon, Tôm. V ; Leu Lexicon, Tôm. IV & XVIII ; Uhſe Lex. des Getteſgelehrten des XVI ſæcul ; Morery ; Bayle.

Journal des Savans ; 1678, 1698, 1700, 1707, 1732, 1742.

Bibliotheq. raiſonnée ; Tôm. I, II, III, VII, XXIII, XXXII, XXXV.

Biblioth. germanique ; Tôm. VI, XV, XVII, XXXII.

Bibliotheque germ. nouvelle ; Tôm. IV, XXI.

Bibliotheque angloiſe, Tôm. I.

Litterary Journal ; Tôm. I, III.

Journal helvétique ; 1744, *Tôm. I,* 1756, 1757, *Juin, Août & Septembre.*

Biblioth. des ſciences ; Tôm. III, XXXI.

Muſæum helveticum ; Part. VIII, XIV.

De Beze (Théodore), fils de Pierre, né à Vezelay au mois de Juin de l'année 1519 : cet homme célebre prouva bientôt que, dans les belles ames, l'amour de la vérité & de la vertu peut triompher de tous les attraits de la fortune & de la volupté.

Théodore De Beze fut élevé par son oncle Nicolas, Conseiller au Parlement de Paris ; il eut pour maître Melchior Wolmar, & il fit de si grands progrès avec ce Savant, qu'au bout de sept années il avoit lu les meilleurs Auteurs Grecs & latins, il avoit reçu en même tems les premieres idées de la réformation ; mais elles ne firent pas alors une profonde impression sur son cœur.

Quand Wolmar eut quitté la France, le jeune De Beze vint étudier en droit à Orléans ; il se consoloit par la lecture des Poëtes & par les vers qu'il composoit des dégoûts que lui causoit la jurisprudence ; il prit cependant ses degrés en 1539, & il vint à Paris, où il fit les plaisirs de ses amis & de ses parens par son esprit & ses connoissances. Un de ses oncles en fut même si content, qu'il lui fit avoir, à son insu, deux bénéfices qui valoient 700 écus ; & il lui en promit un autre qu'il possédoit, qui lui en rendoit cinq mille.

De Beze devint, par la mort de son frere,

l'héritier de sa famille : au milieu des richesses & des plaisirs, il se livra aux délices qu'elles lui présentoient; mais l'amour & la religion l'arracherent à l'abîme où il alloit se précipiter. Il sut plaire à une demoiselle qu'il épousa secrétement, & avec laquelle il vivoit à Paris : une maladie violente lui fit voir le vrai tableau de sa vie, l'irrégularité de sa liaison avec sa femme prétendue; il se rappelle les idées que Wolmar grava dans son cœur; la vertu lui parle avec force; son cœur vertueux ne peut résister à sa voix; il s'arrache à sa famille, à sa fortune, à ses plaisirs; il vient à Geneve, au mois de Novembre 1548, avec son ami Jean Crispin.

De Beze en arrivant embrassa la réformation, & il épousa publiquement la femme qu'il avoit épousé depuis long-tems dans son cœur : il s'associa avec Jean Crispin pour former un commerce de librairie; enfin, pressé par sa reconnoissance, il alla voir à Tubingue son maître Wolmar.

A peine étoit-il revenu à Geneve, que le Sénat de Berne lui donna une place de Professeur en grec dans l'académie de Lausanne : il y composa en vers françois une espece de drame intitulé, *Abraham sacrifiant*, qui lui fit une grande réputation. A la priere des François réfugiés, il expliqua l'Epître aux Romains avec

celle de St. Pierre, & il jeta alors les fondemens de l'édition du Nouveau Teſtament, qu'il donna pour la premiere fois en 1556.

De Beze céda de même aux ſollicitations de Calvin, qui le preſſa d'achever l'ouvrage de Marot ſur les Pſeaumes, & de traduire en vers françois les cent derniers, que le Poëte avoit laiſſés : De Beze exécuta cette entrepriſe avec ſuccès; toutes les égliſes françoiſes chanterent bientôt ces Pſeaumes avec édification, & ils furent imprimés en 1561 avec la permiſſion du Roi de France.

Les occupations de cet homme laborieux ne furent pas toujours ſi utiles & ſi honorables pour lui; en 1554 il publia un livre *De Hæreticis à Magiſtratu gladio puniendis*, pour répondre à Fauſt Socin, & ſur-tout à Sébaſtien Caſtalion, qui avoit fait imprimer en 1554, ſous le nom de *Martinus Bellius*, un ouvrage intitulé, *De Hæreticis gladio non puniendis*. Caſtalion y développoit en beau latin la plupart des bons argumens en faveur de la tolérance : le ſupplice de Servet lui fit écrire ce livre, que la charité chrétienne ſcelloit de ſon ſceau, & que la charité chrétienne défendoit d'attaquer. Auſſi je ne diſſimulerai point que De Beze manqua au genre-humain dans l'apologie qu'il eſſaya de faire de la barbarie du Conſeil de Geneve à l'égard de Ser-

vet; mais les paſſions n'étouffent que trop ſouvent l'humanité, & ſéduiſent même quelquefois aſſez la raiſon pour lui faire approuver les crimes les plus avérés. N'oublions pas cependant qu'une fauſſe idée du bien public, l'exemple de l'égliſe romaine, les formules homicides du Droit canonique, & les ténebres de la ſuperſtition qui couvroient l'Europe, lui perſuaderent qu'on ne pouvoit avoir tort en déraiſonnant avec toute l'Europe; plaignons-le de ſon égarement; blâmons-le de n'en avoir pas appelé du jugement de l'Europe à celui de la raiſon déſintéreſſée & éclairée par la charité : mais félicitons-nous d'être nés dans un ſiecle où l'intolérance révolte, & où ſon apologie eſt devenue une note d'infamie.

De Beze fut envoyé en 1558, avec Farel & Jean Budé, auprès des Princes proteſtans d'Allemagne, pour ſolliciter leur interceſſion auprès du Roi de France en faveur des François qui avoient embraſſé la réforme, & qui étoient alors cruellement perſécutés. Ce fut dans ce voyage que le Théologien Genevois eut la ſatisfaction de voir à Francfort le pieux, le modéré Mélanchton.

Calvin engagea De Beze à ſon retour à demander ſon congé au Sénat de Berne, qui le lui accorda très-difficilement. Dès que De Beze

fut libre, il vint à Geneve auprès de son ami, dont il s'appropria toujours plus le cœur, le savoir & la prudence : dès-lors il fit avec succès des leçons de belles-lettres. Le Conseil, pour attacher à la République cet homme utile, lui donna gratuitement la bourgeoisie au mois d'Avril 1559; il fut reçu Pasteur dans le mois de Mai, & au mois de Juin on lui confia la place de Professeur en théologie & de premier Recteur de l'académie qu'on venoit de fonder.

De Beze se faisoit connoître avantageusement : quelques Seigneurs François chercherent à l'attirer à la Cour du Roi de Navarre, afin d'y répandre les idées de la réforme; le Prince de Condé, le Roi de Navarre lui-même le demanderent au Conseil de Geneve; il partit & fut reçu avec applaudissement par ces hommes qui s'honoroient en honorant la religion, & qui croyoient faire le bonheur des peuples & de la patrie en faisant de bons chrétiens, & en répandant la vérité dont ils savouroient les douceurs.

Lorsque le colloque de Poissy fut résolu, on fit prier encore le Conseil de Geneve d'y envoyer De Beze; il partit de nouveau en 1561, & il fit le voyage avec Pierre Martyr, qu'il alla joindre à Zurich. Les plus célebres Docteurs des deux communions sont choisis avec soin, ils sont rassemblés pour parler de la religion chrétienne,

de Jéſus-Chriſt, des moyens de réunir les cœurs & les eſprits, en leur faiſant adopter à tous le pur chriſtianiſme enſeigné dans l'Evangile. Sans-doute revêtus de l'eſprit de leur maître, qui devoit être leur modele, ils ſe firent tout à tous pour remplir ce but important; ils oublierent leurs intérêts & leurs paſſions pour n'écouter que la vérité.... Malgré leurs bonnes intentions ils furent tous des hommes ordinaires; ils chercherent tous leur propre gloire; la diſpute les rendit tous opiniâtres; l'amour-propre obſcurcit tous les traits de lumiere qui auroient pu les éclairer; & cette aſſemblée, qui devoit prévenir tant de cataſtrophes, porter la joie dans un ſi grand nombre de conſciences, faire régner la paix dans toute la France; cette aſſemblée ſe ſépara ſans avoir produit aucun des effets qui avoient été eſpérés par ceux qui la formerent.

Il paroît par les lettres De Beze à Calvin qu'il fut très-bien reçu par le Roi de Navarre & le Prince de Condé; il dit même que Catherine lui parla avec intérêt de Calvin, de ſes maux & de ſes ouvrages. Beze eut le noble courage d'informer cette Princeſſe des cruautés exercées contre les proteſtans; il eut même à Saint-Germain, le 23 Août, une converſation avec le Cardinal de Lorraine, dans la chambre de la Reine, qui ſembla donner les plus grandes eſpérances d'une

réunion ; mais elles s'évanouirent au colloque de Poiſſy, qui s'ouvrit le 4 Septembre par un diſcours françois, que De Beze prononça, & qui fut admiré des deux partis. Sans entrer dans de plus longs détails ſur les événemens de ce colloque, où De Beze joua un des principaux rôles, je ne puis m'empêcher de dire qu'il ſe réduiſit à des diſputes ſouvent vagues & inutiles, ſoutenues avec chaleur, envenimées par des expreſſions injurieuſes ; & pour ne juger que De Beze, dont je fais ici l'hiſtoire, j'ajouterai qu'il y montra plus ſon eſprit que ſa logique, qu'il oublia les voies de conciliation pour développer une roideur pouſſée trop loin, & qu'il eut la foibleſſe, je dirai le tort, d'imiter ſes adverſaires dans les récriminations odieuſes qu'il crut pouvoir ſe permettre. Il fut, en un mot, dans cette aſſemblée plus Rhéteur que Savant, & plus Controverſiſte que Théologien profond & chrétien conciliateur.

De Beze ſut ſe rendre néceſſaire à la cour du Roi de Navarre, qui le retint ; on vit bientôt l'influence de ſon éloquence ſur les eſprits, & l'importance de ſes conſeils pour les affaires de la religion : il édifioit les Princes par ſes ſermons ; il profita même de la permiſſion accordée aux proteſtans au commencement de l'année 1562 de faire prêcher dans les fauxbourgs des villes, pour prêcher lui-même dans ceux de Paris.

Les

Les mauvais ſuccès du colloque de Poiſſy ne firent point renoncer à ce moyen d'amener une conciliation entre les deux partis qui paroiſſoient formés alors en France par la religion. La Reine, qui ſentoit la néceſſité de finir les troubles, & qui croyoit réuſſir en ſupprimant leur prétexte, eſſaya de renouer une nouvelle conférence entre les Docteurs catholiques-romains & proteſtans; mais ce nouvel effort n'eut pas des ſuites plus heureuſes, & cette diſpute ſe termina par les mêmes raiſons, de la même maniere que le colloque de Poiſſy: il eſt bien remarquable que l'hiſtoire n'en ait conſervé que les mauvaiſes plaiſanteries.

Tandis qu'on cherchoit à ſe réunir par des diſputes de controverſe, on maſſacroit les proteſtans à Vaſſy, & la guerre civile avec toutes ſes horreurs devint inévitable. De Beze, touché de la mort des quarante-cinq proteſtans ſans armes aſſaſſinés au mépris des ordonnances qui les protégoient, & qui leur permettoient de venir entendre la parole de Dieu, ſuivit le Prince de Condé dans toutes ſes marches, le ſoutint par ſes lettres dans ſa priſon, & fortifia les proteſtans que leurs défaites avoient abattus. De Beze, attaché à ſes compatriotes malheureux, ne les quitta qu'en 1563, après la ſignature de la paix.

Alors De Beze vint à Geneve reprendre ses fonctions de Pasteur & de Professeur ; son cœur fut profondément affligé en 1564 par la mort de Calvin, qui avoit toujours été son ami, son conseil & son maître : De Beze succéda aux emplois de son collegue ; & sut mériter son crédit & sa considération.

Ce sont des hommes bien extraordinaires que la plupart de ces hommes que j'essaie ici de peindre : tandis que tous les autres ont constamment ambitionné le commandement sans avoir souvent aucun titre pour commander, ceux-ci semblent le fuir avec des talens pour l'exercer & du crédit pour l'obtenir : Farel attire Calvin à Geneve, quoiqu'il soit sûr d'être éclipsé par les talens de son ami ; Calvin refuse d'être Recteur de l'académie, & fait donner cette place à De Beze ; De Beze à son tour refuse la présidence de l'assemblée des Ecclésiastiques qu'avoit eu Calvin : il déclara que cette distinction pouvoit être accordée aux talens supérieurs de celui qui l'avoit précédé, mais qu'il ne lui étoit pas permis d'y prétendre ; il ajouta qu'il croyoit plus convenable que cette place fût annuelle : on céda à ses raisons & à ses prieres ; mais il fut choisi pour être le premier Modérateur (c'est le nom qu'on donne à ce Président) : il fut ainsi confirmé, malgré lui, chaque année dans cette place,

jusques en 1580 qu'il parvint à persuader au corps des Pasteurs l'importance de rendre cette dignité d'une durée très-courte, afin d'en revêtir chaque membre à son tour : c'est dans ce but qu'on a rendu mal-à-propos cette place hebdomadaire.

La guerre recommença en France en 1567 : De Beze aida de ses conseils & de ses vœux les églises réformées de France ; en 1568 il offrit un asyle à plusieurs François qui fuyoient les bûchers & la guerre : au milieu des chagrins que lui causoit le triste état de la France, il eut encore celui de voir mourir de la peste son frere & son beau-frere ; mais ayant été attiré en France par des arrangemens de famille, il y eut la consolation d'arracher au couvent une de ses sœurs qui y étoit entrée.

Ces occupations multipliées & ces distractions fréquentes n'empêcherent point De Beze d'édifier l'église par ses sermons, d'instruire une foule d'Etudians par ses leçons, de publier divers ouvrages utiles, & d'entretenir une correspondance très-étendue : sa célébrité étoit si grande en France, qu'on le croyoit nécessaire dans toutes les affaires importantes. La Reine de Navarre, les Princes, & sur-tout l'Amiral, prierent le Conseil en 1571 de permettre à De Beze de venir présider à la Rochelle un Synode

général de toutes les églises réformées de France: sa réputation le devança dans cette ville, & les Ecclésiastiques, qui ne sont pas pour l'ordinaire les hommes qui rendent le plus facilement justice aux Ecclésiastiques qui se distinguent, se réunirent pour l'élire Président du Synode. On y confirma la confession de foi des églises de France; elle fut signée par la Reine de Navarre, par Henri IV & le Prince de Condé; il y en eut deux copies, qui sont deux originaux; la premiere fut déposée à la Rochelle, & la seconde se trouve dans les archives de Geneve.

Après la Saint-Barthelemi, cet assassinat politique & religieux, qui ôta la vie à soixante & dix mille protestans, De Beze chercha les moyens de faire vivre les François que la crainte de la mort & l'amour de la religion faisoient sortir de France; il intéressa à leur sort les Princes d'Allemagne & plusieurs étrangers d'une grande considération; il parvint même à fonder dans Geneve un hôpital françois, qui a été si utilement & si généreusement soutenu par l'église de Geneve: De Beze remit à l'assemblée des Ecclésiastiques les fonds qu'il avoit accumulés pour cet établissement, & il lui en confia la principale direction.

De Beze sembloit le Théologien de tous les lieux: en 1556, Fréderic, Comte de Mont-

beillard, ordonna une conférence entre les Théologiens luthériens & réformés ſur les principales controverſes des deux communions, mais ſur-tout ſur l'Euchariſtie. Quelques Gentilshommes François avoient défendu leurs opinions avec trop de chaleur à Montbeillard, & avoient excité des diſputes entr'eux & les ſujets du Comte ; ils crurent qu'une diſpute publique pourroit les terminer, & que De Beze ſeul pouvoit les défendre. Le Comte pria le Conſeil de Geneve de permettre à De Beze de venir à Montbeillard, où la diſpute ſe tint dans le palais ducal : les diſputans ſe ſéparerent bons amis, ce qui n'eſt pas commun, mais inébranlables dans leurs idées ſuivant l'uſage. Les luthériens publierent les actes de cette diſpute, qu'on étoit convenu de tenir ſecrets ; mais comme en les publiant ils eurent égard à leurs opinions, De Beze fut forcé de les rendre auſſi publics pour ſa défenſe.

En 1588 De Beze fut encore demandé au Conſeil de Geneve par les Bernois, pour aſſiſter à des conférences publiques ſur la prédeſtination ; il falloit y faire l'examen des idées de Samuel Huberus & d'un livre de Claude Alberius, Profeſſeur de Lauſanne. De Beze eut le bonheur rare de perſuader à Huberus qu'il attribuoit à Calvin des idées que ce dernier n'avoit

jamais eues ; il parvint encore à faire ſigner à Alberius des theſes ſur la juſtification propres à terminer la diſpute ; il l'engagea même d'abjurer ſa façon de penſer ſur ces matieres. Le Conſeil de Berne, charmé du double ſuccès de cette conférence, reconnut publiquement qu'il le devoit à De Beze.

Ne jugeons point ces grands hommes par nous-mêmes ; ils deviendroient incompréhenſibles : leur goût pour le travail, leur force pour s'y livrer, leur oubli d'eux-mêmes quand il s'agit du bien public, ſont autant de problêmes preſque inſolubles dans ce ſiecle, où les plus laborieux ſeroient oiſifs, ſi l'on comparoit leurs occupations avec celles de ces hommes étonnans, où ces oiſifs ſeroient anéantis par leurs travaux s'ils oſoient les augmenter, & où, concentré en ſoi-même, comme l'araignée dans le milieu de ſa toile, chacun careſſe ſes petits goûts, ſes petites paſſions, ſes petits intérêts, ſans penſer qu'il y a des hommes qui ſollicitent nos ſervices, & une patrie qui exige un entier dévouement. De Beze, accablé d'ennuis & de travaux, voyoit avec amertume la cruelle néceſſité où la guerre mit l'Etat de renvoyer les Profeſſeurs de l'académie ; mais il le vit en citoyen. Son patriotiſme lui donna des forces qu'il ne pouvoit ſoupçonner ; il fit gratuitement les fonc-

tions de deux Profeſſeurs en théologie depuis 1589 juſqu'en 1591 ; il forma ſeul pendant deux ans toute l'académie, qu'il ſoutint, & qu'il eut le plaiſir de voir renaître : il ſervit ainſi Geneve à toute rigueur tant qu'il put lui être utile ; il ne diſcontinua ſes leçons que lorſqu'il ne put plus les faire, & il en donna juſqu'à la quatre-vingt-unieme année de ſa vie ; mais quoiqu'en 1597 De Beze fut forcé de renoncer à la prédication par des vertiges qui lui ôtoient la connoiſſance, il reprit bientôt cette partie de ſon emploi quand il crut pouvoir s'en acquitter. Enfin, il fut obligé en 1600 de terminer tous ſes travaux ; dès-lors il s'affoiblit tous les jours davantage : cependant, quoique ſon corps s'affaiſsât, ſon ame & ſon cœur conſerverent toute leur énergie ; il jouïſſoit toujours de la ſociété de ſes amis, dont il faiſoit les plaiſirs, & il étoit admiré des étrangers qui venoient à Geneve. Il mourut âgé de quatre-vingt-ſix ans, au mois d'Octobre de l'année 1605.

Le teſtament de De Beze eſt annexé aux régiſtres de la Vénérable Compagnie des Paſteurs ; on y lit avec attendriſſement les excuſes qu'il demande à ſes collegues pour ſes fautes, les vœux ardens qu'il fait pour leur bonheur, & les exhortations touchantes qu'il leur adreſſe pour la conſervation de la paix.

S 4

M. Bailly, dans ſon Diſcours ſur l'aſtrologie, dit qu'*il* paroît *que Théodore De Beze avoit cru que l'étoile qui parut en* 1572 *dans la Caſſiopée annonçoit la ſeconde venue du Meſſie & la fin du monde*. J'ignore complétement ſi De Beze a eu cette idée; mais il me ſemble que M. Bailly n'en eſt pas bien convaincu, puiſqu'il ſe ſert d'une expreſſion très-vague pour l'annoncer : c'eſt peut-être par une induction tirée de quelque paſſage particulier, ou de quelque comparaiſon de cette nouvelle étoile avec celle qui dirigea les Mages juſques au berceau de Jéſus-Chriſt, qu'il a formé ce jugement. Quoi qu'il en ſoit, je ne connois pas l'endroit des écrits de Beze ſur lequel M. Bailly fonde ſon ſoupçon; mais je ſais bien que perſonne n'a été auſſi peu infecté des erreurs de l'aſtrologie que Théodore De Beze, & je ſuis convaincu que M. Bailly ſera charmé de ſavoir qu'il y a un grand homme de moins qui ait adopté ces abſurdités.

On a reproché à Théodore De Beze l'aſſaſſinat du Duc De Guiſe par Poltrot, comme ſi De Beze avoit engagé ce furieux à commettre ce crime. Il me ſemble que le procès de Poltrot démontre la fauſſeté de cette accuſation : on y trouve que Poltrot accuſa l'Amiral De Coligny & Théodore De Beze d'avoir eu part à cette atrocité; mais on y apprend auſſi que l'Amiral De

Coligny se justifia complétement, & que Poltrot dit en tout autant de termes, quand on lui lut ses réponses, *Quant à Beze, a dit ledit Poltrot que cela est faux* : il le répéta dans un autre interrogatoire devant le premier Président; & Poltrot, sur le point de mourir, déchargea encore de nouveau De Beze de cette absurde accusation. Enfin, j'ajouterai qu'après cet événement De Beze séjourna souvent en France; ce qui ne lui auroit pas été permis s'il avoit été coupable de cet assassinat par ses conseils, comme on s'est plû à l'insinuer : d'ailleurs, il paroît que De Beze fut parfaitement lavé de cette calomnieuse imputation, puisque, dans son siecle, ses ennemis n'oserent pas la rappeler, & que c'est seulement dans celui-ci qu'on s'est égayé à rappeler cette fausseté, parce qu'on croyoit que De Beze manqueroit de défenseurs, ou parce qu'on a imaginé qu'il seroit plaisant de charger un Ecclésiastique respectable d'un infâme assassinat.

C'est encore sans doute dans de pareilles vues que l'on s'accorde à faire un crime impardonnable à De Beze d'avoir composé ses *Juvenilia*, ou ses poésies latines, dont quelques-unes sont à la vérité très-indécentes, & dont quelques autres sont trop anacréontiques; les catholiques-romains sur-tout en ont fait l'objet de leurs censures les plus violentes. Mais, en convenant

que De Beze eſt très-répréhenſible d'avoir compoſé quelques vers trop libres, il faut reconnoître en même tems que De Beze les a faits pendant qu'il étoit catholique-romain, ayant à-peine vingt ans; que le nombre des pieces licencieuſes qu'on trouve dans ce recueil eſt très-petit, tandis que toutes les autres reſpirent la décence & l'honnêteté; enfin, que De Beze ſe repentit d'avoir publié ces vers libres; qu'il les retrancha ſcrupuleuſement des éditions qu'il donna de ſes poéſies, & qu'il témoigna ſa douleur à Wolmar, ſon ancien maître, d'une maniere qui ne laiſſe aucun doute ſur ſa ſincérité, dans une lettre où il lui marque : *Quis tandem ea, vel priùs quàm ego ipſe infelix illorum auctor, damnavit, vel magis hodiè deteſtatur? Utinàm igitur perpetuâ oblivione ſepeliantur, & mihi, quod ſpero, concedat Dominus ut, quandoquidem quod factum eſt infectum fieri nequit, qui deinceps noſtra legent ab illis plurimùm mihi de tanto in me Dei beneficio potiùs gratulari quàm ſuâ ſponte culpam adoleſcentiæ confitentem & deprecantem accuſare mallent.* J'avoue qu'il n'y a perſonne qui ne ſoit bien diſpoſé à pardonner une faute de ce genre, que l'on reconnoît avec tant de naïveté : auſſi j'obſerverai que ces poéſies ne furent pas d'abord condamnées par les catholiques-romains. Paſquier dit dans ſes Recherches ſur la France,

Livre VIII, Chap. II, que ces poéſies étoient univerſellement lues & admirées; Joachim Camerarius les approuvoit. Enfin, je ne puis concevoir comment on peut être violent contre quelques vers indécens de Beze, tandis qu'on ne dit rien des poéſies atrocement ordurières du Carme Baptiſte Mantuan, & des vers infâmes & nombreux de l'Archévêque Giovanni della Caſa. Voyez ſur cet article *Apologia altera Theod. Bezæ ad Claud. Xaintes; Gulielmi Seldeni, Otia Theolog. Ancillon, mel. crit. T. I.*

M. Sabatier de Caſtres, qui a voulu fixer les réputations des grands hommes dans la nouvelle édition de *ſes Trois Siecles de la littérature*, T. I, p. 134, dit *que les vers de Beze, quoiqu'en diſent les Caſaubon, les Scaliger & les autres Critiques de cette force, ne ſont guere recommandables que par le libertinage qu'ils reſpirent; ils ſont imprimés ſous le titre de Juvenilia, & ils n'en méritent pas d'autres. Beze eſt-il digne de figurer dans la belle collection des Auteurs latins imprimés chez Barbou?*

Je doute fort que M. Sabatier ait lu les poéſies de Beze. Comme j'ai lieu de croire qu'il ne connoît pas la critique judicieuſe des Caſaubon & des Scaliger, certainement leurs jugemens ne ſont pas ſans appel; mais il me ſemble qu'on ne peut les blâmer avec hauteur ſans en donner

des raiſons tranchantes. Je me rappelle que Son Eminence M. le Cardinal Durini, auſſi connu par ſes talens politiques que par ſes beaux vers latins, faiſoit l'éloge des poéſies latines de Beze lorſqu'il honora la bibliotheque publique de ſa préſence.

De Beze eut en 1599 la ſatisfaction de voir Henri IV à l'Eluiſet en Savoie. Le Prince l'embraſſa avec tendreſſe; l'appela ſon pere, & lui demanda ce qu'il ſouhaiteroit. De Beze lui répondit, qu'il ne demandoit autre choſe à Dieu ſinon qu'il accordât à Sa Majeſté la grace de pacifier la France, & de faire jouir la ville de Lyon des faveurs que ſon Edit aſſuroit aux autres villes de ſon royaume. De Beze compoſa des vers latins à l'honneur de ce bon Roi, & ce vieillard reſpectable fit préſent à Henri IV d'une bague qu'il avoit reçue de Jeanne d'Albret Reine de Navarre.

En 1597 les Jéſuites firent croire que De Beze étoit mort, & qu'il avoit changé de religion; mais les Paſteurs de Geneve réfuterent cette calomnie dans un ouvrage intitulé *Beza redivivus*, & Beze le fit auſſi dans une lettre adreſſée à Stuckius.

Voici une anecdote aſſez curieuſe ſur la bibliotheque de Beze. George Sigiſmond de Zaſtriſſel, Seigneur Morave, étant en penſion chez Théo-

dore De Beze s'apperçut que les infirmités de ce vieillard l'empêchoient de profiter de ses livres; il résolut de les acheter, & il en paya six cent écus d'or. Il est très-vraisemblable que cette bibliotheque fut pillée dans son transport en Moravie pendant les guerres qui désolerent l'Allemagne; & c'est sans-doute cet événement qui a placé dans la bibliotheque du Duc de Saxe Gotha la collection des lettres de Beze & de Calvin qu'on y trouve : c'est peut-être encore ainsi que le fameux manuscrit du Nouveau Testament, portant le nom de *Claromontanum*, fut acheté en Allemagne par les Du Puy & transporté en France.

Beze donna à l'Université de Cambridge le célebre manuscrit appelé *Codex Cantabrigiensis*, comme il paroît par une lettre écrite par les membres de cette Université à cette occasion en 1581 : ce manuscrit contient les Evangiles & les Actes; & j'ai lieu de croire que c'est la premiere partie de celui qu'on appelle *Claromontanum* qui appartenoit aussi à Théodore De Beze, & qui fut sans-doute vendu avec sa bibliotheque : il contient les Epîtres de St. Paul avec une vieille version latine. Voyez *Pfaff de variis lectionibus*, *Mill. Edit. N. T. cum variantibus; Wetstein, edit. N. T. Michaelis, introduction à l'étude des livres du N. T. en Allemand.*

J'ajouterai à tout ce que j'ai dit une preuve de l'esprit de tolérance qui régnoit dans le Conseil de Geneve, & une démonstration de son indépendance des Ecclésiastiques accrédités. De Beze souhaitoit faire imprimer un livre *de jure Magistratuum*. On nomma le Syndic Varo avec le Lieutenant de Police Bernard & Michel Roset pour l'examiner : après cela on répondit à De Beze que, quoique ce livre ne contînt rien que de vrai, cependant comme les vérités qu'il renfermoit pourroient occasionner des troubles dont on rendroit Geneve responsable, ils avoient trouvé qu'il valoit mieux le supprimer, & ils le supprimerent.

Enfin, on a faussement attribué à Theodore De Beze un livre imprimé en Angleterre sous le titre de *Stephanus Junius Brutus vindiciæ contrà tyrannos, ut putabat Theodori Bezæ*. Cet ouvrage fut fait par Humbert Languet, comme Simon Goulart le découvrit. La Vénérable Compagnie des Pasteurs de Geneve écrivit à Amsterdam au mois d'Octobre 1660, pour se plaindre qu'on y eût permis l'impression de ce livre avec le nom de Théodore De Beze.

De Beze eut des vertus & des talens qui l'auroient rendu célebre dans tous les tems ; mais il ne sut pas se préserver des vices de son siecle. Il se distingua par sa douceur, sa modestie & sa

fermeté ; il fit admirer son intégrité & son courage contre les vices & lés vicieux ; il fut, comme Calvin, la colonne de l'église de Geneve, & une lumiere pour le Conseil, qui le consultoit. Il étoit Prédicateur éloquent, Poëte ingénieux, Critique pénétrant, Théologien érudit, Savant infatigable, Négociateur estimé, quand il n'étoit pas question de religion. En général, il fut plus savant qu'original ; il avoit plus d'imagination que de génie. Il passa pour le meilleur Orateur de son tems : quand le Cardinal de Lorraine l'eut entendu au colloque de Poissy, il s'écria : *Plût à Dieu qu'il fût muet, ou que nous fussions sourds !*

Notice des ouvrages de Théodore De Beze.

Theodori Bezæ, Vezelii, Poëmata, Lutetiæ, ex officinâ Conradi Badii, sub prælo Ascensiano, e regione gymnasii D. Barbaræ, 1548, *cum privilegio Senatûs ad triennum* ; & à la fin, *Lutetiæ, Roberto Stephano Typographo, & sibi Conradus Badius excudebat idibus Julii*, 8°. 1548. Cette édition, qui est la premiere des poésies de Beze, est très-rare ; elle est dédiée à Wolmar, & elle apprend que ces poésies furent composées à Orléans & à Paris en 1540.

Theodori Bezæ , Vezelii , Poëmata juvenilia ; in-16, sine anni , loci & Typographi notâ. Cette édition est distinguée par une tête de mort au frontispice.

M. Engel croit qu'il y a une édition des *Poemata juvenilia* antérieure à celle de 1548.

Theodori Bezæ , Vezelii , Poemata varia , 8°. sans date & sans nom de lieu & d'Imprimeur, où l'on trouve *Psalmi Davidis triginta* , *Sylvæ* , *Elegiæ* , *Epigrammata* , paroît être de 1576 , comme on l'apprend par la préface.

Psalmorum sacrorum Libri V , vario carminum genere latine expressi , & argumentis atque paraphrasi illustrati secunda editio emendatior & auctior quatuordecim Canticis ex aliis utriusque Testamenti libris excerptis , 8°. *Genevæ* , 1579 & 1580.

Theodori Bezæ , Vezelii , Poemata varia , Sylvæ , Elegiæ , Epitaphia , Epigrammata , Icones , Emblemata , Cato Censorius , Abrahamus sacrificans , omnia ab ipso Auctore in unum corpus collecta & recognita , 4°. *apud Henricum Stephanum* , 1597. Cette édition , qui est rare , fut faite par Vinceslaüs Merkauski de Zastrissel , qui engagea Beze à lui confier ses poésies latines pour les faire imprimer ; l'exemplaire qu'on en a à la bibliotheque publique est celui de l'Auteur ; on y trouve une foule de variantes manuscrites , qu'il y avoit jointes de sa main.

Pour

Pour finir de parler des ouvrages poétiques de Beze, il faut encore faire mention des Pſeaumes qu'il mit en vers françois; mais il faut ſe rappeler d'abord que Clément Marot, avec les ſecours de Vatable, en avoit composé trente à Paris; qu'il en fit vingt autres à Geneve, où il ſe retira en 1543 pour fuir la perſécution. Ces cinquante Pſeaumes furent imprimés pendant cette année à Geneve, avec une préface de Calvin, & cette édition eſt ſinguliérement rare. De Beze, pendant ſon ſéjour à Lauſanne, traduiſit les Pſeaumes que Marot avoit laiſſés, & l'on vit paroître *Setante-neuf Pſeaulmes mis en rithme françoiſe, quarante-neuf par Clément Marot, avec le Cantique de Siméon & les dix Commandemens, in-24. Geneve, chez Simon Du Boſc*, 1556.

Ce fut ſeulement en 1561, comme dit La Faye, ou plutôt en 1562, que le Pſeautier en vers françois fut complet; on lui joignit les prieres eccléſiaſtiques & liturgiques, avec le catéchiſme de Calvin. Enfin, il fut imprimé à Lyon en 1562, avec privilege du Roi de France, ſous ce titre: *Les Pſeaumes, mis en rithme françoiſe par Clément Marot & Théodore De Beze; Lyon, chez Thomas Conſtant*, 1561.

Idem, *avec privilege du Roi. Lyon, chez Antoine Vincent*, 1562.

Idem, *à Anvers, chez Plantin, in*-12. 1564.

Zoographia Joh. Cochlæi, 8°. 1549.

Le Réveille-matin des François, 8°. *Edimbourg*, 1554; & en latin, 1574: Baillet l'attribue à Beze; ce livre est sous le nom d'Eusebe Philadelphe.

Theodori Bezæ, Vezelii, de Hæreticis à civili Magistratu puniendis Libellus, 8°. *apud Robert. Stephanum*, 1554, & en 1592.

Annotationes in Novum Testamentum, fol. Parisiis, 1556, 1565, *& Tiguri*, 1559.

De Theologo, seu de ratione studii theologici, Libri quatuor, Argentinæ, 1556.

Confessio fidei doctrinæque de Cœnâ Domini exhibita illustrissimo Principi Wirtembergensi in colloquio Wormatiensi, Autoribus Theodoro Bezâ & Gulielmo Farello, cui accesserunt notæ Bullingeri requirentes in Auctoribus simplicitatem, scripta Augusti primâ, 1557.

Theodori Bezæ, Vezelii, Responsio ad quorumdam calumnias, quibus æternam Dei Providentiam evertere nituntur, 8°. *apud Conradum Badium*, 1558.

Summa totius christianismi, sivè Descriptio & Distributio caussarum salutis Electorum & exitûs reproborum, ex sacris litteris collata, in-12. avant 1559.

Theodori Bezæ, Vezelii, de Cœnâ Domini contrà Joach. Westphallum, 8°. *apud Rob. Stephanum*, 1559.

Confessio christianæ fidei & ejusdem Collatio, cum papisticis hæresibus, per Theodorum Bezam, Vezelium, 8°. *Genevæ*, 1560.

Theodori Bezæ, Vezelii, κρεοφαγια, seu Cyclops, & ονος συλλογιζομενος, seu Decalogi de verâ communicatione corporis & sanguinis Christi adversùs Tilemanni & Heshusii Commenta, apud Robertum Stephanum, 8°. 1561.

Absterſio calumniarum quibus Calvinus aspersus est ab Heshusio, 8°. *Genevæ*, 1561.

Perspicua Explicatio de Cœnâ Domini, 8°. *Genevæ*, 1561.

Les Harangues de Beze faites au colloque de Poissi, 8°. 1561.

Sermon fait au colloque de Poissi, 8°. *Geneve*, 1561.

Ce qui a été proposé au colloque de Poissi par Théodore De Beze, 8°. *Geneve*, 1561.

Formulaire de confession de foi que les Ecoliers auront à faire & à souscrire entre les mains du Recteur de l'académie de Geneve, 4°. *Geneve, chez Artus Chauvin*, 1562.

Ad Fr. Balduini, Apostatæ Ecebolii, calumnias Responsio, in-12. *Genevæ*, 1563.

Responsio ad Seb. Castellionis defensionem inter-

pretationis sacræ Novi Testamenti, apud Henricum Stephanum, 8°. 1563.

Theodori Bezæ Responsio ad defensiones & reprehensiones Seb. Castellionis, quibus suam Novi Testamenti interpretationem adversùs Bezam & ejus versionem vicissim reprehendere conatus est, 4°. *Genevæ, apud Robertum Stephanum*, 1563.

La Vie de Calvin, 8°. 1563.

Responsum ad Brentii argumenta, & Refutatio errorum Eutychetis, 8°. 1565.

Epistolarum theologicarum Theodori Bezæ, Vezelii, Liber unus, 8°. 1565; & en 1575.

De unitate essentiæ divinæ & tribus in eâ subsistentibus personis, adversùs Arianos, 8°. 1565.

J. Calvini Vita, promissa in Commentario ejusdem Calvini in Josuam, 8°. 1565.

Theodori Bezæ Disceptatio placida & christiana cum D. Johanne Pappo de hypostaticâ duarum in Christo naturarum unione & effectu, 1565; & en 1572.

Theodori Bezæ Epistolæ ad Marnixium, 8°. 1566.

Theses de Deo, essentiâ uno, personis trino, Genevæ, 8°. 1567.

Histoire de la Mappemonde papistique, par Frandigelphe Escorchemesses, en la cité de Luce nouvelle, par Briffaut Chasse-Diable, 4°. 1567. Divers Auteurs attribuent ce livre à Théodore

De Beze. Voy. *Mémoires tirés d'une grande Bibliotheque*, *Part. VI*, *Lettre I*; *Catalogue du Comte De Lauraguais.*

De Val. Gentilis perfidiâ & justo supplicio, *ex variis Auctoribus*, 4°. *Genevæ*, 1567.

De variis & visibilibus ecclesiæ notis Tractatio, 8°. *Genevæ*, 1572; & en françois, 1592.

Pro corporis Christi veritate, *adversùs ubiquitatis commentum & Gulielmi Holderi convicia*, *Responsio*, 1572; & en 1581.

Interpretatio Dialogorum quinque Athanasii de Sanctissimâ Trinitate & librorum quatuor Basilii adversùs Evononium, 8°. *Genevæ*, 1572. C'est la premiere édition des Dialogues de St. Athanase; il la publia sur un manuscrit très-ancien, qui est dans la Bibliotheque de Geneve. Voyez *Catalogue raisonné des manuscrits de la Bibliotheque de Geneve.*

Theod. Bezæ, *Vezelii*, *Defensio in Nicolai Selneceri Responsionem*, 8°. *Genevæ*, 1572.

Theod. Bezæ Responsio ad Nicolaum Selnecerum & Jenensium Theologorum calumnias, 8°. *Genevæ*, 1572.

Theod. Bezæ Apologia ad Nicolaum Selnecerum κοννυσμος, 8°. *Genevæ*, 1573.

Theod. Beza, *de Polygamiâ & Divortiis*, 8°. *Genevæ*, 1573.

Nathanaelis Nezechii Homiliæ duæ de negotio ſacramentario, 8°. *Theopoli*, 1575.

Theod. Bezæ, *Vezelii*, *adversùs ſacramentorum errorem pro verâ Chriſti præſentiâ in Cœnâ Domini Homiliæ duæ*, 8°. *Genevæ*, 1575.

Theod. Bezæ queſtionum & reſponſionum Pars altera, *quæ eſt de ſacramentis*, 8°. 1576.

Theod. Bezæ Reſponſio ad repetitionem primam Claudii De Saintes de Euchariſtiæ controverſiis, 8°. *Genevæ*, 1577.

Theod. Bezæ adversùs eumdem Apologia prima & ſecunda, 8°. 1577.

Lex Dei moralis, *ceremonialis & politica*, *ex libris excerpta*, *& in certas claſſes diſtributa à Theod. Bezâ*, *apud Petrum Santandream*, *folio*, 1577.

Theod. Bezæ, *Vezelii*, *Reſponſiones ad repetitas Andreæ & Selneceri calumnias*, *Genevæ*, 1578.

Theod. Bezæ, *Vezelii*, *Apologia ad Acta conventûs quindecim Theologorum*, *Torgæ habiti*, 1578.

Theod. Bezæ, *Vezelii*, *Queſtiones duæ de peſte*, *in*-12. *Genevæ*, 1579; *ſit ne contagioſa?* 2°. *quatenùs ſit chriſtianis per ſeceſſionem vitanda*.

Pſalmi argumentis & latinâ paraphraſi illuſtrati, *atque etiam vario carminum genere expreſſi à Theod. Bezâ*, 8°. 1579.

Theod. Bezæ, Vezelii, de hypostasticâ duarum naturarum in Christo unione, 8°. 1579.

Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France, depuis 1521 *jusques en* 1563, 8°. *trois vol. Anvers*, 1580. De Beze est l'Auteur du plan & d'une très-grande partie de cet ouvrage; Nicolas Des Gallars l'acheva sous les yeux de Beze.

Theod. Bezæ, Vezelii, de Cœnâ Domini adversùs Harschium, 8°. *Genevæ*, 1580.

Theod. Bezæ Icones, seu veræ imagines virorum illustrium doctrinâ simul & pietate, quorum præcipuè ministerio partìm bonarum litterarum studia sunt restituta, partìm vera religio in variis orbis christiani regionibus nostrâ patrumque memoriâ fuit instaurata, additis eorumdem vitæ & operum descriptionibus, quibus adjectæ sunt nonnullæ picturæ, quas emblemata vocant, 4°. *Genevæ*, 1580. Ce livre, dédié à Jacques VI, est rare : il fut traduit en françois par Simon Goulart, qui a négligé d'en traduire la dédicace.

De germanâ pronunciatione linguæ grecæ, 8°. 1580, *apud Henricum Stephanum.*

Questionum & responsionum christianarum Libellus, in quo præcipua religionis dogmata compendiosè tractantur, seu Theod. Bezæ, Vezelii, Catechismus compendiarius, 8°. *Genevæ*, 1580; & en françois en 1584.

Theod. Bezæ, Vezelii, Harmonia confessionum fidei orthodoxarum & reformatarum ecclesiarum, 8°. *Genevæ*, 1581.

Theses de justificatione, 8°. 1582.

Factum dressé par Théodore De Beze concernant les droits de la ville de Geneve contre les prétentions du Duc de Savoie, envoyé au sieur De Hautefort, Ambassadeur du Roi en Suisse, 1582.

Theod. Bezæ, Vezelii, Tractationes theologicæ, fol. deux vol. Genevæ, 1582.

De prædestinationis doctrinâ & vero usu Tractatio, ex prælectionibus Theodori Bezæ depromptâ, 8°. *Jenæ*, 1583. Cet ouvrage, composé par Eglinus, est tiré des leçons de Beze.

Theod. Bezæ, Vezelii, Responsio ad questiones Hoffmanni de Cœnâ Domini, 8°. *Genevæ*, 1584.

Theod. Bezæ, Vezelii, de francifcæ linguæ rectâ pronunciatione, 8°. *Genevæ*, 1584.

Theod. Bezæ, Vezelii, Canticum canticorum Salomonis latinis versibus expressum, 8°. 1584.

Theod. Bezæ, Vezelii, Apologia de justificatione, 8°. *Genevæ*, 1584.

Theod. Bezæ, Vezelii, Defensio ad Genebrardi accusationem, 8°. *Genevæ*, 1585; & en françois, 1587.

Theses theologicæ sub Theodoro Bezâ & Antonio Fayo disputatæ, 4°. *Genevæ*, 1586.

Sermons ſur les trois premiers chapitres du Cantique des cantiques, 8°. 1586.

Theod. Bezæ, Vezelii, Conſpicillum ad demonſtrationes Hoffmanni ad oculum, 8°. *Genevæ*, 1586.

Reſponſes de Beze à trente-ſept Demandes du Jéſuite Hay, 8°. 1586.

Brief Recueil du colloque de Montbeillard, tenu au mois de Mai 1586 *entre Jacques André, Docteur, & M. Théodore De Beze, traduit de latin en françois*, 8°. 1590, *en allemand*, 4°. 1587.

Les Actes du colloque de Montbeillard, qui s'eſt tenu l'an de Chriſt 1586, *avec l'aide du Seigneur Dieu Tout-Puiſſant, y préſidant le très-illuſtre Prince Frédric, Comte de Wirtemberg & de Montbeillard, entre les très-renommés perſonnages, le Docteur Jacques André & le Seigneur Théodore De Beze, Docteur à Geneve*, 8°. *à Montbeillard*, 1588; & en latin.

Reſponſio ad acta Concilii Monſpelgardenſis, pars prima, 4°. *Genevæ*, 1587; *& germanicè*, 1588.

Idem, *pars altera*, 4°. *Genevæ*, 1589.

Paraphraſis in librum Jobi cum Commentario, 4°. 1587 & 1589.

Theod. Bezæ, Vezelii, Commentarius & Paraphraſis in Eccleſiaſten Salomonis, 4°. *Genevæ* 1588.

Theod. Bezæ, Vezelii, de verâ Excommunicatione & christiano Præsbyterio, 4°. *Genevæ*, 1590.

Cato Censorius, 8°. *Genevæ*, 1591.

Homiliæ in historiam passionis & sepulturæ Christi, 8°. *Genevæ*, 1592; & en françois.

Réponse pour la Justification par la foi contre Antoine L'Escaille, par Theodore De Beze, 8°. 1592; & en latin.

Theod. Bezæ, Vezelii, Homiliæ in historiam resurrectionis Christi, 8°. *Genevæ*, 1593; & en françois, en 1598.

Theod. Bezæ, Vezelii, Responsio ad Tractationem de Ministrorum Evangelii gradibus, ab Adriano Saravia Belga editam, 8°. *Genevæ*, 1593.

Carmen epitaiphon Georgio Fabricio scriptum, 8°. *Genevæ*, 1593.

Theod. Bezæ, Vezelii, de Controversiis in Cœnâ Domini, nuper in Germaniâ renovatis, 8°. *Genevæ*, 1593.

Carmen epitaïphon romanarum ac mosaïcarum legum Collatio, 4°. *Basileæ*, 1594.

Cantiques du Vieil & Nouveau Testament, 8°. *Geneve*, 1595.

Theodori Bezæ, Vezelii, ad Johannem Gulielmum Stuckium Epistola, & Pastorum ac Professorum Genevensium Responsio ad putidissimum

& impudentissimum commentum Monachorum, sacrum nomen Jesu ementientium, de Theodori Bezæ obitu, ejusdem ac totius ecclesiæ genevensis ad papismum defectione, 8°. *Genevæ*, 1597; & en françois, en 1597.

Theod. Bezæ, Vezelii, de controversiis in cœna Domini Dissertatio, 8°. 1597.

Theod. Bezæ, Vezelii, Tractatus theologici omnes, fol. deux vol. Genevæ, 1576. On y trouve plusieurs ouvrages dont je viens de donner une notice, de même que ceux que je vais faire connoître, & que je place ici, parce que je n'ai pu découvrir l'année de leur publication par Théodore De Beze.

Ad putidas quasdam Jacobi Andreæ calumnias Responsio.

Theodori, Præsbyteri Rhætensis, Libellus de hypostaticâ unione, grecè editus & latinè redditus, cui adjuncta est Collatio hæreseon.

Theod. Bezæ, Vezelii, de prædestinationis doctrinâ & vero usu Tractatio absolutissima.

Theod. Bezæ, Vezelii, Loca aliquot præcipua ex Domini Lutheri libello de servo arbitrio adversùs Diatriben Erasmi excerpta, ut ex iis quis sit & semper fuerit noster cum eo in hoc de prædestinatione Dei dogmate consensus, omnes liquido cognoscere possint.

Theodori Bezæ, Vezelii, adversùs Seb. Castel-

lionis calumnias, quibus unicum salutis nostræ fondamentum, æternam Dei prædestinationem, evertere nititur, Responsio.

Theodori Bezæ, Vezelii, ad J. Brentii argumenta & J. Andreæ theses Responsum circà omnipræsentiam carnis Christi, ascensionem J. Christi in cœlos & sessionem ad dextram Patris.

Theod. Bezæ, Vezelii, de pace christianarum ecclesiarum constituendâ Consilium ad S. Cæsaream Majestatem & Romani Imperii status, Augustæ congregatos.

Theod. Bezæ, Vezelii, defensio sacramentalis conjunctionis corporis & sanguinis Christi cum sacris symbolis adversùs Mathæi Flacci Illyrici falsissimas demonstrationes & ejusdem apologiam.

Theod. Bezæ, Vezelii, brevis Explicatio totius christianismi.

Theod. Bezæ, Vezelii, Summa doctrinæ de re sacramentariâ.

Theod. Bezæ, Vezelii, de communicatione & vivificâ virtute carnis Christi perpetuâ, Cyrilli sententiâ, ex ejusdem & aliorum Patrum scriptis explicatâ à Christiano Hesiandro.

Theod. Bezæ, Vezelii, Epistola responsiva ad commissionem sibi datam à venerabili Petro Lisetto, curiæ parisiensis Præside, nunc Abbate Sancti Victoris, propè muros à Benedicto Passavantio, in versibus Macaronicis.

Novæ illius sesqui Monachorum Sectæ, Auctore Ignatio Marano sacro-sanctum nomen Jesu abdicato, christianorum cognomento ementita, vera Genesis.

Theod. Bezæ, Vezelii, in clementem Puteanum, sectæ à Pseudo-Jesu cognominatæ in gurgusto Dolensi Patrem.

Epistola Bezæ ad Buchananum.

Theod. Bezæ, Vezelii, Diallacticon de veritate, materiâ atque substantiâ corporis & sanguinis Christi in Eucharistiâ. Beze supprima ce livre pour l'insérer dans d'autres : c'est cependant un des meilleurs qu'il ait composé ; il le fit pour répondre à Harschius, qui avoit rassemblé tous les passages d'Irénée, de Cyrille, d'Hilaire & d'Augustin rélatifs à ces matieres.

Mais ces ouvrages nombreux ne remplirent pas les loisirs de Beze ; il y en eut un qui l'occupa pendant toute sa vie ; ce fut le texte sacré du Nouveau Testament dont il donna plusieurs éditions avec des notes. On doit dire à la louange de ce grand homme, qu'il profitoit sans cesse, pour cette partie de ses travaux, de tous les conseils qu'on lui donnoit & de tous les secours qu'il pouvoit avoir ; ce qui paroît par les corrections continuelles qu'il fit à ses diverses éditions du Nouveau Testament. Dirai-je qu'il ne semble pas avoir eu des principes fixes dans sa critique ? il défri-

choit à la vérité un champ immenſe & négligé; mais il a bien abrégé les travaux de ceux qui l'ont cultivé après lui. Ajouterai-je qu'il eut l'affectation de critiquer Eraſme? il eut aſſez de vertus, & il s'eſt ſuffiſamment occupé du bonheur des hommes pour lui pardonner cette foibleſſe.

Théodore De Beze contribua à la belle édition du Nouveau Teſtament que Robert Etienne donna *in*-folio en 1550; mais, outre cela, il donna lui-même cinq éditions du Nouveau Teſtament en grec, avec des verſions latines.

Jeſu Chriſti, noſtrî Domini, Novum Teſtamentum, ſivè Novum Fœdus, à Theodoro Bezâ verſum ad veritatem græci ſermonis, cum ejuſdem annotationibus & præfatione, fol. Genevæ, Oliva Roberti Stephani, 1556.

Novum Teſtamentum grecè & latinè, necnon apoſtolicarum Epiſtolarum brevis Explicatio, fol. Genevæ, apud Henricum Stephanum, 1565. Cette nouvelle édition fut retouchée & dédiée à Eliſabeth, Reine d'Angleterre; il dédia cette même édition, mais dans le format *in*-8°., au Prince de Condé & à la Nobleſſe Françoiſe.

La troiſieme édition parut *in*-folio en 1582, chez Henri Etienne, avec une Diſſertation *de ſtylo, lectionibus & interpunctionibus Novi Teſtamenti;* il y parle auſſi de ſes deux fameux ma-

nuſcrits, celui de Cambridge & celui de Clermont.

La quatrieme édition fut faite *in*-folio en 1589, chez Henri Etienne; on y trouve les leçons des deux manuſcrits de Cambridge & de Clermont. La cinquieme édition fut publiée en 1598 *in*-folio chez Henri Etienne; Beze la dédia de nouveau par une dédicace nouvelle à Eliſabeth, Reine d'Angleterre.

Il paroît que De Beze travailla au moins pendant quarante-deux ans ſur le Nouveau-Teſtament; il eut pour cela dix-neuf manuſcrits très-anciens, dont les deux plus fameux lui appartenoient; il conſulta toutes les éditions données, la verſion ſyriaque, les Peres, les verſions des Théologiens modernes.

On lit dans le ſecond vol. *in*-fol. des Mémoires de Sully une lettre de Jean Diodati à Sully, datée du 25 Octobre 1605, pour lui apprendre que De Beze lui avoit légué un manuſcrit grec du Nouveau Teſtament, & qu'il le lui envoyoit. Ce manuſcrit précieux devoit contenir encore les verſions anciennes & nouvelles, avec les annotations de Beze; ce manuſcrit fort eſtimé a diſparu, à moins que ce ne ſoit peut-être celui de Clermont, dont on ne ſait pas sûrement l'hiſtoire pendant quelque tems.

Scaliger dit que Beze avoit travaillé ſur Ter-

tulien, mais qu'il n'avoit pas publié ſes recherches ſur ce Pere de l'égliſe.

On trouve dans la bibliotheque de Geneve un très-grand nombre de lettres de Beze à divers hommes célebres par leur rang, par le rôle qu'ils ont joué en Europe & par leur ſcience; il y en a ſur-tout beaucoup adreſſées à Bullinger. Beze, ſuivant la coutume du tems, avoit pris divers noms ſuppoſés pour cacher ſes productions, tels que *Ludovicus Allectorius*, *Chriſtophorus Heſiander*, *Euſebius Philadelphius*, *A. Deodatus Seba*, *Stephanus Junius Brutus*, *A Deodatus Eſeb*, *Benedictus Paſſavantius*, *Nathanaël Nezechius*.

Auteurs à conſulter ſur la vie de Théodore De Beze.

Antonius Fayus, *de vitâ & obitu Bezæ*, 4°. *Genevæ*, 1606; & en françois, traduit par Pierre Salomeau, 8°. 1610.

Theod. Bezæ Vita ab ipſo conſcripta, 1582; *Teſſier*, *Catalogus I.* 300; *Epiſtola Bezæ ad Wolmar* : elle eſt datée de 1548; on la trouve à la tête de ſes Oeuvres.

Wil. Holder, *Cander*, *Calvinianus de eximiâ pietate*, *fide*, *doctrinâ & modeſtiâ Theodori Bezæ*, *Vezelii*, 4°. 1582.

Oratio

Oratio Gaſparis Laurentii de obitu Bezæ, 8°.

Jacobi Lectii Μακαριτης.

Hiſtoria de vitâ, moribus, doctrinâ & rebus geſtis, ſcripta gallicè per Hieron Bolſecum, & latinè reddita per Pentaleontem Theveninum, 8°. 1584.

Jacobi Laingei de vitâ & moribus Theod. Bezæ Recitatio, 8°. 1585.

Emmanuel de Vega, de vitâ & miraculis Calvini, Lutheri & Bezæ.

Du Pin, Bibliotheque des Auteurs ſéparés de l'égliſe romaine, Tôm. I.

Hiſtoire de la vie, mœurs, actes, doctrine de Théodore De Beze, par Noël Taillepied, de l'ordre de St. François, 8°. *Paris*, 1577; & en latin, par Thevenon, 8°. *Cologne*, 1580.

Caſauboni Epiſtolæ 419; *Teiſſier, Eloges des hommes ſavans, Tôm. IV; Melchior Adami, Vita Theolog. exter.; Freheri Theatrum; Oſiander, de ſtudiis V. D. Miniſtrorum inſtituendis; Enfans célebres; Popeblount, Cenſura; Kleſker, Eruditi præcoces; Paravicini Singularia; Roll, Biblioth. nobilium Theologorum; Verheiden Icones; Ancillon, Mêlanges de littérature; Schluſſelbourg, Theol. Calviniſtæ; Rolt lives of principal reformers; Boiſſard, Biblioth. calcographica; Nieman, Vita præcipuorum Theolog. reform. decimi ſexti ſeculi.*

Thuani Hiſtoriæ, Maimbourg, Hiſt. du calviniſme, livre III; Jurieu, Hiſt. du calviniſme;

Spon, Hiſt. de Geneve; Bérenger, Hiſt. de Geneve; Meſnard, Hiſt. de Niſmes; Paſquier, Recherches ſur la France, Livre VII; Florimon De Raymon, Hiſt. de la naiſſance, progrès, décadence de l'héréſie; Hiſt. du pays d'Aunis, par D'Ariere; Brandt, Hiſt. de la réformation des Pays-Bas; Ruchat, Hiſt. de la réformation de la Suiſſe; Sully, Mémoires; Quick, Synodicon in Galliâ reformatâ.

Lerin, Biblioth. Chartraine; Biblioth. hiſpana; Manget, Biblioth. medica; Maittaire, Vitæ Stephanorum; Leyſery, Amœnitates litterariæ; Liebe, Pſeudonimia Calvini; Gruteri Deliciæ Poetarum Gallorum, Tôm. III; La Croix Du Maine, Tôm. II; Colomeſii Gallia orientalis; Joſeph Scaliger, in primis collectionibus Scaligeranorum; Nicole Delectus epigrammatum latinorum, liber ſeptimus; Baillet, Jugement des Savans, Tôm. IV; Graverole, in Epiſtolâ ad N. C.; Feuerlin, Bibliotheca ſymbolica, Pars ſecunda; Crenii Animadverſiones, pars undecima & duodecima; Du Verdier, Tôm. III; Turretini, Nubes teſtium; Reinmanni Biblioth.; Witten Diarium; Stoll in Heumann; Placcius, de Anonymis; Walchius, Biblioth. theolog., Tôm. II; Goujet, Biblioth. françoiſe, Tôm. XIII; Morery, Bayle, Dictionn. critique; Joly, Remarques ſur Bayle; Hoffmanni Lexicon; Dictionnaire de Leu, Tôm. III; Dict.

de Prosper Marchand ; Hist. Biblioth. Fabricianæ, Tôm. I ; Ind. III, IV, VI ; Bunau, Biblioth. ; Clément, Biblioth. historiq. & critiq., Tôm. III ; Vogt, Catalogus libr. rar. ; Biblioth. de Secousse ; Hyde, Biblioth. Bodleyana ; Leotichii Bibliotheca poetica ; Lipenii Biblioth. theolog. ; ejusdem Bibliotheca juridica ; Freytag Analecta ; Recueil littér. Tôm. I ; Catalogue de la Bibliotheque du Roi de France ; Théologie & Belles - Lettres ; Le Long, Biblioth. sacra ; Draud. Biblioth. classica ; Catal. raisonné des Manuscrits de la Biblioth. de Geneve.

Nouvelles de la République des Lettres, 1687, Vol. XXII, XXIV.

Bibliotheque françoise, Tôm. XXII, XXXIII.

Biblioth. raisonnée, Tôm. II, XVI, XLII.

Recueil de Littérature.

Journal des Savans, 1736.

CHEVALIER, ou CEVALERIUS (Antoine-Rodolphe), de Vire en Normandie, né en 1507.

On trouve peu de particularités sur la vie de cet homme savant & utile ; on sait seulement qu'il apprit l'hébreu sous Vatable, & qu'en 1559 il fut fait le premier Professeur d'hébreu dans l'académie de Geneve ; il reçut en même tems gratuitement le titre de Bourgeois.

La réputation de Chevalier s'étendit ; la ville de Caen pria le Conseil de permettre à ce Pro-

fesseur de s'établir dans ses murs : il partit dans ce but en 1564; mais il revint à Geneve en 1565 : enfin, il obtint en 1567 un congé absolu pour retourner à Caen, qu'il quitta bientôt après pour aller en Angleterre, où l'on dit qu'il apprit le françois à la Reine Elisabeth. Il enseigna l'hébreu à Cambridge, & il mourut à soixante-cinq ans dans l'isle de Guernsey.

Chevalier travailla avec Bertram & Mercerus au *Thesaurus linguæ sanctæ* de Pagnini, & il avoit entrepris la traduction de la Bible en cinq langues : De Thou dit avoir vu celle qu'il avoit faite du Pentateuque.

Casaubon faisoit un très-grand cas de Chevalier; on peut en juger par ses lettres à Tomson & à Scaliger, comme par différens endroits des Notes de ce savant Critique sur Athenée.

Antonii Rodolphi Cevalerii linguæ hebraïcæ Rudimenta, *in-8°. apud Henricum Stephanum*, 1567.

Epistola divi Pauli ad Galatas, *syriaca litteris hebraïcis*, *cum versione latinâ Antonii Cevalerii.* Cette piece est à la suite de la grammaire hébraïque.

Targum hierosolymitanum in Pentateuchum, *latinè*, *ex versione Cevalerii.* On trouve cette traduction dans la Bible polyglotte de Walton; on y voit encore *Targum Pseudo-Jonathanis in Pen-*

tateuchum, latinè nunc primùm editum, ex versione Antonii Cevalerii : enfin, on y lit *Targum Jonathanis in Josue, Judices, librum Regum, Isaïæ, Jeremiæ, Ezechielis & duodecim Prophetarum Minorum, latinè, ex versione Alphonsi De Zamora, à Benedicto Aria Montano recognitâ, & ab Antonio Cevalerio emendatâ.*

Voy. *Niceron, Tôm. XXVIII*; *les Origines de Caen par Huet; De Thou*; *Casauboris Epistolæ*; *Morery, Bayle; Colomesii Gallia Orientalis*; *Le Long, Biblioth. sacra*; *Draudii Biblioth. classica*; *Lipenii Biblioth. theologica.*

BERTRAM (Corneille-Bonaventure), né à Thouars en Poitou dans l'année 1531; il étudia à Paris sous Turnebe; il y apprit l'hébreu d'Ange Caninius; il fit un cours de droit à Cahors, où il courut le risque d'être massacré en 1562, à cause de ses idées sur la religion; ce qui lui fit prendre le parti de se retirer à Geneve, où on lui donna la bourgeoisie.

Après avoir été reçu Ministre du Saint-Evangile, il fut fait Professeur aux langues orientales en 1566, & en théologie en 1572; il fut remercié dans ces momens fâcheux où l'Etat ne pouvoit plus payer ceux qu'il employoit à l'instruction de la jeunesse; il paroît que Bertram quitta Geneve en 1586 pour une discussion

d'intérêt, & qu'il résista à toutes les offres qu'on lui fit pour le retenir; il alla à Frankenthal dans le Palatinat; il y resta peu, il revint ensuite à Lausanne, où on lui donna une chaire de Professeur en théologie; il mourut dans cette ville en 1594.

Bertram est le premier, après Calvin & Olivétan, qui ait pensé à traduire la Bible sur l'hébreu : il travailla beaucoup, avec Théodore De Beze, Simon Goulart, Jacomot & La Faye, à la version françoise que la compagnie des Pasteurs de Geneve en publia en 1588 : aussi l'on rend justice à ses travaux dans la préface de cette Bible françoise, & on lui attribue l'invention des figures qu'on y a jointes pour l'explication du texte.

Il contribua de même à l'édition du Commentaire de Job par Mercerus.

Cornelii Bonaventuræ Bertrami de corpore Christi Tractatus, 8°. 1572.

Cornelii Bonavent. Bertrami Comparatio grammaticæ hebraïcæ & aramicæ, 4°. *Genevæ*, 1574.

Bertram eut encore une très-grande part à l'édition du *Thesaurus linguæ sanctæ Sancti Pagnini*, *fol. Lugduni*, 1575; presque toutes les augmentations lui appartiennent; mais il reconnoît aussi qu'il en avoit tiré quelques-unes des écrits de Mercerus & d'Antoine Chevalier.

Cornelii Bonaventuræ Bertrami de Politicâ judaicâ, tam civili quàm ecclesiasticâ, 8°. *Genevæ*, 1580.

Cornelii Bonaventuræ Bertrami Grammatica hebraica & arabica, 8°. *Genevæ.*

Cornelii Bonaventuræ Bertrami Lucubrationes Frankenthallenses, seu Specimen expositionum in difficiliora utriusque Testamenti loca, Frankenthalii, 1586.

On prétend que Bertram a publié une version de la Bible en trois langues à Heidelberg; mais je ne la connois pas.

Voyez *Teissier, Eloges des Savans, Tôm. IV; De Thou, Lib.* 109; *Du Pin, Bibliotheque des Auteurs séparés de l'église romaine, Tôm. I; Leu, Lexicon, Tôm. III; Casauboni Epistola nona; Colomesius, Bibliotheca orientalis; Hist. critique du V. Testament, par Simon, Lib. II, CXXIV; Baillet, sur la Grammaire hébraïque, Tôm. II; Beza, in præfatione Commentarii in Jobum; Préface de la Bible de Geneve de* 1588; *Walchius, Biblioth. theolog.; Tôm. III, Lipenii Biblioth. theologica; Le Long, Bibliotheca sacra, Liber II; Draudii Bibliotheca classica; Historia Bibliothecæ Fabricianæ.*

DANEAU (Lambert), en latin *DANÆUS*; car il est plus connu sous ce nom latin que par le sien,

naquit à Beaugency sur Loire en 1530; il se destina à la jurisprudence, dans laquelle il fit de très-grands progrès sous Anne Du Bourg, Conseiller au Parlement de Paris, qui fut son maître pendant quatre ans : la fermeté de ce Jurisconsulte respectable, condamné à être brûlé en 1559 parce qu'il professoit la religion réformée, opéra la conversion de Daneau, il ne put résister à une doctrine qui inspiroit l'héroïsme de la vertu & la charité du Sauveur; & il renonça à la religion romaine, qui ne paroissoit attentive alors qu'à chercher des bourreaux, ou à faire des martyrs; il vint à Geneve en 1560, où il étudia la théologie avec tant de succès, qu'il se distingua bientôt entre les Théologiens : en 1572, il fut fait Pasteur & Professeur de théologie, & en 1581 on lui donna la bourgeoisie.

L'université de Leyde enleva Daneau à l'académie de Geneve; elle lui donna une chaire de Professeur de théologie; mais, au lieu de s'occuper uniquement de ses études, comme son devoir le lui ordonnoit, il voulut jouer un rôle dans les guerres civiles qui agitoient la Hollande, & il fut forcé de quitter sa place au bout d'une année. Daneau vint alors à Gand; il y enseigna pendant quelque tems; mais enfin il se retira dans le Bearn : la ville de Castres l'appela en 1594 pour en faire son Pasteur, & il remplit cet emploi jusqu'à sa mort, qui arriva en 1596.

Daneau s'étoit sur-tout appliqué à l'étude des Peres & des Théologiens scholastiques; mais il n'avoit pas négligé les autres sciences : Meursius dit qu'il étoit une encyclopédie, & que ses connoissances surpassoient celles qu'on pouvoit croire possibles à un homme. Il composa un très-grand nombre d'ouvrages; il eut la malheureuse facilité de la plupart des Savans de son siecle, sans avoir leur génie & leur discernement : aussi la postérité a jugé ses travaux inutiles à l'instruction de ceux qui existent; elle a relégué ses nombreux volumes dans les coins poudreux des bibliotheques, & elle apprend ainsi à ceux qui se consacrent à l'étude, & qui veulent être utiles au genre-humain, qu'il n'y a que les ouvrages profondément pensés & fortement écrits qui éclairent tous les siecles & instruisent tous les hommes.

Lamberti Danæi Opuscula omnia theologica, ab ipso Auctore recognita, & in tres classes divisa, fol. Genevæ, 1583. Voici les titres des ouvrages de cette collection, avec la date de leur naissance; ceux qui sont marqués d'un astérisque ne sont pas dans le recueil.

* *Deux Traités de Florent Tertullien, l'un des parures & ornemens, l'autre des habits & accoutremens des femmes chrétiennes, traduit du latin par Lambert Daneau*, 8°. *Paris*, 1565.

Lamberti Danæi Methodus Sacræ Scripturæ in publicis tùm prælectionibus, tùm concionibus utiliter atque intelligenter tractandæ, praxi, id eſt, aliquot exemplis, & perpetui in Epiſtolam ad Philemonem, Commentario illuſtrata, 8°. *Genevæ*, 1570 & 1579.

* *Les trois livres d'Héſiode intitulés*, Oeuvres & les Jours, 8°. *Geneve*, 1571.

Lamberti Danæi Elenchus hæreticorum, ubi facili & ſingulari methodo explicatur quâ ratione hæreticorum paralogiſmi deprehendi & ſolvi poſſunt, 8°. *Genevæ*, 1573.

* *Lamberti Danæi Harmonia, ſeu Tabulæ in Proverbia & Eccleſiaſten*, *fol. Genevæ*, 1573.

* *Les Sorciers, dialogues très-utiles pour le tems*, 8°. 1574.

Lamberti Danæi de veneficiis, quos olim ſortilegos, nunc autem vulgò ſortiarios vocant, Dialogus, 8°. *Genevæ*, 1574.

* *Remontrances ſur les jeux de ſort, ou de haſard, & principalement de dez & de cartes*, 8°. 1575.

Lamberti Danæi Tractatus de Anti-Chriſto, 8°. *Genevæ*, 1576; & en françois, 1577.

D. Aurel. Auguſtini Liber de hæreſibus, ad quod vult Deus, Lamberti Danæi opere emendatus & Commentariis illuſtratus, à quo eodem additæ ſunt hæreſes ab orbe condito ad conſtitutum papiſmum & muhametiſmum, 8°. *Genevæ*, 1576.

Lamberti Danæi Physica christiana, sivè de rerum creatarum origine & usu Disputatio, è Sacræ Scripturæ fontibus hausta, 8°. *Genevæ*, 1576.

Lamberti Danæi Elhices christiana, Libri tres, 8°. *Genevæ*, 1577.

Lamberti Danæi in divi Pauli priorem Epistolam ad Timotheum Commentarius, 8°. *Genevæ*, 1577.

* *Lamberti Danæi Commentarius in duodecim Prophetas Minores*, 8°. *Genevæ*, 1578.

Lamberti Danæi ad novas Gulielmi Genebrardi calumnias, quibus tùm orthodoxam Evangeliorum omnium de Sanctâ Trinitate doctrinam traducit, tùm etiam horrendam Valentini Gentilis errorem tuetur & renovat, 8°. *Genevæ*, 1578.

Lamberti Danæi Paratitla in Tomos duos D. Augustini præcipuos, nimirùm sextum & septimum, in quibus illius contrà Manichæos, Priscillianistas, Arianos, Jovinianistas, Donatistas & Pelagianos, polemica, sivè certamina continentur, 8°. *Genevæ*, 1578.

Lamberti Danæi Explicatio aliquot locorum difficilium Danielis in Tractatu de Anti-Christo, 8°. *Genevæ*, 1578.

Lamberti Danæi Tractatus de amicitiâ christianâ, 8°. *Genevæ*, 1579.

Lamberti Danæi de ludo aleæ Libellus adversùs corruptissimos hujusce sæculi mores omninò necessarius, 8°. *Genevæ*, 1579.

Lamberti Danæi D. Aurelii Augustini Enchiridion ad Laurentium, sivè Summa & præcipua totius religionis christianæ Capita, 8°. *Genevæ*, 1579.

Lamberti Danæi ad Nicolai Selneceri librum, qui inscribitur, Necessaria & brevis Repetitio, *&c., brevis, modesta & necessaria Responsio*, 8°. *Genevæ*, 1579.

* *Traité des danses, ou Question s'il est permis aux Chrétiens de danser*, 8°. *Geneve*, 1579.

* *Traité de l'état honnête des Chrétiens en leur accoutrement*, 8°. *Geneve*, 1580.

Lamberti Danæi ad Stephanum Gerlachium & illius Anti-Danæum necessaria Responsio, 4°. *Tubingæ*, 1580.

Lamberti Danæi Anti-Osiander, sivè Apologia christiana, in quâ tùm helveticæ ecclesiæ & quæ cum iis in fidei confessione consentiunt, tùm etiam earum vera de S. Cœnâ D. N. J. C. sententia defenditur, 8°. *Genevæ*, 1580.

Lamberti Danæi ad insidiosum Lucii Osiandri scriptum, quod Pia & fidelis ad gallicas & belgicas ecclesias Admonitio *inscribitur, necessaria Responsio ad easdem ecclesias*, 8°. *Genevæ*, 1580.

Lamberti Danæi in Petri Lombardi, Episcopi Parisiensis Librum primum sententiarum Commentarius, 8°. *Genevæ*, 1580.

* *Lamberti Danæi Geographiæ poeticæ Libri*

quatuor, ſeu univerſæ terræ Deſcriptio ex Poetis latinis, 8°. *Genevæ*, 1580.

Lamberti Danæi Demonſtratio anti-theſis, ſeu repugnantiæ theſium & doctrinæ Jacobi Andreæ de perſonâ Chriſti, 8°. *Lugduni Batavorum*, 1581.

Lamberti Danæi Examen libri de duabus in Chriſto naturis, de earum hypoſtaticâ unione, à Martino Kemnitzio conſcripti, 8°. *Genevæ*, 1581.

Lamberti Danæi de tribus hoc tempore vexatis Queſtionibus de S. Cœnâ, de Majeſtate Chriſti, de non damnandis Dei eccleſiis, nec auditis, nec vocatis ad fratres Tubingenſes, 8°. *Genevæ*, 1581.

Lamberti Danæi Encauſtice & Colluſtratio colorum quibus injuſta omnium orthodoxorum eccleſiæ Paſtorum condemnatio à Lucâ Oſiandro & aliis quibuſdam facta, priùs delineata tantùm fuerat, in L. Danæi Anti-Oſiandro adversùs Laconici ſeu Nuodemi Equites à Sturmenek inanem, & , ut ipſe vocat, quatriduanam ſpongiam, 8°. 1581.

Lamberti Danæi ad Nicolaum Selnecerum, de exegeſi Saxonicâ, brevis Epiſtola, 8°. 1581.

* *La Phyſique françoiſe, ouvrage tiré d'Ariſtote & des Peres, traduit du grec par Lambert Daneau*, 8°. *Geneve*, 1581.

Lamberti Danæi Sophiſmatum Stephani Gerlachii Elenchus, 8°. 1582.

Lamberti Danæi ad libellum ab anonymo edi-

tum de externâ seu visibili ecclesiâ Responsio, 8°. *Genevæ*, 1582.

Lamberti Danæi Apologia, seu vera & orthodoxa orthodoxæ Patrum sententiæ Defensio, ac Interpretatio de adoratione carnis D. N. J. C., adversùs Jacobum Smidelinum, 8°. *Antuerpiæ*, 1582.

Lamberti Danæi Orationis Dominicæ Explicatio, 8°. *Genevæ*, 1583.

* *Lamberti Danæi christianæ Isagoges ad christianorum Theologorum locos communes, Libri duo*, 8°. *Genevæ*, 1583.

* *Lamberti Danæi Commentarius in Mattheum*, 8°. *Genevæ*, 1583.

* *Lamberti Danæi Aphorismorum politicorum Sylva*, 8°. *Genevæ*, 1583.

Lamberti Danæi Responsio triplex ad Fratres Tubingenses, 8°. *Genevæ*, 1584.

* *Lamberti Danæi Commentarius in Epistolas Johannis*, 8°. *Genevæ*, 1585.

* *Lamberti Danæi Commentarius in Evangelium Johannis*, 8°. *Genevæ*, 1585.

* *Assertio quòd humana Christi natura neque in unione, neque per unionem cum Deitate τȣ λογȣ sit & evaserit Deus contrà postremum Jacobi Smidelini librum de adoratione carnis Christi*, 8°. *Genevæ*, 1585.

* *Confirmatio orthodoxæ doctrinæ quòd Christus*

ſit & verus Deus & Patris ομοιουσιος & æqualis ; contrà Genebrardum, 8°. *Genevæ*, 1585.

* *Traité de la Meſſe & de la Tranſubſtantiation, par Lambert Daneau*, 8°. *La Rochelle*, 1589.

* *Lamberti Danæi Symboli apoſtolici Explicatio*, 8°. *Genevæ*, 1592.

Lamberti Danæi Commentarius in Marcum, 8°. *Genevæ*, 1594.

* *Lamberti Danæi D. Pauli Vita, ex Scripturâ Sacrâ excerpta*, 8°. *Genevæ*, 1595; & en françois.

* *Lamberti Danæi Politices chriſtianæ Libri ſeptem*, 8°. *Genevæ*, 1596.

* *Lamberti Danæi Primi mundi antiquitatum Sectiones quatuor*, 8°. *Genevæ*, 1596.

* *Lamberti Danæi ad Roberti Bellarmini diſputationes theologicas Reſponſio*, 8°. *Genevæ, deux Vol.*, 1596.

Lamberti Danæi Articuli de Cœnâ Dominicâ in Miniſtris eccleſiarum Marcheticarum, mandato D. Johannis Georgii Marchionis, Brandenburgenſis Electoris proponendi, ut fide, cordis & oris confeſſione eos approbent ac ſuſcribant, & ad eoſdem brevis & neceſſaria piorum virorum Reſponſio, 8°.

Voy. *Niceron, Tôm. XXVII ; Melchioris Adami Vitæ exterorum Theologorum ; De Thou, Lib.* 117 ; *Meurſii Athenæ Bataviæ ; Baillet, Jugement des Savans ; La Croix Du Maine, Du*

Verdier ; Verheiden Icones ; Lipenii Bibliotheca theologica ; Valchii Biblioth. theolog. ; Draudii Biblioth. classica ; Freytag, Analecta litteraria ; Crenii Animadversiones, Pars VI.

CHANDIEU (Antoine De la Roche), connu sous le nom de *Sadéel* & de *Zamariel*, fils de Guy De la Roche Chandieu, né en 1534 : il embrassa dès sa jeunesse la religion réformée, & il vint à Geneve, où il mérita bientôt l'estime & l'attachement de Calvin & de Beze.

Chandieu oublia à vingt ans son rang & ses richesses pour affronter l'exil & la mort ; après avoir été reçu Ministre de l'église de Paris, il exhorta les Parisiens réformés à mépriser, comme les premiers chrétiens, la violence des Princes, la barbarie des édits & la rage du Cardinal de Lorraine. Quand on ne craint pas la prison des tyrans, on y est bientôt renfermé : Chandieu fut emprisonné ; mais le crédit d'Antoine, Roi de Navarre, lui rendit la liberté, & ce Prince vint lui-même le tirer de sa prison. L'homme courageux n'est point effrayé par les dangers : Chandieu, en sortant de sa captivité, ne quitte pas la France ; il est souvent à Paris pour fortifier son troupeau & combattre les ennemis de la réforme & du royaume.

En 1562, Chandieu fut choisi pour présider le

le Synode d'Orléans, qui se tint le 25 Avril; en 1572, le 15 Septembre, il se présenta à la Compagnie des Pasteurs de Geneve, accompagné de vingt Ministres échappés comme lui au glaive de l'intolérance. Quel spectacle pour des Prédicateurs de l'Evangile de voir dans leurs collegues d'illustres Martyrs de la foi! quelle consolation pour ces Martyrs d'être au milieu d'un peuple qui honore leur vertu, & dans une assemblée d'hommes qui défendent leur cause, & qui célebrent leur zele & leur triomphe!

Le mérite rare de Chandieu le fit choisir en 1583 par le Synode de Vitré pour voyager en Allemagne, & recommander les protestans François, dont le sang ruisseloit de toutes parts, aux Princes réformés: mais il ne fit pas ce voyage; il se retira d'abord à Lausanne, & ensuite à Geneve, où on lui donna la bourgeoisie en 1589: il étoit important d'assurer à la République un homme aussi respectable par ses vertus. Le cœur de Chandieu se pénetre bientôt de tous les sentimens du citoyen de Geneve, & il en remplit d'abord les devoirs les plus pénibles: le 22 Juillet de cette année il fit la priere aux troupes Genevoises qui défendirent le fort d'Arve avec tant d'héroïsme & de succès.

Henri IV aimoit Chandieu; il s'adressoit à lui comme à un Pasteur integre; il le consultoit comme un Politique consommé; ce Prince le rappela auprès de lui en 1587 : Chandieu fit la priere à l'armée le jour de la bataille de Coutras. Le Roi l'envoya encore négocier en Allemagne avec les Princes réformés, dont il gagna la confiance; mais, fatigué de la vie de courtisan, Chandieu vint à Geneve remplir tous les devoirs du citoyen; il fit les fonctions de Pasteur au milieu des alarmes qu'une guerre désastreuse répandoit tous les jours; il exerça sans salaire & avec distinction les fonctions de Professeur en hébreu, & il édifioit toujours le peuple par ses sermons. Sa fortune appartenoit à tous ceux qui avoient besoin de ses secours; les églises de France la partagerent, & tous les pauvres qui le connurent y trouverent du soulagement. L'infortune assouplit le cœur & l'agrandit; l'égoïste n'a jamais eu le bonheur d'être malheureux; il n'a jamais su délivrer l'infortuné de ses angoisses; il n'a jamais entendu les applaudissemens de sa conscience & des heureux qu'il a faits. La maladie de Chandieu remplit la ville d'amertume, & sa mort occasionna un deuil universel : il mourut en 1591.

Cette esquisse de l'histoire de Chandieu annonce une vie bien remplie & bien occupée;

mais toute ſa vie n'eſt point renfermée dans cette grande enceinte ; ce vertueux patriote éleva une famille nombreuſe ; il cultiva les lettres avec ſoin ; il compoſa divers ouvrages qui l'illuſtrerent dans ſon ſiecle, & qui le rendirent encore utile ſous ce point de vue à ſes contemporains ; il fut lié avec les Savans les plus célebres ; tels étoient Hottoman, La Violette, Goulart, Jacomot, Spina, Grynæus, Toſſanus, Styckius, Fontanus ; il gagna leur attachement par ſes connoiſſances approfondies de l'antiquité, de la philoſophie, du droit & de la théologie ; il le conſerva par ſa politeſſe, ſa modeſtie, ſon déſintéreſſement & ſa ſenſibilité.

Toutes les Œuvres de Chandieu ſont renfermées dans un volume intitulé, *Antonii Sadeelis Chandæi Opera theologica*, *fol.* 1592 : on en fit quatre éditions ; la derniere eſt de 1599. Voici les ouvrages qu'on y trouve avec la date de leur premiere publication.

Antonii Sadeelis Chandæi Refutatio libelli quem Claudius De Saintes Monachus edidit, cum hac inſcriptione, Examen doctrinæ calvinianæ & beſanæ de Cœnâ Domini, 8°. 1567.

Ant. Sadeelis Chandæi Sophiſmata F. Turriani, Monachi ex eorum ſodalitate qui ſacro Sancti Jeſu nomine ad ſuæ ſectæ inſcriptionem abutuntur, quibus ſingulis ſubjecta eſt ſolutio, ex præceptis rectè

& theologicè disputandi petita, 8°. *Genevæ*, 1577.

Ant. Sadeelis Chandæi de legitimâ Pastorum reformatæ ecclesiæ Vocatione, 8°. *Genevæ*, 1577.

Ant. Sadeelis Chandæi de Verbo Dei scripto, adversùs humanas traditiones, theologica & scholastica Tractatio, 8°. *Genevæ*, 1580.

Ant. Sadeelis Chandæi de unico Christi Sacerdotio & Sacrificio, adversùs commentitum Missæ sacrificium, theologica & scholastica Tractatio, 8°. *Genevæ*, 1581; traduit en françois par Simon Goulart, 1595.

Ant. Sadeelis Chandæi centum Flosculi Turrianeæ Disputationis, ex utroque ejus libro, 8°. 1583.

Ant. Sadelis Chandæi Index ελεγκτικος repetitionum & ταυτα λογιον Turriani ex tertio ejus libro, quem διβιβλιον inscripsit, collectus, 8°. 1583.

Ant. Sadeelis Chandæi Analysis & Refutatio assertionum de Christi in terris ecclesiâ, quænam & penès quos existat, propositarum in Collegio Posnaniensi à Monachis novæ Societatis, 8°. *Genevæ*, 1583.

Ant. Sadeelis Chandæi ad omnia F. Turriani Sophismata Responsio in quâ refelluntur objectiones & responsiones circà ecclesiam & ordinationes Ministrorum ecclesiæ, 8°. 1584.

Ant. Sadeelis Chandæi ad tres libros Laurentii Arturi, quos inscripsit, de Ecclesiâ Christi in

terris, ſeu Apologia Aſſertionum Poſnanienſium de eccleſiâ, 8°. 1585.

Ant. Sadeelis Chandæi de veritate humanæ naturæ Jeſu Chriſti theologica & ſcholaſtica Tractatio, 8°. *Genevæ*, 1585.

Ant. Sadeelis Chandæi Reſponſio ad fidei quam vocant profeſſionem, à Monachis Burdigalenſibus editam in Aquitaniâ anno 1585, *ut eſſet veræ religionis abjurandæ formula*, 8°. 1590; & en françois.

Ant. Sadeelis Chandæi Meditationes in Pſalmum XXXII, Morgiis & Lauſannæ, 1587.

Ant. Sadeelis Chandæi de verâ peccatorum remiſſione adversùs humanas ſatisfactiones & commentitum eccleſiæ romanæ Purgatorium theologica & ſcholaſtica Tractatio, 8°. *Genevæ*, 1588.

Ant. Sadeelis Chandæi de ſpirituali manducatione corporis Chriſti & ſpirituali potu ſanguinis ipſius in ſacrâ Cœnâ Domini, 8°. *Genevæ*, 1589.

Ant. Sadeelis Chandæi de ſacramentali manducatione corporis Chriſti & ſacramentali potu ſanguinis ipſius in ſacrâ Cœnâ Domini, 8°. *Genevæ*, 1589.

Ant. Sadeelis Chandæi Index errorum Gregorii De Valentiâ, Monachi blaſphemæ Societatis, ex eo libro quem inſcripſit, Examen præcipui myſterii doctrinæ Calviniſtorum, 8°. *Genevæ*, 1590.

Ant. Sadeliis Chandæi Index ſecundus ελεγκτικος

errorum Gregorii De Valentiâ, in quâ agitur de causâ formali unionis nostræ cum Christo, 4°. 1590.

Il faut joindre à cela les ouvrages suivans.

Histoire des persécutions & des Martyrs de l'église de Paris depuis l'an 1557 *jusques au regne de Charles IX, par A. Zamariel* 8°. *Lyon*, 1563.

Réponses aux calomnies contenues aux discours & suite du discours sur les miseres du tems, fait par Pierre Ronsard, 8°. *Geneve*, 1564.

La Métamorphose de Ronsard en Prêtre, ou le Temple de Ronsard.

Voyez *Rollius, Biblioth. nobil. Theolog.; Du Pin, Hist. des Auteurs séparés de l'église romaine; Niceron, Tôm. XXII; Jacobi Lectii Opera; Allard, Hist. du Dauphiné, Tôm. II; Etat politique du Dauphiné par Chorier; Pasquier, Recherches sur la France; Prosper Marchand, T. II, pag.* 64 *&* 66; *Leu, Lexicon helveticum; Quick, Synodicon in Galliâ reformatâ; Pfaffii Introductio ad hist. litter.; Walchius, Biblioth. theolog.; Du Verdier, Tôm. I; Draudi Bibliotheca classica; Goujet, Biblioth. françoise, Tôm. XII.*

CHARPENTIER (Pierre), né à Toulouse, Avocat du Roi en son Grand-Conseil, Professeur de droit à Geneve en 1566; il fut forcé de quitter sa place en 1570, & il accompagna

Bellievre en Suisse pour justifier le massacre de la Saint-Barthelemi.

Cet homme fut assez atroce, non-seulement pour oser défendre cette barbarie abominable; mais il put imaginer encore qu'elle étoit juste & nécessaire; il consigna même ces idées diaboliques dans une lettre à Pierre Portus, *Petri Carpentarii Epistola ad Franciscum Portum, Cretensem, circà persecutiones ecclesiarum Galliæ*, 8°. 1572. Denys de Sainte-Marthe a fait réimprimer cette lettre digne des archives de Néron : on en trouve l'extrait dans le vol. III de la grande histoire de France par Mézeray.

On a encore de Charpentier, *Pium & christianum de armis Consilium, cum Petri Fabri Responsione*, 8°. 1575.

De Beze lui adressa une lettre sur son changement de religion; elle est la cinquante-deuxieme du recueil.

Voyez *De Thou, Lib. LIII; Mémoires de la Ligue, Tôm. VI; Etat de la France sous Charles IX, Tôm. I; La Croix Du Maine, Du Verdier, Draudii Biblioth. classica.*

HOTTOMAN (François), ou HOTMAN, né à Paris en 1524, fils de Pierre Hotman, Maître des eaux & forêts.

Hottoman étudioit le droit à quinze ans, &

il fut reçu Docteur avec distinction à dix-huit; il se dégoûta bientôt du barreau pour se livrer à l'étude du droit romain & des belles-lettres, qu'il enseignoit avec applaudissement à l'âge de vingt-trois ans.

Il est peut-être utile de remarquer que les Savans du seizieme siecle regardoient tous l'Ecriture-Sainte comme un des objets de leurs études; ils pensoient avec raison qu'ils étoient plus honorés par la qualité d'hommes pieux, que par celle de Savans célebres, & qu'il étoit plus important pour eux de s'assurer de leur bonheur présent & à venir, que de s'occuper trop de leur célébrité présente, qui est toujours fort douteuse.

Hottoman, plein de ces idées, consacra pendant toute sa vie une portion de la journée à étudier le Vieux & le Nouveau Testament; il trouvoit du plaisir à s'occuper de Dieu, de son salut; il en trouvoit de même toujours dans la priere. C'est ainsi qu'il apprit à connoître le christianisme, & c'est ainsi qu'il devint chrétien & réformé. Dès qu'il eut embrassé la réformation, il quitta Paris pour venir à Lyon, & on lui donna une place de Professeur aux belles-lettres à Lausanne. Le Roi de Navarre réussit à l'attacher à son service; il l'employa utilement auprès des Princes protestans d'Allemagne, qu'Hottoman servit encore par ses conseils.

Hottoman, à ſon retour en France, fit la gloire des univerſités de Valence & de Bourges, où il enſeigna le droit; il y balança la réputation de Cujas, & il attiroit à ſes leçons une foule d'étudians: Hottoman ſut non-ſeulement gagner leur eſtime par ſon ſavoir, il gagnoit encore leurs cœurs en leur donnant le ſien: auſſi ils le ſauverent du maſſacre de la Saint-Barthelemi, & ils conſerverent à la juriſprudence & à l'Europe un homme qui éclaire toujours les univerſités & les Juriſconſultes.

Hottoman découvert étoit toujours expoſé aux effets de la proſcription prononcée contre les proteſtans: il ſe ſauve à Geneve; on lui donna en 1573 la chaire de Profeſſeur de droit, qu'il garda juſqu'en 1578. Pendant cet intervalle il s'occupa à compoſer des ouvrages pour défendre les droits des proteſtans François perſécutés & martyrs contre la tyrannie des François catholiques, leurs perſécuteurs & leurs bourreaux.

En quittant Geneve, Hottoman alla à Bâle; il en fut chaſſé par la peſte; il vint à Montbeillard, qu'il quitta pour revenir à Geneve; mais la guerre qui s'éleva entre la République & le Duc de Savoie le força de retourner à Bâle. Hottoman s'occupoit de la reviſion de ſes ouvrages, dont il vouloit donner une nouvelle

édition, quand la mort le prévint : il mourut dans le mois de Février de l'année 1590.

Il y a peu d'hommes qui aient mené une vie aussi errante qu'Hottoman, qui aient servi un plus grand nombre d'Etats, & qui aient été plus misérables. Hottoman fut recherché par les Ducs de Saxe & de Prusse, par le Landgrave de Hesse & la Reine Elisabeth; il séjourna dans la cour du Roi de Navarre; il fit deux voyages en Allemagne pour solliciter les secours de l'Empereur Ferdinand & des Princes d'Allemagne; il fut sur-tout protégé par la mere de Charles IX & la sœur de Henri II.

Hottoman devoit être singulier jusques après sa mort; malgré sa célébrité méritée, on connoît très-mal sa vie; son oraison funebre, faite par Gryneus, de même que son éloge public composé par Nevelet instruisent peu sur ses actions : ceux-ci lui attribuent les plus rares & les plus belles qualités; Baudouin & ses ennemis le noircissent avec fureur. Placés à la distance de deux siecles, nous verrons en lui un Jurisconsulte savant & profond, un Historien éloquent & judicieux, un Politique adroit, mais violent, un Littérateur ingénieux & philosophe; il fut l'ami de Calvin & de Beze, & l'on trouve plusieurs de ses lettres dans la bibliotheque de Geneve.

Jacques Lect, qui étoit fort attaché à Hot-

toman, & qui pouvoit le juger, donna une édition complete des Oeuvres de ce grand homme ſous ce titre :

Franciſci Hottomanni Opera curâ Jocobi Lectii, fol. Genevæ, 3 *Vol.* 1599.

On trouve dans le Tôm. I *Elogium Franciſci Hottomanni, Auctore Petro Nevelet Doſchio.*

Franc. Hottomanni Epitomatorum in Pandectas Libri XXII.

Franc. Hottomanni diſputationum juris civilis Liber, complectens :

Franc. Hottomanni Diſputationem de gradibus cognationis, 1547.

Franc. Hottomanni Diſputationem de ſponſalibus, imprimé à part en 1594.

Franc. Hottomanni Diſputationem de ritu nuptiarum & jure matrimoniorum.

Franc. Hottomanni Diſputationem de ſpuriis & legitimitate.

Franc. Hottomanni Diſputationem de caſtis inceſtuoſiſve nuptiis, 8°. *Genevæ*, 1585.

Franc. Hottomanni Diſputationem de Donationibus omnium generum.

Franc. Hottomanni Diſputationem de pactis & tranſactionibus, 8°. 1575.

Franc. Hottomanni Diſputationem de præſcriptis verbis.

Franc. Hottomanni Diſputationem de eo quod intereſt & morâ, Hanau, 1599.

Franc. Hottomanni Disputationem de usuris & fœnore, 8°. *Lugduni*, 1552; *Basileæ*, 1576.

Franc. Hottomanni Disputationem de tribus, quartâ, falcidianâ, legitimariâ & pegasianâ, *fol. Lugduni*, 1569.

Franc. Hottomanni Questionum illustrium Liber, *in*-12. *Genevæ, apud Henricum Stephanum*, 1573.

Franc. Hottomanni observationum & emendationum Libri XIII, *fol. Genevæ*, 1586.

Franc. Hottomanni Dialogus de barbâ, 8°. *Antuerpiæ*, 1586.

Franc. Hottomanni Commentarius de verbis juris, antiquitatum romanarum elementis amplificatus, *Basileæ*, 1558.

Franc. Hottomanni Partitiones juris elementariæ, 8°. *Basileæ*, 1560.

Franc. Hottomanni Jurisconsultus, sivè de optimo Genere juris interpretandi, 8°. *Basileæ*, 1559.

Franc. Hottomanni Institutiones dialecticæ ex fontibus Philosophorum, Libri IV, 8°. *Genevæ*, 1573.

Tôme second.

Francisci Hottomanni Commentarius in quatuor Institutionum juris civilis libros, cum vitâ Justiniani, *Basileæ*, 1560.

Franc. Hottomanni Scholia in quàm plurimos titulos digeſtorum codicis.

Franc. Hottomanni Commentatio tripartita in libros Feudorum, *fol. Lugduni*, 1573.

Franc. Hottomanni conſiliorum Volumen, *fol. Genevæ*, 1578.

Tôme troiſième.

FRANCISCI HOTTOMANNI de jure regni Galliæ Libri tres, 8°. *Baſileæ*, 1585 : on y trouve, 1°. *Franco-Gallia*, *ſivè Tractatus iſagogicus de regimine Regum Galliæ & de jure ſucceſſionis*, 8°. 1573. L'édition la plus complete eſt de Francfort en 1586 : cette piece, traduite en françois en 1574, eſt dans les *Mémoires du regne de Charles IX*, 8°. *Middelbourg*, 1578. Hottoman y veut prouver que le droit de ſucceſſion à la couronne n'eſt pas héréditaire, que les femmes ſont incapables de régner, & que les Rois ſont électifs.

2°. *De jure ſucceſſionis regiæ in regno Francorum Leges*, 8°. 1588.

3°. *Diſputatio de controverſiâ ſucceſſionis regiæ inter Patruum & Nepotem*, *atque in univerſum de jure ſucceſſionis regiæ in regno Galliæ*, *regni hæreditas utrùm ex ætatis & gradûs prærogativâ ac repreſentationis jure deferatur*, 8°. 1585.

Franc. Hottomanni antiquitatum romanarum Libri V, auxquels il a joint *de re nummariâ Populi Romani*, avec *Disputatio de aureo Justiniano*, 8°. *Basileæ*, 1584.

Franc. Hottomanni Commentarius in viginti-quinque Orationes Ciceronis, qui questionem juris civilis continet, cum notis Asinii Pediani, fol. Paris. 1554, chez Robert Etienne; il n'imprima que le premier volume du Commentaire.

Franc. Hottomanni Commentarius in Epistolam Ciceronis ad Quintum fratrem de provinciâ rectè administrandâ, 4°. *Lugduni*, 1564.

Franc. Hottomanni Notæ renovatæ in Cæsaris Commentarios de bello gallico & civili, fol. Lugduni, 1574.

Franc. Hottomanni Consolatio è sacris litteris, 8°. *Lugduni*, 1593.

Voici quelques autres dissertations dont j'ai trouvé les titres :

Franc. Hottomanni Commentarii de rebus creditis.

Franc. Hottomanni Commentarii de testamentis liberis & posthumis.

Franc. Hottomanni Commentarii de verbis feudalibus, réimprimés à Leipsic en 1721.

Franc. Hottomanni Descriptio Jurisconsultorum qui à Pomponio sub titulis de origine juris *enumerantur*.

Franc. Hottomanni Disputationes variæ.

Franc. Hottomanni Formulæ antiquæ.

Franc. Hottomanni in sex leges obscurissimas Tractatus.

Franc. Hottomanni in Titulos veteris digesti Tractatus.

Franc. Hottomanni in Titulos digesti de usuris Tractatus.

Franc. Hottomanni Observationes ad jus civile.

Franc. Hottomanni Responsiones amicabiles.

Franc. Hottomanni Summaria & Notæ in corpus juris civilis.

Franc. Hottomanni Summaria & Notæ ad digesta.

Franc. Hottomanni de Magistratibus Romanis eorumque institutione.

Franc. Hottomanni de Senatu & Senatûs-consulto.

Franc. Hottomanni de origine regni & monarchiæ Franciæ.

L'Anti-Tribonien, ou Discours sur l'étude des loix, Paris, 1567.

Franc. Hottomanni ad Raymundum Rufum, defensorem Romani Pontificis contrà Carolum Molinæum, de statu primitivæ ecclesiæ ejusque sacerdotio, 8°. 1553.

Franc. Hottomanni, Papæ Sixti Quinti brutum Fulmen in Henricum, Regem Navarræ, & Hen-

ricum Borbonium, Principem Condæum, vibratum, cujus multiplex nullitas ex proteſtatione patet, 8°. 1585. Cet ouvrage fut traduit en françois pendant la même année.

Franc. Hottomanni de ſuroribus gallicis & cæde Admirallii Caſtellonii atque illuſtrium virorum, paſſim editâ per complures Galliæ civitates, vera & ſimplex Narratio, ab Erneſto Eremando Fiſio, 4°. *Edimburgi*, 1573.

Matagonis de Matagonibus decretorum Baccalaurei monitoriale, adversùs Italo-Galliam, ſivè Anti-Franco-Galliam Antonii Matarelli, Alvernogeni Lutriviani, 8°. 1575.

Strigiles Papyrii Maſſonis, ſivè Remediale caritativum contrà rabioſam frænesim Papyrii Maſſonis, Jeſuitæ, excucullati per Matagonidem de Matagonibus Baccalaureum, formatum in jure canonico & in medicinâ, ſi voluiſſet, 8°. 1576.

Nullitas proteſtationis adversùs formulam conconcordiæ per Johannem Palmerium, 8°. 1579.

Fr. Hottomanni, J. Franciſci Aſpaſtii Saluſſi, V. D. Miniſtri, in virulentam planèque ſophiſticam Andreæ Pouchenii criminationem, quam adversùs Joh. Palmerii juſtas & neceſſarias proteſtationes conſcripſit, pro eodem Palmerio vera & modeſta Defenſio, 8°. *Genevæ*, 1580. Ces deux ouvrages traitent de la préſence réelle de Jéſus-Chriſt dans l'Euchariſtie.

Franç.

Franc. Hottomanni de ſtatibus veteris eccleſiæ Galliæ, 8°. *Coloniæ*, 1574.

Apologie de Socrate par Platon.

Fr. & Joh. Hottomannorum patris & filii necnon clarorum virorum ad eos Epiſtolæ, 4°. *Amſtelodami*, 1700. Ces lettres ont été recueillies par Janus-Guillaume Meet : on y trouve les jugemens de ce grand homme ſur les Savans de Bâle ; il rapporte dans la ſeptieme la demande des Docteurs de Sorbonne au Roi de France pour perſécuter les Luthériens. Cette collection renferme deux cent lettres pleines de traits importans pour l'hiſtoire civile, politique & eccléſiaſtique du tems.

On trouve encore des lettres d'Hottoman dans ce recueil : *Celebrium virorum Epiſtolæ ineditæ à Bern. Frid. Hummel Norimbergæ*, 1777.

Hottoman prit divers noms dans ſes écrits, celui de *Joh. Palmerius*, *P. Stephanus*, *Joh. de Terrâ rubeâ*, *Fr. Willerius*, *J. Fr. Aſpaſtii*, *Junius Brutus*, *Theodoſius Ireneus*, *Matagon de Matagonibus.*

Voyez *Niceron*, *Tôm. XI*; *Nivelet Elogium*, *Grynei Elogium funebre*; *Vie des Juriſconſultes*; *Vitæ clarorum Jureconſultorum*; *Sammarthani Elogia*; *Wolf*, *de præcocibus eruditis*; *Du Pin*, *Auteurs ſéparés de l'égliſe romaine*, *Tôm. I*; *Weſtphallus*, *de eruditis qui ſuam religionem com-*

mutarunt; Mollerus, Dissertatio de Fr. Hottomanno; Mylii Pseudonymia; Placcius de Anonymis; Dict. de Morery, Bayle & Prosper Marchand, Biblioth. juridica Lipenii; La Croix Du Maine, Du Verdier, Biblioth. fabriciana; Bibl. classica Draudii; Goujet, Bibliotheque françoise; Tôm. X; Popeblount, Censura Doctorum.

CORDIER (Mathurin), de Normandie, ou du Perche; il naquit sur la fin du quinzieme siecle, & il mourut à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Dans la préface de ses Dialogues, qui est datée du mois de Février 1564, il apprend qu'il avoit quatre-vingt-cinq ans, & que Robert Etienne lui avoit fait connoître la religion réformée.

Cordier se distingua par son bon goût dans les belles-lettres, par sa pure latinité, sa vaste érudition, & sur-tout par le talent particulier qu'il eut pour l'instruction de la jeunesse; il avoit une de ces ames antiques qui désiroit sincérement le bien public, & qui le préféroit toujours à ses intérêts & à sa propre gloire : aussi il se consacra tout entier à l'éducation des enfans; il fut récompensé de ses peines; il vit son école une pepiniere de grands hommes, & il eut la satisfaction de se faire dans chacun d'eux des amis zélés, qui lui témoignerent constamment leur recon-

noiſſance & leur amour : c'eſt ainſi que Calvin lui dédia ſon Commentaire ſur la premiere Epître aux Theſſaloniciens.

On trouve bien peu de traits de la vie de Cordier : les hommes qui font le bien, & qui le font conſtamment, ſont comme les beaux jours dont on jouït ſans en parler. Il paroît ſeulement que Cordier vint à Geneve en 1545 pour remplacer Caſtalion; car cet excellent Inſtituteur avoit déjà exercé avec diſtinction ſes talens à Paris, à Nevers & à Bordeaux; il étoit venu à Geneve en 1541 : en allant à Neuchâtel il s'arrêta à Lauſanne; mais enfin il ſe fixa dans le college de Geneve, dont il paroît qu'il fut le Principal.

Après ce que j'ai dit, on voit déjà que Cordier ne s'eſtimoit que par le bien qu'il pouvoit faire : auſſi Calvin nous apprend que, comme les Régens des baſſes claſſes enſeignoient mal à Geneve, & faiſoient manquer les études par leur commencement, Cordier, qui ſentit la grandeur du mal, en trouva le remede; il eut le courage de l'employer; il quitta la premiere claſſe pour diriger la quatrieme & y enſeigner les premiers élémens de la grammaire.

Cet excellent Maître trace en deux mots à tous les Maîtres le plan qu'ils doivent ſuivre dans l'inſtruction qu'ils donnent à la jeuneſſe;

& ces deux mots font le tableau peint par lui-même de la méthode qu'il avoit suivie ; il assure qu'il avoit constamment voulu former ses éleves *ad pietatem & bonos mores cum litterarum elegantiâ* : cela renferme tout, & ses grands & longs succès font l'éloge de l'excellence de ses vues.

Il publia en divers tems les ouvrages suivans :

Mathurini Cordierii de corrupti sermonis apud Gallos emendatione & latinè loquendi ratione, 4°. *apud Robertum Stephanum*, 1531, 1534, 1536, 1541, 1556. Ce livre mériteroit encore d'être étudié.

Mathur. Cordierii Distica Catonis cum latinâ interpretatione, *Basileæ*, 1536 ; & en françois.

Mathur. Cordierii de Quantitate Syllabarum, 1536, *apud Robertum Stephanum.*

Epîtres chrétiennes, 8°. 1557.

Mathur. Cordierii Conciones sacræ viginti-sex Galliæ, *in*-16. 1557.

Sentences extraites à l'usage des enfans hors de l'Ecriture-Sainte, avec vingt-six Cantiques, 8°. 1551 ; *& à Lyon en* 1561.

Le Miroir, ou Civilité puérile de la Jeunesse, *in*-16. 1559.

Remontrances & Exhortations au Roi & aux Grands de son royaume, 8°. *Geneve*, 1561.

Mathur. Cordierii Colloquiorum scholasticorum Libri quatuor, ad pueros in latino sermone exer-

cendos, 8°. 1564 : ils furent traduits en françois en 1574 par Gabriel Chappuis, & en 1669 par Chappuſeau. Cordier intitula la quatrieme édit. de cet ouvrage, *Commentarius de quotidiano puerorum ſermone*, *apud Robertum Stephanum*, 1580.

Mathur. Cordierii Principia latinè loquendi ſcribendique, *ſelecta ex Epiſtolis Ciceronis*, 8°. *Tiguri*, 1578.

Mathur. Corderii Exempla de latino déclinatu partium orationis, *apud Robertum Stephanum.*

Mathur. Corderii Rudimenta Grammaticæ de partium orationis declinatu, *recognita unà cum Appendice.*

Voyez *Morery*, *Bayle*; *Leu*, *Lexicon*; *La Croix Du Maine*, *Geſneri Biblioth. quadripartita*; *Lipenii Bibliotheca philoſophica*, *Goujet*, *Biblioth. françoiſe*, *Tôm. XVII.*

Des Gallars (Nicolas), en latin *Gallasius*, Bourgeois de Geneve en 1551, Paſteur d'une égliſe de campagne en 1553, fut envoyé à Paris en 1557, où l'on demandoit un Paſteur. Il fonda une égliſe françoiſe à Londres en 1560; il aſſiſta au Colloque de Poiſſy avec ſon ami Théodore De Beze; il vint deſſervir l'égliſe d'Orléans en 1564; il préſida le Synode de Paris en 1565 : & en 1571 la Reine de Navarre le choiſit pour ſon Prédicateur.

Calvin eſtimoit beaucoup Des Gallars; il l'avoit pris pour ſon Secrétaire. Ancillon dit que Des Gallars travailla avec Beze à l'*Hiſtoire des égliſes réformées de France:* Bayle ne le croit pas; mais il ne donne aucune raiſon pour appuyer ſon opinion.

Ouvrages publiés par DES GALLARS.

PRO Gul. Farello & collegis ejus, adversùs Petri Caroli Theologaſtri calumnias, Defenſio Nicolai Gallaſii, 8°. 1545.

Traité de la Cêne, 8°. 1545.

Inventaire des Reliques, 8°. 1548.

Traité contre les Anabaptiſtes & les Libertins, 8°. 1549.

La Forme de police eccléſiaſtique inſtituée à Londres en l'égliſe françoiſe, par M. Des Gallars, Miniſtre en icelle, 8°. 1561.

De la divine Eſſence de Jéſus-Chriſt, contre les nouveaux Ariens, Lyon, 1566.

Notes ſur le Nouveau Teſtament, avec une Préface, où Des Gallars ſe nomme, 8°. Cette édition eſt très-rare : j'ignore le lieu où elle a été faite & ſa date, parce que le premier feuillet du ſeul exemplaire que j'aie vu eſt déchiré : cependant je crois que c'eſt une partie du volume ſecond de l'édition que Des Gallars donna

à Geneve chez Rebul, & à Lyon chez Sébastien Honorat, de la Bible françoise, en 1562, *in-folio* & *in*-8°., à laquelle il joignit des notes prises, comme il dit, çà & là.

Des Gallars a traduit en françois *Traité de Calvin sur la divinité de Jésus-Christ, contre les Ariens*, 8°. *Orléans*, 1565.

Commentaire de Calvin sur Esaïe, 8°. 1551.

Commentaire de Calvin sur l'Exode, 8°. 1560.

Apologie de Calvin contre Cochleus.

Des Gallars a donné outre cela une édition de *St. Irénée*; il recueillit les *Opuscules de Calvin*, & on lui attribue les *petites Prieres qui sont à la fin de chaque Pseaume de Marot & de Beze.*

Voyez *Morery*, *Bayle*, *Hist. ecclésiast. de Beze, Lib. II*; *Beza, in Vitâ Calvini*; *Placcius, de Anonymis*; *Quick, Synodicon in Galliâ reformatâ*; *Du Verdier*, *La Croix Du Maine*, *Gesneri Biblioth.*; *Lipenii Biblioth. theologica*; *Le Long, Biblioth. sacra.*

Colladon (Germain), né à la Chatre en Berry, Docteur ès droits, vint à Geneve professer la religion protestante, qu'il avoit embrassée. On lui donna la bourgeoisie en 1555, *pour fortifier le parti des honnêtes gens contre les Libertins*: c'est au moins ce qu'apprennent les régistres du Conseil. Quel titre pour être choisi bourgeois

d'une République vertueuse ! quels Magistrats que ceux qui choisissent de tels hommes pour en faire les citoyens de la nation qu'ils gouvernent.

Colladon fut grand Jurisconsulte; le Conseil profitoit de ses lumieres dans toutes les affaires épineuses, & il rendit justice à son mérite en le chargeant avec Dorsieres, en 1560, de la confection de nos Edits politiques & civils : c'est sans doute la raison pour laquelle ils ont de si grands rapports avec la coutume du Berry. Ce code fut publié en 1568.

Henri Etienne trouva chez Colladon un manuscrit de Phæbadius contre les Ariens, & c'est sur ce manuscrit qu'il en fit la premiere édition. Colladon donna à la bibliotheque publique un manuscrit précieux du *Codex Justiniani.*

Voy. *Hist. de Geneve par Spon, Bérenger ; Catalogue raisonné des manuscrits de la Bibliotheque de Geneve.*

Chappuis (François), né à Lyon, exerça la médecine dans Geneve ; je ne l'ai connu que par l'ouvrage suivant :

Sommaire contenant certains & vrais Traités contre la peste, la maniere de préserver les sains, contregarder les infects & ceux qui servent les malades, de guérir les frappés & de nettoyer les lieux infects, les moyens d'y procéder par médecine, sai-

gnées, ventouses, cauteres ou ruptoires; le tout traité si familiérement, qu'un chacun, en cas de nécessité, se pourra panser soi-même, 8°. *Geneve*, 1548.

Cop (Michel), fils de Guillaume, fut Recteur de l'université de Paris, Professeur au college de Sainte-Barbe & l'ami de Calvin : son courage le rendit imprudent; il osa, en 1536, faire connoître dans un sermon attribué à Calvin les idées de réforme qu'il avoit adoptées; on déféra Cop au Parlement de Paris; mais il eut le bonheur de s'échapper : il vint à Bâle; enfin il se retira à Geneve, où il exerça le ministere depuis 1549 jusques à sa mort, qui arriva en 1557 : on lui donna la bourgeoisie en 1554.

Michel Cop publia,

Exposition familiere des Proverbes de Salomon, en forme de brieves homélies, contenant plusieurs saintes exhortations relatives au tems présent, 4°. *Geneve*, 1556.

Exposition familiere du livre de l'Ecclésiaste, par Michel Cop, 8°. *Geneve*, 1557.

Voyez *Beze, Hist. ecclésiastique, Tôm. I; Du Verdier, Tôm. III; Lipenii Biblioth. theologica.*

Etienne (Robert I), fils de Henri I, né à Paris en 1530.

Les ſciences doivent une grande partie de leurs progrès, & principalement de leur influence ſur toutes les têtes à l'invention de l'imprimerie : cet art fait circuler les idées, comme la monnoie fait circuler les richeſſes; il met le ſavoir au courant de la ſociété, & il force chacun à s'en approprier quelques parcelles. Auſſi cet art, dont on connut bientôt tous les avantages, devint un nouveau moyen de s'illuſtrer, & les plus fameux Imprimeurs ont été les premiers Savans. Tels furent en particulier les Etienne, dont les éditions hébraïques, grecques & latines ſont toujours le déſeſpoir des Imprimeurs modernes par la beauté de leurs caracteres typographiques & l'exactitude incroyable de leur correction, tandis que leur ſavoir, leur érudition & leurs travaux peuvent à peine être crus par le plus grand nombre de nos Humaniſtes modernes les plus illuſtres.

Après cela, on ne peut s'empêcher de déplorer l'aviliſſement de l'imprimerie; cet art important eſt remis le plus ſouvent dans des mains méchaniques, & ceux qui les dirigent ſont à-peine des Correcteurs paſſables. Les Libraires uniquement occupés du déſir d'augmenter leurs richeſſes, ne font preſque rien pour l'honneur de l'art & les progrès de la ſcience; la plupart empoiſonnent même cette ſource d'inſtruction en

la rendant le moyen de corrompre l'ame & le cœur : au lieu d'être les hérauts du ſavoir & de la vertu, ils deviennent les vils Miniſtres des Peintres licencieux des paſſions, des Avocats du vice & des ſombres défenſeurs de l'impiété.

Dès que Robert Etienne fut capable d'inſtruction, il s'appropria avec ardeur toutes celles qu'on lui offrit ; il devançoit ſon âge, comme il devança ſes maîtres & ſon ſiecle. Il naquit à la vérité dans un tems qui devoit faire fermenter les têtes penſantes ; le renouvellement des ſciences ſous François I, la réforme de la religion influoient puiſſamment ſur tous ceux qui n'en furent pas les témoins indifférens. Robert Etienne ſe conſacra de bonne heure à l'utilité publique ; ſon beau-pere Colineus lui confia à l'âge de dix-neuf ans la direction de ſon imprimerie : ce fut alors qu'il donna une édition du Nouveau Teſtament, débarraſſée des fautes qu'on y avoit laiſſé introduire. Qu'on ne s'étonne pas de ces fautes ; le Nouveau Teſtament étoit alors ſi peu connu, qu'un vieux Docteur de Sorbonne entendant Robert & d'autres jeunes gens ſtudieux citer le Nouveau Teſtament, ne craignit pas de dire : comment ces jeunes gens peuvent-ils citer le Nouveau Teſtament ? j'ai cinquante ans, & je ne le connois pas : c'eſt au moins ce que Robert rapporte dans une réponſe qu'il

fit à la censure de la Sorbonne, à qui cet ouvrage avoit déplu ; elle fit d'abord éclater avec force son indignation contre l'Auteur : Robert, il est vrai, avoit un grand tort à son égard ; il étoit plus savant que les Docteurs, & les Docteurs ne pardonnent gueres à ceux qui en savent plus qu'eux : mais Robert affronta leur courroux en les plaignant d'être absurdes ; il continua d'éclairer les savans & les sciences par les belles éditions qu'il donnoit & les notes utiles dont il savoit les enrichir.

Robert Etienne sentoit ses forces ; il chercha les moyens d'être son maître ; il se procura une imprimerie qui lui appartînt, & il consacra à Dieu les prémices de ses travaux typographiques par une édition plus correcte de la Bible latine ; il visita dans ce but les bibliotheques ; il rassembla des manuscrits, & en 1524 il donna cette belle Bible qui étonna l'Europe. Il faut dire à la louange de Robert Etienne que, depuis le moment qu'il fut propriétaire d'une imprimerie, il publia toutes les années jusques à sa mort quelques ouvrages propres à défendre la religion, ou à édifier les chrétiens.

Suivant la coutume des Imprimeurs du siecle, Robert Etienne prit pour sa devise un olivier, dont quelques rameaux coupés tomboient à terre, avec ces paroles de S. Paul, Epist. ad Roman.,

Cap. XI, Verſ. 20, *Noli altum ſapere;* il ajouta dans quelques éditions, *ſed time.*

Pour rendre ſes éditions plus correctes, Robert Etienne récompenſoit tous ceux qui trouvoient des fautes aux feuilles imprimées qu'il avoit revues.

Robert Etienne étoit infatigable ; je doute qu'on croie dans ce ſiecle à ſes travaux : il publia la plupart des Auteurs latins avec les notes & les ſcholies des meilleurs Grammairiens. Je n'imagine pas qu'un moderne ait mieux écrit en latin que lui : ſa maiſon étoit vraiment le pays latin ; toute ſa famille, ſes domeſtiques même, entendoient & parloient la langue latine.

En 1532 Robert Etienne donna la premiere édition du *Theſaurus linguæ latinæ ;* ouvrage immenſe où l'on retrouveroit la langue de l'ancienne Rome, quand tous les Auteurs latins viendroient à périr. En 1536 il fit une ſeconde édition de ce vaſte ouvrage ; elle fut conſidérablement augmentée par ſes recherches & par celles de Baif, Budée & Tuſſan. François I remarqua l'étendue & l'importance des travaux d'Etienne ; il loua ſon zele & le dédommagea des dépenſes qu'il faiſoit pour ſe procurer de bons manuſcrits & de beaux caracteres : ce Prince ſentoit bien que c'étoit ſon devoir de récompenſer un Savant qui honoroit ſon regne,

& un citoyen qui étoit aussi utile à sa patrie ; il le décora en 1539 du titre de son Imprimeur pour les livres hébreux & latins.

Robert Etienne ne s'occupa qu'à mériter les distinctions dont son Roi l'avoit honoré ; chaque année vit plusieurs Auteurs correctement imprimés & savamment commentés : il avoit publié trois éditions de la Bible en 1528, en 1532 & en 1534 ; il en publia une nouvelle en 1540 : cette édition alarma la Sorbonne, qui regarda comme un crime l'impression des dix Commandemens ; mais le Nouveau Testament, qu'il donna en 1540 avec des notes marginales, grossit l'orage au point qu'il fut forcé de rester long-tems caché chez lui. Ce fut en 1545 que parut la troisieme édition de son *Thesaurus linguæ latinæ*, auquel il avoit fait des additions très-amples.

Les plus grands hommes du siecle s'associerent aux travaux de Robert Etienne ; mais sa modestie lui fit toujours rendre à chacun ce qui lui appartenoit. Boot prétend même qu'il étoit l'auteur d'un très-grand nombre de notes qui passent sous le nom de Vatable dans l'édition de la Bible qu'il fit en 1545.

Robert ne se borna point à cultiver la langue latine ; il donnoit encore des éditions de la Bible hébraïque, du Nouveau Testament grec, des

Peres grecs & de divers Auteurs grecs : ſes connoiſſances ſuffiſoient à toutes ſes entrepriſes, & ſon ardeur au travail le mettoit en état de tout tenter & de tout faire ; il préparoit un livre digne de lui, un *Theſaurus linguæ grecæ* ſemblable au *Theſaurùs linguæ latinæ*, qu'il avoit publié ; mais il fut forcé par la mort de laiſſer les matériaux de cet ouvrage immenſe à ſon filsHenri.

En 1546 la protection du Roi de France pouvoit à peine ſoutenir Robert Etienne contre la mauvaiſe humeur & les perſécutions des Eccléſiaſtiques ; la nouvelle édition de la Bible, qu'il donna dans ce moment avec des notes, les déchaîna contre lui ; ils lui firent même un crime d'avoir imprimé l'oraiſon funebre de François I, parce que Pierre Caſtillan y avoit inſinué que ce Prince, en quittant la terre, étoit entré d'abord au ciel : leur rage fut pouſſée ſi loin contre lui, qu'ils attaquoient ſes protecteurs ; enfin en 1547 Robert obtint la protection d'Henri.

Tous les voyages que Robert étoit forcé de faire à la Cour devoient lui faire perdre un tems conſidérable ; mais il n'y a jamais de tems perdu que pour ceux qui ne veulent ou ne ſavent pas l'occuper : ce fut dans un voyage à cheval de Paris à Lyon qu'il exécuta l'heureuſe diviſion du Nouveau Teſtament en verſets.

L'envie, comme la rouille, s'attache à tout ce qui brille, & ronge tout ce qu'elle touche; l'envie théologique de la Sorbonne harceloit Robert Etienne, qui obtint enfin du Roi de France un arrêt pour terminer toutes les recherches qu'on pourroit faire contre lui relativement à ſes éditions de la Bible, du Nouveau Teſtament & des Pſeaumes avec leurs indices.

Au milieu de ces tracaſſeries, Robert compoſa ſon Dictionnaire françois & latin : les petits hommes ne ſauroient ôter aux grands les moyens qu'ils ont de les oublier. Le ſoleil brille avec tout ſon éclat, quoique de légers brouillards l'interceptent à quelques lieues de la terre; il diſſipe bientôt par ſon énergie tout ce qui pouvoit arrêter ſon influence bienfaiſante, & il fait du bien malgré les nuages qui s'obſtineroient à l'offuſquer.

Robert Etienne, fatigué de lutter contre la cabale eccléſiaſtique, qui vouloit le perdre, & forcé de diſſimuler ſes idées ſur la religion, prit au mois de Décembre 1551 le parti de ſe retirer à Geneve pour pouvoir conſacrer tranquillement à Dieu & aux Lettres le reſte de ſa vie; il embraſſa bientôt la réformation, & il imprima dès-lors beaucoup de livres qui combattoient la croyance de l'égliſe romaine; il publia encore les ouvrages de Ciceron, avec les Commentaires d'Enoc,

d'Enoc, quelques livres grecs & hébreux, & divers ouvrages de piété.

Robert Etienne fut reçu gratuitement bourgeois de Geneve en 1556; il mérita l'eſtime & l'amitié de Calvin & de Beze, avec leſquels il vécut. Il mourut au mois de Septembre 1559. Rarement on trouve le nom de Geneve à la tête des livres que Robert imprima dans cette ville; il s'eſt contenté de les faire connoître par ces mots : *Oliva Roberti Stephani.*

De Thou, en parlant de Robert Etienne, diſoit que la France & le chriſtianiſme lui devoient plus qu'aux plus grands Capitaines, & qu'il a plus immortaliſé le regne de François I que les belles actions de ce Prince. Il eſt certain que Robert Etienne avoit un ſavoir profond & immenſe : il étoit excellent critique; il connoiſſoit ſinguliérement bien l'analogie des langues; il avoit un zele ardent pour trouver la vérité, avec un courage inflexible pour la dire, malgré les maux qu'elle pouvoit lui cauſer; enfin il étoit capable d'un travail qui effrayeroit les hommes les plus laborieux.

On doit obſerver qu'il n'y a point d'Auteurs claſſiques ſortis des preſſes de Robert Etienne qui n'aient été rendus plus purs par des collations de manuſcrits; toutes ſes éditions du Vieux & du Nouveau Teſtament ſe diſtinguent autant

par cet endroit que par d'excellentes notes : ſon édition de la Bible faite en 1556 eſt un chef-d'œuvre, ſa Bible hébraïque *in*-16. eſt admirable, & ſa grande édition *in*-folio du Nouveau Teſtament grec, faite en 1550, eſt peut-être le livre grec le mieux imprimé qu'il y ait ; la petite édition *in*-16, qu'il donna en 1549, paſſe pour être ſans fautes.

Il faudroit donner ici le catalogue des livres imprimés par Robert Etienne ; mais il ſeroit ſi conſidérable, & les Bibliographes à qui il pourroit faire plaiſir ſont en ſi petit nombre, que j'ai préféré de les renvoyer pour cela à Maittaire, qu'ils poſſedent ſûrement, & qui donne une collection complete de tous les livres imprimés chez ce fameux Imprimeur dans le livre intitulé *Vitæ Stephanorum*. Il faut avouer cependant que Maittaire, cet infatigable Bibliographe, a oublié dans ſon catalogue *Leges Academiæ Genevenſis*, 4°. *Oliva Roberti Stephani ;* mais il faut reconnoître auſſi qu'il falloit être Genevois pour le ſavoir.

Robert Etienne, au milieu de ſes travaux typographiques & des collations de manuſcrits qu'ils lui rendoient indiſpenſables, trouva le tems de compoſer *Pſalmi*, *Proverbia Eccleſiaſtes*, *Canticum*, *cum brevibus notis*, 4°. 1528.

La Rhétorique d'Ariſtote, *traduite de grec en françois*, 8°. 1529.

Dictionnarium, ſeu latinæ linguæ Theſaurus, cum gallicâ ferè interpretatione, Pariſiis, fol. 1531, 1536, 1543.

Libri in officinâ Rob. Stephani cuſi, 8°. 1552.

Biblia latina cum interpretatione propriorum nominum hebraicorum & indice rerum ac ſententiarum, fol. 1532, 8°. 1534, 1538.

Biblia latina cum tranſlatione & notis, fol. 1545, 1546 & 1556.

Dictionnarium latino-gallicum, Theſauro ex adverſo reſpondens, ut omnia eodem ſint patrio ſermone explicata, 8°. 1552.

Novum Teſtamentum in-12, 1539, *cum brevibus annotationibus*, 1541, 1543, 1545, 1546; *abſque notis*, 1549, *fol.* 1550.

Vetus Teſtamentum, fol. 1540.

Libri quinque Moſis, cum annotationibus, 4°. 1541.

Dictionnariolum puerorum, 4°. 1542, 1550, 1557.

Summa totius Sacræ Scripturæ, decem Dei Verba, ſeu Præcepta, 8°. 1542.

Biblia hebraica, 4°. 1539 --- 1546 : les divers livres ont paru ſéparés.

Liber Pſalmorum Davidis, cum annotationibus, 8°. 1546.

Cantica quæ in Bibliis ſparſim leguntur, cum annotationibus, 8°. 1546.

Dictionnarium latino-gallicum, *fol.* 1546, 1552.

Catalogus librorum in officinâ Stephani cusorum & recusorum, 8°. 1546.

Catalogus librorum in officinâ Stephani venalium, 8°. 1546.

Castigationes in Dionem, *fol.* 1548.

Dictionnaire françois & latin, *fol.* 1549.

Novum Testamentum græcum, cum duplici interpretatione Erasmi, & veteris Interpretis Harmonia evangelica, cum indice, 8°. 1551.

Le Nouveau Testament tant en latin qu'en françois, 8°. 1552.

Ad Censuras Theologorum Parisiensium, quibus Biblia à Roberto Stephano, Typographo regio, excusa calumniosè notarunt, ejusdem Roberti Stephani Responsio, 8°. 1551.

Annotationes in Sacra Biblia, *fol.* 1557.

Dictionnaire des mots latins tournés en françois, 4°. 1557.

Il faut consulter *De Thou*, *Hist. universelle*; *Almeloven*, *Vitæ Stephanorum*; *Maittaire*, *Vitæ Stephanorum*; *Bezæ Icones*; *Sammarthani Elogia*; *Pierius Valerianus*, *de infelicitate doctorum*; *Henri Etienne*, *Apologie pour Hérodote*; *Colomesius*, *Gallia Orientalis*; *Hist. critique du Vieux Testament par Simon*; *Le Long*, *Biblioth. sacra*; *Malincrot*, *de Arte typographicâ*; *les Dict. de Moreri*, *Bayle & Prosper Marchand*.

Etienne (Henri II), car ces hommes illuſtres ont eu le privilege des Rois; ils ſont connus par leurs noms de baptême, & ils ſont diſtingués entr'eux par le nombre de ceux qui l'ont porté : le ſavoir, quand il eſt utile, a un empire bien plus sûr & plus étendu que le pouvoir; il enchaîne les cœurs par le ſentiment, & il regne ſur tous ſes contemporains en les conduiſant au plaiſir & au bonheur; il fait plus, il s'aſſujettit les hommes de tous les lieux & de tous les ſiecles. Henri II étoit fils de Robert I; il naquit à Paris en 1528; il marcha glorieuſement ſur les traces de ſon pere : dès ſa plus tendre enfance on découvrit ſes talens, & on les cultiva; il apprit le grec & le latin avec ſa langue maternelle, & il perfectionna ces études importantes par les leçons des plus grands hommes qu'il y eût alors à Paris; il étudioit ſous Pierre Daneſius, Jacques Tuſſan & Turnebe.

En 1546 Henri aidoit déjà ſon pere pour la collation des manuſcrits de Denys d'Halicarnaſſe; en 1547, il parcourut l'Italie, où il ſe fit admirer des Savans qui y abondoient; mais il fut ſur-tout remarqué par Caſtelvetro & Annibal Caro. Le goût d'Henri ne lui faiſoit chercher dans les voyages que les livres & les Savans : auſſi il fouilloit les bibliotheques, & il en déterroit les tréſors; il lut pluſieurs manuſcrits

précieux; il en découvrit qui étoient inconnus; il notoit les variantes qu'il trouvoit, copioit les nouveautés qu'il rencontroit : c'eſt ainſi qu'il forma à Rome le fonds du bel Athénée que Caſaubon publia cinquante ans après.

Henri revint à Paris en 1549 chargé des dépouilles littéraires de l'Italie; il joignit alors à l'édition du Nouveau Teſtament de ſon pere quelques vers grecs, où il peignoit les avantages de la rédemption. Mais, impatient d'augmenter ſes connoiſſances, il repartit en 1550 pour l'Angleterre; il parcourut la Flandre & le Brabant; enfin il revint à Paris au moment où ſon pere ſe préparoit à le quitter pour toujours.

En 1554 Henri fit un préſent intéreſſant aux gens de goût, & il leur annonça de cette maniere l'importance de ſa vie pour l'avancement des belles-lettres; il donna pour la premiere fois les odes d'Anacréon; il y joignit quelques fragmens des poéſies d'Alcée & de Sapho; il fit remarquer les endroits imités par Horace, & il augmenta le prix de ce joli cadeau par un Commentaire qui auroit fait la gloire d'un homme âgé. Pierre Victorius dit qu'Henri Etienne avoit trouvé les odes d'Anacréon ſur les couvertures de quelques vieux livres : il falloit avoir le goût d'Henri pour les reconnoître, & ſa patience pour les recueillir.

Henri retourna à Rome & à Venise en 1554; il profita du séjour qu'il fit dans cette derniere ville pour rechercher des manuscrits grecs: ses peines ne furent pas infructueuses; il trouva deux livres de Diodore de Sicile, & il collationna deux manuscrits de Xénophon. De retour à Paris en 1556, Henri travailla au Trésor de la langue grecque; mais il ne cessoit de faire imprimer plusieurs Auteurs grecs & latins.

Enfin, en 1558, Henri Etienne eut le bonheur d'avoir un protecteur digne de lui : Huldric Fugger fut son Mécene par les richesses qu'il employoit à l'avancement des lettres; il mérita d'être son ami par les connoissances qu'il possédoit, & il lui fut extrêmement utile par les trésors littéraires renfermés dans son cabinet. Henri Etienne profite de tous ces secours; il retourne à Paris en 1559, où il publia divers Auteurs grecs, mais sur-tout Diodore de Sicile, auquel il ajouta dix livres qu'on ne connoissoit pas alors : la bibliotheque de Geneve possede le manuscrit sur lequel on fit cette édition.

Les travaux de Henri Etienne ne le rendirent pas insensible, mais ils contribuerent à diminuer la douleur que lui causa la mort de son pere : il est vrai que l'étendue & la constance de ses occupations altérerent sa constitution & lui donnerent une fievre-quarte, qui dura très-long-tems; mais

cela ne l'empêcha pas de publier les Hypotiposes de Sextus Empiricus, dont il avoit trouvé les trois livres dans ses voyages d'Italie, & d'enrichir la littérature de divers Auteurs grecs & latins, imprimés avec soin, corrigés avec discernement, & ornés de notes savantes.

Henri III, Roi de France, protégeoit Henri Etienne; ce Prince, livré à lui-même, avoit des momens où il se plaisoit avec les gens de lettres, & où il se consoloit, en étudiant, de ses malheurs & de ceux qu'il causoit sans le vouloir : il engagea notre savant Libraire à composer un livre françois sur la *Précellence de la langue françoise*, & à faire la *Vie de Catherine De Médicis*. Etienne remplit les vues du Roi de France, & il prit dans ces deux ouvrages le nom du sieur De Grieres. Enfin, ce Prince fit payer à Henri Etienne 3000 livres pour voyager en Suisse & y acheter les livres rares avec les manuscrits qu'il pourroit y trouver.

En 1570 Henri Etienne publia pour la premiere fois cinq Dialogues attribués à St. Athanase sur la Trinité, dont le manuscrit original, qui est dans la bibliotheque de Geneve, lui fut donné par Théodore De Beze; il y joignit un petit livre de Phæbadius contre les ariens, qui parut aussi pour la premiere fois, & dont le manuscrit lui fut fourni par Germain Colladon.

Enfin il termina ce volume par les quatre Dialogues de Basile contre Eunomius, qui lui furent offerts par Amerbach.

Le Trésor de la langue grecque, publié en 1572, mit le comble à la gloire littéraire de Henri Etienne; on ne peut montrer plus de savoir dans cette langue, plus de jugement dans la critique, plus d'exactitude dans les détails, que ce grand homme en montre dans cet ouvrage, qui a été, & qui sera toujours, le riche fonds sur lequel tous les Auteurs de Dictionnaires grecs seront obligés de travailler. Mais, quoique Henri Etienne connût le mérite de son ouvrage, il ne s'en dissimuloit pas les défauts; il dit en parlant de ce livre dans son *Status typographiæ : je ne prétends pas être infaillible, & je sais que je suis homme, c'est-à-dire que je puis errer & me tromper, & j'avoue ingénuement qu'il y a bien des méprises dans ce livre.* Il faut être un grand homme, & avoir fait un excellent ouvrage pour en parler de cette maniere. Scapula, son domestique, le ruina en faisant un abrégé du Trésor de la langue grecque : cependant Henri Etienne vendit la premiere édition de son ouvrage, puisqu'il en fit une seconde; & je ne comprends pas pourquoi quelques Bibliographes ont mis en doute l'existence de cette seconde édition du *Thesaurus linguæ grecæ*, puisque

l'épigramme qu'on y trouve & la préface qui eſt à la tête, page 17, la démontrent clairement, quoiqu'on ignore le tems & le lieu où cet ouvrage parut pour la ſeconde fois.

Henri Etienne ſéjourna encore ſouvent à Geneve, fit pluſieurs voyages en Allemagne, habita ſur-tout à Paris; il pleura beaucoup la mort de Henri III, ſon protecteur, & après avoir donné pluſieurs éditions du Nouveau Teſtament, il mourut à Lyon accablé de travaux, couvert de gloire, pauvre & malheureux.

Henri Etienne fut non-ſeulement le plus ſavant des Savans illuſtres produits par ſa famille; mais il eſt toujours le plus ſavant des Libraires & un des plus grands Littérateurs; il eſt peut-être l'homme qui a poſſédé le mieux la langue grecque; Scaliger en fait l'éloge, & Scaliger ne loue pas aiſément.

Les maux d'Etienne le rendirent chagrins; les perſécutions qu'il eſſuya lui donnerent un caractere ſoupçonneux & miſantrope; ſon Apologie pour Hérodote le fit brûler en effigie à Paris; il étoit alors caché dans les montagnes d'Auvergne, où il diſoit plaiſamment qu'*il n'avoit jamais eu ſi froid que le jour qu'on le brûloit.* Il étoit encore ſinguliérement bizarre; il a fait un livre intitulé, *De Latinitate lipſianâ*, où il ne parle que de la guerre contre les Turcs; & il

étoit ſi imprudent, qu'il imprimoit des livres ſans ſavoir comment il pourroit les vendre : auſſi il dérangea ſes affaires.

Les plus rares des ouvrages de Henri Etienne ſont, *Caſtigationes in Ciceronis locos quàm plurimos* & *De origine Mendorum* : Louis Cappel s'eſt ſervi utilement du ſecond dans ſa Critique ſacrée.

La préface que Henri Etienne mit à la tête du Nouveau Teſtament, qu'il publia en 1576, eſt excellente; mais on ne croira pas que Valæus ſoit le ſeul qui l'ait réimprimée, à Leyde, en 1653.

Dois-je dire que ce grand homme eut la petiteſſe de traduire en latin un diſtique grec de cent & quatre manieres différentes ?

Quelques Savans pourroient me reprocher d'avoir voulu illuſtrer le catalogue des Savans Genevois en y joignant Henri Etienne; mais il faut remarquer que ſon pere fut reçu bourgeois de Geneve, que le fils jouiſſoit de ce droit; & ſi ce Savant ne ſéjourna pas particuliérement à Geneve, il ſeroit difficile de lui aſſigner une réſidence qui fût plus fixe : d'ailleurs, il fit imprimer pluſieurs livres à Geneve; pluſieurs lettres qu'il a écrites prouvent qu'il y vivoit; telle eſt celle à Sigonius en 1563, celle de Lallamant à Thomas Eraſte en 1576, celle de Jean Sambucus en 1581, une de Caſaubon en 1594.

Henri Etienne fut cité en 1580 devant le Consistoire de Geneve à l'occasion d'un livre rempli de choses scandaleuses, qu'il avoit imprimé; & les régistres de la Compagnie des Pasteurs apprennent qu'on l'appeloit en Europe *le Pantagruel de Geneve.*

On trouve le catalogue des livres imprimés par Henri Etienne à la fin de l'histoire que Maittaire a faite de cet homme illustre. Voici une notice des livres qu'il a composés & des Auteurs qu'il a commentés.

Anacreontis Odæ grecæ, ab H. Stephano luce & latinitate nunc primùm donatæ, 4°. 1554

Ciceronianum Lexicon greco-latinum, 8°. 1557.

In Ciceronis quàm plurimos locos Castigationes, 8°. 1557.

Maximi Tyrii Sermones, sivè Disputationes, grecè & latinè, 8°. 1557.

Notæ in Athenagoræ Apologiam & de resurrectione mortuorum, *fol.* 1557.

Diodori Siculi Libri quindecim de Quadraginta, cum notis, *fol.* 1559.

De Abusu linguæ grecæ in quibusdam vocibus quas latina usurpat, 8°. 1572.

Introduction au Traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, ou Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote, 8°. 1566.

Traité de la conformité du langage françois

avec le grec, duquel l'Autheur & Imprimeur est Henri Etienne, fils de feu Robert Etienne, 8°. 1566.

Lexicon erotianum in Dictionnario medico Gesneri, 1567.

Psalmi Davidis aliquot metro anacreontico & saphico, Auctore Henrico Stephano, in-16. 1568.

Psalmi Davidis, expressi à quatuor illustribus Poetis, quos quatuor regiones, Gallia, Italia, Germania, Scotia, genuerunt, inter se commissi ab H. Stephano, cujus etiam nonnulli Psalmi greci, itidem comparati, in calce libri habentur, 8°.

Bezæ Poematum Editio secunda, excudebat H. Stephanus, ex cujus etiam epigrammatis grecis & latinis aliquot adjecta sunt, 8°. 1569.

Artis typographicæ Querimonia & Epitaphia Typographorum quorumdam, 4°. 1569.

Henrici Stephani Epistola de suæ typographiæ statu, Index librorum qui ex ejusdem officinâ prodierunt, 8°. 1569.

Thesaurus linguæ grecæ, quatuor Volum. fol. 1572 & 1580.

Homeri & Hesiodi Certamen, Matronis & aliorum Parodiæ, Homericorum Heroum Epitaphia, 8°. 1573.

Glossaria duo è situ vetustatis erecta, ad utriusque linguæ cognitionem & locupletationem peruti-

lia, *item de atticæ dialecti idiomate Commentarius*, 1573.

Poesis philosophica, 8°. 1573.

De Abusu linguæ grecæ, 8°. 1573.

Parodies morales, 8°. 1575; *& en latin*, 8°. 1575.

Hypomneses de gallicâ linguâ, *Auctore Henrico Stephano*, *qui gallicam patris sui Grammaticam adjunxit*, 8°. 1582.

De latinitate falsò suspectâ Expostulatio H. Stephani, *ejusdem de Plauti latinitate Dissertatio & ad illius lectionum progymnasma*, 8°. 1576.

Schediasmatum Libri tres, *qui sunt pensa successivarum horarum Januarii*, *Februarii*, *Martii*, 8°. 1578.

Nizolio Didascalus, 8°. 1578.

Juris civilis Fontes & Rivi, *Collatio legum mosaicarum & romanarum*, 8°. 1580.

Paralipomena grammaticarum grecæ linguæ institutionum, 8°. 1581.

Affinitas omnium Principum christianitatis cum Serenissimo Francisco Medices, *Magno Etruriæ Duce*, *Auctore Stephano*, *fol.* 1587.

Dialogus de benè instituendis linguæ grecæ studiis, *ejusdem alius Dialogus de parùm fidis grecæ linguæ Magistris & de cautione in illis legendis adhibendâ*, 4°. 1587.

Ad Senecæ lectionem Proodopeia, 8°. 1586.

De Criticis veteribus grecis & latinis eorumque variis, apud Poetas potissimùm, reprehensionibus Dissertatio Henrici Stephani restitutionis, Commentarii Servii in Virgilium & magnæ ad eos accessionis specimen, 4°. *Parisiis*, 1587.

Schediasmatum alii Libri tres, qui sunt pensa successivarum horarum Aprilis, Maii & Junii, 8°. 1589.

Ad Varronis assertiones analogiæ sermonis latini Appendix H. Stephani, 8°. 1591.

Henri Etienne, les premiers, ou le premier Livre des Proverbes épigrammatisés, ou des Epigrammes proverbiales rangées en lieux communs, 8°. 1593.

Oratio de conjungendis cum Marte Musis.

Oratio ad Cæsarem Rodolphum contrà Turcos, 8°. *Francofurti*, 1594.

Oratio exhortatoria ad bellum turcicum.

Principum monitrix Musa.

De Lipsii Latinitate palæstra, 8°. 1595.

Rex & Tyrannus, carmine descripti.

Carmen de Senatulo fœminarum.

Differentia Aristotelicæ Ethicæ ab Historiâ & Poeticâ.

De Philippo, Macedonum Rege, in Greciam variis artibus olim grassato, & de Turco, Greciæ Rege, in Germaniæ vicina loca grassante.

Hypotheses linguæ gallicæ.

De martinalitiâ venatione Epigrammata.

Vita rustica in amphitheatro.

Carmina super obitu Petri Victorini.

Francofordiense emporium, ejus Encomium, equi Laus & Vituperatio, Bacchuræ Laudatio, Cœna posthiana, melhysomisia, 8°. 1574.

Lyricorum Carmina latinè reddita.

Animadversiones in erasmicas quorumdam adagiorum expositiones.

Henri Etienne fit encore des notes sur une foule d'Auteurs, & le travail pour chacun d'eux auroit fait une occupation considérable pour la plupart des Littérateurs; outre cela, il corrigea le texte de tous les Auteurs grecs & latins qu'il imprima.

Tels sont Homere, Eschyle, Sophocle, Euripide, Pindare, Anacréon, Théocrite, Callimaque, Apollonius Rhodien, les épigrammes choisies de l'Anthologie, Platon, Xénophon, Sextus Empiricus, Plutarque, Themistius, Hérodote, Thucydide, Appien, Diodore de Sicile, Diogene Laërce, Xiphilin, Herodien, Dicéarque, Maxime de Tyr, Athénagore, Denis Alexandrin : il a donné des extraits de Ctesias, Mnemon, Agatharcides, Justin Martyr.

Il a travaillé de même sur Virgile, Horace, Catulle, Tibulle, Properce, Pétrone, Ciceron, Pline le Jeune, Politien, Aulugelle, Varron.

Outre cela, il a publié en françois cette foule

d'ouvrages,

d'ouvrages, dont je n'ai pu me procurer que les titres, ou que je n'ai eu le tems que de lire dans leur premiere page.

Deux Dialogues du nouveau langage françois italiénisé, 8°. 1578.

Projet du livre de la Précellence du langage françois.

De la Précellence du langage françois.

Comment chacun peut acquérir de la prudence par la lecture de l'histoire.

Discours sur l'opinion de Platon & de Xénophon touchant la capacité de l'esprit féminin.

Des anciens Guerriers de la Gaule & de leurs successeurs.

De la Prééminence de la couronne françoise.

De la briéveté qu'admet le langage françois, non moins que le grec & le latin.

Traité touchant les dialectes françoises.

Observations de quelques secrets du langage françois.

De la différence de notre langage françois avec l'ancien.

Dialogue intitulé, le Correcteur du mauvais langage françois.

De l'Orthographie & Cacographie françoises.

Traité des Proverbes.

Henri Etienne a fait plusieurs traductions françoises.

Les plus notables entre les Hiſtoires grecques & latines.

Harangues des Hiſtoriens.

Deux Oraiſons d'Iſocrate.

Quatre Oraiſons de Dion Chryſoſtome.

Trois Traités de Plutarque.

Deux Oraiſons de Sineſius.

Epîtres laconiques de pluſieurs Grecs.

Les Epîtres de Brutus, avec les Réponſes.

Une Oraiſon & quelques Dialogues de Lucien.

Pluſieurs Avertiſſemens touchant les traductions du grec ou latin en françois.

Traité de quelques courtiſaniſmes & ſingularités courtiſaneſques, 8°. *Geneve*, 1579.

Enfin, Henri Etienne ſe livroit non-ſeulement à la poéſie grecque & latine, il fit auſſi des vers françois : voici les titres de divers poëmes :

Epître au Roi touchant l'enrichiſſement du langage françois.

Epigrammes ſur divers ſujets.

Epigrammes grecques, traduites en vers.

Poéſies grecques & latines, traduites en vers.

Enſeignemens par ſimilitude & comparaiſon.

Déploration de la mort de très-vertueuſe Damoiſelle Barbe De Vellay.

Les Adieux & Contr'adieux à une Damoiſelle.

Poëme contre la calomnie & les calomniateurs.

Poëme contre le babil & les babillards.

Poëme contre la flatterie & les flatteurs.

Poëme contre l'ingratitude & les ingrats.

Poëme contre l'avarice & les avaricieux.

Poëme contre l'orgueil & les orgueilleux.

Poëme contre l'ivrognerie & les ivrognes.

Poëme de la louange de la poureté contente.

Poëme de la louange des lettres & des lettrés.

Poëme à la louange de ceux qui ont joint l'amour & l'étude des lettres à l'amour & l'exercice des armes.

Poëme contre les ignorans & ennemis des lettres.

On trouve quelques-unes des lettres de Henri Etienne *in Animadversionibus Crenii*, *Pars VI.* Plusieurs de ces livres ont paru sous le nom du Sieur De Grieres.

Voyez *Thuani Histor.*; *Maittaire*, *Histor. Stephanorum*; *Almeloven*, *eadem Histor.*; *Janssen*, *eadem Historia*; *Sammarthani Elogia*; *Teissier*, *Eloges des Savans*, *Tôm. IV*; *Marville*, *Mêlanges de littérature*; *Scaligerana*; *Menagiana*; *Morhof*, *Polihistor*; *Casauboni Epistolæ*; *Colomesiit Gallia Orientalis*; *La Caille*, *Hist. de l'Imprimerie*; *Biblioth. choisie*, *Tôm. I*, *XV*; *La Croix Du Maine*; *Vogt Catalogus*; *Freytag Analecta*; *Draudii Biblioth. classica.*

ETIENNE (Paul), fils de Henri II, né en 1566.

Les leçons de Henri Etienne firent Paul Etienne ſavant; les voyages qu'il entreprit augmenterent ſes connoiſſances; mais il n'avoit pas le génie de ſon pere pour rendre ſa ſcience utile aux autres.

Paul Etienne réimprima divers ouvrages grecs & latins imprimés par ſon pere; il exerça l'imprimerie dans Geneve, depuis 1599 juſqu'en 1626: il vendit alors ſes caracteres à Chouet. Il publia *Pauli Stephani Verſiones epigrammatum græcorum Anthologiæ latinis verſibus*, 8°. 1593.

Juvenilia, 8°. 1593.

Votum pro felice itinere Mauritii, Haſſiæ Landgravi, 4°. 1602.

Voyez *Maittaire*, *Janſſen*, *Almeloven*, *Vitæ Stephanorum*; *La Caille*, *Hiſt. de l'Imprimerie*; *Draudii Biblioth. claſſica.*

CNOX, ou KNOX (Jean), né à Giffard en Ecoſſe, en 1505.

Ce célebre Ecoſſois montra de bonne heure les plus grandes diſpoſitions pour les ſciences; il fut reçu très-jeune Maître-ès-arts dans l'univerſité de Saint-André: ſon goût le porta vers la théologie, & ſes progrès rapides lui firent conférer les ordres avant l'âge fixé. Bientôt après il ſe diſtingua par les leçons publiques qu'il donna; mais ſon eſprit étoit trop judicieux pour

ſe contenter de la théologie du tems, de cette théologie ſcholaſtique, qui forme un cahos de mots ſouvent barbares, ſans fournir des idées claires ſur les ſujets qu'elle a traité ; il penſa donc à étudier St. Auguſtin & St. Jérôme, & il apperçut une autre théologie avec une religion différente de celle qu'il profeſſoit. Cnox vit en 1544 Wishart, envoyé par Henri VIII en Ecoſſe ; il apprit de lui à connoître les principes de la réforme & il ſe décida à quitter l'égliſe romaine. L'évêque de Saint-André découvrit bientôt l'influence des leçons de Wishart ſur Cnox, & il crut l'étouffer par la perſécution ; mais Cnox ſut éviter ſes Juges ; il eut même en 1547 le courage de recevoir la miſſion qui lui fut adreſſée par quelques réformés, & de prêcher la réformation ; il fit plus, il réuſſit à la faire recevoir.

Cnox avoit cette éloquence preſſante qui entraînoit quand il parloit au Peuple ; ceux qui l'avoient entendus étoient vivement perſuadés : auſſi ſon premier ſermon excita contre lui le clergé romain : cependant, comme les ennemis de Cnox crurent qu'il déraiſonnoit, ils crurent qu'il ſeroit facile de l'accabler dans une diſpute ; elle ſe tint, & les défenſeurs de l'égliſe de Rome laiſſerent triompher celui qu'ils terraſſoient avant le combat. Cnox ſentit mieux ſes forces ; il prêcha avec plus de confiance, & il eut plus de

ſuccès; le nombre de ſes diſciples s'étant fort accru, il fit célébrer la Sainte-Cêne ſous les deux eſpeces.

Cnox ſe reſſentit des malheurs de la guerre; il fut pris, & il reſta en priſon en France juſques en 1540 : il revient en Angleterre; ſes talens le firent bientôt connoître; il fut nommé Chapelain d'Edouard VI en 1551 : la hardieſſe de ſes prédications & la chaleur exceſſive de ſon zele, en le faiſant haïr des Grands, le firent chérir du peuple; mais le peuple ne diſpoſe pas des places : auſſi cédant aux fureurs de la Reine Marie, il ſe réfugia à Geneve en 1553 ou 1554, avec pluſieurs Anglois, qui fuyoient avec lui l'eſclavage & les bourreaux; mais il quitta bientôt cette ville pour aller à Francfort, où d'autres Anglois réformés l'inviterent de ſe rendre; il ne ſéjourna pas long-tems avec eux, parce qu'il crut que ſon devoir ne lui permettoit pas de ſuivre les rites anglicans : il revint donc à Geneve au mois de Mars; & il en partit au mois d'Août pour retourner en Ecoſſe, où il eut le plaiſir de voir les grands progrès que la réformation avoit faits pendant ſon abſence. L'égliſe angloiſe de Geneve ne pouvoit ſe paſſer de Cnox : elle le pria de la deſſervir encore en 1556; mais ſes ennemis triompherent en Ecoſſe : dès qu'il fut parti, on le condamna à être brûlé. Les affaires des réformés

ſe rétablirent bientôt après ; leurs chefs, qui connoiſſoient l'importance des conſeils de Cnox & ſon influence ſur les eſprits, le rappelerent; Calvin l'encouragea à ſuivre ſa vocation & à faire le bien de l'égliſe. Cnox cede à la voix du devoir au mois d'Octobre 1557 : la prudence le ramena encore à Geneve en 1558; les choſes étoient à un tel point en Ecoſſe, qu'il n'y avoit point de bien à y faire. Il publia alors un livre contre la Reine Marie, & la République lui donna la bourgeoiſie.

Enfin, peu de tems après l'avénement d'Eliſabeth au trône, Cnox retourna en Angleterre; il n'y oublia pas ſes compatriotes; il eut l'habileté de fixer ſolidement l'état des Ecoſſois réformés par le traité de Leith, conclu au mois de Juillet 1560. Il parvint même à établir en Ecoſſe la diſcipline eccléſiaſtique de la même maniere qu'on l'exerçoit à Geneve, & on lui confia la ſurintendance de tout ce qui regardoit le ſpirituel dans le diſtrict d'Edimbourg.

En 1561 la Reine arriva de France en Ecoſſe, & elle y fit célébrer la meſſe dans ſa chapelle : Cnox fit retentir les chaires de ſes craintes, & les répandit dans les eſprits; il déclama hautement contre le luxe & la licence de la Cour; il blâmoit le mariage de la Reine avec un papiſte, & ſollicitoit l'exécution du traité de

Leith. Cnox devint l'objet de la haine & des menaces des Grands ; mais rien ne put adoucir ſon caractere, je dirai même, lui inſpirer cette prudence qui eſt autant la fille de la ſageſſe que de la douceur & de la charité chrétienne ; il ſe fit interdire la chaire en 1565 pendant quelques jours, parce qu'il avoit parlé trop vivement contre Milord Darnley, & en 1571 il ne conſentit à rentrer à Edimbourg, d'où la famille Hamilton l'avoit forcé de ſortir après la mort de Milord Murray, Régent du Royaume, qu'à condition qu'il pourroit s'exprimer hardiment ſur tout ce qu'il croiroit contraire au bien de l'Etat, & même contre ceux qui étoient maîtres du château : je ne doute pas de la pureté de ſes intentions ; mais je ne ſaurois approuver la violence de ſa conduite. Il eſt beau de dire la vérité, d'affronter la mort pour la défendre ; c'eſt le caractere du ſage & du héros chrétien : mais parler ſans prudence & ſans charité, mais faire de la chaire chrétienne un théâtre pour médire des particuliers & du Gouvernement ; c'eſt profaner le caractere auguſte de Prédicateur évangélique, qui doit attaquer ſeulement les vices, quand il parle en public, & aller en ſecret auprès des vicieux, pour les ramener par des ſoins & par le charitable ménagement de leur amour-propre. L'expérience apprend qu'on révolte tous

ceux qu'on ne convertit pas, & la sagesse ne permet point d'empêcher ainsi une seule conversion.

Ce ne fut pas la conduite de Cnox ; il persista dans ses principes dangereux jusques à la fin de sa vie, qui arriva au mois de Novembre 1572. Il mourut en recommandant à ceux qui l'entourroient d'être, comme lui, les défenseurs du protestantisme & de la liberté.

Cnox s'est immortalisé par son courage contre le papisme & sa fermeté contre le despotisme de Marie : il fut le fondateur de la réformation dans sa patrie ; sa piété fut ardente, son activité infatigable, son intégrité ne laissoit pas l'espérance de le corrompre ; il conserva l'intrépidité la plus grande jusques à sa mort ; son cœur étoit ouvert, son jugement solide, sa pénétration bornée, son caractere austere, ses manieres dures ; il ne pensoit, à la vérité, qu'à avancer la gloire de Dieu, & à faire le bonheur de son pays ; mais la noblesse de ses motifs ne justifie pas la violence de ses actions. Il haïssoit les papistes au lieu de les plaindre, & il les persécutoit au lieu de les instruire ; il s'étoit persuadé que la Reine vouloit rétablir la religion catholique-romaine, & il chercha à rompre les liens qui doivent toujours unir les sujets à leur Prince, puisque St. Paul exhorte les chrétiens de son

tems à être ſoumis & fideles aux Princes qui les perſécutoient. Il faut pourtant avouer que Cnox agit ouvertement, qu'il ne voila jamais ſa vivacité & ſes emportemens. Il vit approcher la mort avec joie; il étoit convaincu de l'immortalité de l'ame, & ſa conſcience applaudiſſoit à ſa vie. Ne diſſimulons pas que les tems où il vécut ſont remarquables par l'âpreté des mœurs & la fureur de la perſécution; que l'eſprit de parti échauffoit en Ecoſſe toutes les âmes, & que l'eſprit de parti, pouſſé à un certain point, eſt voiſin de l'enthouſiaſme; reconnoiſſons auſſi que le bien qu'il fit & les vertus qu'il exérça ſont dûs à la religion, qu'il chériſſoit avec paſſion, & que ſes vices ſont le reſte de la rouille de ſon ſiecle, de ſon pays & de l'intolérantiſme, qu'il ne put ſecouer entiérement.

Les ouvrages publiés par Cnox ſont les ſuivans :

Faithfull admonition to the true Profeſſors of the Goſpel of Chriſt within the kingdom of England, 554.

Letter to Mary Queen Regent of Scotland, 1556.

The appellation of John Knox from the cruel and cogent ſentence pronunced againſt him by the falſes Bishops and clergy of Scotland with

a ſupplication and exhortation to the nobility Eſtates and Commonalety of the ſame Realm, 1558.

The firſt blaſt of the trumpet againſt the monſtrous Regiment of Women, 8°. 1558.

A brief exhortation to England for the ſpeedy enbracing of Chriſti goſpel heretofore by the tyranni of Mary ſuppreſſed and bannished, 1559.

An answer to a great number of blaſphemous cavillations written by an Anabaptiſt and adverſary of Gods eternal predeſtination by John Knox Miniſter of God's word in Scotland; Geneva, 1560.

The confeſſion of faith ratified by the Parliament of Scotland, 1560.

The firſt book of diſcipline the form and order for admitting Superintendants and Miniſters and of excommunication and faſting all approuved in the general aſſembly were compoſed prineipally by our Author.

A reply to the abbot of Croſſragwells Faith or Catechiſm, 1562.

An account of his conference, 1562.

A Sermon before the king on Iſaiah XXVI, 13 --- 17, 1566.

An anſwer to a letter written by James Tynia a Jeſuit Edimbourg, 1568.

Oeuvres posthumes.

History of the reformation of the religion within the Realm of Scotland, 8°. *London*, 1586.

On a encore deux volumes manuscrits des Oeuvres de ce Réformateur, qui contiennent, le premier *in*-fol. :

1°. *A preparation to Prayer.*

2°. *Six Psalm of David God ly expounded.*

3°. *The Epistle sent to the several congregations in England shawand the plaigs wich sall schortlie cum upon that Realm for refusing Gods worde and embracing Idolatrie John Knox to the faithful London, Newcastle and Berwic, &c.*

Toutes ces pieces appartiennent à M. Woodrow, Ministre à Eastwood.

Dans un autre volume *in*-4°. on trouve :

1°. *Mr. John Knox Confession before the Bishop of Durham, Avril*, 1550.

2°. *Mr. John Knox his Declaration in a sum concerning the sacrament of the Lord Supper.*

3°. *A Declaration with three prayer by John Knox.*

4°. *Certain Epistles and Letters. Il y en a* 46 *de* 1553 --- 1557.

Dans la bibliotheque publique de Geneve on trouve plusieurs lettres de Jean Cnox à Calvin.

Voyez *Smeaton the life of John Knox; Biographia britannica, Tom. IV; Buchanan, life of John Knox in the reformation of Scotland; Knox Hiſtory of reformation; Stuart Story of Scotland; Keith Hiſtory of Scotland; Robertſon Hiſtory of Scotland; Strypes lif; of archbishop, Parker; Bezæ Icones; Verheiden Icones præſtant. Theolog.; Melchior Adam, Vitæ exter. Theolog.*

GRUET (Jacques) étoit d'une famille ancienne dans Geneve ; on trouve ſouvent ſon nom parmi les Chanoines de la cathèdrale.

On ne connoît Jacques Gruet que par ſon procès-criminel, qui le repréſente comme un homme inſtruit, compoſant de petits vèrs, ſachant l'arithmétique, & employé par les Marchands pour faire leurs comptes ; mais, d'un autre côté, il eſt peint comme ayant le cœur auſſi corrompu que l'eſprit.

Il fut empriſonné le 28 Juin 1547, parce qu'il fut ſoupçonné l'auteur d'un placard affiché à la chaire de la cathédrale, où il menaçoit groſſiérement en patois ſavoyard les Genevois réformés, & ſur-tout les Miniſtres. Dans la recherche qu'on fit chez Gruet, on trouva des lettres remplies de paſſages violens contre Calvin ; on y découvrit, outre cela, une requête qu'il vouloit préſenter en Conſeil-Général pour faire ſuppri-

mer les loix contre les paillards, avec un écrit latin, contenu dans une feuille de papier, où il y avoit diverses objections contre la Providence & la révélation.

Enfin, on sut qu'il avoit eu des rélations avec Pierre Du Bourg; qu'il avoit calomnié la ville de Geneve & Calvin à la Cour de France, en accusant ce dernier de parler mal des Princes François. Gruet vouloit se venger de Calvin, qui l'avoit fortement censuré, & changer un Gouvernement qui ne lui permettoit pas de se livrer impunément à ses vices & à ses passions.

Tels furent les objets du procès-criminel fait contre ce malheureux, & les motifs de la sentence qui le condamna à avoir la tête tranchée le 26 Juillet 1547. Gruet fut sans-doute coupable à tous ces égards; mais il fut traité avec l'âpreté du zele de ce siecle, qui ne savoit pas graduer les peines sur la nature des fautes, ou plutôt qui faisoit toutes les fautes énormes, & qui les punissoit toutes avec sévérité. Il faut bien réprimer avec force les égaremens de l'esprit & du cœur; mais il faut faire ensorte de ramener les errans : le Jardinier habile n'arrache pas un arbre qui porte de mauvais fruits; mais il le cultive pour lui en faire produire de bons : c'est un principe de jurisprudence criminelle qui ne me paroît pas diriger les cours de justice. Les

loix pénales doivent servir à corriger les vices & les crimes, & non à diminuer le nombre des hommes; on doit ôter de la société ceux qui en troublent l'ordre & le bonheur; mais on ne doit pas leur ôter la vie. Il me semble que, dans tous les cas, la peine doit être proportionnelle à l'offense, & je ne vois que l'assassinat qui sollicite la mort de l'assassin.

L'histoire tragique de ce libertin extravagant & impie ne finit pas avec ses jours; en 1549 on trouva dans la maison qu'il avoit habitée un livre contenant *treize feuillets*, *écrits de la main de Gruet*, *pleins d'impiétés horribles & de blasphêmes* : on commença un nouveau procès contre cet écrit, qui fut condamné au feu le 23 Mai 1550.

Ce petit livre étoit un index d'objections contre la révélation : il a été regardé par plusieurs comme le fameux livre *De tribus Impostoribus*; d'autres ont cru seulement qu'il étoit le projet de ce traité. Il paroît que Gruet avoit eu des liaisons, à Lyon, avec Dolet, & il est assez vraisemblable que ce fut avec lui qu'il puisa les idées développées dans les manuscrits qui le firent condamner.

Voyez *Histoire de Geneve par Spon*, *Leti*; *Berenger*; *Vogt*, *Catalogus librorum rariorum*; *Bayle*, *Dictionn.*; *Biblioth. raisonnée*, *Tôm. VII*; *Litterary Journal*, *Tôm. III.*

SPIFAME (Jacques), Seigneur de Paſſy : il fut Adminiſtrateur de la Maiſon du Cardinal de Lorraine en 1525 ; ſes talens le firent employer dans pluſieurs autres Maiſons pour en régler les affaires. Il fut Conſeiller du Parlement de Paris, Préſident de la Chambre des Enquêtes, Conſeiller du Roi, Maître des Requêtes en ſon hôtel, Chanoine de l'égliſe de Paris, Grand-Vicaire du Cardinal de Lorraine, Abbé de Saint-Paul de Sens, & Evêque de Nevers en 1547.

Spifame eut en 1537 une intrigue galante avec la femme d'un Procureur-au-Châtelet; il en eut un fils quatre mois avant la mort du mari, & enſuite une fille : il vécut avec cette femme juſques en 1559; il ſe retira avec elle à Geneve, après avoir réſigné ſes bénéfices en s'aſſurant de bonnes rentes; il fit bénir ſon mariage & légitimer ſes enfans; il gagna tellement par ſon mérite l'eſtime des Genevois, qu'on lui donna la bourgeoiſie en 1559 : il entra en 1563 dans le Conſeil des Soixante, & en 1561 on lui avoit même donné une commiſſion de Paſteur pour la ville d'Iſſoudun.

Le Prince de Condé envoya Spifame aux Princes d'Allemagne en 1562, & il dirigea les affaires de Lyon pendant que les proteſtans poſſéderent cette ville.

Les

Les talens de Spifame pour l'adminiſtration des finances le firent demander au Conſeil de Geneve par la Reine de Navarre, au mois de Février 1564; mais la Reine douta de la ſincérité de Spifame, qui ſe plaignit de la défiance de la Reine, & il revint à Geneve en Avril 1565.

Un orage affreux s'éleva ſur la tête de Spifame; tout-à-coup il ſe vit attaqué de tous les côtés : Jacques Servin, Officier de la Reine de Navarre, vint lui intenter un procès au mois de Juin 1565, parce qu'il avoit mal parlé de lui; Jacques Spifame, ſon neveu, attaqua ſon mariage comme un concubinage; la Reine de Navarre écrivit à Beze qu'un des enfans de cet infortuné étoit adultérin, & qu'il étoit ſoupçonné de faux dans un contrat. Beze rapporta au Conſeil tout ce qu'il ſavoit; on ſaiſit les papiers de Spifame, & on y trouva deux contrats de mariage qu'il avoit antidatés pour tromper Calvin avec le Conſiſtoire, afin de les engager à bénir ſon mariage & à légitimer ſes enfans. La femme de ce malheureux confeſſa l'adultere & la fauſſeté du contrat qu'elle avoit ſigné à Geneve depuis un an, quoiqu'il parût paſſé à Paris devant ſon pere & ſon oncle. Spifame avoua d'avoir contrefait les ſceaux & les ſignatures de ſon oncle & de ſon beau-pere. Il fut condamné à être décapité le 23 Mars 1566.

Il avoit publié *Harangue du Sieur De Passy à l'Empereur Ferdinand I, au nom du Prince de Condé & des Princes protestans de France, à la Diette de Francfort*, 1562.

Harangue devant le Roi des Romains, lui seul étant dans sa chambre, & une troisieme devant tous les Princes.

Lettre à la Reine, Mere du Roi, contenant une utile admonition, 2 Juin 1563 : elle est signée *Gio Mario Braccio.*

Discours sur le congé obtenu par le Cardinal de Lorraine de faire porter des armes à ses gens.

Voyez *Hist. de Geneve par Spon, Leti, Berenger, Histoire des églises réformées, Tôm. I; Mémoires de Castelnau, Tôm. II; Mémoires de Condé, Tôm. IV; Gallia christiana, à l'article* Nevers; *Du Verdier; La Croix Du Maine; Dictionnaire de Bayle, de Prosper-Marchand, Zedler, XXXIX.*

Budé (Louis), fils du célebre Guillaume Budé, vint à Geneve, conduit par sa mere, en 1549; il y embrassa la réforme; il y fut Professeur aux langues orientales : Calvin l'engagea à expliquer les Pseaumes, Job & les livres de Salomon. Il mourut en 1552.

Il publia *Pseautier, traduit de l'hébreu en françois par Louis Budé*, 8°. *Geneve*, 1551.

Voyez *Morery; Le Long, Bibliotheca sacra.*

BUDÉ (Jean), frere de Louis, arriva à Geneve avec ce dernier; il embrassa la réforme, & fut employé dans les affaires de la République.

En 1553 il porta des lettres écrites aux églises de Suisse, pour leur demander si l'excommunication appartenoit au Conseil ou au Consistoire; en 1558 il fut envoyé avec Farel & Beze auprès des Princes d'Allemagne, pour traiter des affaires des Calvinistes de France.

Il se chargea du soin de faire bâtir le college; & il traduisit en françois, avec Charles De Jonvillers, les *Leçons de Jehan Calvin sur Daniel*: elles parurent *in*-folio à Geneve en 1552.

Voyez *Morery*.

BERAULT, ou *BERALDUS*, (François), fils du célebre Nicolas Berault, naquit à Orléans; il embrassa de bonne heure la réforme, & il enseigna en 1554 le grec & le latin à Montbeillard; il vint en 1557 à Lausanne, qu'il avoit déjà quittée en 1549; il fut reçu bourgeois à Geneve en 1559, d'où il partit pour être Principal du college à Montargis en 1571, & aller ensuite à la Rochelle.

Berault entendoit bien le grec & le latin; il a fait plusieurs pieces de vers dans ces deux langues; mais on distingue un dialogue en vers latins sur la mort de Robert Etienne.

Henri Etienne a publié dans ſon édition d'Appien la traduction que Berault a faite des deux livres de cet Hiſtorien qui renferment les guerres d'Annibal en Eſpagne.

Voy. *Fayus, in Vitâ Bezæ; Melchior Adams, in Vitâ Stuckii; Colomeſius, Gallia orientalis; Epiſtolæ Bezæ; Henricus Stephanus, Præfatio in Appianum; Catalogue de la Biblioth. du Roi de France, Théolog. & Belles-Lettres; Draudii Bibl. claſſica; Bayle.*

BEROALDE (Matthieu), né à Saint-Denis, fils d'un Barbier.

Il étudia au college du Cardinal Le Moyne, ſous les yeux de Vatable, qui fut toujours ſon protecteur & ſon ami : le zele de Beroalde pour perfectionner ſes connoiſſances les lui fait embraſſer toutes. Bandelli, dans le troiſieme volume de ſes Oeuvres, à la ſoixante-troiſieme Nouvelle, dit que Béroalde ſavoit le grec, le latin & l'hébreu; qu'il étoit Théologien, Mathématicien & Philoſophe.

Beroalde étoit en 1550, à Agen, Précepteur d'Hector Frégoſe; il y embraſſa la réformation avec Jules Scaliger & d'autres Savans qui étoient avec lui dans cette ville; il fit plus qu'eux, il ne craignit pas de répandre les nouvelles idées qu'il venoit d'adopter.

Beroalde vint à Paris en 1558 pour être le Précepteur de Théodore-Agrippa D'Aubigné ; mais ses idées sur la religion le forcerent à quitter la capitale avec son éleve : la fuite ne le mit pas en sûreté ; on l'arrête à Coutance ; on le juge ; il est condamné à être brûlé, ou à changer de religion : le feu étincelle à ses yeux ; son bourreau vint le voir ; il l'envisage avec fermeté ; son choix étoit fait ; il attend la mort ; mais un Officier, qui eut pitié de la jeunesse de D'Aubigné, le fit évader avec son disciple, & l'envoya à Montargis, où la Duchesse de Ferrare le reçut avec bonté, & le fit conduire à Orléans. Tous les fléaux le menacent ; après avoir échappé à la fureur de la persécution, il est sur le point de succomber à la peste en 1571. Après son rétablissement, il arrive à la Rochelle ; qu'il quitta pour venir à Sancerre ; il y étoit lorsque le Maréchal De La Châtre fit le siege de cette ville, & il n'y fut pas inutilement ; il consola les assiégés avec l'Evangile, il les rendit meilleurs soldats en les rendant meilleurs chrétiens ; il leur communiqua l'intrépidité des Martyrs par ses exhortations pieuses : le brave D'Aubigné, qu'on peut croire quand il s'agit de courage & de bravoure, fait l'éloge de la conduite héroïque de Beroalde, comme on peut le voir dans l'*Histoire universelle* de ce militaire, Tôm. I, Chap. XII.

Beroalde, après avoir séjourné quelque tems à Sedan, vint à Geneve en 1574; à son arrivée on le reçut bourgeois pour honorer ses talens & ses vertus, & pour le récompenser des services qu'il avoit rendus à l'église. Qu'il est honorable d'obtenir ainsi les applaudissemens d'un peuple libre, qui croit recevoir un nouveau lustre en augmentant le nombre de ses citoyens vertueux! qu'un tel peuple est respectable qui place sa gloire dans la vertu de ses citoyens! Beroalde exerça le saint ministere dans Geneve avec distinction depuis le 16 Novembre 1574; il fut fait Professeur de philosophie; & il paroît qu'il mourut en 1576.

Matthieu Beroalde a publié un ouvrage qui lui fit un grand honneur, & qui annonce de très-vastes connoissances.

Matthæi Beroaldi Chronicon, Sacræ Scripturæ autoritate constitutum, in quo ratio temporum ità demonstratur, ut nihil omninò sentire qui contrà sentiat videri possit, fol. Genevæ, 1575.

Mercerus, Beze & plusieurs autres Savans ont témoigné avec raison leur étonnement sur la profondeur des recherches que Beroalde avoit faites pour établir son systême de chronologie: Vossius parle avec éloge de cet ouvrage dans son livre *De Scientiis mathematicis*; Joseph Scaliger, qui ne loua jamais que malgré lui, rend

justice à notre Savant dans son livre *de Emendatione temporum*. Cependant ce *Chronicon Scripturæ Sacræ* renferme des bizarreries incroyables; l'Auteur s'étoit persuadé que l'Ecriture-Sainte renfermoit tous les matériaux de la chronologie, de sorte qu'il effaçoit de l'histoire tous les noms qu'il ne trouvoit pas dans l'Ancien Testament : c'est ainsi qu'il proscrivoit les noms de Cambyses, de Darius, fils d'Hystaspe; car, dit-il, *quæ nomina, quia nunquam extant, in Sacrâ Scripturâ sunt prætermissa*. Paréus défendit le systême de Beroalde; aussi Scaliger appelle cet homme *Hierophantes Beroaldinus*.

Je trouve dans la *Bibliotheca classica Draudii* ce livre que je ne connois pas, *G. Mercatoris & Matthei Beroaldi Chronologia, ab initio mundi ex eclipsis & observationibus astronomicis demonstrata*, 8°. *Basileæ*, 1577.

Voyez *Niceron*, *Hommes illustres*, *Tôm. XXV & XXXIX; Colomesius*, *Gallia orientalis; La Croix Du Maine; Lipenii Bibliotheca philosophica; Baillet*, *Jugement des Savans*, *Tôm. II; Morery*, *Supplément; Bayle*, *Dictionn.; Journal des Savans*, 1745; *Recueil littér.*

ENOCH (Louis) d'Issoudun : on lui donna la bourgeoisie en 1556; il s'étoit distingué comme Régent du college depuis 1550; il fut Principal

du college en 1556; il exerça le ſaint miniſtere en 1557; il fut Recteur de l'académie en 1562. Il a publié *Prima Infantia linguæ grecæ & latinæ ſimul & gallicæ*, 4°. *Pariſiis*, 1546, *apud Jacobum Bogardum.*

Partitiones grammaticæ, 4°. *Genevæ*, 1551.

De puerili græcarum litterarum Doctrinâ adoleſcentibus Genevenſibus reliquiſque ſuis diſcipulis, à Ludovico Enocho, apud Robertum Stephanum, 8°. 1555.

Il avoit fait auſſi des commentaires ſur Ciceron, que Robert Etienne a publié avec les Oeuvres de cet Orateur.

Voyez *Du Verdier ; La Croix Du Maine ; Maittaire, Vitæ Stephanorum.*

Baduel (Claude), de Niſmes, reçu bourgeois de Geneve gratuitement en 1555.

La Reine de Navarre donna toujours à Baduel des preuves de ſon eſtime; il paroît même qu'elle lui avoit fourni les moyens de perfectionner ſes études. Baduel profeſſoit la philoſophie à Paris en 1539, & quoiqu'il y eût une penſion de 400 livres, il préféra de ſervir ſa patrie, où il n'en recevoit que 200. La Reine de Navarre le recommanda à Nîmes, où il fut fait Recteur de l'univerſité en 1540. Meſnard fait mourir Baduel en 1556, parce que, depuis cette année,

il ne publia plus aucun ouvrage ; mais Meſnard oublioit qu'on peut vivre ſans écrire : d'ailleurs, Baduel publia encore une traduction des ſermons de Calvin avec d'autres ouvrages ; & ce qu'il y a de bien sûr, c'eſt qu'il étoit Paſteur d'une égliſe de la campagne près de Geneve en 1557, qu'il fut Profeſſeur de philoſophie & de mathématiques en 1560, & qu'il ne mourut qu'en 1561.

Les ouvrages qu'il a publiés ſont les ſuivans :

De ratione vitæ ſtudioſæ ac litteratæ in matrimonio collocandæ ac degendæ, 4°. *Lugduni*, 1544. Guy De La Garde traduiſit cet ouvrage en francois, & il fut imprimé à Paris, 8°. 1548.

De Collegio & Univerſitate Nemauſenſi, *Lugduni*, *apud Sebaſt. Gryphium*, *partìm* 1544, *partìm* 1552.

Acta Martyrum noſtri ſæculi, *Genevæ*, 1556.

Conciones quædam Johannis Calvini, *ex gallicâ linguâ in latinam tranſlatæ*, 8°. *Genevæ*, 1557.

Libri apocriphi juxtà editionem Complutenſem, *apud Robertum Stephanum*, 1557.

Oraiſon funebre de Florette De Sarra, 1542.

Oratio funebris in morte Johannis Albenatii.

Liber de officio & munere Profeſſorum & eorum qui juventutem erudiendam ſuſcipiunt.

Annotationes in Ciceronis Orationes pro Milone & Marcello.

Oratio ad instituendum gymnasium Nemausense de studiis litterarum.

Orationes duæ de iisdem studiis.

Orationes duæ, comparationem habentes vitæ θεωρητικῆς & πρακτικῆς.

Orationes quatuor γενεθλιακαι, hoc est, natalitiæ de ortu Christi.

Oratio de ecclesiæ christianæ nobilitate.

Instituta litteraria quibus demonstratur quemadmodùm disciplina juventutis in gymnasio sit instituenda.

Orationes duæ consulares, hoc est, pro Consulibus designatis habitæ.

Oratio de laudibus artis medicæ.

Epistola parænetica ad Paulum Felicem de vero matrimonio & hæreditate quam christiani parentes suis liberis debent relinquere.

De morte Christi meditandâ Oratio.

Præfatio Thesauri linguæ grecæ à Johanne Crispino editi.

Voyez *Mesnard, Hist. de Nismes, Tôm. IV; Du Verdier; La Croix Du Maine; Epitome, Biblioth. Gesneri; Draudii Biblioth. classica; Lipenii Biblioth. theolog. & philosoph.; Le Long, Biblioth. sacra; Morery, Bayle, Dictionn.*

Je ne parle point ici de François Du Jon, ou Junius, qui fut Professeur aux langues orientales pendant quelques mois en 1565, & qui quitta

cette place pour desservir une église vallonne à Anvers ; je ne devois pas taire son nom, puisqu'il a été inscrit un moment dans les régistres de l'académie ; mais je ne devois pas m'en occuper davantage, puisqu'il fit si peu pour nous.

Voyez *Dictionn. de Morery*, *de Bayle* ; *Brandt History of reformation* ; *Meursii Athenæ Batavæ*.

ROTAN (Jean-Baptiste), né dans le pays des Grisons, Ministre à Geneve en 1576, Docteur en théologie à Heidelberg en 1583, Professeur en théologie à Geneve en 1587, ou plutôt chargé de lire en grec en exerçant sa place de Pasteur. On lui donna la bourgeoisie de Geneve en 1588, & en 1589 M. de Sancy l'emmena avec l'agrément du Conseil en France, où il suivit la Cour du Roi de Navarre ; mais, comme on écrivit à Geneve que Rotan parloit de réunir les protestans avec l'église romaine, il fut rappelé sur la fin de l'année 1589 ; son rappel lui fut signifié de nouveau en 1591 : en vain il écrivit pour avoir la permission de prendre une église en France ; elle lui fut refusée diverses fois. Il paque Rotan étoit sérieusement accusé d'avoir trahi les intérêts des protestans ; on ne voit pas même qu'il ait cherché à se laver de cette accusation, qui étoit bien grave, puisqu'on publioit

qu'il n'avoit pas agi droitement dans ſes diſputes de controverſe, & qu'il s'étoit laiſſé vaincre devant le Roi de France par le Cardinal Du Perron.

Socin parle de Rotan d'une maniere peu avantageuſe dans la préface de ſon livre *de Jeſu Chriſto Servatore*, Tôm. II, pag. 110.

Rotan a publié un *Traité orthodoxe ſur l'Euchariſtie.*

Il avoit travaillé à la traduction de la Bible de Geneve imprimée en 1588; il en avoit fait tirer trois exemplaires ſur du papier très-beau pour faire préſent, de l'une au Roi de Navarre, de l'autre à Madame ſa ſœur, & de la troiſieme à M. De Sancy. Le Roi refuſa ſon exemplaire, parce qu'il avoit changé de religion; mais Rotan le donna à M. De Turenne, qui en fit préſent à l'un de ſes Chapelains. Cette Bible ſe trouve à-préſent dans la Bibliotheque de Geneve, reliée magnifiquement, & décorée des armoiries de Navarre & de Turenne.

Réfutation des motifs de la converſion de Cayet par Jean-Baptiſte Rotan, La Rochelle, 1596.

Voyez *Bayle*, *Dict. critique; Caſauboni Epiſt. pag.* 92.

SCRIMGER (Henri), né à Dundée en Ecoſſe.

Scrimger étudia avec ſuccès le droit à Paris

& à Bourges ; il ſuivit en Italie Bernard, Evêque de Rennes, chargé de diverſes ambaſſades. Scrimger parcourut enſuite l'Allemagne, où il ſe lia ſur-tout avec Huldric Fugger, ce Mécene illuſtre des gens de lettres ; il profita long-tems de la Bibliotheque de ce ſavant Allemand, & il vint à Geneve faire imprimer ſes Oeuvres par Henri Etienne.

Le ſéjour de Scrimger à Geneve le fit connoître ; on lui donna une place de Profeſſeur de philoſophie en 1561, & il paroît qu'il fut le premier Profeſſeur de droit dans l'académie ; on lui en donna le titre en 1565 ; il avoit été déjà gratifié de la bourgeoiſie en 1561 : il mourut en 1571 âgé de 65 ans.

Scrimger s'intéreſſoit aux accroiſſemens de la bibliotheque publique de Geneve ; il lui donna la belle Bible de Robert Etienne, imprimée en 1570 avec les Pandectes de Florence de Torrentini.

Ce Savant publia avant 1563 ſon hiſtoire d'Ecoſſe ſous le nom de Henri d'Ecoſſe.

Juſtiniani Juſtini ac Leonis novellæ Conſtitutiones, ex veteribus Manuſcriptis reſtitutæ, auctæ ab Henrico Scrimgero Scoto, apud Henricum Stephanum. Cujas faiſoit un très-grand cas de cette édition.

Scrimger avoit fait encore des notes ſur Athénée; mais elles n'ont pas été publiées : Caſaubon en parle dans ſes lettres.

Voyez *Thuani Hiſtoria*; *Teiſſier*, *Eloges des Savans*, *Tôm. II.*

COLLADON (Nicolas), fils de Léon, Miniſtre à Bourges.

Nicolas Colladon fut gratifié de la bourgeoiſie en 1557, après avoir exercé le ſaint miniſtere dans Geneve depuis l'année 1553; on l'élut Recteur de l'académie en 1564, & il ſuccéda à Calvin dans ſa place de Profeſſeur de théologie en 1566, parce que Beze ne put pas réunir davantage les deux fonctions.

Colladon étoit hardi dans ſes ſermons juſques à la licence; il y attaqua diverſes fois le Conſeil avec violence, malgré les cenſures que ſa conduite inconſidérée lui attiroit; mais, comme il retomboit toujours dans la même faute, le Conſeil, après avoir pris l'avis des Paſteurs, le dépoſa du ſaint miniſtere en 1571, & le renvoya au Conſiſtoire pour y être cenſuré. Ne cachons point que Colladon reconnut ſes torts, & qu'il eut le courage & la vertu de ſe rétracter publiquement dans un ſermon qu'il fit dans ce but.

Colladon quitta Geneve & ſe retira à Lauſanne, où il fut fait Profeſſeur de belles-lettres.

Colladon traduisit en françois le livre de Beze *de Hæreticis gladio puniendis*, 8°. 1560.

Nicolai Colladonis Methodus facillima ad explicationem Apocalipseos Johannis, 8°. *Morgiis*, 1591.

Nicolai Colladonis Jesus Nazarenus, *ex Math.* *XI*, 32, 8°. *Lausannæ*, 1586.

Voyez *Lipenii Biblioth. theolog.*; *Le Long*, *Biblioth. sacra.*

Fin du Tôme premier.



